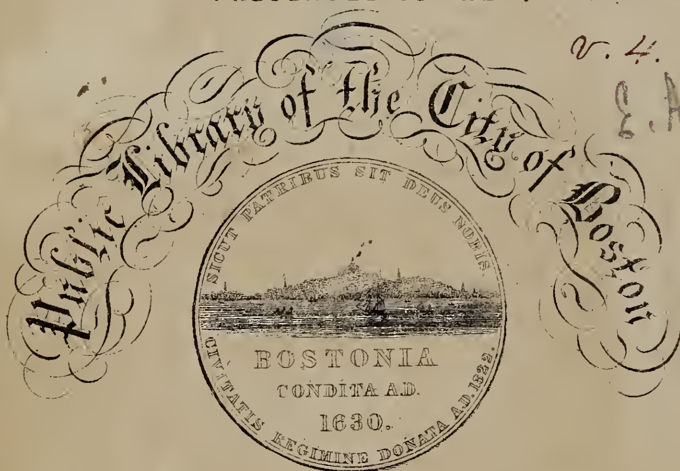


C-B DC255.V54
PRESENTED TO THE 4649.9.
v. 4.
Public Library of the City of Boston
SICUT PATRIBUS SIT DEUS NOBIS
BOSTONIA
CONDITA A.D.
1630.
CIVITATIS REGIMINE DONATA A.D. 1822.
By Joshua Bates, Esq.
Received Oct. 16. 1857 No. 27621

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cie, rue Soufflot, 16.

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS

PAR

LE DOCTEUR L. VÉRON

COMPRENANT :

La fin de l'Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet,
et la République jusqu'au rétablissement de l'Empire.

—

TOME QUATRIÈME.

—

PARIS

GABRIEL DE GONET, ÉDITEUR

6, RUE DES BEAUX-ARTS,

MARTINON, libraire, rue de Grenelle-St-Honoré, 14.

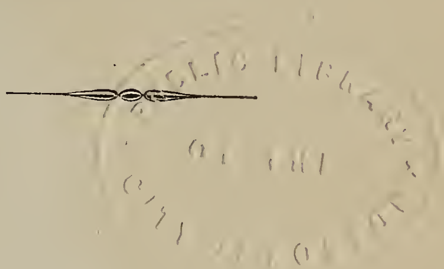
—

1854

MÉMOIRES

D'UN

BOURGEOIS DE PARIS.



CHAPITRE PREMIER.

LES PARTIS ET LE BOURGEOIS DE PARIS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

La royauté de 1830 et la République. — Un mémoire inédit du comte de Montlosier *sur les événements de Lyon*, *considérés comme suite de la révolution de* 1830. — Les troubles de Lyon. — Un parti ardent au sein de l'opinion légitimiste. — Le palais de Versailles. — Les cendres de l'Empereur. — Lettre inédite du duc d'Orléans au duc de Nemours sur l'échauffourée de Strasbourg. — L'opposition parlementaire. — Le Roi règne et ne gouverne pas. — La Réforme. — Les Banquets. — M. Duvergier de Hauranne. — M. de Rémusat. — Le Bourgeois de Paris. — Ses prophéties. — Ses fautes. — Les mœurs nouvelles.

Il me faut maintenant, dans ces Mémoires, rassembler tous mes souvenirs sur des faits, sur des événements politiques accomplis d'hier; apprécier la conduite d'hommes d'État descendus aujourd'hui du faîte du pouvoir dans la vie

privée. C'est sans doute une délicate et difficile mission de faire ainsi de l'histoire à bout portant ; mais on écrit d'une main ferme ce qu'on pense, lorsqu'on est résolu à n'ouvrir son esprit et son cœur qu'aux nobles suggestions de la justice, de la raison, de la vérité.

En politique, comme dans la vie intime, il y a souvent profit et sagesse à se souvenir : rappeler les fautes, les folies, les dangers de la veille, c'est peut-être prévenir les fautes, les folies, les dangers du lendemain. Je suis donc soutenu dans mon entreprise par la pensée d'être utile. Les peuples, comme les individus, ont sans cesse besoin des leçons et des conseils de l'expérience. L'histoire n'a pas seulement pour but moral de faire à chacun la part de gloire qui lui revient, de louer les sages, d'accuser les coupables, d'honorer la vertu, de flétrir le crime; elle a surtout aussi pour but pratique d'éclairer le temps présent en faisant revivre les temps passés.

J'essaierai d'abord de tracer un tableau rapide de la situation de la France, des idées, des doctrines propagées clandestinement, ou prêchées en public après la révolution de 1830. Ce n'est qu'en tenant compte des difficultés, des périls de cette situation, aggravée par les manœuvres incessantes des partis, qu'on peut juger avec équité tous ceux qui furent appelés à gouverner le pays et à défendre la société déjà très menacée.

Au commencement de l'année 1830, M. Thiers écrivait

dans *le National :* « Il n'y a plus de Bastille à prendre, « plus de trois ordres à confondre, plus de nuit du 4 août à « faire, plus rien qu'une charte à exécuter avec franchise.....

« Des vertus simples, modestes, solides, qu'un pouvoir « limité ne saurait gâter, voilà ce qu'il faut à la France, « voilà ce qu'elle souhaite, et cela encore pour la dignité « du trône beaucoup plus que pour elle : *car le pays, avec « ses institutions bien comprises et pratiquées, n'a rien « à craindre de qui que ce soit.* »

M. Thiers, dans son optimisme, se laissait aller à de bien trompeuses illusions ! La révolution de 1830 une fois faite, il fut bien peu question de la Charte. On en *bâcla* une. Ceux qui la dictèrent y introduisirent seulement ce tout petit article, comme machine de guerre assurant le triomphe durable du libre examen : « *Jamais la censure ne pourra être rétablie.* »

Dès les premiers jours, la royauté improvisée de 1830 se trouve contrainte de partager le trône avec la république. Le général républicain, devenu roi, dut laisser s'asseoir près de lui le général La Fayette ; et ce n'est pas la royauté qui, par reconnaissance, fait une belle place aux républicains : ce sont au contraire les républicains qui daignent protéger la royauté. Sur les balcons de l'Hôtel-de-Ville ou du Palais-Royal, Louis-Philippe, roi des Français, n'obtient un semblant de popularité qu'en recevant le drapeau tricolore des

mains du général La Fayette, qu'en chantant la *Marseillaise*. La démocratie, si longtemps protégée par les séides du gouvernement nouveau, vient leur demander le prix de son dévoûment et de son courage. Parmi les hommes qui encombrent déjà les avenues du pouvoir, celui-ci a su agiter le pays par la philosophie, celui-là par l'histoire, presque tous par une opposition sans frein et sans limites : que peuvent-ils répondre à ces démocrates, à ces républicains fidèles à leur foi, qui leur rappellent leur passé, qui leur rappellent ces jours de lutte où, comme au XVIII[e] siècle, au temps de l'*Encyclopédie*, toute faveur académique, toutes les chaires de la littérature et de la science appartenaient de droit aux esprits habiles à l'attaque et puissants à détruire. L'école des libres penseurs, les Thiers, les Cousin, les Rémusat, n'éprouvèrent-ils pas d'abord quelque embarras à mettre des entraves à la liberté? *Le National*, qui avait tant fait pour renverser le trône de Charles X et pour élever sur ses débris le trône de Louis-Philippe, sous d'autres écrivains, fidèles légataires de l'esprit d'opposition de leurs devanciers, devient bientôt le plus acharné, le plus implacable ennemi de ces Brutus montant au pouvoir et passant ainsi dans le camp ennemi.

Ce ne fut pas tout !

Pour signaler les nouveaux dangers qui ne tardèrent pas à surgir, j'ai la bonne fortune de pouvoir citer un écrit dû à la plume d'un grand écrivain, d'un orateur éloquent, de M. le comte de Montlosier.

L'homme qui a dit la plus belle parole qu'on ait prononcée à l'Assemblée constituante de 1789 était un esprit puissant, parfois paradoxal, mais d'une grande originalité de vues. Rentré un des premiers en France de l'émigration, il adressa à Napoléon Ier, au commencement de son règne, une correspondance sur les affaires étrangères. Vers 1814, il devint ultra-royaliste par situation, bien qu'un peu républicain par caractère. Ses utopies, présentées avec talent, sa *dénonciation* aux cours royales du temps sur l'affaire des jésuites, ses coups de boutoir comme écrivain, créèrent plus d'un embarras au gouvernement de la Restauration. C'était toutefois un homme honnête, considéré, qu'on aimait à rencontrer dans les salons. Il se montra favorable, plus qu'on ne pouvait le penser, à la révolution de 1830. Ses opinions d'alors s'expliquent peut-être par de bonnes relations de voisinage avec madame Adélaïde, dont le château de Randan touchait presqu'à la propriété de M. le comte de Montlosier. Dans sa retraite, au fond de l'Auvergne, entouré de volcans éteints (1), ce penseur philosophe se plaisait à écrire de petits mémoires sur les affaires du temps, sur l'état des esprits; il avait même chez lui une presse autographique, et il tirait cinq ou six exemplaires de chacun de ces mémoires, qu'il adressait aux hommes considérables, aux

(1) Le premier écrit que publia le comte de Montlosier fut un mémoire *sur les volcans éteints*.

ministres du temps. J'ai en ma possession un de ces mémoires originaux, autographié, daté du 13 décembre 1831, *sur les événements de Lyon, considérés comme suite de la révolution de* 1830. Dans ce mémoire, où l'élévation et la justesse des idées le disputent aux mérites du style, M. le comte de Montlosier signale et explique, dès le lendemain de 1830, les dispositions nouvelles des classes inférieures, les premiers éclairs d'une révolution sociale. Mes lecteurs me sauront gré de citer ici en entier cette œuvre inédite d'un des esprits les plus distingués de la fin du siècle dernier et du commencement du XIXe siècle.



DES ÉVÉNEMENTS DE LYON, CONSIDÉRÉS COMME SUITE DE LA RÉVOLUTION DE 1830.

Il ne suffit pas d'admirer les heureux effets de la révolution de 1830 ; elle nous a apporté certainement des avantages, elle nous a laissé aussi des dangers.

De la manière dont les sociétés sont composées, on y remarque un grand corps que l'on appelle *pouvoir*, et un autre grand corps que l'on appelle *peuple*.

Le pouvoir par sa nature est organisé ; il offre des compartiments et une hiérarchie qui embrasse toute la société. Au moyen de cette hiérarchie, son action peut être imprimée avec force et communiquée avec rapidité : c'est ce qui compose la force publique.

Ce qu'on appelle peuple donne généralement l'idée d'une multitude éparse et sans consistance. En cet état, il n'est pas une force ; pourtant s'il vient à être blessé dans quelque point important de ses mœurs, de ses lois, de ses habitudes, il peut se soulever à la fois et tout entraîner. C'est l'insurrection de 1830.

Dans les armées régulières, l'orgueil de la victoire ne dérange rien à la discipline ; il ne fait au contraire que la fortifier. Il n'en est pas de même des victoires de la multitude : ne pouvant s'obtenir que par un grand effort, la violence de cet effort peut ébranler la société et relâcher les liens sociaux.

Une révolution une fois effectuée, on voudrait que la multitude rentrât dans ses cadres, reprît aussitôt tous ses liens ; on voudrait que le pouvoir nouveau reprît au moment même de la dignité et de la puissance. C'est mal comprendre

la nature d'une révolution ; c'est mal comprendre aussi l'état des sociétés.

L'obéissance au pouvoir peut avoir pour principe la crainte, c'est-à-dire le sentiment qui provient de sa supériorité par la force ; elle a encore le respect, c'est-à-dire l'impression que fait naturellement la grandeur. Une victoire remportée sur le pouvoir ayant pour effet d'affaiblir l'idée qu'on avait de sa grandeur, et aussi celle qu'on avait de sa force, il en résultera des conséquences particulières sur l'état de la société.

Dans quelque situation que se trouve un peuple, il est exposé à une action continue de la part de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir, envers ceux qui ont et qui veulent conserver. D'ailleurs, toute société est l'objet de beaucoup de plaintes. Un soldat a beau avoir du mérite, on ne le fait ni colonel ni général au premier moment où il paraît sous le drapeau. Un avocat a beau avoir beaucoup de talent, on ne le fait d'emblée ni chancelier ni avocat général. Selon l'ordre établi, on ne peut être avoué, médecin, instituteur, que dis-je ? pharmacien même, ou boulanger, sans avoir subi des formalités. Dans toute espèce de profession,

si on est pauvre, on ne peut parvenir à la richesse qu'à force de travail, d'économie et de temps.

Ce ne sont pas les seules gênes, dans l'état ordinaire des sociétés : il se trouve une multitude de droits acquis que le mouvement des choses a fait naître et que le temps et les lois ont consacrés. Tant que le pouvoir est établi, toutes ces gênes, toutes ces barrières, toutes ces possessions, tous ces droits sont maintenus. Quand il est abattu, tout cela est ébranlé : l'action de ceux qui n'ont pas et qui veulent avoir est encouragée ; la sécurité de ceux qui ont, diminuée ; bientôt, ce qui n'était que vœu devient espérance, ce qui n'était que murmure devient une plainte. Un langage nouveau décèle un nouvel esprit public : on ne parle plus de *droits*, mais seulement d'*intérêts*. Ce n'est plus l'équité qui est en faveur, mais l'égalité ; et l'égalité, qui s'interprète tout haut *devant la loi*, s'entend secrètement pour toute chose. En un mot, ce n'est plus la loi civile ou l'ordre légal qu'on cherche à invoquer, mais seulement *les droits de l'homme* et la loi naturelle.

Avec ces dispositions, à mesure qu'elles se propagent, une guerre commence à s'élever, non-seulement contre le pouvoir qu'on appelle *despotisme*, mais contre tous les

avantages qu'on appelle *priviléges*, contre toutes les supériorités qu'on appelle *aristocratie*. Une révolution, même la plus légitime, ouvre ainsi la voie à une révolution nouvelle.

La révolution de 1830 peut nous être à cet égard d'une grande instruction.

Au moment où les fatales ordonnances eurent mis la société en péril, la société effrayée dut appeler tous ses enfants à son secours. Parmi ces enfants se trouvait sans doute une jeunesse ardente, généreuse, appartenant aux classes élevées; il se trouva aussi des classes moins accoutumées aux sentiments délicats, et aussi quelques parties impures. Pendant le combat, tout cela alla bien ensemble; après la victoire, ce qui était accouru dans un désir de conservation put être satisfait. Il n'en fut pas de même d'une autre partie : *Quatre-vingt-neuf! Quatre-vingt-neuf!* s'écria-t-on de toutes parts.

« Prenez-y garde, répondit-on, la révolution de 89 avait « de beaux commencements; mais elle a amené avec elle « une suite de révolutions. — Peu nous importe! vite, vite, « que la Belgique se soulève, que la Pologne brise ses « fers :

« Et si ce n'est assez de toute l'Italie,
« Que l'Orient, pour nous, à l'Occident s'allie. »

C'est ainsi que la révolution de 1789, non pas en ce qu'elle a eu dans son principe de raisonnable et de généreux, mais seulement en ce qu'elle a amené de confusion et de trouble, a été présentée comme une révolution *modèle*. Une partie de la société, qui, en se soulevant, n'avait eu d'autre objet que de se conserver, et qui, après la victoire, espérait encore mieux se conserver, s'est vue aux prises avec une autre partie qui aspirait à tout bouleverser.

La révolution de 1830 n'a point opéré, comme on le voulait, de bouleversement, mais elle a causé de l'agitation et des troubles.

Lorsqu'une révolution, qui dans son principe avait un but sage, a pu par ses retentissements ébranler l'Europe et troubler le repos de la capitale, la seconde ville du royaume ne pouvait manquer d'en éprouver des atteintes. Toutefois, ce ne seront pas, comme à Paris, des objets d'ambition politique qui remueront une grande population. Ce ne seront pas des considérations de liberté, ou de la part de l'autorité des actes d'oppression ou d'injustice. Enfin, encore qu'on n'ait cessé de le proclamer, ce ne sera pas même la détresse ou

le besoin de subsistance. Faut-il le dire? ce sera l'impatience de conditions attachées et assujéties, en présence de conditions à l'aise et indépendantes. Ce sera, au milieu d'un enivrement de principes d'égalité, le spectacle, devenu dur et insupportable, d'une inégalité constante et soutenue entre des hommes qui commandent et d'autres qui obéissent, entre des hommes qui vendent douloureusement leur temps, leur peine et leur industrie, et d'autres qui, tranquillement, les achètent et les paient.

A cet égard, une grande difficulté se présente sans cesse à mon esprit : c'est au sujet de ce qu'on appelle la marche actuelle de la civilisation.

Dans l'état actuel des choses, avec les dispositions connues des classes inférieures, si quelqu'un sait comment les sociétés peuvent faire, et comment, de plus en plus, elles pourront faire pour se conserver, je l'en félicite. Je me félicite moi-même de me sentir disposé à croire, sur l'autorité de plus habiles que moi, que l'ordre social est parfait, qu'il est admirable.

Et cependant, tandis que tous les temps anciens ont connu, non-seulement la servitude, mais avec elle la distinction des classes, et parmi même les hommes libres, l'éta-

blissement des patronages et des clientèles, les sociétés vont marcher désormais tranquillement avec la suppression de tous les liens, l'abolition de tous les rangs, l'absence de toute classification et de toute subordination! Quoi! lorsque autrefois, avec toute la force des préjugés, tous les moyens religieux, moraux et civils de coërcition, le pouvoir même absolu n'était pas toujours sans crainte à l'égard des troubles publics, aujourd'hui, sans le secours de ces moyens, un pouvoir menacé sans cesse par tout ce qui obéit parviendra tranquillement à obtenir l'obéissance et à préserver la société de convulsions! Encore une fois, je veux le croire; mais qu'il soit entendu que c'est sur la foi de quelques hommes d'un génie supérieur; car du côté des leçons de l'histoire et de celles de l'expérience, je déclare bien positivement qu'à cet égard je n'ai aucun appui.

Comte DE MONTLOSIER.

13 décembre 1831.

Ainsi, 89 n'avait pas satisfait tout le monde; dès le lendemain de la révolution de 1830, le prolétariat demande à main armée sa part des droits dans le gouvernement et dans la société. La bourgeoisie se vantait, se félicitait des

progrès accomplis en 1790 ; mais les populations d'ouvriers, accrues par les progrès et par l'activité du commerce et de l'industrie, n'avaient rien gagné à cette grande révolution. A Lyon, la ville la plus encombrée d'ouvriers, se produisit, le 21 et le 22 novembre 1831, un sanglant débat entre le prolétariat et les maîtres, à l'occasion des tarifs. Braves, déterminés, les ouvriers, maîtres de la ville, proclamèrent leur gouvernement, qu'accepta ou que subit le préfet. Il ne fallut rien moins que la présence du maréchal Soult et du jeune duc d'Orléans, à la tête d'une armée, pour vaincre l'insurrection et rétablir l'ordre; mais l'idée restait vivante pour devenir la grande question de l'avenir.

L'école des saint-simoniens avait prêché et mis en pratique de nouvelles doctrines sociales. Pendant toute la monarchie de Juillet, ces doctrines trouvent de hardis apôtres et obtiennent de publics retentissements. M. Désamy publie *le Code de la communauté;* M. Jean-Joseph de May, *l'Humanitaire;* M. Cabet, le *Voyage en Icarie*. Sous la forme intéressante du roman, ces doctrines se répandent dans la fabrique et dans l'atelier; on publie en feuilletons, en volumes, sous tous les formats, on illustre *les Mystères de Paris*, tirés ainsi à près de cent mille exemplaires.

Mais les éloquents du gouvernement nouveau sont bien tranquilles : « *Jamais la censure ne pourra être rétablie.* » Les discours passionnés de la tribune font d'ailleurs trop de bruit pour qu'on prête l'oreille aux plaintifs murmures des

nouvelles doctrines sociales. Quand le thermomètre de la Chambre des députés est au *beau fixe*, qu'importe qu'il pleuve ou qu'il vente au dehors !

Au commencement de l'année 1847, mon ami Romieu, envoyé préfet à Tours, y trouve M. Considérant prêchant le fouriérisme à la mairie. Blanqui, Hubert, détenus depuis un an à l'hospice de Tours, recrutent de nombreux sectaires à leurs doctrines, promptement propagées dans l'école préparatoire de médecine d'Indre-et-Loire. Mon ami Romieu fait vite connaître cette situation et ces dangers au ministre de l'intérieur ; mais M. Duchâtel se met presqu'à rire. « Parlons de choses sérieuses, répond-il à mon « ami Romieu. Que deviennent pour l'avenir les chances « électorales de MM. Crémieux et Ferdinand Barrot, les « seuls députés de l'opposition de votre département? » Rencontrant son ancien camarade de l'École polytechnique et alors son collègue, le préfet M. Jayr, Romieu lui raconte ce qui vient de se passer : « Mais moi aussi j'ai voulu « parler au ministre des nouvelles doctrines sociales qui « menacent le gouvernement, qui menacent la société, et « l'on m'a ri au nez. »

Comme à la veille des journées de Juillet, à la veille des journées de Février, on ne *dansait* pas, mais on *pérorait sur un volcan*. Pendant que l'émeute dépavait déjà les rues, on discutait à la Chambre des députés un projet de loi sur les règlements d'une banque à établir à Bordeaux.

D'autres dangers plus intimes, mais dont se préoccupait avec anxiété, peut-être même avec une certaine passion, le gouvernement de Louis-Philippe, se produisaient chaque jour. Les sentiments chevaleresques des légitimistes accusant le duc d'Orléans d'avoir conspiré contre Charles X (1) n'avaient vu qu'avec indignation la couronne de la branche aînée passer sur la tête de la branche cadette. Au sein de l'opinion légitimiste se forma un parti ardent, audacieux, et, tandis que les uns, donnant leur démission comme députés, comme pairs de France ou comme fonctionnaires publics, se contentaient d'honorer leur roi en exil, d'autres s'agitaient pour renverser la royauté nouvelle. *Le Moniteur* du 29 décembre 1837 publie un rapport du juge d'instruction dans la procédure dirigée contre MM. Walsh, Berryer, de Genoude et autres (2). Ce rapport, sans preuves décisives contre les inculpés, montre cependant un parti actif, veillant sur le présent, veillant sur l'avenir, et ayant pour chef madame la duchesse de Berry. Ce parti, dont les légitimistes sages blâmaient les plans et déploraient les imprudences, cherchait surtout à se grossir. Il répandait le bruit qu'on n'aurait ni paix avec l'étranger, ni repos à l'intérieur, ni

---

(1) Nous apprécierons dans un des chapitres suivants ce qu'avait de fondé cette accusation.

(2) Ce rapport n'a été publié que dans *la Charte de* 1830, journal du soir, et dans *le Moniteur :* tous les autres journaux se refusèrent à l'insérer.

commerce, ni prospérité, que par le retour du roi légitime. Ce parti ne craignait même pas de s'allier aux idées républicaines pour battre en brèche, d'un commun accord, le trône de Juillet : « D'Orléans, disait-il, n'a pour lui ni les « puissances étrangères, ni les républicains, ni les masses ; « les doctrinaires, les royalistes constitutionnels sont des « amis douteux ; tout cet échafaudage bâti sur le sable s'é- « croulera au premier choc. »

Le complot de la rue des Prouvaires, l'échauffourée de madame la duchesse de Berry en Vendée, pour rallier autour du drapeau blanc tous les amis ardents de la légitimité, trouvèrent le gouvernement de Juillet énergique et armé.

Mais, tandis que les tentatives hardies des légitimistes inquiétaient au plus haut point le gouvernement de Juillet, il ne prenait aucun ombrage du parti bonapartiste. Louis-Philippe cherchait même à se donner une certaine popularité en mêlant dans le palais de Versailles toutes les gloires, toutes les illustrations de l'Empire, aux gloires et aux illustrations de la France de tous les temps.

En 1840, M. Thiers, ministre des affaires étrangères, président du conseil, obtenait du Roi et du gouvernement anglais le retour en France des cendres de l'Empereur ; il faisait de cet honneur rendu à la mémoire de Napoléon Ier un événement et un grand spectacle pour le peuple et pour l'armée. Cependant, à la fin du mois d'octobre 1835, la tentative de Strasbourg, beaucoup plus sérieuse, beaucoup plus grave

et réunissant beaucoup plus de chances de succès qu'on ne l'a dit et qu'on ne l'a pensé, faisait trembler la famille royale au palais des Tuileries. Toute une nuit la famille royale et le conseil des ministres furent sur pied. Je me félicite de pouvoir publier ici à ce sujet une lettre du duc d'Orléans au duc de Nemours, alors en Algérie; l'autographe de cette lettre est entre mes mains :

Tuileries, 1er novembre 1836, cinq heures du soir.

« Tu sauras par la Reine et par Marie, mon cher Nemours, « tous les détails de l'échauffourée de Strasbourg ; aussi tâ- « cherai-je de ne pas perdre le peu de temps que j'ai pour « t'écrire des rabâchages. Tu PEUX ÊTRE COMPLÉTEMENT *ras-* « *suré* (*sic*) sur cette affaire : tout est fini, *archifini* (*sic*), et « je ne crois pas que les ramifications qu'avait certainement « cette conspiration, ourdie en Suisse, se développent nulle « part maintenant. D'ailleurs, on veille activement, et ceci « a remonté beaucoup nos actions ; car il n'y a pas eu un « seul instant de doute pour l'issue de cette tentative ni une « seule chance de réussite pour cette conspiration. En outre, « nous avons pu nous apercevoir que la discipline se re- « trempait. . . . .

« Maintenant, si on explique bien la chose, ça nous forti- « fiera beaucoup, et ceci aura beaucoup de retentissement, « et un bon retentissement surtout dans l'armée. Récompen- « ser largement nos défenseurs, et puis *Væ victis!* voilà ce

« qui nous consolidera. Je crois qu'on va faire Voirol pair, « et que l'on donnera tous les grades et toutes les décora- « tions qu'il demande ; c'est entendu.

« Je pense avec bonheur que tu apprendras tout à la fois, « et que, loin de nous, tu n'auras pas à subir les affreuses « incertitudes que nous avons éprouvées. Toute la nuit der- « nière s'est passée à veiller sans nouvelles, et, lorsque « M. de Franqueville est arrivé, j'étais décidé à partir droit « pour Strasbourg. Tu sais quelles sont mes idées relative- « ment aux insurrections : j'ai pour principe de marcher « droit dessus, dussé-je n'être suivi par personne, mais « d'aller au but, à fond et vite. Heureusement que je n'ai pas « eu le temps de me déplacer, et que tout s'est passé pour « le mieux. *Je te le répète, tu peux être en toute sécurité ; « mais fais toujours attention autour de toi, et surtout ne « laisse pas arriver d'une manière incomplète les détails « de l'affaire de Strasbourg : il faut publier toute la vé- « rité et ne pas la laisser tronquer dans un intérêt quel- « conque* (*sic*) ; c'est fort important pour la position là-bas.

« . . . .

« On trouve dans cette conspiration toutes les illusions que « les émigrés de tous les temps ont toujours eues sur l'état « de la nation.

« Le préfet a été très franc du collier, mais... niais... « Je te raconterai un jour des détails qui te feront rire.

« Je suis bien pressé pour t'écrire, mon cher ami ; mais

« je t'ai dit le plus important. Je n'ai pas besoin de te répé-
« ter combien je suis occupé de toi et combien je vis en Afri-
« que. Si je te disais toutes les suppositions auxquelles je me
« livre, tu te moquerais de moi, et de mon imagination qui
« galope là-bas avec les spahis. Je te tiendrai au courant,
« mais un jour où j'aurai plus de temps ; aujourd'hui je ne
« puis que te griffonner ces lignes à la hâte. Je te demande
« pardon des imperfections de cette lettre.

« Présente mes amitiés à tes compagnons, et commu-
« nique-leur de ma lettre ce qui pourra les intéresser. Le
« père est très bien, et tout le monde est *very good spirits.*
« Ce que nous venons d'éprouver est le contre-coup de la
« Granja et de Lisbonne, et le produit du travail d'un an de
« conspiration en Suisse. Nous sommes en guerre avec un
« parti qui, de temps en temps, doit produire quelques ten-
« tatives : après l'affaire d'avril, Fieschi, puis Alibaud, puis
« lui. Nous en viendrons à bout avec du bon droit et de la
« résolution : *We hare plenty of both.* Adieu, mon cher
« ami, excuse-moi de nouveau ; mais tu sais que, dans ces
« moments-ci, on n'a guère le temps d'écrire à tête reposée.

« Adieu, adieu, mes vœux et mon cœur sont avec toi, et, je
« te le répète encore une dernière fois, ne te tourmente pas.

« F. O.

« Mes amitiés au maréchal et à toutes mes connaissances
« d'Afrique. »

Cette lettre curieuse montre assez la vive inquiétude que causa même aux jeunes princes la tentative de Strasbourg. Un homme des plus considérables de ce temps-ci, souvent admis près de Louis-Philippe, me disait de lui : « Il ne se sentait pas roi. » On remarquera surtout dans cette lettre combien le jeune duc d'Orléans avait le cœur et l'esprit résolus contre les insurrections; s'il eût vécu, la révolution de 1848 ne se fût sans doute pas faite, et pour d'autres raisons encore que nous ferons connaître plus tard.

Ainsi, comme sous la Restauration, sous la monarchie de Juillet les partis s'agitaient, conspiraient; seulement les idées républicaines commençaient à être dépassées et dominées par les doctrines socialistes. Comme sous le règne de la branche aînée, la polémique quotidienne, ardente, de tous les journaux sérieux, ne suffisait pas à exprimer les passions violentes des partis : l'on vit, sous le règne de la branche cadette, refleurir la caricature politique; la caricature ne respecta même pas alors la personne de Louis-Philippe, et sur tous les murs de Paris se charbonnait l'emblème grotesque et convenu de la royauté.

Ce ne furent cependant ni les républicains, ni les socialistes, ni les légitimistes, ni les bonapartistes, qui portèrent les coups mortels à la royauté de Juillet. J'ai ici un devoir à remplir : c'est de conduire le lecteur dans les coulisses de cette opposition parlementaire qui renversa du trône le

roi couronné par elle en 1830. Je concourus, comme journaliste, à l'exécution de toutes les habiles manœuvres des grands stratégistes : j'ai pu voir de près, qu'on me permette ce mot, tous les *trucs* des parlementaires en sous-ordre ; chefs et soldats, j'ai pu les étudier tous, soir et matin, les jours de victoire ou de défaite.

Si les hommes politiques qui ont plus ou moins dirigé les manœuvres d'opposition dont je réveille le souvenir prétendent que les révolutions se font toutes seules, et que les oppositions sont toujours innocentes, ils ne peuvent, du moins, ne pas rire après coup de la puérilité des griefs qu'ils ont souvent érigés en événements et en crimes. Si, au contraire, ils avouent qu'à force d'attaquer et d'ébranler le pouvoir, on finit par le faire tomber à terre et par mettre sens dessus dessous la société, ils ont trop de patriotisme pour ne pas me savoir gré de tirer de faits récemment accomplis des leçons de prudence qui nous servent à mettre plus en sûreté désormais les grands intérêts du pays.

Le principe du libre examen était, comme nous l'avons dit, sauvegardé dans la charte jurée par Louis-Philippe.

Les lois de septembre, qui irritèrent les partis sans les désarmer, avaient bien, il est vrai, supprimé le droit de discuter la royauté ; mais le droit de discussion sur le gouvernement, sur les affaires étrangères et sur tous les actes du pouvoir à l'intérieur, était maintenu. On était forcé de respecter le Roi ; mais on poussait le plus avant

possible dans l'esprit de tous cette insinuation : que les écrivains, les publicistes, les élus du peuple qui défendaient le pouvoir, n'avaient que la complaisance des courtisans, que la bassesse des flatteurs, que la vénalité des hommes à tout faire.

On établissait, au contraire, que ceux qui attaquaient le pouvoir maigrissaient de leur amour pour le peuple; que leur grand cœur résistait, comme muré, à toute ambition, à tout sentiment de cupidité, de vengeance ou de haine, et que cette popularité dont ils aimaient à faire prouesse était toujours de bon aloi. Ainsi, on disait au peuple : « Tous ceux qui n'approchent pas le prince sont d'honnêtes gens; aucun de ceux qui l'entourent, et à qui il a confié une partie de son pouvoir, ne mérite d'être honoré. »

En montrant si peu de respect de soi et des autres, on amoindrissait même le système représentatif dans l'opinion publique. La moralité du pouvoir était ainsi mise en question, et la moralité du pouvoir peut seule faire sa force. Par des subtilités de langage, les parlementaires avaient beau *couvrir* la royauté (c'était le mot consacré), la défiance et les mauvais sentiments de la multitude ne s'arrêtaient pas sur un simple mot d'ordre; ils embrassaient dans la même réprobation et le Roi et tous ceux qui, placés autour du trône, étaient tous les jours accusés de complaisance, de bassesse et de vénalité.

Je ne veux pas conclure de ces faits que le droit de discussion et d'examen ne peut se concilier avec aucune forme

de gouvernement; mais on ne me contestera pas qu'on ait poussé sous Louis-Philippe jusqu'aux plus grotesques, jusqu'aux plus déplorables excès, le droit d'examen et de discussion.

Les parlementaires ne se contentèrent pas d'abuser de ces droits consacrés par la Charte, ils vinrent encore proposer et défendre une nouvelle et funeste doctrine politique : *Le Roi règne et ne gouverne pas.* Ce furent surtout ceux qui l'avaient élevé au trône qui lui refusèrent jusqu'au dernier moment les moyens de gouverner. En 1844, lorsque j'achetai *le Constitutionnel* aux enchères, pour en devenir le gérant, je me fis le banquier, *l'homme aux écus* de cette nouvelle théorie, de cette nouvelle doctrine : je confesse publiquement cette faute, et le temps n'a pas affaibli mon repentir.

Un jour, dans une discussion fort animée, les députés dévoués aux chefs du parti parlementaire, à MM. Thiers, Rémusat, Duvergier de Hauranne, Odilon Barrot, établissaient que l'initiative de toutes les lois devait venir de la Chambre; que la Chambre devait dissoudre les ministères et choisir les nouveaux ministres, en un mot, que le Roi *devait régner, et ne jamais gouverner.* Un de ces députés, plus timide que ses collègues, prit alors la parole comme pour proposer un amendement : « Je suis bien de cet avis, dit-il, que le suprême pouvoir doit appartenir à la Chambre; je demande seulement qu'on ait quelques ménagements pour

le Roi. Après tout, dans ce gouvernement parlementaire que nous voulons tous, il représente au moins une vingtaine de voix ; ne l'oublions pas. » Ce n'était pas comme roi, mais comme appoint de scrutin, qu'on croyait devoir ménager Louis-Philippe.

Vers la fin de 1847, MM. Thiers, Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, et tant d'autres, voulurent en finir avec le ministère Guizot et Duchâtel, à la vie si dure, et qui avait résisté *au recensement*, *au droit de visite*, *à l'indemnité Pritchard*, *à l'affaire des mariages espagnols*. Pour mater la royauté, ils n'hésitèrent pas à poser le débat sur unc question populaire : ils imaginèrent de demander que le gouvernement du pays fût assis sur des bases électorales plus larges ; et pour enlever d'assaut une réforme, on risqua tout, on organisa les banquets. Comme je l'écrivais dans *le Constitutionnel*, le 16 novembre 1851, « on ne craignit pas, imitant le marquis de Moncade, de s'encanailler ; on fit un pique-nique avec la démocratie, on trinqua avec *la vile multitude*, on but à la réforme électorale, et, s'il l'eût fallu alors, on eût riboté avec le suffrage universel. »

Disons-le cependant, les banquets qui devinrent le signal de la révolution de 1848 furent surtout organisés par l'activité fiévreuse de M. Duvergier de Hauranne.

Le député du département du Cher, dont il avait fait un département entièrement à lui en n'y laissant nommer que

des fonctionnaires de son choix, a joué un trop singulier rôle sous la monarchie de Juillet, pour que nous ne donnions pas ici le portrait en pied de cet homme d'État, que Louis-Philippe nommait ministre la veille du jour où il partait pour l'exil (1).

M. Prosper Duvergier de Hauranne n'eut qu'à jouir de bonne heure d'une fortune héréditaire considérable ; dès sa jeunesse la vie lui fut riante et facile. Dans les premiers entraînements de son esprit et de sa puberté, il se glissa, frêle, imberbe et timide, parmi les *lurons* et les *drilles* dont la verve bachique ne reconnaissait pour Dieu que Désaugiers, et n'avait pour temples que le Caveau et le théâtre du Vaudeville. M. Duvergier de Hauranne fit même représenter à ce théâtre d'abord un vaudeville en un acte : *le Jaloux comme il y en a peu.* Son second ouvrage eut pour titre : *Un Mariage à Gretna-Green.* Ces œuvres légères, accueillies et protégées par de gais camarades de refrains et de plaisir, ne trouvèrent que peu de faveur près du public, et le jeune vaudevilliste, cruellement traité par le parterre en plein soleil du lustre et de la rampe, rompit de fort mauvaise humeur avec le théâtre et avec la chanson.

Les pauvres diables qui, comme Figaro, en entrant dans

---

(1) J'ai souvent eu à parler de M. Duvergier de Hauranne dans *le Constitutionnel* après 1848, mais toujours en signant mes articles; M. Duvergier de Hauranne tenait surtout à ne pas signer les siens.

la vie, ne demandent qu'une chose, à vivre, font bon marché des premières misères, des premiers dédains, des premiers faux pas; mais les heureux auxquels la fortune sourit dès leur jeunesse souffrent vivement des plus légères blessures d'amour-propre et des plus puérils désappointements. M. Duvergier de Hauranne prit tellement au sérieux ses infortunes d'auteur, qu'il fit disparaître jusqu'au dernier exemplaire des vaudevilles qui portent son nom; ceux qui ont dû être remis, comme dépôt obligatoire, à la Bibliothèque royale, ont même été enlevés. Les plus petits malheurs de jeunesse, frappant un homme d'un esprit faible, pèsent et influent souvent sur sa vie entière.

Du théâtre de la rue de Chartres, M. Duvergier de Hauranne émigra pour ainsi dire en Angleterre. Il s'y livra à de consciencieuses études, et publia dans *le Globe*, sous la Restauration, plusieurs articles remarqués sur l'Irlande, sur le gouvernement anglais et sur les hommes d'Etat les plus considérables de la Grande-Bretagne.

Avant de se passionner pour la politique, le jeune vaudevilliste se fit aussi dans *le Globe* le champion le plus bienveillant et le plus actif du *romantisme;* il s'arma contre les *trois unités* et devint l'ennemi acharné du genre classique, des *récits de Théramène.*

La famille de M. Duvergier de Hauranne était originaire du département de la Seine-Inférieure. Son père, membre de la chambre de commerce de Rouen, fut, sous la Restau-

ration, un des députés laborieux de ce département. Mais le jeune Prosper transporta sa fortune dans le Cher, où, moins connu, il pensait exercer une plus grande influence. Il y fut en effet nommé député de Sancerre en 1831.

Pendant les premières années qui suivirent la révolution de Juillet, M. Duvergier de Hauranne resta fidèle à ses amis politiques, MM. Guizot et Duchâtel; mais, je suis bien forcé de le dire pour l'étude de ce caractère, qu'on ne peut bien peindre qu'avec les détails d'une miniature, combien cette fidélité s'imposait déjà fiévreuse et tracassière! Dans les jours difficiles, M. Duvergier de Hauranne ne montra point assez de talent de tribune, et se tint toujours trop effacé pour qu'il pût parvenir comme ses amis à un ministère. Il sut cacher cette nouvelle et poignante douleur; mais, mouche du coche infatigable, il persécutait de son activité d'oisif ministres, sous-secrétaires d'État, directeurs, chefs de bureau, commis; il rendait la vie pénible même aux huissiers.

Interrogez ceux qui ont fait du gouvernement avec lui.

C'est l'homme qui monte le plus souvent votre escalier; il dérange vos sonnettes, il use vos tapis, il se blottit sous votre oreiller, il se fourre dans vos pantoufles. Vous êtes au travail; on entre sans se faire annoncer: c'est lui! Vous partez pour la Chambre ou pour le conseil des ministres: c'est lui! Vous allez vous mettre à table : c'est lui! Vous

vous couchez: c'est lui! Vous vous réveillez: c'est lui! c'est toujours lui!

Tel député demande une faveur : — Ne l'accordez pas, vient vous dire M. Duvergier de Hauranne, ce n'est qu'un douteux, un modéré!

Tel fonctionnaire public sollicite de l'avancement: — Refusez, il est l'ami d'un électeur qui vote mal!

— Comment invitez-vous à dîner monsieur un tel? il a ri pendant votre dernier discours!

M. Duvergier de Hauranne dirige-t-il l'opposition :

— Soyez demain de bonne heure à la commission, dit-il à l'un. — Dirigez et excitez les interruptions, si M. Guizot parle, dit-il à l'autre. — Trouvez des mots spirituels contre la loi qui se discute, dit-il à M. Thiers, et ne ménagez pas les épigrammes à ceux qui la soutiennent. — Monsieur Thiers! promettez-moi d'être surtout aimable et expansif avec la *gauche;* causez avec les républicains! Quant à moi, je me charge des attaques personnelles et des articles de raisonnement dans *nos* journaux!

Ce fut pour un sous-préfet de Sancerre destitué que M. Duvergier de Hauranne déclara la guerre au ministère du 29 octobre, guerre vive, continue, sur toutes les questions, et de tous les instants. M. Duvergier de Hauranne, dans l'opposition, ne montra point pourtant une de ces haines éloquentes et vigoureuses qui s'attaquent de front à leurs ennemis: ce fut la Discorde rusée du *Lutrin*, féconde

en expédients, en stratagèmes, et brouillant toutes les églises.

Il savait les noms, les habitudes et les affaires de chacun; il ne tolérait pas les plus insignifiantes concessions, ne permettait pas un instant de faiblesse ; il punissait, soit par une attaque dans les journaux, soit par une exclusion aux jours où les honneurs parlementaires se distribuaient, le moindre oubli de la discipline : c'était, tout à la fois, le *berger* et le *chien* du troupeau.

M. Duvergier de Hauranne, après avoir fait son apprentissage d'agitateur dans le département du Cher, contre M. de Montalivet, esprit modeste et sage qui lui était souvent préféré pour la présidence du conseil général de ce département, fit de l'agitation en grand, dans la Chambre d'abord, et bientôt dans tout Paris, en décidant des hommes considérables de l'opposition dynastique à cette manifestation révolutionnaire des banquets.

Nous nous plairions volontiers à louer, dans M. Duvergier de Hauranne, l'homme privé ; à reconnaître qu'il n'est pas sans valeur, qu'il compte même beaucoup d'amis. Mais, en politique, la passion l'aveugle : chez lui, l'amour-propre le plus légèrement blessé n'oublie ni ne pardonne ; et à force de persévérantes manœuvres, il est surtout habile à organiser, à diriger des intrigues et des coalitions. C'est pour lui un entraînement d'esprit irrésistible, et comme un besoin de tempérament.

Tous les moralistes ont frappé d'opprobre l'*oisiveté*, mère de tous les vices; mais nous avons l'oisif riche et l'oisif pauvre.

En politique, ces deux oisivetés sont aussi dangereuses l'une que l'autre. L'oisiveté pauvre est la garde prétorienne de toutes les émeutes, de toutes les révolutions. Les oisifs comblés de biens, qui ne cherchent dans la politique que des jeux d'esprit, que des satisfactions d'amour-propre, que des importances de salon, et qui n'y apportent que des passions égoïstes, ne se montrent pas moins à craindre: ce sont leurs intrigues de partis, leur habituel passe-temps, qui affaiblissent les gouvernements en les forçant de les combattre, qui jettent l'agitation et l'inquiétude dans les populations, et qui préparent ainsi les révolutions, aux périls et aux désastres desquelles ils savent échapper.

M. Duvergier de Hauranne nous a tous laissés là, le lendemain des banquets qu'il avait organisés.

Disons toutefois que depuis le 2 décembre 1852, il sait se faire oublier et ne s'associe ni de près ni de loin à aucune malveillance active contre le nouvel ordre de choses.

L'opposition parlementaire compta dans ses rangs des esprits bien divers. Je ne sache rien qui ressemble moins à M. Duvergier de Hauranne que M. de Rémusat. J'ai beaucoup connu ce charmant causeur, plein de bonhomie et ne manquant cependant ni d'orgueil ni de fierté.

M. Charles de Rémusat, né à Paris le 14 mars 1797, est un de mes contemporains. Avant de nous connaître, nous nous étions rencontrés dans notre première jeunesse, assidus au cours de chimie de M. Thenard. Il n'entendit d'abord parler dans le salon de sa mère que de littérature, de Racine, de Corneille, de Voltaire, des Grecs et des Romains, du critique Geoffroy, enfin de tout ce dont on causait après les excès de la révolution de 89, à cette époque où l'on avait de l'esprit, comme le dit M. de Rémusat, mais où l'on *ne pensait pas*. La seule prétention qu'ose avouer bien haut M. de Rémusat, c'est de *penser*.

L'esprit souple et facile de cet homme politique s'émancipa dès le collége. Vers 1812, il avait composé son recueil de chansons comme Béranger ; plus tard, il se montra écrivain aussi spirituel, aussi élégant, aussi ingénieux que M. Villemain ; plus tard enfin, il fit de la philosophie comme M. Cousin.

M. de Rémusat, fils unique, eut le bonheur d'avoir pour mère une des femmes les plus distinguées de son temps ; elle était petite nièce de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères sous Louis XVI. La mère de M. de Rémusat, encore jeune, vivait dans l'intimité de madame de Beauharnais, et dès que Bonaparte organisa sa maison impériale, madame de Rémusat fut nommée dame du palais de l'impératrice ; M. de Rémusat, son mari, devint premier chambellan, maître de la garde-robe et surintendant

des théâtres impériaux. Le père de M. de Rémusat était de petite origine parlementaire (Cour des aides d'Aix). Il fut fait *comte* sous l'empire.

Lors du divorce, madame de Rémusat, amie de Joséphine, lui resta fidèle et dévouée, et ne fréquenta plus que la Malmaison.

Sous la Restauration, mais seulement en 1815, M. de Rémusat père devint préfet à Toulouse. On sait que ce fut le département de la Haute-Garonne qui plus tard envoya M. Ch. de Rémusat à la Chambre; il se fit élire député après 1830, par les électeurs du département de la Haute-Garonne, réunis pour la dernière fois en un seul collége; plus tard, et pendant toute la monarchie de Juillet, il se fit réélire par le collége de l'arrondissement de Muret.

Vers 1819, le jeune Charles de Rémusat avait été attaché au cabinet du ministre des affaires étrangères Dessoles (ministère libéral du temps).

S'improvisant, après les journées de Juillet, l'un des nombreux aides-de-camp du général La Fayette, il se montra un des premiers en uniforme d'officier d'état-major, plumes flottantes au chapeau; il courait ainsi les ministères, portant, au nom du général La Fayette, des recommandations qui alors étaient presque des ordres.

Telle est l'origine, tels sont les premiers pas de M. de Rémusat dans la littérature et dans la politique.

M. Sainte-Beuve, dans un de ces portraits où il excelle,

nous apprend que la Restauration rendit M. de Rémusat subitement libéral : il lui sembla qu'un voile tombait de devant ses yeux, et que la Révolution s'expliquait pour lui. « C'est pour cela, dit ingénieusement M. de Rémusat, que je n'ai jamais eu un grand fonds d'aigreur contre la Restauration : je lui savais gré en quelque sorte de m'avoir donné les idées que j'employais contre elle. »

Il se maria jeune. Recherchant plutôt une situati on politique qu'une fortune, il épousa d'abord la fille de M. Augustin Périer, de l'opposition la plus avancée sous la Restauration. Veuf de bonne heure, et sans enfants, il épousa en secondes noces mademoiselle de Lasteyrie, d'une sympathique beauté, d'un esprit charmant, élevé, fécond en aperçus justes et fins, en vues neuves et piquantes. Elle était de la famille des La Fayette : M. de Rémusat ne voulait pas surtout se mésallier comme opinion.

Vivant au milieu d'un monde aimable, poli, très sceptique, spirituel, le jeune philosophe éprouva de bonne heure le sentiment et la frayeur du ridicule. Aucune croyance n'était d'ailleurs chez lui assez profonde, aucun goût n'était assez vif, pour qu'il s'y livrât sans réserve. Lorsque M. de Rémusat tremble de n'être qu'un homme d'esprit, il écrit de gros livres sur Abélard, sur la philosophie, sur la politique, sur la Réforme et sur le protestantisme ; lorsqu'il a peur de ne passer que pour un savant, il met en vaudeville l'histoire d'Abélard, qu'il rend ainsi gaie, piquante et originale.

Timide et défiant, M. de Rémusat écrit beaucoup pour lui-même. Comme il est prompt et habile à saisir les points vulnérables dans les œuvres d'autrui, il craint que la critique ne s'exerce aussi contre ses propres ouvrages.

Ses relations du monde, des lectures confidentielles en plein salon d'ouvrages inédits, le conduisirent vers le petit groupe de ceux qu'on appelait alors des doctrinaires. Il fut reçu dans cette petite église comme un esprit de la famille. M. de Rémusat ne préfère-t-il pas à toutes choses, même à l'expérience, les idées, les systèmes? Ne se plaît-il pas à remettre tout en question, à tout discuter, à tout analyser, à tout généraliser? Il apporta dans cette société d'élite, où se rencontraient MM. Royer-Collard, de Broglie, de Barante et Guizot, un fonds de *pure gauche* en politique, un esprit sceptique, railleur, voltairien; en un mot, tout ce qui ne fait pas un homme d'Etat.

Aussi, sous la monarchie de Juillet, M. de Rémusat ne se plaît guère que dans les rangs de l'opposition; ministre de l'intérieur, il se serait fait volontiers de l'opposition à lui-même. Il dut un jour, étant au pouvoir, réprimer des coalitions d'ouvriers. Tout en montant à cheval, tout en prenant des mesures énergiques, il disait : « Je ne sais vraiment pas pourquoi nous dissipons ces rassemblements d'ouvriers; je me demande s'ils n'ont pas le droit de se réunir. » — « On se plaint, disait-il encore sous la monarchie de Juillet, que le gouvernement parlementaire agite le pays; mais la liberté

vaut bien la peine qu'on souffre pour elle ; on ne peut pas en jouir sans un certain mouvement des âmes, sans anxiété et sans bruit. » Après la révolution de 1848, montrant la résignation la plus philosophique, et comparant les sociétés aux individus, il prétendait que les sociétés vieillissent et meurent. Il eût dit volontiers : « France ! il faut mourir ! » En pleine république, au moment où tous les esprits hésitants cherchaient une solution : « Il faut peut-être revenir à la légitimité, disait M. de Rémusat. — Mais que feriez-vous, lui demanda-t-on, sous le règne d'Henri V ? — Je ferais de l'opposition. »

Maintenant vous comprenez cet esprit douteur, aimant plutôt interroger qu'affirmer ; aimant plutôt causer, discuter, analyser, qu'agir.

M. de Rémusat ne voit guère et ne recherche volontiers chez autrui que les côtés faibles d'esprit, de caractère ou de situation. L'homme d'État, au contraire, ne voit et ne recherche chez ceux qui l'approchent que les qualités pratiques et applicables. L'homme d'opposition veut détruire ; l'homme d'État veut consolider ou fonder. L'un représente l'analyse, l'autre la synthèse.

M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, proposa au Roi, en 1832, le rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques. On y appela tout d'abord les deux Dupin, l'un pour l'économie politique, l'autre pour la jurisprudence. On tenait à ne pas les avoir pour adversaires. MM. Duchâtel, Guizot et M. de Rémusat y eurent leur

place marquée; MM. Cousin, Thiers, Damiron, y furent admis; M. Mignet en fut nommé le secrétaire perpétuel. Elle s'ouvrit aussi à quelques vieux révolutionnaires encore debout, Rœderer, Garat, Lakanal. Le Roi hésita d'abord à signer la résurrection de l'Académie des sciences morales et politiques déjà très oubliée. « C'est bien assez, disait-il à M. Dupin, d'avoir sur les bras quatre classes de savants et de beaux-esprits. — Il vaut mieux encore, Sire, répondit M. Dupin l'aîné, voir ces beaux Narcisses de doctrinaires dans une académie que dans le gouvernement. » Cette académie restaurée devenait un domaine de plus pour la *liste civile* des doctrinaires et des *parlementaires;* c'était pour eux des moyens nouveaux d'influence; c'était des titres et des récompenses à donner.

Une rivalité amicale se produisit dès le collége entre M. Ch. de Rémusat et M. Dumon, pour se continuer dans les régions les plus élevées de la politique. Ce dernier remportait les prix dont M. de Rémusat n'obtenait que les accessits. M. Guizot fit d'emblée M. Dumon ministre; il ne nomma le spirituel émule de M. Dumon que sous-secrétaire d'État à l'intérieur. M. de Rémusat ne reçut le portefeuille de l'intérieur que des mains de M. Thiers; il ne fut ministre que dans le cabinet du 1er mars 1840, cette montagne aux larges flancs, dont la cime orgueilleuse prétendait toucher la nue, et qui, après de grandes douleurs d'enfantement, n'accoucha pas même d'une souris.

Il serait injuste de confondre M. Ch. de Rémusat parmi ces ouvriers infatigables, passionnés, imprévoyants, qui travaillèrent sans relâche à préparer la ruine du trône de Louis-Philippe, et dont la coupable légèreté fit éclater une révolution pour le triomphe de leurs égoïstes billevesées. S'il combattit par intervalles les ministres du temps, ce fut plutôt par des théories, dans des causeries railleuses, que par des votes et des actes; il se tint d'ailleurs presque toujours sur le second plan. Il dépensa surtout son activité politique dans des articles spirituels et modérés de journaux ou de revues. Tous les hommes qui prirent plus ou moins part aux affaires sous le gouvernement de Juillet recherchaient, cultivaient avec tendresse et assiduité l'amitié dévouée des revues et des journaux. Ils s'en faisaient les courtisans et les flatteurs. M. Thiers et M. Guizot se disputaient l'influence et la protection du *Journal des Débats.* M. Bertin de Vaux, homme d'expérience et de beaucoup d'esprit, ne toussait pas sans que M. Thiers et M. Guizot vinssent lui conseiller, lui recommander mille soins et mille précautions. Ils lui eussent volontiers préparé eux-mêmes un verre de tisane; l'un le couchait, l'autre le levait. Aussi la famille des Bertin, sans ambition personnelle, a-t-elle fait, par *le Journal des Débats*, la fortune de plus d'un écrivain, dans les académies ou dans les fonctions publiques, soit à l'intérieur, soit dans des ambassades. Comme le principe fondamental de la charte de 1830 était la doctrine du libre examen, les ambi-

tieux cherchaient à s'établir, à se rendre inexpugnables dans les journaux accrédités, afin d'y parler tout seuls, sans contradicteurs et sans réplique, afin d'empêcher leurs adversaires et leurs rivaux d'y prendre la parole.

M. Thiers, comme nous le montrerons en écrivant dans ces Mémoires l'histoire du *Constitutionnel*, déployait une grande habileté à endoctriner des capitalistes et des écrivains pour en faire des séides intéressés au succès de ses plans, de ses expéditions parlementaires : les uns donnaient leur argent, les autres leur esprit. M. Thiers ne donnait rien du tout, et lorsqu'enfin il s'élevait jusqu'à un ministère, il disait même aux écrivains qui l'avaient soutenu, défendu, loué, admiré : « Je ne puis rien obtenir aujourd'hui pour vous. Vous combattez depuis si longtemps dans les rangs de l'opposition, ajoutait-il, qu'il vous faut, avant d'entrer dans les fonctions publiques, faire un nouveau stage, défendre le gouvernement. » Ce qui ne voulait même pas dire : défendre le ministère, mais me défendre, moi ministre.

M. de Rémusat, du moins, servait, soutenait les journaux et les revues de son nom, de son esprit et de sa plume. Je reçus de lui, le 28 octobre 1844, la lettre suivante et un article signé, où il me prouvait ainsi du moins tout l'intérêt qu'il portait au *Constitutionnel* :

MON CHER MONSIEUR,

Je vous demande pardon pour mon gros paquet. Voyez-y du moins la preuve de ma bonne volonté. Je n'entre pas en apologie pour l'insuffi-

sance de ce que je vous offre, j'ai consulté mon désir de vous prouver que je ne vous oublie pas plutôt que l'intérêt de votre journal et le mien.

Tel qu'il est (si vous insérez ce morceau), je prends la liberté de vous faire trois prières. La première, c'est d'y laisser le préambule en six lignes, ou du moins un préambule analogue (je ne tiens pas à la rédaction) qui ôte à ce morceau l'air d'une dissertation en forme, et lui conserve le caractère d'un fragment de lettre et d'un article d'occasion. 2º Je tiens beaucoup à ce qu'il ne soit pas scindé et à ce qu'il paraisse en une seule fois. 3º Enfin, je vous prie de recommander particulièrement mes épreuves à la personne qui prendra la peine de les corriger. Je crois ma copie passablement nette, et, comme tous les auteurs, j'ai le faible de tenir beaucoup à l'exactitude typographique.

Je lis *le Constitutionnel* avec plaisir et attention : je trouve sa politique animée, suivie, soutenue, et suffisamment étoffée en faits, en nouvelles, en documents. La rédaction générale de l'ensemble me paraît bonne. J'imagine que votre succès doit se soutenir. Ce qui me semble vous manquer, c'est, de temps en temps, ou périodiquement, quelque chose de distinctif, d'à part, qui pique la curiosité. Par exemple, dans le corps du journal une lettre sur les affaires qui vînt tous les huit ou quinze jours, sous un anonyme impénétrable, ou sous un pseudonyme irritant, trancher avec le ton habituel, et même se permettre quelque excentricité, ou bien encore, quelque chose d'analogue à l'article *Variétés*, non plus sur la politique, mais sur toutes choses : un vicomte Delaunay, brillant et inconnu, que vous dirai-je? je parle en vieillard, ce qu'était *l'Ermite de la chaussée d'Antin* il y a trente-deux ans ; il me semble que personne n'est autant que vous capable de découvrir et d'organiser cela.

Quoi qu'il en soit, il me semble que vous allez bien; je vous en félicite, et bien mieux, je vous en remercie.

De la solitude où je vous écris n'attendez aucune nouvelle. Encore une fois, pardonnez-moi de vous servir si mal, et veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'expression de mes dévoués sentiments.

Ch. Rémusat.

Révolutionnaire aimable, resté jeune, rieur, obligeant, M. de Rémusat porte plutôt un grand nom littéraire qu'un grand nom d'homme politique et d'homme d'État. C'est surtout un esprit distingué de salons et d'académies : toujours

prêt à se passionner pour tout ce qui est élevé, pour tout ce qui est noble; raffolant des belles et charmantes choses que nous ont léguées l'esprit et le goût français de nos pères, trouvant juste et utile qu'on donne des leçons aux gouvernements qui gênent le moins du monde la doctrine du libre examen, négligeant volontiers tous les grands intérêts du pays pour le triomphe de ses théories abstraites, mais ne se mêlant jamais à la foule des banquets et des émeutes, ne jouant, en un mot, le rôle de tribun que dans un langage ingénieux et poli, qu'avec honnêteté et des gants blancs.

MM. Duvergier de Hauranne et Rémusat passèrent tous deux tantôt de M. Thiers à M. Guizot, tantôt de M. Guizot à M. Thiers.

Pour achever d'étudier le camp et les grandes manœuvres du parti parlementaire, nous devrions placer ici l'histoire dramatique de MM. Guizot et Thiers, de leurs rivalités incessantes, de leur alliance passagère pendant la coalition, de leur guerre à mort pendant les sept années du ministère du 29 octobre. La grande et intéressante question pour un bourgeois de Paris et pour la France entière fut celle-ci pendant toute la monarchie de Juillet: Serons-nous gouvernés par M. Guizot ou serons-nous gouvernés par M. Thiers? Mais ces grandes luttes qui rappellent celles de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, d'Annibal et de Scipion, veulent un grand cadre, beaucoup d'air et d'espace; et nous réservons aux deux grands généraux

parlementaires un chapitre spécial, pour les mieux connaître et les mieux juger.

Un des malheurs de la monarchie de Juillet, ce fut d'être contrainte de confier souvent le pouvoir à des lettrés ou à des industriels. Les hommes que de longues études, que leurs travaux, que leur éducation surtout préparent au maniement des affaires publiques, ont trop fait défaut au gouvernement de Louis-Philippe. De plus, dans ce siècle d'argent, au milieu de tant de fortunes considérables improvisées, ou lentement acquises, un grand nombre des hommes politiques appelés soit dans les Chambres, soit dans les conseils du Roi, ne possédaient que la fortune la plus médiocre; et quand on a vu de près tous ces compétiteurs si ardents de portefeuilles, on est forcé de reconnaître que, dans certaines circonstances, l'ambition impatiente et pressée de quelques-uns cachait des nécessités et des convoitises d'argent.

La monarchie de Juillet ne portait sur le front ni l'auréole de la gloire, ni le symbole religieux de droits légitimes ou de droits acquis. Ce ne fut qu'un gouvernement de circonstance, forcé de vivre d'expédients. Les hommes choisis et préférés, les mesures prises, les tendances affichées, les doctrines proclamées, tout était calcul contre les embarras du jour, contre les nécessités du moment; tout était expédient, contre les manœuvres des partis et contre les dangers de situations nouvelles et imprévues. On réveillait les souvenirs de l'Empire, pour effacer, pour refouler

dans l'ombre les idées républicaines et les prétentions de la légitimité ; on faisait du bonapartisme comme expédient contre les républicains, contre les légitimistes. On trouvait, même dans une émeute, un expédient contre les exigences parlementaires de M. Thiers. On vivait au jour le jour, et plus d'une fois Louis-Philippe, découragé, à bout d'expédients, réfutait avec tristesse la confiance de M. Guizot dans l'avenir : « Nous aurons beau, disait-il, épuiser tous deux, vous, tout ce que vous avez de courage, d'éloquence et d'amour du bien public ; moi, tout ce que j'ai de persévérance, d'expérience des choses et des hommes, nous ne fonderons jamais rien en France, et un jour viendra où mes enfants n'auront pas de pain ! »

La révolution de 89 n'avait guère fait les affaires que de la bourgeoisie ; plus tard, la bourgeoisie ne prit part à la révolution de 1830 que pour sauvegarder ses vanités de parvenu et ses intérêts d'enrichi. Le trône de Louis-Philippe n'eut donc d'abord pour soutien que la bourgeoisie, qu'on enrégimenta en garde nationale. La garde nationale se montra dévouée, toujours prête à prendre le fusil dans les plus graves émeutes, et resta fidèle jusqu'en 1848. Dans les journées de Juillet, une jeunesse ardente, généreuse, appartenant aux classes élevées, dut se mêler à des classes moins accoutumées aux sentiments délicats, et aussi à quelques parties impures. Pendant le combat, comme le dit

M. de Montlosier, tout cela alla bien ensemble ; après la victoire, les hommes des classes inférieures, les parties impures aspirèrent à tout bouleverser. Ceux, au contraire, qui, en se soulevant, n'avaient eu d'autre but que de se conserver, et qui, après la victoire, prétendaient se conserver mieux encore, se rangèrent du parti de l'ordre et du gouvernement nouveau. On vit un grand nombre de jeunes gens de bonne famille, riches, se grouper dans la garde nationale à cheval, dans l'état-major, et combattre non sans dangers, non sans courage, pendant les émeutes, ceux mêmes avec qui ils avaient accompli la révolution de Juillet (1).

La monarchie de Juillet ne put s'appuyer sur ce qui restait d'aristocratie en France; elle eut, au contraire, toute la noblesse de Paris et des provinces pour ennemie; ne se préoccupant des classes pauvres, des classes laborieuses que pour répandre sur elles les secours d'une inépuisable bienfaisance, elle ne songea à aucune institution politique, hygiénique ou financière pour leur bien-être et leur avenir; elle encouragea seulement l'établissement d'un grand nombre de caisses d'épargne (2).

---

(1) On se rappelle que le jeune Bailliot, fils d'un ancien agent de change, fut tué à la montagne Sainte-Geneviève, d'une balle reçue dans les reins.

(2) La première caisse d'épargne, en France, date de novembre 1818; elle fut instituée à Paris, par ordonnance du roi, sur des bases qu'on n'a

Selon nous, la bourgeoisie est, en politique, un élément trop mobile, trop capricieux, trop facile à intimider ou à duper, pour qu'un gouvernement puisse trouver en elle un appui résistant, intelligent et durable. Le bourgeois de Paris est, au XIXe siècle, ce qu'il a toujours été : c'est toujours cet esprit gaulois, pénétrant, railleur, habile à prévoir les fautes, prompt à blâmer les folies des princes. L'esprit du bourgeois de Paris est même, à ce sujet, doué d'une intuition singulière; il prévoit, il prédit, et il se trompe rarement.

Dans mon enfance, au milieu des causeries, non de salon, mais d'arrière-boutique, j'entendais souvent dire chez mon père que Joséphine était la providence, la fée protectrice de Napoléon, et prophétiser que le divorce avec Joséphine serait bientôt le signal et l'occasion d'incessantes adversités.

Pendant ma jeunesse, sous la Restauration, l'esprit observateur, judicieux des bourgeois de Paris, discernait avec

---

guère modifiées depuis; elle était gérée gratuitement; elle recevait toute épargne qu'on lui apportait, en payait l'intérêt à 5 p. 0/0 par an et le capitalisait par mois. On pouvait retirer l'argent déposé.

On établit une caisse d'épargne à Bordeaux en 1819, — à Rouen et à Metz en 1820, — à Marseille, Nantes, Troyes et Brest en 1821; — au Havre et à Lyon en 1822, etc. En 1830, toutefois, treize caisses seulement étaient établies en France; mais, à partir de cette époque, elles prirent un tel développement, qu'en 1835 on comptait cent trente-une caisses d'épargne autorisées, en activité ou sur le point de l'être.

Le 12 juin 1835, une loi organisa régulièrement cette institution populaire.

finesse les qualités de Louis XVIII, sa haute raison, sa prudence, et affirmait sans hésiter qu'il n'y avait point à craindre avec lui de révolution ; mais en même temps on disait tout haut, bien des années avant 1830, que le caractère chevaleresque, aventureux, défiant, passionné de Charles X, s'il parvenait au trône, lui ferait infailliblement perdre sa couronne.

Les bourgeois de Paris ne se trompaient pas non plus lorsqu'ils voyaient pour Louis-Philippe, dans la princesse Adélaïde, un courageux et habile conseiller. Par un concours de circonstances inouïes, son frère partit pour l'exil deux mois après sa mort.

C'est que tout se sait, tout se répète à Paris; on y est surtout curieux de la vie intime des princes. On étudie, on épie leurs goûts, leurs penchants, jusqu'à leurs plus familières habitudes. D'après toutes ces données, le bourgeois de Paris compose, dessine, arrête tous les contours, toutes les sinuosités, tous les points saillants des caractères de ceux qui sont appelés à régner, et, moraliste pratique, il conclut de ces études à quelles folies, à quelles fautes se laisseront entraîner ceux que leur naissance ou leur situation arme du pouvoir suprême.

Le bourgeois de Paris est moins clairvoyant sur ses défauts, sur ses mauvais penchants, sur sa mobilité d'esprit, sur ses vanités puériles, sur ses exigences déraisonnables, sur toutes ses faiblesses.

Se croire un personnage est fort commun en France :
On y fait l'homme d'importance,
Et l'on n'est souvent qu'un bourgeois.
C'est proprement le mal françois.
La sotte vanité nous est particulière;
Les Espagnols sont vains, mais d'une autre manière,
Leur orgueil me semble, en un mot,
Beaucoup plus fou, mais pas si sot (1).

Le bourgeois de Paris, lui aussi, dans son pouvoir limité, se livre à des folies qui deviennent le prétexte et l'occasion de journées révolutionnaires; il crie, en se jouant, *Vive la Charte!* il crie, en se jouant, *Vive la réforme!* et le lendemain il est tout surpris que, répondant à son appel, le peuple, dont la main brutale brise tout ce qu'elle touche lorsqu'il est passionné, se laisse entraîner à tout bouleverser, à tout renverser, trône, gouvernement et société, dans le court espace de trois jours. Le bourgeois de Paris s'inquiète alors, s'effraie, se désespère, jurant, à chaque révolution, qu'on ne l'y reprendra plus.

Depuis la Fronde, le bourgeois de Paris n'a été, le plus souvent, que la victime ou la dupe de profonds scélérats ou d'ambitieux habiles; tantôt le bourgeois de Paris s'est laissé mettre la *camisolle de force*, comme aux jours de la *Terreur*, par un Robespierre, par un Marat; tantôt il s'est laissé endoctriner par un cardinal de Retz ou par M. Thiers.

(1) *Le Rat et l'Éléphant*. LAFONTAINE.

Il s'est laissé persuader, sous la Restauration, qu'on prétendait lui ravir toutes ses libertés, et il s'est mis à crier *Vive la Charte!* Sous Louis-Philippe, il s'est laissé persuader qu'il vivait sous un tyran, et alors il a crié *Vive la réforme!* Louis-Philippe a cru sa politique vaincue, sa couronne chancelante, lorsqu'en passant, le 24 février au matin, dans les rangs de la garde nationale, il n'a plus retrouvé, dans la bourgeoisie de Paris en uniforme, le fusil sur l'épaule, le sabre au côté, cet enthousiasme, ce dévoûment qui l'avaient, pendant dix-huit ans, maintenu sur le trône. Le pouvoir, sous Louis-Philippe, se faisait cependant modeste et bourgeois. Il honorait avant tout les vertus de famille; il portait un chapeau rond et un parapluie; il tenait le moins de place possible; il prenait le titre le moins orgueilleux, le moins superbe. Le Roi s'appelait *Roi des Français;* le pouvoir s'appelait *Liberté, Ordre public.*

Tallemant des Réaux raconte qu'un Espagnol, voyant le roi Louis XIII ôter son chapeau à plusieurs personnes qui étaient dans la cour du Louvre, dit à l'archevêque de Rouen, avec qui il était : « Eh quoi! votre roi ôte son chapeau à ses sujets? — Oui, dit l'archevêque, il est fort civil. — Oh! le roi mon maître tient bien mieux son rang; il n'ôte son chapeau qu'au saint-sacrement, *y de muy mala gana* (et même mal volontiers). »

Qu'eût dit cet Espagnol en voyant le roi Louis-Philippe ôter son chapeau, donner des poignées de main à son

peuple, et chanter devant lui et pour lui *la Marseillaise.*

La Restauration, accomplie sous la protection d'armées étrangères coalisées, a changé le gouvernement, les lois, les institutions, et même les mœurs en France. La révolution de 1830 causa surtout une profonde commotion, un dangereux ébranlement dans la société, que devait menacer plus encore la révolution de 1848. Après 1830, les cœurs furent lents à se calmer, les esprits à se rasseoir, les intérêts à reprendre confiance; le sans-gêne, le *débraillé,* s'introduisirent dans les costumes, dans les mœurs, et jusque dans le langage. Le néologisme fit fortune. La jeunesse des écoles et le peuple se plurent, de concert, à la singulière fantaisie de révolutionner la danse française; ils remplacèrent les mouvements arrondis, élégants, lentement développés de l'ancienne gavote de nos pères, par une danse frénétique, convulsive, irrespectueuse, indécente, qu'on appela d'un mot approprié à la chose, *la chahut.* On fit même un verbe, le verbe *chahuter.* Les bals masqués du théâtre des Variétés furent une mode après 1830. On y voyait les costumes de fantaisie les plus excentriques, les plus sans-façon, des costumes de pierrots, de pierrettes, et surtout de pittoresques costumes de débardeurs, pour les femmes, plus encore que pour les hommes. Des jeunes gens de bonne famille, des actrices célèbres, s'y mêlaient à des gens du peuple, à des femmes échappées des plus

ignobles taudis. C'était un pêle-mêle de fous, une sarabande de gens ivres, sautant, se démenant, criant, hurlant, au bruit d'une musique de cuivre, stridente et tapageuse. Cette foule furieuse de gaîté et d'ivresse du théâtre des Variétés se transporta à l'Opéra, et les bals masqués de l'Académie royale de musique, offrant un immense espace, dépassèrent, pendant toute la monarchie de Juillet et sous la république de 1848, tout ce qu'on peut imaginer de plus bruyant, de plus scandaleux et de plus ignoble. Musard, par ses symphonies avec accompagnement de coups de pistolet et de chaises cassées, excitait encore cette turbulente et menaçante cohue. Musard fut proclamé dieu; chaque année on lui décernait une ovation : il était porté en triomphe. A ces spectacles tolérés, l'étranger prenait de notre société une idée singulière.

Voilà ce qu'était, de haut en bas, cette société au milieu de laquelle parurent et s'élevèrent les hommes nouveaux de 1830; tel était le terrain sur lequel ils eurent nécessairement à combattre et à lutter. Je pourrai encore jeter plus de lumière sur les différents rôles qu'ils choisirent, lorsque j'aurai, par des renseignements précis et peu connus, pu étudier la figure historique de Louis-Philippe, roi des Français.



CHAPITRE II.

LOUIS-PHILIPPE.

Éducation de Louis-Philippe. — Sa jeunesse. — Son esprit de famille. — Le duc d'Orléans et Louis XVIII. — Leur conférence sur l'éducation des princes, qu'on voulait envoyer au collége. — Le *Journal de Louis-Philippe*. — Le titre d'Altesse royale. — Louis-Philippe et l'opposition. — Les épreuves d'une biographie des contemporains. — Charles X et le duc d'Orléans. — Une conversation à Goritz. — Un dialogue des morts entre Charles X et le duc d'Orléans. — Deutz. — Louis-Philippe et la duchesse de Berry. — Louis-Philippe philanthrope et humanitaire. — Les fortifications de Paris. — La politique étrangère. — Les mariages espagnols. — Lettres inédites de M. Forth-Rouen, de M. Guizot au Roi, du Roi à M. Guizot, de M. Guizot au duc de Nemours. — Cinq lettres de M. Bresson au duc de Nemours. — Le discours du Mans, réponse du duc de Nemours. — Lettre du Roi au duc de Nemours. — Lettre de M. Duchâtel au même. — Lettre de la princesse Adélaïde au même. — La Chambre des députés. — Lettre de M. Molé au Roi. — Louis-Philippe médecin; une méprise au château d'Eu. — La liste civile. — L'amour de la truelle. — Le Roi surpris la nuit écrivant des notes pour ses fils. — La mort du duc d'Orléans; une lettre de la reine Amélie. — Lettre du maréchal Valée sur le duc d'Aumale. — Deux entretiens entre Louis-Philippe et MM. Scribe et Halévy. — Conclusion,

Il y a peut-être audace et imprudence à venir parler aujourd'hui d'un roi, encore sur le trône il y a peu d'années, et que nous entourions tous alors de nos respects; mais je suis, pour une pareille entreprise, plus à l'aise que personne.

Au milieu des incertitudes et des périls, je me suis montré tout d'abord convaincu que le prince Louis-Napoléon possédait toutes ces grandes qualités d'homme d'État qui assurent aux sociétés l'ordre, le respect de la religion, le règne paisible des lois, aux peuples de sages progrès, la prospérité, l'éclat et la gloire.

Depuis sa première élection, ce prince, élu empereur et prenant le titre de Napoléon III, n'a-t-il pas su, en très peu d'années, replacer la société sur sa base, honorer la religion, refaire une armée, compléter le grand réseau de nos lignes de fer, embellir, assainir Paris et nos provinces, faire sortir nos finances avec succès, avec profit pour l'État, des chemins de la routine, relever le drapeau et la diplomatie de la France à l'étranger, nouer fortement et par les liens les plus étroits l'alliance anglaise, changer de fond en comble cette politique européenne de 1814, qui plaçait la Russie à la tête d'une coalition de tous les peuples contre la France, tandis qu'aujourd'hui une nouvelle politique européenne vient de placer au contraire la France à la tête d'une coalition de tous les peuples contre la Russie? D'aussi grandes choses ne sont pas faites pour refroidir l'esprit et le cœur, ni pour diminuer les sentiments d'admiration qui ne manquent jamais dans notre pays, aux courageux efforts et aux heureuses entreprises.

Ceci dit, il me sera permis de parler librement d'un

roi qui, pendant dix-huit ans, a régné en France, sans qu'on me soupçonne d'arrière-pensées politiques, sans qu'on m'accuse de me ménager des portes secrètes, pour je ne sais quels sots rêves d'avenir. D'ailleurs, l'empereur Napoléon III ne disait-il pas, à Saint-Cloud, le 2 décembre 1852, devant le Corps législatif et le Sénat : « Est-ce à dire qu'en « acceptant le titre de Napoléon III, je tombe dans l'erreur « reprochée au prince qui, revenant de l'exil, déclara nul et « non avenu tout ce qui s'était fait en son absence? Loin de « moi un semblable égarement. Non-seulement je reconnais « les gouvernements qui m'ont précédé, mais j'hérite en « quelque sorte de ce qu'ils ont fait de bien ou de mal ; car « les gouvernements qui se succèdent sont, malgré leurs « origines différentes, solidaires de leurs devanciers. »

Le 6 octobre 1773, Louis-Philippe d'Orléans naquit au Palais-Royal, et reçut en naissant le titre de duc de Valois.

Son père était ce Louis-Philippe-Joseph qui se fit appeler plus tard Philippe-Égalité, et qui portait à cette époque le titre de duc de Chartres.

Sa mère était Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon, fille du duc de Penthièvre, dernier représentant de la descendance de Louis XIV et de madame de Montespan, dans la personne du comte de Toulouse.

Louis-Philippe remonte donc à Monsieur, frère du roi Louis XIV, par son père : branche légitime.

Il remonte à Louis XIV lui-même, par son père et par sa mère : branche légitimée.

Il ne peut me convenir d'établir ici tout ce que put avoir de singulier, de scandaleux, la vie de Louis-Philippe-Égalité, la vie du père de Louis-Philippe. Nous signalerons pourtant un fait qui jettera quelques lumières sur la situation de son fils, encore duc d'Orléans, sous la Restauration, vis-à-vis de Louis XVIII sur le trône. Philippe-Égalité fut le premier, en France, qui emprunta à l'Angleterre, mœurs, costumes, jockeys et chevaux; les premières courses furent encouragées par lui; la reine Marie-Antoinette y assista; mais sur un ordre du Roi les courses cessèrent. Louis XVI voulut surtout mettre fin aux paris ruineux dont elles étaient le prétexte. Le duc de Chartres se consola de cette privation par de fréquents voyages à Londres, en y achetant des propriétés et en se faisant recevoir membre de deux ou trois clubs.

Louis XVI, pendant tout son règne, montra de l'aversion pour le duc d'Orléans, qui devait s'appeler Philippe-Égalité lors de la révolution de 89, de même que Louis XVIII sur le trône montra toujours peu de goût pour le duc d'Orléans, qui devait prendre le titre de roi des Français lors de la révolution de 1830, après le départ pour l'exil de Charles X.

Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, aimait les arts et la mécanique; il s'était fait faire en relief des modèles

de toutes les manufactures de Lyon, et rêvait toutes sortes d'entreprises de bâtiments. Il conçut le projet d'abattre toutes les maisons de la Cité, et de rebâtir un quartier nouveau. On sait sa lucrative spéculation sur les boutiques ouvertes dans le Palais-Royal.

Le duc de Valois, qui, devenu roi des Français en 1830, devait ne montrer que les goûts les plus honnêtes et les meilleures qualités de son père, ne fut qu'ondoyé au Palais-Royal, par l'aumônier de la maison, en présence du curé de la paroisse et de deux valets. Douze ans plus tard, Louis XVI et Marie-Antoinette tinrent sur les fonds de baptême le jeune duc de Valois, devenu duc de Chartres par la mort de son grand-père, son père, le duc de Chartres, ayant alors pris le titre de duc d'Orléans.

Dès l'âge de cinq ans, le duc de Chartres avait eu pour précepteur un M. de Bonnard, célèbre dans quelques salons par des madrigaux et par de petits vers de société. Les *Mémoires* de la comtesse de Genlis nous apprennent qu'elle succéda à M. de Bonnard, comme précepteur du jeune duc de Valois et de ses deux frères, le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais.

Le duc d'Orléans demanda cependant l'agrément du roi Louis XVI pour le choix de la gouvernante de ses enfants, comme avant 1830 le duc d'Orléans dut demander l'agrément de Louis XVIII pour faire élever les jeunes princes, ses fils, au collége.

— Gouverneur ou gouvernante, répondit Louis XVI, faites ce qu'il vous plaira.

— Heureusement, dit-il assez haut pour être entendu, heureusement M. le comte d'Artois a des enfants.

A partir de ce moment, l'éducation des enfants de M. le duc de Chartres, filles et garçons, fut confiée à madame de Genlis.

Rousseau venait de mourir ; l'*Emile* avait presque la vogue d'un roman; madame de Genlis, cédant aux opinions du temps, décida qu'elle élèverait ses illustres élèves à la Jean-Jacques.

« Q'on destine, dit Jean-Jacques, mon élève à l'épée, à l'Eglise, au barreau, peu m'importe; avant la vocation des parents, la nature l'appelle à la vie humaine, vivre est le métier que je veux lui apprendre; en sortant de mes mains, il ne sera, j'en conviens, ni magistrat, ni soldat, ni prêtre; il sera premièrement homme, tout ce qu'un homme doit être ; il saura l'être au besoin, aussi bien que qui que ce soit; la fortune aura beau le faire changer de place, il sera toujours à la sienne.

« On ne songe qu'à conserver son enfant, ce n'est point assez : on doit lui apprendre à se conserver étant homme, à supporter les coups du sort, à braver l'opulence et la misère, à vivre, s'il le faut, sur les glaces d'Islande ou sur le brûlant rocher de Malte. »

Madame de Genlis ne semble-t-elle pas avoir prévu que l'aîné de ses élèves passerait sa jeunesse, une grande partie de sa vie dans la misère et dans l'exil, et que, roi détrôné, il mourrait sur la terre étrangère? Ne semble-t-elle pas avoir prévu que l'aîné de ses élèves serait contraint de voyager pendant de longues années sous un faux nom, en Suisse, en Suède, en Danemarck, en Norwége, en Amérique , en Es-

pagne et dans les colonies espagnoles du Nouveau-Monde? Ne semble-t-elle pas avoir prévu que, n'ayant plus qu'un louis dans sa poche, le duc de Chartres serait contraint pour vivre de se présenter en Suisse, au pensionnat de Reichenau, sous le nom de Chabaud-Latour qu'on attendait, pour remplir une place de professeur de géographie? Le duc de Chartres subit des examens et fut admis comme professeur de géographie aux appointements de quinze cents francs.

Quant aux métiers qui doivent faire partie de l'éducation de l'homme, Rousseau recommande aux parents d'en faire apprendre un à leurs enfants; *Emile* poussait le rabot: madame de Genlis voulut que le duc de Valois apprît la menuiserie, la chirurgie et le jardinage.

« M. le duc de Valois, dit madame de Genlis dans ses *Mémoires*, à l'âge de huit ans était d'une inapplication inouïe. Je commençai par lui faire des lectures d'histoire, il n'écoutait pas, s'étendait, bâillait, et je fus étrangement surprise, à la première lecture, de le voir se coucher sur le canapé sur lequel nous étions assis, et mettre ses pieds sur la table qui était devant nous; pour faire connaissance ensemble, je le mis sur-le-champ en pénitence, et lui fis si bien entendre raison, qu'il ne m'en sut aucun mauvais gré.

« Il avait un bon sens naturel qui dès le premier jour me frappa; il aimait la raison comme tous les autres enfants aiment les contes frivoles; dès qu'on la lui présentait à propos et avec clarté, il l'écoutait avec intérêt. »

A côté du duc de Valois grandirent le duc de Montpensier et le duc de Beaujolais. Ces deux princes moururent, l'un à Salthil, près de Windsor, l'autre à Malte : le duc de Mont-

pensier, en 1807, à 32 ans, et le duc de Beaujolais, à 28 ans, en 1808.

Quant à madame Adélaïde, sœur du duc de Valois, sa piété, qui est véritablement angélique, dit madame de Genlis, lui donne la philosophie chrétienne qui consiste dans la patience, le courage, la résignation et le mépris sincère du faste et des grandeurs; sa douceur est inaltérable, mais son âme sensible a beaucoup d'énergie.

Elle passa, comme son frère, la plus grande partie de sa vie dans l'exil, revint avec lui en France, et mourut au mois de décembre 1847, laissant ainsi Louis-Philippe roi, privé de ses tendres encouragements et de ses sages conseils, la veille de la crise des banquets de 1848.

M. Sainte-Beuve, dans une notice sur madame de Genlis, reconnaît que la manière dont elle conçut et dirigea, dès le premier jour, l'éducation des enfants d'Orléans dénote chez l'institutrice un sens de la réalité plus pratique que ne l'indiquaient ses livres. Elle les mit sans tarder aux langues vivantes, aux connaissances usuelles, aux choses du corps et de l'esprit, menant le tout concurremment; l'été, à Saint-Leu, chacun de ses élèves avait un petit jardin qu'ils cultivaient eux-mêmes, et le jardinier qui les dirigeait ne leur parlait qu'allemand. Mais si l'on jardinait en *allemand*, on dînait en *anglais*, l'on soupait en *italien;* le français se parlait bien assez dans les intervalles. A la promenade, un pharmacien botaniste suivait les jeunes princes pour leur

apprendre les plantes. Un Polonais, dessinateur habile, avait peint pour eux l'Histoire sainte, l'Histoire ancienne, celle de la Chine et du Japon. Tous ces tableaux d'histoire composaient une *lanterne magique* amusante autant qu'instructive. Ne pouvant se priver de son goût pour le théâtre, elle imagina de mettre en action et de leur faire jouer dans le jardin, où les décorations artificielles se combinaient avec la nature, les principales scènes de l'*Histoire des Voyages* de l'abbé Prévost, abrégée par La Harpe; et en général toutes sortes de sujets historiques ou mythologiques. Elle inventa pour eux toute une série d'exercices gymnastiques alors inconnus : les exercices des *poulies*, des *hottes*, *les lits de bois, les souliers de plomb;* elle put se féliciter plus tard à bon droit d'avoir appris à son principal élève « à se servir seul, à mépriser toute espèce de mollesse, à coucher habituellement sur un lit de bois (1), recouvert d'une simple natte de sparterie, à braver le soleil, la pluie et le froid, à s'accoutumer à la fatigue, en faisant journellement de violents exercices et quatre ou cinq lieues avec des semelles de plomb. » En un mot, dans toute cette partie de sa carrière, elle se montra ingénieuse, inventive, pleine de verve et d'à-propos; elle avait rencontré vraiment la plénitude de son emploi et de son génie.

---

(1) Louis-Philippe fit prendre à ses fils les mêmes habitudes.

Pour faire un portrait ressemblant de Louis-Philippe, il faut le surprendre dès cette première éducation. On l'y voit déjà se dessiner tel qu'il se montrera sur le trône. « M. de Valois (comme on l'appelait alors) n'annonçait en rien, dit M. Sainte-Beuve, la fleur des anciens Valois, cette distinction suprême dans le goût qui n'est pas toujours en accord avec le bon sens et avec la science pratique de la vie. Il apprend tout, il retient tout, il raisonne bien de tout; mais il n'est pas de ceux qui sentiraient naturellement ni la musique, ni la poésie, ni les beaux-arts fins, ni la fine littérature; ce qui n'empêchera pas qu'il n'en ait assez vu, assez manié et assez pratiqué de bonne heure, par les soins de son gouverneur infatigable, pour avoir la certitude de s'y connaître. *J'en ferais bien autant*, aurait-il pu dire de presque chaque production de ce genre qu'on lui aurait offert à considérer. Elle lui avait fait apprendre, en effet, et manipuler dès l'enfance tant de choses diverses qu'il n'était presque aucune branche des connaissances ni des arts sur laquelle il ne pût se croire du métier, de manière à en remontrer à chacun dans l'occasion : il le laissait peut-être trop voir étant roi. »

Pendant toute sa jeunesse, le cœur de Louis-Philippe fut ouvert à de vifs sentiments religieux. Quelques historiens ont prétendu que sur le trône il se montra plus voltairien que catholique. Des hommes considérables, vivant presque dans l'intimité du Roi, m'ont assuré qu'il se refusait tou-

jours aux questions, aux discussions qui pouvaient toucher par quelque côté aux croyances religieuses. L'un de ceux auxquels il accordait le plus de confiance et d'amitié, l'entendit même s'exprimer ainsi : « Pour tout ce qui est religion, chacun reste dans l'intimité de sa conscience, chacun reçoit les inspirations de Dieu ou obéit aux entraînements de son intelligence. » Tout le monde sait que Louis-Philippe est mort religieusement. Voici les seules paroles qu'il adressa à la Reine, après avoir reçu l'Extrême-Onction : « Amélie, es-tu contente de moi ? » Ces paroles sortaient à la fois du cœur d'un croyant et du cœur aimant de l'époux.

Après ces quelques détails sur l'enfance, sur la jeunesse, sur la vie errante de Louis-Philippe pendant son long exil, je dois suivre les pas, étudier toute la conduite, toute la politique du duc d'Orléans, depuis le jour où, en 1814, il rentre en France avec la famille royale, jusqu'aux journées de 1848, jusque dans l'exil, après la révolution de Février.

J'ai lu tout ce qu'on a pu écrire sur Louis-Philippe, j'ai cherché des renseignements, des indications auprès de ceux qui l'approchèrent sur le trône, j'ai interrogé les indifférents, j'ai interrogé ceux dont le dévoûment égalait l'amitié, j'ai interrogé les ambitieux dont, plus d'une fois, il avait gêné les plans politiques et parlementaires, j'ai interrogé ceux qui l'avaient connu avant 1830, et qui, depuis 1830, ne lui vouèrent que de mauvais sentiments, et n'eurent plus pour lui que des jugements sévères. Ce n'est

qu'après toutes ces études et sur des documents officiels, publiés ici, que je me suis fait une opinion bien arrêtée sur l'esprit et le caractère du père de famille et du prince couronné.

Les d'Orléans se montrèrent toujours fidèles à l'esprit de famille; parlant de la noblesse française, Louis-Philippe, roi, abaissait volontiers tous les grands noms. « Il y a encore des noms, disait-il, mais il n'y a presque plus de familles. » Il ne reconnaissait guère que la noblesse des familles des ducs d'Uzès et des Noailles. Il s'agissait un jour aux Tuileries d'arrêter une liste d'invités pour un bal assez intime, et l'on se demandait si les femmes des membres de l'Institut seraient mises sur cette liste; la question s'agitait au sujet de madame Horace Vernet. La Reine, non pour elle, disait-elle, mais pour ceux qu'on recevait, surtout pour le faubourg Saint-Germain, qu'on voulait avoir et qu'on n'avait pas, témoignait quelques scrupules. Traitant alors assez légèrement certaines noblesses du faubourg Saint-Germain : « Je suis trop de mon temps, dit le Roi, pour ne pas recevoir tous ceux qui se sont fait un nom honoré, et pour ne pas recevoir les femmes qui le portent. »

L'esprit et le caractère du roi Louis-Philippe offraient un singulier contraste. On trouvait en lui toutes les prétentions princières et plus d'un penchant révolutionnaire. Au commencement et à la fin de son règne, il eut à se décider entre des hommes importants, dont les uns étaient

résolûment monarchiques, dont les autres comptaient surtout des antécédents révolutionnaires; son goût et son cœur se déclarèrent toujours pour ces derniers. En 1830, il se sentait plus d'entraînement pour Laffitte que pour Casimir Périer; plus tard, il eut beaucoup d'estime pour M. Guizot, mais son penchant était pour M. Thiers.

Sous la Restauration, le duc d'Orléans et Louis XVIII se montrèrent tous deux d'habiles stratégistes; ils s'appliquaient à préparer l'avenir chacun à leur manière. Louis XVIII, roi, refusa toujours d'ouvrir les deux battants, comme Altesse royale, au duc d'Orléans, qui pendant tout ce règne ne fut appelé qu'Altesse sérénissime.

Louis XVIII, dont le cœur avait conservé un vif sentiment de la royauté, prenait presque ombrage des façons, des manières bourgeoises du duc d'Orléans; cul-de-jatte, le Roi ne pardonnait pas au prince son activité et ses allures de simple particulier; il lui reprochait même quelques-unes de ses habitudes anglaises, de même que Louis XVI blâmait sévèrement tout ce qui dans les mœurs de Philippe-Égalité n'était qu'une imitation de l'Angleterre.

Le duc d'Orléans avait cependant établi au sein de sa famille une discipline qui rappelait presque toutes les sévérités d'étiquette de la cour de Louis XIV. Aussi, lorsqu'il fut devenu roi, et lorsque tous les jeunes princes, après la mort si fatale du duc d'Orléans, commencèrent à jouir d'une certaine liberté, ils n'étaient jamais si heureux

que lorsque tous les quatre, le duc de Nemours, le prince de Joinville, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, ils pouvaient échapper au dîner paternel et aux monotones soirées de famille; pendant plusieurs années ils se rendaient alors *aux Frères-Provençaux*, dans un petit cabinet à l'entresol, qu'on avait fini par appeler le cabinet des Princes. Leur dépense était modérée; ils étaient sobres.

Fidèle aux usages de cour, Louis-Philippe, comme je l'ai déjà dit, n'hésita pas à demander l'agrément de Louis XVIII, pour faire suivre à ses fils les classes des colléges; ce fut toute une affaire. Le duc d'Orléans, dans les calculs de son habileté et de sa prudence, crut devoir faire poser d'abord la question auprès du Roi par la princesse Amélie, duchesse d'Orléans, qui d'après sa naissance jouissait du titre et des priviléges d'Altesse royale. A sa visite au Roi, le prince n'eut point alors à attaquer le premier la question. Ce fut Louis XVIII qui l'aborda; il prit tout d'abord parti contre l'éducation universitaire; il insista sur l'esprit irréligieux qui régnait dans les colléges; il rappela ce qu'avait été le prince de Condé, dont l'éducation s'était faite pourtant dans une université bien autrement aristocratique que celles de notre temps; il prétendit que l'esprit de turbulence de la bourgeoisie gagnerait infailliblement les princes, et il montra la Fronde comme le fruit politique des éducations faites en commun. « Sire, répondit le duc d'Orléans, je vois que vous aimez les princes qui ne sont point embar-

rassants; mais, pour avoir des princes instruits, habiles, expérimentés, il faut bien risquer quelque chose; les rasoirs qui font le mieux la barbe sont aussi ceux qui pourraient le mieux nous couper le cou. Il faut aujourd'hui que les princes soient connus des jeunes générations, qu'ils vivent au milieu d'elles, et qu'ils échangent au besoin, dès le collége, quelques coups de pied, quelques coups de poing avec la bourgeoisie, pour que plus tard ils puissent trouver en elle de sympathiques sentiments. Mes fils ne se sépareront pas entièrement de moi, et l'esprit de famille, croyez-le bien, les mettra à l'abri des dangers que vous redoutez pour eux, pour l'avenir de la France et du trône. »

Pendant toute cette discussion, à la suite de laquelle le Roi ne donna qu'à contre-cœur son adhésion, il se passait entre les deux interlocuteurs une scène assez plaisante. Louis XVIII ne portait jamais de gants(1); le duc d'Orléans en portait toujours. Tant que dura la conversation, le Roi, tirant par l'extrémité des doigts les gants du duc d'Orléans, parvenait ainsi à les lui ôter, et les plaçait près de lui sur la table; le prince les reprenait alors et les remettait tout en causant. Ce double manége se reproduisit plusieurs fois sans que ces

---

(1) L'usage des gants dans les salons, pour les hommes, nous vient de l'Angleterre; en France, dans l'ancien régime, on ne connaissait à la cour que les manchettes de dentelles; on ne portait de gants que pour monter à cheval.

deux personnages fussent distraits un instant de leur entretien.

Soit dans l'exil, soit après la Restauration, au Palais-Royal ou sur le trône, Louis-Philippe montra toujours les mêmes opinions sur son père et sur Louis XVI : il excusait, il honorait l'un ; il blâmait et accusait l'autre. « Le côté droit et Louis XVI ont toujours soupçonné et accusé mon père, disait-il : c'est pour échapper aux suspicions, c'est pour en finir des calomnies qui l'irritaient, qu'il a été entraîné à commettre bien des fautes. »

Dès qu'il eut respiré l'air de la France, dès qu'il fut rentré dans tous ses biens, las des tourments, des misères et des fatigues de l'exil, le duc d'Orléans s'était dit : « Je ne quitterai plus la France. » Et toute sa politique, à compter de ce jour, n'eut d'autre but que de se ménager une certaine popularité, pour pouvoir y rester, quelles que fussent les crises politiques.

Le libraire Michel Levy a publié en 1849 deux volumes dont les épreuves ont été revues par le prince lui-même ; ces deux volumes portent pour titre : *Mon journal. Evénements de* 1815, *par Louis-Philippe d'Orléans, ex-roi des Français.*

L'ex-Roi des Français raconte d'abord avec soin l'entrevue qu'il eut le 5 mars 1815 avec le roi Louis XVIII, à l'occasion du débarquement de Bonaparte en France.

« Le 5 mars 1815, à onze heures du soir, j'étais encore, dit-il, dans le salon du Palais-Royal, lorsqu'on annonça que M. de Blacas était dans mon antichambre, qu'il ne voulait pas entrer et demandait à me parler. Je sortis immédiatement, et il me dit d'un air mystérieux et à voix basse :

« — Le Roi voudrait voir Monseigneur immédiatement.

« — Je vais, lui répondis-je, mettre mon uniforme et me rendre chez le Roi.

« — Non, me dit-il, cela n'est pas nécessaire : le Roi vous demande comme vous êtes ; et, si vous le permettez, j'aurai l'honneur de vous mener dans ma voiture.

« — Quoi, lui dis-je, en frac aux Tuileries ! cela a faire une histoire dans tout Paris.

« — N'importe, reprit-il.

« — Mais qu'est-ce que le Roi me veut donc à cette heure et avec cette presse ?

« — Le Roi se réserve de le dire lui-même à Monseigneur ; mais je peux le lui dire d'avance : Buonaparte est en France.

« — En France ?

« — Oui, en France, cela est certain, cela sera public demain ; mais le Roi prie Monseigneur de n'en pas parler. »

« Je rentrai aussitôt dans mon salon, où ma conversation mystérieuse avait déjà répandu de l'inquiétude ; je dis à haute voix à ma femme que j'allais sortir un moment, et que je reviendrais dans une demi-heure.

« Je partis avec M. de Blacas, qui me raconta, chemin faisant, que cette nouvelle était annoncée par cinq dépêches télégraphiques qu'on avait reçues de Lyon depuis deux heures après midi; que Bonaparte n'avait que très peu de monde avec lui : selon un rapport, mille hommes, selon un autre quatorze cents.

« — N'importe, lui dis-je, le danger est immense.

« — Le Roi, reprit-il, ne l'envisage pas ainsi, et vous le trouverez très calme.

« — Tant mieux qu'il soit calme, lui répliquai-je; mais tâchez qu'il ne se fasse pas illusion.

« — Je vois, me dit-il, que cette nouvelle vous fait une très grande impression.

« — Oh! très forte, lui répondis-je. » Et nous arrivâmes aux Tuileries. »

« Nous traversâmes la salle des gardes, où des gardes-du-corps, couchés sur des matelas par terre, ouvrirent les yeux avec étonnement pour me voir passer à cette heure, et en frac. J'entrai tout de suite chez le Roi, avec M. de Blacas.

« Le Roi avait alors depuis quelques jours un léger accès de goutte, qui était pourtant assez fort pour l'empêcher de marcher et de quitter son fauteuil. Il me dit, dès que je fus devant lui :

« — Eh bien, monsieur, Buonaparte est en France.

« — Oui, Sire, répondis-je, et j'en suis bien fâché.

« — Ah! j'aimerais autant qu'il n'y fût pas; mais puis-

qu'il y est, il faut espérer que ce sera une crise heureuse qui nous en débarrassera.

« — Je le souhaite, Sire; mais je crains que si une fois les troupes se joignent à lui, cela ne fasse boule de neige. Il faudrait n'envoyer à sa rencontre que des troupes qu'on fût certain de pouvoir faire tirer sur lui; car, si les premières troupes tergiversent, cela deviendra grave.

« — Oh! j'espère que non, reprit le Roi: c'est le général Marchand qui se porte sur lui avec la garnison de Grenoble, d'un côté, et de l'autre, le général Mouton avec la garnison de Valence, parce qu'il paraît que de Digne, où nous savons qu'il était arrivé le 3 mars, il marchait sur Gap.

« — Sire, lui répondis-je, je ne sais rien de la garnison de Grenoble; mais pour celle de Valence, Votre Majesté ne doit pas y compter du tout; car je l'ai vue; et je suis persuadé que le 4e régiment d'artillerie à cheval, dont un tiers est formé des débris de la garde impériale, ne fera rien contre Buonaparte, et probablement se joindra à lui.

« — J'espère que non, reprit le Roi. Mais il me semble que vous voyez la chose en noir, il ne faut pas se décourager; voyez si j'ai l'air découragé.

« — J'admire le sang-froid de Votre Majesté, et je suis bien heureux de la voir si calme. J'avoue que, quant à moi, je trouve la crise un peu forte.

« — Oh! nous en viendrons à bout, et il faut prendre des mesures pour cela. J'envoie mon frère à Lyon; j'envoie le

duc de Berri à Besançon, et j'écris au duc d'Angoulême (1) de se rendre à Nîmes; vous, je vous destine à Lyon, sous mon frère.

« — Sire, lui répondis-je, un mouvement de Nîmes à Besançon me paraît bien vaste, et Votre Majesté croit-elle prudent d'envoyer ainsi tous les princes sans aucune troupe ?

« — Je fais marcher des troupes en même temps; mais il faut que mes princes se montrent.

« — Mais, Sire, ne serait-il pas plus naturel de commencer par réunir des troupes sur certains points, pour s'assurer de leur esprit et de leurs dispositions? Par exemple, je crois que je pourrais être plus utile à Votre Majesté en m'occupant à réunir un corps de troupes entre Lyon et Paris à tout événement.

« — Point du tout, me dit le Roi en m'interrompant assez sèchement, vous serez beaucoup plus utile avec mon frère, qui vous donnera à commander une division ou un corps; enfin quelque chose, comme il voudra.

« — Et Votre Majesté n'est pas inquiète de rester ainsi seule à Paris? Car, dans l'état où elle est, sans pouvoir bouger de ce fauteuil, il me semble qu'il serait bien désirable

---

(1) M. le duc et madame la duchesse d'Angoulême étaient partis pour Bordeaux peu de jours avant que l'on eût connaissance du débarquement de Bonaparte.

qu'elle gardât auprès d'elle un des princes, et je serais bien heureux si elle daignait me donner cette destination.

« — Je vous suis fort obligé, me dit le Roi ; mais je n'ai besoin de personne, et il vaut mieux que vous alliez à Lyon : je ne dis pas que vous partiez ce soir ; mais graissez vos bottes, et revenez me voir demain matin. »

« De chez le Roi, je me rendis chez Monsieur, qui se préparait à partir dans la nuit. Je m'efforçai de convaincre Monsieur de la mauvaise disposition des troupes envers le Roi ; et, quoiqu'il n'en parût pas entièrement persuadé, cependant il en était inquiet, et il me dit :

« — Eh bien, si les troupes ne veulent pas marcher droit, je rassemblerai les gardes nationales : j'en suis colonel-général, et j'en aurai dix mille s'il le faut.

« — Je doute, lui dis-je, que vous en ayez beaucoup dans le Lyonnais et dans le Dauphiné.

« — Oh ! j'en aurai dans le Dauphiné, reprit-il : j'ai été très bien reçu à Grenoble (1), même avec beaucoup d'enthousiasme.

« — Cela peut bien être, lui dis-je ; mais ne vous faites pas d'illusions. Buonaparte, avec ses mille hommes de vieille garde, ne sera pas arrêté par dix mille hommes de garde na-

(1) Monsieur avait parcouru ces départements quelques mois auparavant.

tionale. En outre, prenez garde, en appelant les gardes nationales, de ne pas donner de la jalousie aux troupes de ligne. »

« Monsieur parut sentir la vérité de ce que je disais; mais il était pressé de partir, croyant que son départ en imposerait et ferait beaucoup d'effet. Il partit donc peu d'heures après, et je retournai au Palais-Royal, où je passai une nuit bien triste et bien agitée. »

Louis-Philippe raconte ensuite son départ pour Lyon, le 7 mars à onze heures du matin, en compagnie de six aides-de-camp; son arrivée à Lyon, le 9 mars à quatre heures du soir. Il se rendit immédiatement à l'archevêché, où logeait Monsieur, comte d'Artois; il trouva sous ses fenêtres un groupe de peuple qui criait : Vive le roi! continuellement, et demandait sans cesse que Monsieur parût sur le balcon pour l'y applaudir.

« — Eh bien! monsieur, dit le comte d'Artois à Louis-Philippe, qu'est-ce que vous pensez de tout ceci?

« — Mais, monsieur, je ne sais rien; j'arrive, et je demande des nouvelles.

« — Ah! les nouvelles, elles ne sont pas jolies.

« — Qu'est-ce qu'il y a donc?

« — Ma foi, il y a que Buonaparte est entré à Grenoble dans la nuit du 7 au 8; il y a trouvé cent trente pièces de canon toutes prêtes, des munitions de toute espèce, je ne sais combien de fusils; et, ce qu'il y a de pis, c'est que toutes les troupes qui étaient dans le Dauphiné sont passées

de son côté, et à Vienne, mon régiment de hussards, ces petits messieurs que vous avez trouvés si jolis, viennent d'en faire autant. »

Monsieur et le duc d'Orléans revinrent bientôt, comme on le sait, à Paris. Ce dernier fit partir pour l'Angleterre sa femme et ses enfants. La princesse Adélaïde resta seule auprès de lui. Dans une entrevue avec le roi Louis XVIII, dans son cabinet des Tuileries, le prince se plaignit de la figure qu'on venait de lui faire faire à Lyon ; il rappela la répugnance qu'il avait témoignée pour ce voyage avant de l'entreprendre : « *C'est vrai,* répondit le Roi, *vous n'y avez été que comme un homme qu'on pousse par les épaules.* » Et dans son récit imprimé, le prince donne du relief à ce témoignage du Roi en le mettant en *italique.*

« La mauvaise opinion que j'avais du résultat des dispositions prises, et bientôt abandonnées, ajoute Louis-Philippe, m'exposait sans cesse au soupçon de vouloir semer le découragement. Il m'était facile de m'apercevoir qu'on me prenait pour un alarmiste, et qu'on croyait que je cherchais à représenter la cause du Roi plus désespérée qu'elle n'était réellement. »

On offrit cependant au prince le commandement du Nord de la part du Roi, et dans de nouvelles explications avec Louis XVIII, il lui manifesta son opinion sur le mal qu'il ferait à sa cause en appelant les armées des puissances étrangères pour la soutenir.

« C'est ma manière de voir, reprit le Roi, et je ne m'en éloigne pas. »

Le 16 mars, le duc d'Orléans accompagna aux Chambres le Roi, qui allait y tenir une séance royale. Louis XVIII était dans le fond de la voiture avec Monsieur; le duc d'Orléans était sur le devant avec le duc de Berri.

Le Roi portait pour la première fois, ce jour-là, la plaque de la Légion-d'Honneur; il la fit remarquer au prince, en la montrant du doigt, et en lui disant :

« — Monsieur, voyez-vous cela?

« — Oui, Sire, répondit le duc d'Orléans : je la vois avec plaisir. Il est vrai que j'aurais préféré la voir plus tôt ; mais enfin, Sire, *vaut mieux tard que jamais.* » (*Sic* dans le récit imprimé du duc d'Orléans.)

Le prince partit pour son commandement du Nord. Il quitta Péronne, le 18 mars, pour visiter les places de Cambrai, Douai et Lille ; mais le Roi arriva à Lille le 23 mars, d'où il partit bientôt pour Gand. Le duc d'Orléans et la princesse Adélaïde allèrent rejoindre leur famille en Angleterre.

Il s'établit bientôt une curieuse et directe correspondance entre Louis XVIII et le duc d'Orléans, entre M. le comte de Lally-Tollendal et M. le duc de Blacas. Toutes ces correspondances n'étaient qu'une active négociation pour décider le duc d'Orléans à se rendre à Gand près du Roi. Louis XVIII,

averti par le malheur et par un second exil, désirait accaparer à son profit la popularité du prince, confondre ainsi les deux passés, et semblait déjà, par une curieuse prévoyance, prendre des mesures dès cette époque pour qu'on ne pensât pas à préparer un 1830.

Le duc d'Orléans résista aux prières qui lui furent faites par le duc de Blacas et par le Roi lui-même. Dans le journal dont j'ai parlé, le duc d'Orléans résume ainsi toutes ses pensées sur sa présence à Gand, toute sa correspondance à ce sujet, dans le *post-scriptum* d'une lettre adressée au comte de Lally-Tollendal.

« M. de Blacas, dit-il, est très impopulaire, et le duc d'Orléans est très populaire. Pourquoi ? Par la même raison : parce qu'on attribue à M. de Blacas les mesures dont on ne veut pas, et qu'on est persuadé que le duc d'Orléans en ferait prendre de différentes. Mais si, après avoir éloigné M. de Blacas, ou après avoir appelé le duc d'Orléans, le public ne voyait pas de changement de mesures, il en résulterait nécessairement que l'odieux qui s'attache aujourd'hui, injustement à beaucoup d'égards, à M. de Blacas, s'attacherait soit au Roi, soit au duc d'Orléans, soit à d'autres, mais qu'infailliblement le duc d'Orléans passerait pour avoir adopté ce système qu'on repousse et deviendrait odieux à son tour, ou qu'il passerait pour un être nul : alternative dont très décidément il ne veut pas. Et vous ne serez pas étonné, j'espère, mon cher comte, que j'ajoute que, tant

que je ne me trouve pas en mesure de servir le Roi, il n'entre pas dans mes idées d'honneur d'accepter de sa part ni titre, ni faveur, et que, par conséquent, je désire voir ajourner l'*altesse royale* et tout ce dont vous me dites avoir entendu parler, mais dont, loin d'avoir rien entendu, il m'est revenu des expressions bien différentes de certains côtés. »

Il est donc bien certain que Louis XVIII, dans l'adversité, offrit à Gand, au duc d'Orléans, le titre d'altesse royale, qu'il lui avait refusé étant sur le trône. On voit que ce titre d'*altesse royale,* refusé ou offert au milieu de toutes les graves préoccupations de 1814 et de 1815, passe à l'état d'affaire grave et importante. Louis XVIII avait l'œil sur le duc d'Orléans, et ne traitait légèrement aucune des affaires qui pouvaient être d'un certain intérêt pour ce prince, placé si près du trône.

Le prince resta à Londres jusqu'en 1817, et y habita le château de Twickenham, qui vient d'être acheté par M. le duc d'Aumale (c'est là que ce jeune prince écrit l'histoire des Condé, dont il possède, comme héritier, les curieuses et importantes archives). Le duc d'Orléans se tint éloigné de la petite cour de Gand. Pendant les jours des plus ardentes réactions, il se tint même éloigné de la France, où il ne rentra que sous le ministère libéral Decazes et Richelieu.

Tous les faits que je viens de raconter, sur des documents

authentiques et avec précision, ont, selon moi, une grande importance politique. Ne montrent-ils pas déjà le duc d'Orléans professant, pratiquant une politique toute différente de celle de la branche aînée ? Il disait à la famille royale elle-même : « Je ne veux être mis ni dans votre sac de Gand, ni dans votre sac des réactions. »

D'une prévoyance persévérante, Louis-Philippe voulait, en restant ce qu'il avait toujours été, humain, libéral, patriote et presque républicain, puisqu'il avait siégé dans sa jeunesse aux Jacobins, ne pas se compromettre, voir venir, profiter de tous les événements, en un mot, conserver et peut-être conquérir des aptitudes. Il se montrait ambitieux jusqu'à l'habileté, mais jamais jusqu'à une conspiration préméditée, jamais jusqu'à de souterrains complots.

Le palais de Louis-Philippe était ouvert, sous le règne de Louis XVIII, sous le règne de Charles X surtout, à tous les hommes d'opposition, au comte Stanislas de Girardin, au général Foy, à M. Laffitte et à bien d'autres. Comme je l'ai dit ailleurs, M. Thiers ne lui fut présenté qu'après les journées de Juillet.

MM. Jouy, Jay, Arnault, conçurent le plan d'une biographie des contemporains, écrite à un point de vue libéral, en concurrence et en opposition avec la biographie royaliste de Michaud. Louis-Philippe protégea cette publication ; il aidait les principaux rédacteurs de ses souvenirs, il revit même plus d'une *épreuve*. Une voiture du prince, représen-

tant officiellement la maison d'Orléans, suivit le convoi du général Foy; il donna 10,000 francs pour la souscription qui fut offerte comme un populaire héritage à la famille.

Dans les jours de luttes passionnées, le duc d'Orléans prenait publiquement une situation, sinon révolutionnaire, du moins opposée à toutes les réactions du temps. Ses sentiments pour la famille royale étaient sincères, affectueux et dévoués; mais il ne voulait pas passer pour approuver ce qu'il blâmait. Il tenait d'autant plus à ne pas mentir à son éducation républicaine, à toute sa vie, qu'en face des fautes des princes et du parti de l'émigration, l'attitude indépendante, l'esprit d'opposition qu'il montrait en toute occasion, lui faisaient une situation politique particulière, entourée d'ambitieux plus ou moins patients, et lui rapportaient même une certaine popularité.

Lorsque Charles X monta sur le trône, la suppression de la censure, ces paroles qui sortirent des lèvres et du cœur de Charles X : *Plus de hallebardes;* tout cela plut beaucoup au duc d'Orléans, et il en témoigna toute sa joie à la cour. On sait que ce fut Charles X qui, dès les premiers jours de son avénement, ouvrit les deux battants, et accorda le titre d'*altesse royale* au duc d'Orléans. D'ailleurs le comte d'Artois et le duc d'Orléans avaient toujours eu de bons sentiments l'un pour l'au-

tre. L'ancien *mauvais sujet*, l'émigré, vécut toujours en bonne intelligence avec le général républicain, avec le mari tendre et fidèle. Fontaine, qui avait du bourru et du singulier, architecte du prince et du Roi, se trouvait placé entre deux patrons qui l'aimaient assez. Mais courtisan envers l'un, il se montrait presque dur envers l'autre. Au dernier bal que donna le duc d'Orléans à la famille royale de Naples, et auquel le Roi assista, Charles X, émerveillé des nouvelles galeries du Palais-Royal, dit à Fontaine : « Pourquoi ne me faites-vous pas de si belles choses que ça? — C'est que vous ne me les avez pas commandées, répondit brusquement Fontaine. »

Plus d'un mois avant les journées de Juillet 1830, Charles X demanda au duc d'Orléans son avis sur une proclamation insérée au *Moniteur* le 13 juin 1830. On lisait dans cette proclamation *adressée aux Français* à l'époque des élections : « Maintenir la Charte constitutionnelle et les institutions qu'elle a fondées a été et sera toujours le but de nos efforts. — Cette proclamation est publiée ; elle est signée de vous, répondit le duc d'Orléans ; j'éprouve donc quelque embarras à vous en dire mon avis : je serais plus à l'aise si elle n'était signée que de vos ministres. » Le duc d'Orléans hésite, veut éluder la question et pour ainsi dire se mettre en garde ; mais le Roi insiste : « Eh bien ! Sire, dit le prince, vous y parlez de la *Charte*, et vous faites bien : la *Charte*, c'est la grande affaire ; et je n'aurais rien à dire de cette proclama-

tion, si j'étais bien sûr que nous entendons tous deux la Charte de la même façon. Mais il y a dans la Charte un article 14, que chacun interprète selon ses passions et ses penchants. C'est cet article 14 qu'il s'agit de comprendre selon les idées du pays et du temps. » Le duc d'Orléans, tout en faisant preuve de circonspection et de réserve, semblait cependant déjà poser sa politique contraire à celle des ordonnances. Il ne donna pas d'avis; mais il révéla au Roi ses respectueux dissentiments. Il était sincère : s'il eût alors conspiré, n'eût-il pas gardé, à la veille des journées de Juillet, un plus prudent silence? Le duc d'Orléans restait alors dans sa situation de politique expectante et d'aptitudes.

Plusieurs années après 1830, Charles X vivait encore; il habitait Goritz; une conversation très vive s'engagea un soir, dans le salon du Roi, sur le duc d'Orléans. Charles X lui donnait encore ce titre; mais tous ceux qui l'entouraient disaient tout simplement Louis-Philippe. Plusieurs des interlocuteurs firent entendre les paroles les plus animées, les jugements les plus sévères contre Louis-Philippe. Charles X voulut qu'on cessât cette conversation. « J'ai à me plaindre du duc d'Orléans, dit-il : nous nous sommes battus en duel, il m'a passé son épée au travers du corps. Je peux n'en pas dire de bien ; mais je dois empêcher que devant moi on en dise du mal. » Louis-Philippe, roi, fut informé du langage que tint alors Charles X par une lettre confidentielle; cette lettre lui

fut remise par un des hommes auxquels il accordait le plus de confiance et d'amitié. Louis-Philippe se montra touché de la conduite de Charles X. « Mais Charles X, dit-il, avec un certain entraînement, n'a jamais eu que des bontés pour moi!... Nous nous reverrons un jour là-haut, et je suis bien sûr que nous ne nous ferons pas mauvaise mine. » A ce sujet, il entama un dialogue des morts, dont je chercherai à reproduire toutes les pensées, si je n'en reproduis pas exactement les termes :

Charles X. — Eh bien! prince, vous savez maintenant ce que c'est que d'être roi?

Le duc d'Orléans. — Il m'a fallu passer par là : vous avez été forcé de violer la Charte; j'ai été forcé de prendre le trône. Il y eut entre nous des événements, mais non de mauvaises passions. Je n'ai pris la couronne que pour sauver le pays.

Charles X. — Moi, je n'ai pu sauver que mon âme.

Le duc d'Orléans. — Vous avez été fidèle à tous vos sentiments; j'ai été fidèle aux miens.

Charles X. — Vous avez cru à la Charte : on vous en a bâclé une; vous l'avez jurée. Vous ne l'avez pas violée votre charte, vous! et, comme moi, vous avez cependant fini votre vie dans l'exil. Roi, je n'ai du moins été détrôné que par les implacables ennemis de ma famille, de ma politique. Votre sort a été plus cruel : ce sont ceux qui vous

ont donné le trône qui vous ont chassé de France ; vous avez eu beau vous faire bourgeois, vous faire petit, vous n'avez jamais pu satisfaire cette poignée de révolutionnaires, voulant sans cesse changer de rois et les amoindrir, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus en France de trône ni de royauté. Heureusement ces révolutionnaires ambitieux ne sont pas la France.

Louis-Philippe. — Sire, que Votre Majesté le croie bien, je ne désirais pas lui succéder : j'ai été bien plus heureux duc d'Orléans que roi. Mais, par crainte d'un nouvel exil, je m'étais, il est vrai, créé des chances et des aptitudes.

Charles X. — En somme, je suis bien sûr que vous ne recommenceriez pas.

Louis-Philippe. — Le Roi reconnaîtra du moins que je n'ai cherché pour mon nom ni la gloire ni le bruit. J'ai surtout honoré les noms de nos ancêtres. J'ai restauré le palais de Fontainebleau, bâti par notre aïeul François Ier ; j'ai restauré, illustré, en en faisant l'asile de toutes les gloires de la France, le palais de Versailles de notre aïeul Louis XIV ; j'ai achevé les monuments commencés sous votre règne. J'ai conservé, pacifié l'Algérie : la prise d'Alger n'avait-elle pas été un des beaux fleurons de votre couronne ?

Charles X. — Eh bien ! que dites-vous de la royauté, maintenant que vous en avez tâté ? Il me semble que de votre temps comme du mien les choses allaient bien de travers.

Louis-Philippe.—Les peuples ne gagnent rien aux expériences ; ils ressemblent aux oiseaux qui se laissent toujours prendre dans les mêmes filets que ceux où l'on a pris depuis des siècles tant d'oiseaux de leur espèce.

Louis-Philippe, dans les développements qu'il donna à cette causerie d'une forme si piquante, se montrait convaincu que lui et Charles X se rencontreraient toujours, différents de mœurs, de principes, mais éprouvant toujours l'un pour l'autre les meilleurs sentiments de famille.

J'ai à parler d'un des graves incidents du règne de Louis-Philippe, de l'arrestation de madame la duchesse de Berri. Lorsque Deutz (1) vint à Paris, pour faire marché de sa trahison, M. de Montalivet quittait le ministère de l'intérieur; M. Thiers y arrivait. M. Foudras, directeur de la police, devait suivre M. de Montalivet dans sa retraite; mais il consentit à rester près de M. Thiers pendant quelques jours, pour mener à bien cette affaire de Deutz. Il se rendit donc près de Deutz, qui s'était logé rue Duphot. Ce dernier fournit des preuves de renseignements exacts et précis. Ce misérable ne s'était engagé dans les intrigues légitimistes que pour tirer profit de sa situation.

---

(1) Deutz est mort en Amérique, après avoir perdu au jeu tout ce qu'il possédait.

Lorsque M. Thiers, en présence de M. le duc de Broglie, lui eut compté la somme de 500,000 fr., prix convenu, lorsqu'on eut obtenu tous les renseignements sur la retraite de la duchesse de Berri, il est certain qu'il fut donné avis à cette princesse de son arrestation prochaine; cela est si vrai que la duchesse de Berri, encore pleine de confiance dans la loyauté de Deutz malgré cet avertissement, ne craignit pas de lui montrer la lettre qui le dénonçait comme traître. « Voilà, lui dit-elle, les calomnies qu'on m'écrit contre vous ; « j'y ai si peu ajouté foi que je n'ai pas voulu fuir. »

A l'époque de cette arrestation, les plus ardents du parti légitimiste, dans leur hostilité qui paraissait alors implacable contre la famille d'Orléans, ne gardaient aucun scrupule, aucune réserve. Louis-Philippe, qui n'ignorait point toutes leurs violences, ne cessa jamais de se montrer modéré.

Il rejeta avec indignation la proposition de frapper de peine de mort les membres de la branche aînée des Bourbons qui rentreraient en France.

Lorsque, plus tard, la duchesse de Berri fut arrêtée à Nantes, le roi décida qu'elle ne serait point livrée aux tribunaux, et il se montra très résolu à résister dans cette occasion à la Chambre des députés, dont les dispositions étaient contraires.

Les nombreux documents, ainsi que toutes les lettres saisies dans la retraite de la duchesse de Berri, lettres compromettantes pour un grand nombre de familles, non-seulement

ne furent point publiés, mais furent même renvoyés à Charles X. Louis-Philippe, dans cette circonstance, ne fit que son devoir; mais il eut du moins le mérite de rester sourd aux conseils haineux, aux menaces des partis et aux mécontentements de la chambre.

Élevé dans les principes de M. Larochefoucault-Liancourt, Louis-Philippe ressentait un éloignement personnel pour la guerre. Un des épisodes de la bataille de Jemmapes produisit sur son esprit une impression profonde et durable. Deux beaux régiments de carabiniers s'avançaient d'après ses ordres. Une formidable batterie ennemie se démasque et presque tous ces braves soldats tombent écrasés par la mitraille.

Le Roi était philanthrope; aussi M. Thiers l'accusa-t-il de vouloir la paix à tout prix; cependant le sentiment national tenait une grande place dans le cœur de Louis-Philippe. Il avait horreur de l'étranger; il admirait le génie de Napoléon et les mémorables batailles de la grande armée. Un fait certain, et que n'ont pu démentir une foule de correspondances apocryphes, c'est que Louis-Philippe, pendant le long exil des Bourbons, ne s'est jamais associé aux menées ourdies près des puissances étrangères et ne porta jamais les armes contre la France : il ne voulait point aller troubler les rois chez eux; mais il tenait à rendre impossible une invasion, une entrée triomphale d'armées étrangères dans Paris; de là, cette pensée et l'exécution d'immenses fortifications autour de la capitale. Pour obtenir des cham-

bres les crédits nécessaires, M. Thiers, qu'anime aussi à un haut degré le sentiment national, noua, pour ainsi dire, une conspiration qui commençait à Louis-Philippe et qui ne finissait que dans les bureaux de rédaction du *National.* M. Thiers se ménageait toujours des relations avec *le National* par l'intermédiaire de M. Marrast. Ce journal ne se montra donc point hostile au projet de fortifications autour de Paris. Les discussions auxquelles donna lieu le vote de ces crédits mirent toujours en présence dans les deux chambres deux camps ennemis : le camp de ceux qui, dans nos troubles civils, imploreraient volontiers le secours de l'étranger; le camp de ceux qui, au contraire, plaçant haut le drapeau et l'honneur de la France, ne veulent subir les lois de l'étranger dans aucun cas ni à aucun prix. Louis-Philippe et M. Thiers, il faut le dire, pour rendre hommage à la vérité, étaient à la tête de ces derniers.

Pour toutes les questions d'un intérêt et d'un rayon éloignés, il est vrai que la guerre semblait au Roi une folie.

Par des lettres autographes, Louis-Philippe, dès le lendemain de 1830, s'empressa de s'excuser auprès des rois et d'expliquer son avénement au trône comme un malheur, comme une nécessité ; il s'engageait à respecter les traités existants. Il plaça pour ainsi dire sa couronne sous la protection de l'Angleterre. Pour plaire à cet allié exigeant, nous évacuons la Morée ; un moment même il fut question d'abandonner Alger.

Cependant la révolution de Juillet avait eu son contrecoup, terrible, en Belgique, en Pologne, en Italie. Partout les réfugiés s'agitaient pour triompher, même en Espagne, en Portugal et sur le Rhin. Le roi des Français serait-il le maître d'arrêter cette propagande qu'encourageait le général La Fayette ? Les chancelleries savaient d'ailleurs que Louis-Philippe avait, encore duc d'Orléans, fourni quelques subsides aux réfugiés espagnols, voulant créer peut-être déjà pour sa famille des aptitudes même en Espagne.

La question belge vint aussi compliquer la politique étrangère, dont la direction fut tout d'abord confiée au prince de Talleyrand. Mais heureusement l'Angleterre ne tenait pas à ce que la Hollande fût de nouveau réunie à la Belgique sous un même gouvernement ; elle avait même intérêt à ce qu'un Etat consommateur et colonial tel que la Hollande restât séparé d'un Etat producteur tel que la Belgique. Aussi M. le comte Molé, avec la permission de l'Angleterre, put-il déclarer à la Prusse : « Qu'il n'admettait pas le principe de l'intervention « armée en Belgique, quand tout pouvait et devait se faire « par voie diplomatique (septembre 1830). »

Le roi Louis-Philippe se refusa à une intervention en Espagne, mais il négocia secrètement de façon qu'un prince étranger ne pût pas par une alliance mettre la main sur la Péninsule. C'est ici que trouve sa place l'affaire des mariages espagnols. Je suis heureux de pouvoir publier plusieurs documents curieux, une lettre d'un chargé

d'affaires à Lisbonne, une lettre du Roi, une de M. Guizot et une partie de la correspondance de M. Bresson sur toutes les négociations auxquelles donnèrent lieu les mariages espagnols.

LETTRE DE M. FORTH ROUEN,

SECRÉTAIRE DE LÉGATION ET CHARGÉ D'AFFAIRES A LISBONNE.

Lisbonne, le 14 juillet 1845.

MONSIEUR,

En me reportant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 juin 1843, je crois de mon devoir de vous prévenir que le mariage du prince Léopold de Saxe-Cobourg avec la reine Isabelle est, à ce moment, à l'ordre du jour à Lisbonne. Chacun s'en occupe; on en parle partout. Le journal officiel insère avec complaisance dans ses colonnes les articles des feuilles étrangères qui traitent favorablement les prétentions de la maison de Cobourg. M. Dietz, qui s'imagine être quelque chose en Europe, crie très haut qu'il se fait fort de placer à lui seul la couronne d'Espagne sur la tête de celui de ses élèves qui reste encore à marier. Cette confiance en ses talents diplomatiques n'empêche pas cependant le précepteur du roi Ferdinand de gourmander, en termes qui ne paraissent pas leur être très agréables, les représentants des puissances du Nord dont les cours, en se refusant jusqu'à présent de reconnaître la reine Isabelle, se sont privées, selon M. Dietz, d'avoir voix au chapitre en Espagne dans un moment où on y agite une question qui les intéresse toutes, et sur laquelle leurs vues doivent toujours être, d'après M. Dietz, identiquement les mêmes que celles de la maison royale de Portugal. Les rapports du conseiller allemand avec lord Howard sont devenus très fréquents

dans ces derniers temps, et, bien qu'ils se détestent, ils se voient presque journellement.

Le roi Ferdinand lui-même, d'ordinaire si réservé dans ses communications avec la légation espagnole, a entrepris, il y a quelques jours, M. Gonzalès Bravo sur le mariage de la reine Isabelle, cherchant à connaître la manière dont ce diplomate envisage cette grave question et lui désignant en termes très clairs, mais sans le nommer cependant, le prince qui, selon S. M. T. F., mérite le plus de fixer l'attention du peuple espagnol. — « La reine Isabelle ne saurait donner sa main, aurait « dit le roi Ferdinand, qu'à un prince qui, par sa position, offre « aux conséquences de la révolution en Espagne toutes les ga- « ranties désirables, et il est bien à souhaiter, aurait ajouté ce « monarque, que le choix que fera S. M. C., en augmentant les « liens de parenté qui existent déjà entre les couronnes d'Espa- « gne et de Portugal, servent à rapprocher ces deux couronnes, « et à les unir dans le but commun de se soustraire à jamais aux « tiraillements de certaines puissances étrangères, dont les « prétentions exagérées privent trop souvent les deux gouver- « nements de la Péninsule de leur libre arbitre. »

En entendant ces paroles sortir de la bouche du roi Ferdinand, M. Bravo s'est rappelé que, il y a quelque temps, M. Gomez de Castro lui disait dans une conversation qui n'avait pas pour sujet le mariage de la reine Isabelle : — « Vous êtes tiraillés « par la France, comme nous le sommes nous-mêmes par l'An- « gleterre. En s'unissant, nos deux gouvernements paralyse- « raient les tiraillements qui nous viennent de l'étranger. »

Le Roi a terminé sa conversation avec M. Bravo en professant un grand attachement, une grande admiration pour l'Espagne qu'il a toujours désiré voir, a-t-il dit, et qu'il espère visiter bientôt ; et il a ajouté, avant de quitter le ministre d'Espagne : « Nous reprendrons une autre fois notre conversation. »

Dans la même soirée, le Roi rencontrant M. de Cueto, secrétaire de la légation d'Espagne, lui a parlé d'une manière encore

plus ouverte de l'utilité pour les deux pays d'une alliance entre la reine Isabelle et la maison de Cobourg, ajoutant mille compliments à l'adresse de M. Bravo que l'on cherchait, il y a quelque temps, à tourner en ridicule, en raison de quelques excentricités qui distinguent ce diplomate.

Quoiqu'il dise le contraire, les compliments du roi Ferdinand ont porté coup, et M. Bravo attend avec impatience le moment de retourner à la cour.

LL. MM. TT. FF. reçoivent à Cintra tous les soirs, et le corps diplomatique qui est ici presqu'au complet s'est mis sur le pied de paraître une fois par semaine au château.

J'ai sous les yeux votre lettre du 17 juin 1843; les instructions que vous m'y donnez sont bien positives, bien claires. Dois-je continuer à m'y conformer? Dois-je toujours tenir le même langage que celui que vous m'avez prescrit en 1843? J'attends votre réponse avec impatience. Il faut que les espérances des Cobourg soient bien près de leur réalisation pour qu'ils en parlent aussi hautement, et avec aussi peu de précautions.

Je ne terminerai pas cette lettre sans ajouter que M. Bravo me parle avec une certaine satisfaction des cajoleries dont l'infant don Henrique est l'objet à Barcelone, et qu'il me semble disposé à donner sa voix à une alliance entre ce prince et la reine Isabelle. Deux avocats distingués de Séville, dont l'un se nomme Soane, sont venus ces jours-ci passer quarante-huit heures à Cintra. Ces messieurs se sont exprimés en termes très mauvais sur le compte du prince de Trapani.

Veuillez agréer, etc.

Signé : FORTH ROUEN.

LETTRE DE M. GUIZOT AU ROI.

Val-Richer, mercredi soir, 13 août 1845.

Sire,

Voici des lettres particulières de Bresson, Montebello, Rossi et Jarnac; elles ne contiennent rien de bien nouveau. Tous ces hommes-là sont capables et comprennent, exécutent bien la bonne politique; dans leurs mains, les affaires les plus délicates ne m'inspirent que la mesure d'inquiétude qu'il est impossible de ne pas ressentir.

Je trouve que la cause du comte de Trapani languit un peu; ceux-là mêmes qui, je crois, en désirent vraiment le succès, la reine Christine et le roi de Naples, ont l'air de n'y pas compter beaucoup. Nous avons beaucoup fait pour cette cause-là; il est sage, ce me semble, de ne pas nous y engager plus avant, et de rester en bonne position avec le duc de Séville qui ne suscite au dehors aucune difficulté, et qui serait peut-être au dedans le candidat le moins contesté, si la reine Christine pouvait être amenée, je ne dis pas à le désirer activement, mais à l'accepter. J'ai beaucoup parlé à Bresson dans ce sens-là, et j'ai soin de l'y entretenir. La conversation de Mgr le duc de Nemours, à Pampelune, sera importante. Le roi ne jugerait-il pas à propos de lui rappeler la nuance de bienveillance à peu près égale qu'il désire garder entre Trapani et Séville?

LETTRE DU ROI A M. GUIZOT.

Eu, jeudi 14 août 1845.

Mon cher Ministre,

Votre estafette m'est parvenue entre onze heures et midi, et je vous en envoie une autre, afin que vous receviez le plutôt possible les lettres que je vous envoie ci-jointes.

Je vois que, comme à l'ordinaire, votre opinion est conforme à la mienne sur tous les points dont nous nous occupons. Je vois aussi, comme vous, que les quatre agents que vous me citez comprennent de même nos affaires, et sont tout ce qu'il y a de mieux. Il faut que Rossi reste à Rome jusqu'à ce que tout y soit fini et terminé ici ; non-seulement je ne vois que lui qui puisse réussir, mais je ne vois que lui qui inspire la confiance nécessaire pour couvrir la responsabilité dans le cas où nous aurions à lutter contre quelque échec à Rome. Il ne faut absolument pas que Bois-le-Comte y aille avant que tout soit fini complétement ; j'espère qu'alors il y fera bien ; mais jusque-là, son seul envoi encouragerait nos adversaires et irriterait ici ; comme vous le dites, il faut tenir bon et en finir. Car sans cela, il n'y a pas à espérer de paix religieuse en France, et nul ne pourrait mener cela mieux que Rossi ne le fait.

Je vous remets aussi ci-joint votre ordonnance et les traductions des deux lettres de Narvaez et de Martinez de la Rosa à Bresson, telles qu'elles m'ont été transmises par Nemours. Je n'en ai point eu les originaux. Quand j'ai reçu votre paquet, je me disposais à vous écrire que je comptais écrire ce soir au duc de Nemours, précisément dans le sens que vous indiquez et même plus explicitement encore, car j'en suis arrivé à croire que si on ne peut avoir mieux fait d'abord que nous, et ensuite que Bresson et Montebello, pour faire réussir le mariage

du comte de Trapani avec la reine d'Espagne, il était difficile d'avoir mieux fait pour le faire manquer que ne l'ont fait mes augustes parents ; et ce qu'il y a de pis, c'est que je crois comme vous que ce mariage est devenu tellement impopulaire, qu'il est *possible* qu'il soit *impossible*, ou même qu'on ne pût l'effectuer qu'en bravant et en violentant tous les sentiments espagnols, et en nous lançant dans de grands dangers pour l'avenir. Je suis même persuadé que la reine Christine en est effrayée et qu'elle n'est retenue à le désirer (et je crois ce désir faible) que par deux motifs : l'un, et celui-là avant tout, sa profonde antipathie pour tout ce qui vient de sa sœur; l'autre, qu'avec sa crainte de nous, elle n'osât pas entreprendre le Cobourg. Je crois en même temps que la reine Christine a tellement perdu de sa popularité (et je le regrette, car elle méritait un meilleur sort), qu'elle sent que sa présence en Espagne est plus préjudiciable qu'utile au gouvernement de sa fille, et qu'en vérité, elle ne songe plus qu'à *bâcler* le mariage de la reine Isabelle, afin de pouvoir quitter l'Espagne et venir s'ensevelir à la rue de Courcelles avec son mari. *If so, then let it be so!* Mais notre intérêt politique, comme notre devoir de conscience, est d'empêcher, autant que cela peut dépendre de nous, qu'en s'éloignant, la reine Christine ne fasse pas à l'Espagne et à sa fille une sorte d'*adieux de Médée* qui mettrait tout en combustion, ce qui est certainement aussi contraire aux vœux de son cœur, qu'aux calculs de son esprit.

Le point principal me paraît donc être de savoir si véritablement le mariage du comte de Trapani serait ou non *cet adieu de Médée*, et il me semble fort difficile, placés comme nous le sommes, de nous former à cet égard une opinion positive ; nous devons nous en rapporter aux Espagnols eux-mêmes, ne gêner ni leur opinion, ni leur choix, pourvu qu'ils l'exercent dans la lignée sur laquelle nous nous sommes prononcés. Nous verrons alors si le mariage de Trapani peut s'effectuer librement ; mais nous ne devons nous associer à rien de ce que les Italiens ap-

pellent la *prepotenza*. Tel est, selon moi, le langage et le genre d'action que vous devez prescrire à Bresson. Si ce mariage peut s'effectuer de franche volonté et sans *prepotenza,* nous ne pouvons pas, nous ne devons pas nous y opposer; mais si nous voyons devant nous, comme je le crains fort, une telle masse de résistances et d'oppositions, qu'il y eût folie à la braver, alors nous devrions nous joindre à ceux qui s'efforceraient de faire sentir ces dangers à la reine Christine, et faire un appel à l'élévation de ses sentiments patriotiques et maternels, en lui demandant de faire noblement le sacrifice de son antipathie pour l'issu de sa sœur, par le mariage de la reine, sa fille, avec le duc de Séville (*Enriquitto*). Car une fois le mariage du comte de Trapani manqué, je n'en vois pas d'autre possible, puisque celui du fils de don Carlos me paraît impossible dans l'état actuel des esprits en Espagne. Cependant comme il se peut que l'abandon du projet de Trapani retarde plus ou moins la conclusion d'aucun mariage pour la reine d'Espagne, je crois que si nous devons aujourd'hui nous abstenir même de prononcer le nom de ce prince, néanmoins nous devons nous réserver l'avenir par notre silence, et conserver pleine liberté de suivre la marche que les circonstances pourraient nous indiquer.

Telle est, mon cher ministre, toute ma manière de voir sur cette grave affaire, et pour la faire bien connaître au duc de Nemours, je fais transcrire ma lettre à mesure que je vous l'écris (il est deux heures du matin !) et demain, je lui adresserai cette copie qu'il recevra encore à Bordeaux, puisque le télégraphe vous aura appris qu'il y est retenu par une indisposition qui n'est pas grave, mais qui est le résultat des fatigues de son voyage. Heureusement ce voyage en a d'autres qui sont aussi utiles que brillants, et je suis sûr que vous vous serez bien associé à la satisfaction que nous causent les succès de ce cher et précieux enfant.

Quant à ce dont vous parle Jarnac sur un autre projet de mariage, vous savez aussi bien que personne qu'au fond je ne suis

pas favorable à une combinaison qui, dans l'état actuel, me paraît *pugnant with peril,* et que tout ce que j'ai jamais pu dire en sa faveur a été : *Attendons l'avenir*. Mais si les dangers d'aujourd'hui ne disparaissaient pas, je dirais sans hésiter, vous le savez : *n'y pensons pas*. C'est également la disposition de la reine et de ma famille, et particulièrement celle de mon fils cadet; cependant si les chances que *je redoute* aujourd'hui venaient à s'éloigner largement, cette combinaison pourrait devenir désirable.

Au surplus, la lettre de Jarnac m'a fait le plus grand plaisir, et je puis dire en toute sécurité que je ne doutais pas que les dispositions de lord Aberdeen ne fussent réellement celles qu'il a manifestées.

M. GUIZOT AU DUC DE NEMOURS.

Val-Richer, 22 août 1845.

Monseigneur,

J'ai proposé au roi, comme Votre Altesse Royale l'a désiré, d'après les conseils de M. Bresson qui m'en a écrit, de donner la croix de grand-officier au comte de Vista Hermosa et au chevalier d'Arana. Ce dernier est déjà commandeur; M. Bresson m'a écrit depuis qu'il regardait comme très à propos de donner le grand cordon au ministre des finances, M. Mon, et je suis tout-à-fait de son avis. M. Mon est un des hommes les plus capables, les plus honnêtes et les plus courageux qui aient servi et qui servent la reine d'Espagne. Il a entrepris la tâche très difficile et très ingrate de remettre de l'ordre et de l'activité dans les finances espagnoles. Il est dans les meilleures dispo-

sitions envers le roi et la France : il nous l'a prouvé par les mesures qu'il a prises en faveur de notre navigation. Nous n'avons pas cru pouvoir lui accorder la cote à notre bourse de son nouveau 3 p. 0/0. Il vient, tout récemment, de se prononcer nettement pour le voyage de la reine Isabelle dans les provinces basques, surtout en raison de l'entrevue de Pampelune. Il est, je crois, de la justice, et de l'intérêt de l'Espagne, et du nôtre, de donner, autant qu'il dépend de nous, de la force et de la considération à M. Mon. J'ai donc proposé au roi, pour lui, le grand cordon.

Bresson désire aussi une faveur du roi pour le duc de San Carlos qui aura, je crois, l'honneur d'être attaché à V. A. R. à Pampelune. Mais il ne m'a pas indiqué le grade qu'il conviendrait de lui donner.

J'ai eu l'honneur d'envoyer au château d'Eu ces projets d'ordonnances. J'espère que le Roi voudra bien les signer, et M. Duchâtel, qui fait encore mon intérim, les transmettra immédiatement à V. A. R.

V. A. R. a été informée de la décision que le Roi, de l'avis de ses ministres, vient de prendre sur la demande de passeports de D. Carlos pour l'Italie. Elle sera certainement fort agréable au gouvernement espagnol, et j'ai été d'avis que les passeports ne fussent pas donnés sur-le-champ. Mais ces délais ne sauraient se prolonger indéfiniment : c'est déjà beaucoup que de retenir le prétendant à Bourges. Nous le fixons, et le prétendant lui-même ne paraît avoir aucune envie de sortir de France; mais retenir toujours, et contre son gré, un prince qui n'est plus prétendant, qui a solennellement et bien réellement abdiqué, et qui ne demande qu'à aller soigner en Italie sa femme malade, cela ne me paraît pas du tout nécessaire pour l'Espagne, et assez peu convenable pour les deux familles royales, dont le prince est si proche parent. Le moment viendra donc, je pense, où les passeports devront être donnés, et si V. A. R. avait la bonté, dans ses conversations, d'en indiquer à la reine Chris-

tine et aux ministres espagnols, la convenance et les motifs, elle leur rendrait service aussi bien qu'à nous. Comme nous avons, quant à présent, donné satisfaction à leurs désirs, il doit être moins difficile de leur faire comprendre que leurs craintes n'ont vraiment plus aucun fondement, et que la dignité du nom de Bourbon, en Espagne comme en France, demande qu'un prince qui le porte ne soit pas retenu contre le droit des gens, sans une nécessité politique réelle ou sérieuse.

Je ne dis rien à V. A. R. de la grande question du mariage. Le Roi m'a fait l'honneur de m'écrire le 14 de ce mois, en réponse à quelques réflexions que je lui avais adressées à ce sujet, une longue lettre dont je sais qu'il a envoyé copie à V. A. R. Je suis complétement de l'avis du Roi, et je crois que V. A. R., en entretenant dans ce sens la reine Christine, fera une excellente chose pour elle-même, comme pour la reine sa fille et le repos de l'Espagne. Si le mariage napolitain peut se faire sans forcer la main à l'Espagne, pays et gouvernement, et sans y semer la guerre civile, il nous convient à merveille, et tout ce que nous avons fait pour le préparer prouve à quel point nous en sommes convaincus. Mais s'il faut, pour atteindre ce but, faire cette *prepotenza*, selon l'excellente expression du Roi, et faire courir à l'Espagne de nouvelles chances de désordre, évidemment nous ne le devons pas. Et alors le mariage avec le duc de Séville, si, comme on l'assure, il plaît davantage à la reine Isabelle et aux Espagnols que le duc de Cadix, doit avoir tout notre appui, car il met complétement à couvert, dans cette question, l'honneur et les intérêts du Roi et de la France. Je compte beaucoup sur la conversation de V. A. R. pour faire accueillir ces idées de la reine Christine. Bresson secondera parfaitement V. A. R.

Je suis bien heureux d'apprendre que V. A. R. ne se ressent plus de son indisposition. J'ai vivement joui de son succès, si soutenu et si utile. Permettez-moi un conseil, Monseigneur, n'hésitez jamais à vous montrer, à parler, à vous faire connaître

de tous tel que vous êtes. La France et V. A. R ont toujours beaucoup à y gagner.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale

Le très humble et très obéissant serviteur,

GUIZOT.

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

Madrid, 17 septembre 1845.

MONSEIGNEUR,

J'ai pensé que Votre Altesse Royale lirait avec quelque intérêt les récits des journaux espagnols de l'entrevue de Pampelune, et j'ai l'honneur de lui adresser les principaux.

Je n'ai pas revu les Reines depuis mon retour; mais je sais qu'elles ont très bien supporté les fatigues du voyage. J'espère qu'il en aura été de même pour Votre Altesse Royale et pour madame la duchesse de Nemours. Ma femme met aux pieds de Son Altesse Royale ses plus respectueux hommages.

Pour moi, Monseigneur, je me suis séparé de Votre Altesse Royale bien heureux et bien reconnaissant des témoignages de confiance et de bienveillance qu'elle m'a prodigués.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale

Le très humble, très dévoué et très soumis serviteur,

BRESSON.

P. S. Le voyage de Navarre a laissé une impression pro-

fonde, et des souvenirs qui dureront longtemps; il est le sujet de toutes les conversations, comme Votre Altesse Royale, Madame la duchesse de Nemours et monseigneur le duc d'Aumale sont les objets de toutes les louanges. C'est une espèce de fusion nouvelle de la France et de l'Espagne; il y a profits et obligations; nous venons jusqu'à un certain point de créer, plus que nous ne prévoyons, une solidarité véritable.

B.

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

Madrid, 11 octobre 1845.

Monseigneur,

J'ai remis au général Narvaëz la lettre renfermée dans celle que Votre Altesse Royale a daigné m'écrire; il m'a chargé de lui en exprimer sa reconnaissance, et m'a paru bien touché de cette nouvelle marque de bonté.

Je crois parfaitement à propos, Monseigneur, d'accorder des décorations aux quatre officiers espagnols qui ont assisté au camp de Bordeaux. Le marquis de Casa Sola, fils aîné du comte de Punon-Rostro, grand d'Espagne de première classe, est colonel effectif. MM. de Barreda, de Isla et de Buenaga ne sont que colonels *graduados*. Si Votre Altesse Royale fait donner au marquis la croix de commandeur ou celle d'officier, les autres ne doivent recevoir que le grade immédiat. Le rang qu'il occupe dans la grandesse, plus encore que celui qu'il a dans l'armée, réclame la croix au col. Je prie en même temps Votre Altesse Royale, à qui l'initiative de ces propositions appartient bien mieux qu'à moi, de désigner pour la décoration de chevalier M. Dominique Ruiz de Arana, attaché payé à l'ambassade

d'Espagne à Paris, fils aîné de M. le chevalier d'Arana, introducteur des ambassadeurs et l'un de nos amis les plus efficaces en Espagne.

Les engagements pris à Pampelune avec Votre Altesse Royale s'accomplissent; elle saura par le Roi les détails, et à quel point nous sommes. Nous avons eu bien raison de ne pas abandonner la combinaison napolitaine; si nous eussions conseillé l'autre à la reine Christine, elle ne nous eût pas écoutés, et se serait séparée de nous pour aller peut-être au Cobourg. Hier au baise-main l'Infante était charmante; la jeune Reine comme à Pampelune. Il ne peut y avoir d'espoir de guérison complète avant la puberté et le premier enfant. Le ministère reste uni. C'est pour lui une condition indispensable de succès dans les Cortès. Ce n'est qu'avec lui aussi que nous pouvons arriver à notre but.

Ma femme est bien profondément touchée du souvenir que daigne lui accorder Votre Altesse Royale. Elle lui offre, ainsi qu'à madame la duchesse de Nemours, ses plus respectueux hommages.

J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Altesse Royale les brevets et décorations de MM. les officiers et secrétaires de sa suite et de celle de monseigneur le duc d'Aumale.

Il est question d'un camp de manœuvres au printemps à Alcala près Madrid. La Reine se propose, m'assure-t-on, d'y inviter Votre Altesse Royale et les princes ses frères.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale

Le très humble, très dévoué et très soumis serviteur,

BRESSON.

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

Madrid, 21 juin 1846.

Monseigneur,

Je ne puis assez rendre grâce à Votre Altesse Royale de sa lettre du 10 courant ; elle complète toutes mes informations, et met dans un triste jour la conduite de personnes qu'il serait doux de pouvoir respecter.

Croiriez-vous, Monseigneur, que la reine Christine continue de nier qu'elle ait fait aucune ouverture au duc de Cobourg, qu'elle ait eu aucune participation à cette intrigue obscure pour le mariage de la Reine sa fille ; qu'elle se rejette sur l'inconvenance qu'il y aurait à se jeter à la tête de princes dont elle ignore les intentions, etc., etc.

Pour moi, je m'y perds ; car ces dénégations sont aussi positives que possible, et M. Isturitz et le duc de Riansarès les appuient de leurs protestations. Tout cela disparaît devant l'affirmation de Votre Altesse Royale : je me tiens à elle seule, mais je me demande comment la Reine ose s'exposer à la production de la preuve matérielle que le duc de Cobourg a entre les mains. Elle est ou bien imprudente, ou bien intimidée.

Après notre vive résistance et l'indifférence constatée du cabinet anglais, je ne crois pas que nous soyons pour le moment en danger d'une reprise de l'intrigue. La reine Christine paraissait même avant-hier soir revenir, dans une conversation avec le ministre de Naples, vers le comte de Trapani. Elle disait que si la France voulait prêter à ce mariage une assistance

sérieuse, on pourrait le faire encore. On lui a conseillé, je le sais, de nous demander comme facilité, comme véhicule, de marier d'abord M. le duc de Montpensier avec l'Infante. Ce serait certainement nous rendre maîtres du mariage de la Reine; et la crise est si grave, que peut-être nous verrons-nous forcés de renoncer à notre politique trop négative, et de courir ce risque, si nous voulons conserver le trône dans les deux branches à la maison de Bourbon. L'enjeu vaut bien cet effort, et l'on me laisse trop dépourvu de moyens d'action. Je n'abandonne pas notre premier candidat; la candidature avouée du comte de Montemolin aurait même pour effet de relever ses chances, et c'est un des avantages que j'y aperçois : par peur de l'infant, beaucoup de gens iraient vers le comte de Trapani. L'idée de Votre Altesse Royale, de faire apparaître ce jeune prince sur quelque point d'Espagne, est excellente; la reine Christine la mettait d'abord d'elle-même en avant, il y a peu de jours. Qu'il s'embarque et qu'il se montre avec une escadre napolitaine successivement à Barcelone et à Cadix. Si Monseigneur obtenait de la cour de Naples cette concession, l'affaire ferait un grand pas. Pour les infants, fils de don Francisco, leurs chances diminuent de jour en jour plutôt qu'elles n'augmentent. La reine Christine se montre inflexible, et c'est grand dommage. De tous les mariages, ce serait le plus facile. Le duc de Riansarès me disait, il y a quelques jours : *Plutôt Montemolin que le duc de Séville ou le duc de Cadix.*

J'aurai soin de tenir Votre Altesse Royale au courant. Je lui adresse cette première lettre à Luz; ma femme fait avec moi des vœux pour que les bains, le repos et la distraction profitent à la santé de Monseigneur et de madame la duchesse de Nemours.

En résumé, le danger imminent de Cobourg est passé.—J'ai fait peur du comte de Montemolin non pas seulement comme mari, mais comme prétendant, et l'on ne se risquera plus dans

une négociation secrète, et dont le résultat provoquerait notre opposition ouverte.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Le très humble, très dévoué et très soumis serviteur,

BRESSON.

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

Madrid, 15 juillet 1846.

MONSEIGNEUR,

La combinaison Cobourg est à peu près démolie, et je n'y ai pas peu contribué. Ce dédommagement m'était bien dû. Un article de *l'Heraldo* a frappé à propos le dernier coup. Ma correspondance avec M. Guizot contient des détails que je ne puis reproduire ici, et qui seront plus tard communiqués à Votre Altesse Royale.

La combinaison Trapani n'a pas repris faveur. La lettre au secrétaire de la Reine-mère l'a trop cruellement compromis. Cependant je ne l'abandonne pas tout-à-fait, et je laisse toujours la porte ouverte. Le Roi en consentant enfin au mariage de M. le duc de Montpensier avec l'Infante, simultanément, s'il était nécessaire, avec celui de la Reine, m'a accordé un grand moyen d'action qui m'était indispensable, et à l'aide duquel, si l'on avait ici autant de décision que moi, je ferais très certainement passer la combinaison napolitaine.

On faiblit malheureusement au palais, mais l'on se rapproche

de la pensée du mariage du duc de Cadix avec la Reine, et nous allons faire l'essai de sa présence pour dissiper les préventions, et l'espèce de répugnance dont il est l'objet de la part de son auguste cousine. Il sera invité à venir ici pour le 24 juillet, fête de la reine Christine. Plus tard, son régiment y sera appelé en garnison. Nous appuierons son mariage de la déclaration, peut-être de la célébration de celui de M. le duc de Montpensier. Déjà *l'Heraldo*, *l'Eco* et *le Tiempo*, trois nuances, modérée, puritaine et progressive, se prononcent par mes soins en faveur de cette solution. Dieu veuille que nous réussissions bientôt! C'est l'issue la plus facile.

Je suis seul, ma femme est partie pour Paris depuis le 5. J'aime à me persuader que les bains réussissent à Votre Altesse Royale et que madame la duchesse de Nemours jouit des Pyrénées avec plus de calme et par un plus beau temps que l'an dernier.

Je suis avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Le très humble et très soumis serviteur,

BRESSON.

M. BRESSON AU DUC DE NEMOURS.

Madrid, 10 août 1846.

MONSEIGNEUR,

Si je voulais chercher une expression exacte de notre situation, je la trouverais dans la lettre que Votre Altesse Royale m'a

fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois dernier : cette situation y est admirablement exposée dans les termes les plus vrais. — Les difficultés ne peuvent se résoudre que par cette association des deux mariages, qui obtient l'approbation entière de Votre Altesse Royale, et sur laquelle repose notre seul moyen de succès. Malheureusement, il paraît que j'ai mal saisi le sens des intentions du Roi et de M. Guizot, dont le duc de Glucsksberg s'était rendu, dans des lettres très détaillées, l'organe et l'interprète, et que cette association reste soumise à des restrictions qui peuvent lui faire manquer son effet. Une lettre très sévère du Roi à M. Guizot m'en a averti. Monseigneur, un trône pour lequel l'un des plus glorieux ancêtres de Votre Altesse Royale a tenté, dans la vieillesse et au sein de l'adversité, de si sublimes efforts, ne doit pas, ne peut pas être arraché à sa descendance par l'astuce et l'audace de l'étranger, sans une lutte sérieuse et, au besoin, désespérée. Il vaut bien le faible enjeu que je réclame : on ne gagne pas une pareille partie sans courir quelques chances, et l'on n'enlève le succès qu'au prix de quelques dangers. Je dis *dangers*, je ne sais pourquoi, car le droit est si absolu de notre côté; ce serait une si étrange prétention que de vouloir empêcher le Roi de marier l'un de ses fils, quand il lui plaît et lui convient, à une infante d'Espagne, que je suis profondément convaincu qu'aucune puissance n'oserait s'y aventurer.

En ce moment donc, la question, Monseigneur, est ainsi posée : Le duc de Cadix va venir ; il a de très fortes probabilités en sa faveur. La Reine-mère et M. le duc de Riansarès, ramenés par mes soins constants et assidus à des sentiments plus conformes à leur gloire et à leurs intérêts, ont pris hier envers moi l'engagement le plus positif de les seconder et de vaincre les répugnances : on ne me demande que d'appuyer, de relever, de fortifier ce mariage en y associant celui de M. le duc de Montpensier avec l'Infante, sous réserve des justes précautions à prendre et d'une discussion préalable des articles du contrat. Voilà ce qu'il faut obtenir : c'est là le but pour lequel je viens

implorer l'assistance de Votre Altesse Royale. En arrivant à Paris, Votre Altesse Royale trouvera entre les mains du Roi tous les éclaircissements désirables. J'espère qu'elle daignera persévérer dans l'opinion favorable qu'exprime la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre.

Pour moi, Monseigneur, avec des moyens d'action souvent bien insuffisants, j'ai combattu ici depuis trois ans sans relâche pour les droits et l'honneur de votre illustre maison, et pour les intérêts de mon pays. Si je juge que les conditions indispensables du succès me sont refusées, je me retirerai respectueusement, silencieusement, persuadé que c'est moi qui me trompe, et toujours pénétré de reconnaissance pour les bontés du Roi, et de l'honneur qui me restera de l'avoir si longtemps servi.

Je vois avec bonheur, dans les récits des journaux, que Votre Altesse Royale et madame la duchesse de Nemours exécutent de magnifiques excursions dans les montagnes et sont en pleine jouissance d'une parfaite santé. Malgré nos excessives chaleurs, je souffre de douleurs rhumatismales presque insupportables : c'est un présent du climat de Madrid et le profit le plus clair du séjour que j'y ai fait.

Je ne dis rien à Votre Altesse Royale de ce dernier attentat contre les jours de notre excellent Roi : mon front en a rougi; mon cœur en est navré; mais je me féliciterai avec elle du résultat si satisfaisant des élections.

Je suis, avec le plus profond respect,

Monseigneur,

De Votre Altesse Royale,

Le très humble, très dévoué et très soumis serviteur,

BRESSON.

On voit, par cette active correspondance, que si le gouvernement de Louis-Philippe n'aimait pas la guerre, il se montrait du moins habile et patient négociateur. Rien de plus curieux que cette lutte des trois et même des quatre prétendants au cœur et au trône de la jeune reine Isabelle. Les détails de mise en scène, pour le succès de ses plans de mariage, ne sont même pas négligés par notre ambassadeur en Espagne, par M. Bresson, esprit délié, diplomate habile, dont la fin a été si déplorable. On remarque cependant dans toute cette correspondance des vues sages, prudentes, élevées et honnêtes.

Au mois d'août 1843, il se produisit pendant le voyage du duc de Nemours, se rendant alors en Espagne, un incident qui mit déjà en relief les tendances de la bourgeoisie et les nouvelles idées de résistance du Roi, résistance qu'une expérience de plusieurs années lui faisait regarder comme nécessaire.

La dangereuse campagne de la coalition parlementaire, dont nous parlerons dans le chapitre consacré à MM. Guizot et Thiers, ne tarda pas à porter ses fruits. La bourgeoisie chancelle et s'ébranle dans sa fidélité, dans ses convictions; le tiers-parti et la gauche, qui s'appelait dynastique, flattent et caressent la bourgeoisie; les deux partis se réunissent pour la convaincre qu'elle est menacée dans ses libertés, et que le pouvoir trahit le pays. Dans les chambres, dans le gouvernement, chacun exagère son importance; les petits se posent

comme très grands, les faibles comme très forts ; partout des personnalités excessives, des intrigues au lieu de systèmes, partout le désordre administratif, partout l'absence d'unité ; le pouvoir des préfets se tait et s'efface devant les prétentions et les exigences des députés auxquels on livre tout. L'importance et les prétentions pénètrent même dans le personnel des conseils généraux, des conseils municipaux ; on y répète, comme un écho, toutes les théories, toutes les plaintes, toutes les accusations dont retentissent les journaux de l'opposition et la tribune, ce double levier qui chaque jour tend à déplacer le pouvoir.

Le 7 août 1843, le maire du Mans (1) adressait directement au duc de Nemours un discours qui doit être conservé ; cette pièce historique et la réponse du prince peignent bien la situation.

Le maire du Mans s'exprimait en ces termes :

« Aujourd'hui, quand les princes se présentent aux populations, ce n'est plus comme autrefois, pour leur demander des hommages, c'est pour connaître leurs besoins, pour entendre leurs vœux.

« Ces rapports nouveaux entre les citoyens et les premiers de l'Etat, en témoignant plus d'indépendance chez les uns, ne retranchent rien à l'autorité des autres. Car, à mesure que se développe chez les peuples le sentiment de leur dignité, s'accroît la considération de ceux qui sont placés à leur tête.

---

(1) Le maire du Mans était alors M. Trouvé-Chauvel, qui fut, sous la république de 1848, d'abord préfet de police, puis ministre des finances.

« Prince, la contrée que vous traversez attend encore les améliorations matérielles qui lui ont été promises, qui lui sont dues. Elle avait espéré obtenir, à son tour, ces grandes voies de communication qui, en augmentant les forces vitales d'un pays, apportent à la civilisation une puissance nouvelle, et, depuis longues années, il n'a été tenu compte ni de ses besoins, ni de ses droits. Puisse votre présence devenir pour nous un gage de réparation !

« Vous entrez dans la ville qui est le centre du mouvement commercial et industriel du département, et vous savez, Prince, que l'intelligence des intérêts matériels n'exclut pas chez elle les pensées d'un ordre plus élevé. Signalée par la constance de ses affections politiques, dévouée au principe de la souveraineté nationale proclamé par la révolution de Juillet, elle considère les réformes progressives et pacifiques comme la conséquence de ce principe, car elle ne croit pas que l'élan d'un grand peuple puisse avoir pour résultat l'immobilité.

« Mais si notre cité se montre jalouse gardienne des conquêtes populaires, elle oublie volontiers les ressentiments politiques. Les anciennes luttes qui divisèrent si longtemps les provinces de l'Ouest ont cessé dans nos murs. De toutes nos querelles intérieures, il ne reste plus rien que le désir ardent d'en effacer le souvenir par un rapprochement durable, qui unisse tous les esprits dans un seul sentiment, le sentiment national. La meilleure garantie de l'ordre est le concours de tous les hommes honnêtes et éclairés à la réalisation du gouvernement représentatif.

« Je me félicite, Prince, d'être auprès de vous l'interprète de ces idées de conciliation. Je me félicite de pouvoir, au nom de la cité, vous exprimer encore ses espérances.

« Notre population s'empresse autour d'un jeune prince ; c'est qu'elle estime qu'il doit, par ses tendances comme par son âge, appartenir à la jeune génération. Elle n'oublie pas, d'ailleurs, que les Chambres vous ont désigné pour présider au gouvernement de l'Etat, durant les difficiles épreuves d'une minorité. Si l'avenir vous réserve ces hautes et pénibles fonc-

tions, on vous verra, nous en avons la confiance, donner à la liberté toutes les garanties désirables, accepter avec sincérité les institutions représentatives, maintenir au dehors la dignité de la France, renouer avec les traditions généreuses de la vieille politique française, et prouver que les révolutions ne doivent pas placer un peuple au-dessous de ce qu'il était, alors qu'il obéissait aux volontés absolues des rois.

« Tels sont, Prince, les vœux de nos citoyens. Préoccupés des destinées futures de la France, ils ne demandent à ses représentants rien de plus que de se montrer dignes d'elle. La nation veut être libre et tenir fièrement sa place dans le monde. Que ses chefs s'inspirent du sentiment public, qu'ils acceptent une glorieuse communauté de principes, et l'affection des peuples leur facilitera les moyens de devenir grands en assurant la grandeur du pays.

« Pour vous, Prince, rapproché du rang suprême par un de ces événements qui brisent tout-à-coup les hautes destinées, vous avez pu déjà puiser de graves enseignements dans les épreuves cruelles de votre famille, aussi bien que dans le souvenir des vicissitudes royales. Ils vous inspireront de patriotiques desseins, et la reconnaissance du pays ne vous manquera pas. On calomnie la conscience populaire, lorsqu'on l'accuse d'ingratitude; elle n'a oublié ni les noms, ni les actes des princes et des grands citoyens qui ont laissé d'éclatants témoignages de leur dévoûment à la gloire et à la prospérité de la France. »

RÉPONSE DE S. A. R. M. LE DUC DE NEMOURS.

Monsieur le Maire,

Dans le discours politique que vous venez de me faire entendre, je distinguerai des idées, voisines sans doute, mais cependant de deux natures différentes.

Vous avez discuté les intérêts particuliers de la ville et les intérêts généraux du pays. Pour produire, défendre et faire triompher les premiers, vous avez une qualité spéciale. Je serai heureux, pour mon compte, de vous prouver toute ma bonne volonté, en m'associant à vos efforts dans la mesure de mon influence et de mon pouvoir. Quant aux intérêts généraux, vous le comprenez sans peine, votre autorité n'est que celle de tout citoyen, et l'opportunité de les traiter ici d'une manière trop explicite peut même être contestée. Sans doute, tout Français a le droit de publier ses opinions, mais vous n'ignorez pas par quelles épreuves elles doivent mériter le titre de volonté nationale. Vous n'ignorez pas qu'il y a des Chambres, que le pays nomme ses représentants, et que leur assemblée fait entendre, par sa majorité, une voix qui n'a jamais été méconnue. Il serait inutile de développer ici des idées qui n'auraient point de solution, et de perdre en discussions sans objet le temps trop court destiné à une entrevue bienveillante.

Monsieur le Maire, je ne suis point venu ici chercher des hommages, mais des sympathies. Je serai heureux de les rencontrer parmi vous dans l'amour de nos institutions, dans le dévoûment au Roi, qui ne se sépare pas du dévoûment au pays.

Sans doute, j'appartiens à la jeune génération, mais je ne désire point dépouiller d'avance celle à laquelle je dois appartenir un jour. Dans ce vaste et heureux développement des sociétés que je souhaite avec vous, n'oublions pas de laisser une place honorable aux services distingués, aux mérites éminents, aux esprits exercés par l'expérience, aux cœurs éprouvés par les luttes avec le sort. Ne nous faisons pas un trop grand mérite de n'avoir point vécu, c'est-à-dire de n'avoir ni vu, ni comparé, ni jugé. Ce n'est point à ce titre que l'avenir nous appartient ; si je suis fier d'avoir été élevé avec la jeunesse d'aujourd'hui, c'est parce que je me sens la force de rendre

des services à mon pays, le désir de le glorifier, la volonté de le défendre, s'il se sentait véritablement offensé; c'est sur ce terrain que j'accepterai vos présages.

Appelé, par suite d'un malheur de famille qui a été ressenti en France comme un malheur public, à une position qu'éloignaient à jamais mes vœux et mes espérances, je saurais, s'il en était besoin, conserver purs et intacts tous les dépôts qui me seraient confiés et me vouer entièrement à la défense de nos institutions comme au maintien de la France.

Je suis encore heureux de me rencontrer avec vous, monsieur le Maire, dans les sentiments de conciliation qui vous font oublier les luttes dont ce pays a été le théâtre, et j'appelle, comme vous, de mes vœux, cette union de sentiments et de volontés qui fait la force et le bonheur des nations.

La réponse du duc de Nemours fit fortune parmi les hommes sages et de bon sens; ce fut surtout un grand événement à la cour et dans le ministère. Dès le 11 août, le Roi écrit au duc de Nemours une lettre autographe de félicitations qui est entre mes mains. M. le comte Duchâtel, ministre de l'intérieur, à la même date, lui adresse les plus respectueux éloges. Le 12 août, la princesse Adélaïde, elle-même, transmet dans la lettre la plus tendre au duc de Nemours les paroles écrites au Roi, par M. Guizot, sur le discours du Mans. Nous donnons ici la copie exacte de toutes ces lettres.

Le Roi avait vaincu la coalition parlementaire : ce triomphe personnel de la royauté avait donné du cœur à tout le monde. La défaite de M. Thiers, dans la crise ministérielle

de 1839, avait réjoui jusqu'à la nourrice du comte de Paris, qui répondit au médecin du jeune prince, lors de sa visite du 14 mai au matin : « Ah ! monsieur, aujourd'hui nous allons tous bien, puisque M. Thiers n'est pas ministre. »

LETTRE DU ROI A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS.

Eu, vendredi 11 août 1843.

Mon cher Nemours,

Tu ne pouvais pas mieux frapper et faire un coup plus décisif que tu ne l'as fait au Mans. C'est une charge morale que tu as faite sur la smahla politique du Mans, qui est fort analogue à celle de ton digne frère d'Aumale sur la smalha d'Abd-el-Kader. La position, dans l'un et l'autre cas, était difficile, et pour s'en bien tirer il fallait une charge heureuse : tu l'as admirablement effectuée. Je t'en félicite et je t'en bénis de tout mon cœur.

Je félicite aussi notre bonne Victoire de ses succès. Dis-lui qu'ils sont plus grands que sa douce modestie ne lui permet sans doute de le reconnaître. Dis-lui aussi qu'elle nous manque beaucoup et que je l'embrasse tendrement. Gaston a été un peu souffrant, mais il va bien et il a cinq dents. Il a fait l'admiration et la joie de son autre grand-père, qui ne peut pourtant pas l'aimer plus que celui qui t'embrasse de tout son cœur, mon bien cher ami, et bien à la hâte, pour ne pas manquer la poste.

L.-P.

Je viens de signer l'ordonnance qui dissout le conseil municipal du Mans. Il n'y a eu qu'un avis sur la convenance et la nécessité de cette mesure.

LETTRE DE M. DUCHATEL A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS.

Paris, ce 11 août 1843.

MONSEIGNEUR,

Je prie Votre Altesse Royale de recevoir mes très vives félicitations sur la manière si noble et si ferme dont elle a remis à sa place le maire du Mans. Le discours de Votre Altesse a produit ici un excellent effet. La vigueur est ce qui réussit le mieux en France; et quand la vigueur est exprimée en aussi bons termes, le succès est encore plus grand. J'ai proposé immédiatement au Roi, sur la demande du préfet de la Sarthe, la dissolution du conseil municipal du Mans; j'espère que cette mesure, qui est indispensable, produira d'heureux résultats.

Je prie Votre Altesse Royale de me permettre de lui communiquer une lettre que je reçois ce matin du préfet de la Côte-d'Or. J'attends pour lui répondre les ordres que Votre Altesse voudra bien m'envoyer.

Tout est ici dans le calme le plus profond; *jamais les partis n'ont été plus abattus*, mais il ne faut pas leur permettre de relever la tête. Le voyage de Votre Altesse Royale sera un vrai service rendu à la cause de la bonne politique dont le Roi poursuit le succès depuis treize ans. Il n'y a qu'une voix pour constater le succès personnel obtenu par Votre Altesse Royale, et que partage madame la duchesse de Nemours, dont l'éloge, sous les formes les plus vives et les mieux senties, est dans tous les récits.

Je supplie Votre Altesse Royale, Monseigneur, de daigner agréer l'hommage de mon profond respect.

DUCHATEL.

LETTRE DE LA PRINCESSE ADÉLAIDE A MONSEIGNEUR LE DUC DE NEMOURS.

Le samedi 12 août 1843.

Je ne résiste pas avec la permission de ton excellent père, mon cher bon Nemours, à t'envoyer la copie de ce que M. Guizot écrivait dans sa lettre de ce matin à notre cher Roi, sur ton discours du Mans.

La voici : « *Monseigneur le duc de Nemours a les deux qualités* « *les plus rares aujourd'hui : au fond, l'esprit, et dans la forme, le* « *ton de gouvernement. Il n'y a pas de peine à prendre pour le faire* « *valoir. C'est un discours qui fait son chemin tout seul.* » Cela me fait tant de bien d'entendre ainsi parler de toi, que j'avais besoin de t'en faire part. Toutes les santés ici sont excellentes, malgré l'alerte du feu qui a été au château cette nuit à trois heures du matin ; heureusement cela n'a rien été, et ce qui prouve mon bon sommeil, c'est que je n'ai rien entendu du tout, et que je l'ignorais jusqu'à ce matin, qu'on me l'a dit. La Reine te donne sûrement tous les détails, je ne veux pas t'en entretenir. Notre bonne Clémentine se porte très bien, est très heureuse, très contente ; notre regret, c'est que tu sois absent ainsi que notre chère Victoire ; je joins ici une lettre de son frère Léopold pour elle, que je te prie de lui remettre en lui faisant mille tendresses de ma part ; j'espère que ma lettre d'avant-hier lui sera parvenue exactement. Le beau et cher Gaston est plus gentil, plus aimable et mieux portant que jamais, il est venu ce matin me faire visite avec sa nourrice qui est parfaitement remise. Nous attendons ici Aumale qui vient du Havre par mer. Je te demande avec instance, mon cher bon Nemours,

de ne pas me répondre, ni m'écrire un mot. Le père me charge de mille tendresses pour toi ; tu fais sa consolation : sur ce, je t'embrasse de toute la tendresse de mon cœur. Je t'aime ainsi que notre bonne Victoire.

A. D'O.

Continuons à étudier l'intérieur du Roi et de la famille royale.

Louis-Philippe ne lisait aucun journal français. Les appréciations politiques des journaux anglais sur son gouvernement piquaient seules sa curiosité, et souvent excitaient son indignation. « Que serait-ce donc, lui dit un jour un de ses ministres, si vous lisiez les journaux français. »

Ce qui se disait, ce qui se faisait à la Chambre préoccupait le Roi le matin et le soir, le jour et la nuit.

Voici une lettre que M. Molé écrivait et adressait au Roi, le 1er janvier 1839, à l'époque de la lutte contre la coalition :

Dix heures et demie du soir, 1er janvier 1839.

Sire,

De bons députés regrettaient, ce soir, dans mon salon, que le Roi ait employé le mot de *factions ;* ils appliquaient ce mot aux intrigues qui embarrassent notre marche, et le trouvaient trop fort et blessant. Peut-être le Roi pensera-t-il que le mot pour-

rait être changé ou placé de manière à ce qu'il ne fût pas mal interprété.

Je suis, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble, très obéissant serviteur et fidèle sujet,

MOLÉ.

Le Roi aimait à causer, à dire ce qu'il pensait de chacun et de toutes choses; il ne gardait un secret que lorsque M. Guizot lui en faisait la prière pour pouvoir mener à bien les entreprises.

Pour la politique de tous les jours, à la cour, rien ne se disait, ne se faisait à huis clos; rien ne se décidait même sans que toute la famille eût été consultée, sans que le Roi, la Reine, madame Adélaïde et les jeunes princes eussent donné leur adhésion. Une personne de confiance fut un jour envoyée à Saint-Cloud, par M. Guizot, pour une communication à faire au Roi. Il s'agissait de le déterminer à se rendre près de la reine Christine, alors à Paris, pour obtenir d'elle qu'elle retournât promptement à Madrid. L'envoyé de M. Guizot exposa l'affaire, qui n'était point sans importance. Le Roi trouva justes toutes les observations qui lui furent présentées; il promit de faire ce qui était utile. Cependant au dernier moment il se ravise : « Pour une démarche aussi déli-

cate, dit-il, je tiens à consulter la Reine. » Il sonne. La Reine prévenue se rend auprès du Roi. « Ecoute, ma chère amie, une communication de M. Guizot : je serais bien aise d'avoir ton avis » (le Roi tutoyait la Reine). L'envoyé du ministre recommence le récit des faits, la Reine approuve. « Mais est-ce que nous ferons cette visite sans avoir consulté la princesse Adélaïde ? » ajouta le Roi. Le Roi sonne. La princesse se rend à ce petit conseil de famille, tous les faits sont racontés une troisième fois. Madame Adélaïde partage l'opinion du Roi et de la Reine. « Mais est-ce que vous irez, dit-elle, sans Montpensier, chez la reine Christine, sa belle-mère ?» Le Roi sonne. Le duc de Montpensier, devant qui on recommence une quatrième fois la communication, approuve tout ; mais le Roi, après réflexion, ajoute encore : « Est-ce que nous n'emmènerons pas Fernande (1) ? — Non, non, répondit brusquement le jeune duc ; nous ne savons pas tout ce qui se pourra dire dans cette conversation avec la reine Christine : j'aime mieux que Fernande ne soit pas là. » Le négociateur échappa ainsi à l'obligation de recommencer un cinquième récit. Les sentiments les plus tendres, la confiance la plus intime sur toutes choses, régnaient au sein de la famille royale.

Il est cependant à remarquer que la Reine, pieuse mère

---

(1) C'était le petit nom de la duchesse de Montpensier.

de famille, ne quittait guère le salon, tandis que madame Adélaïde, femme politique et d'une intelligence toute virile, s'établissait presque tous les jours et pendant de longues heures dans le cabinet du Roi.

Parmi les princesses, la reine des Belges se montrait pieuse et tendre comme la Reine.

La princesse Clémentine se rapprochait plus de madame Adélaïde, et se préoccupait volontiers de politique.

La poésie, la rêverie, semblaient s'être réfugiées dans le cœur de la princesse Marie.

Louis-Philippe conserva sur le trône tous les goûts, tous les entraînements qu'une première éducation presque encyclopédique avait fait naître en lui. Il avait des opinions arrêtées sur toutes choses, et particulièrement en médecine. Son habitude de se poser comme médecin donna lieu un jour à la scène la plus comique. M. Martin (du Nord), présentait au château d'Eu, plusieurs procureurs généraux, plusieurs premiers présidents, récemment nommés et qui avaient à prêter serment. M. de Montfort, cousin-germain de M. Laplagne, ministre des finances, nommé procureur général à Nîmes, s'avança à son tour vers le Roi : « Eh bien, lui dit Louis-Philippe, comment va le rhume ? »

M. de Montfort, confus de tant d'intérêt pour sa santé de la part du Roi, répondit que son rhume n'était rien. « Eh ! eh ! dit le Roi, j'ai craint un instant que ça ne dégénérât en coqueluche. » Louis-Philippe croyait parler à mon

ami Blache, médecin des jeunes princes(1), et il lui donnait de son opinion sur un léger rhume, dont avait été pris le comte Paris. M. Martin (du Nord) mit fin à cette méprise, qui avait fort embarrassé M. le procureur général de Nîmes et provoqué la surprise et le rire de toutes les personnes présentes.

Dans la séance de la Chambre des députés du 17 avril 1837, M. le comte de Montalivet rappelait les nombreux bienfaits de la charité royale, les arts encouragés par des commandes dont le chiffre, dans le cours d'une seule année, s'était élevé au décuple du crédit de même nature inscrit annuellement par les Chambres au budget de l'État; l'amélioration des forêts de la couronne, les palais nationaux embellis ou restaurés.

Il terminait par ces mots :

« En définitive, l'insuffisance de tous les revenus de la couronne peut s'exprimer par le chiffre de 17,679,000 francs que nous proclamons hautement, parce qu'il est la meilleure réponse à toutes les calomnies dont la couronne a été l'objet. »

Les paroles sincères de M. le comte de Montalivet auraient dû avertir le pays qu'on le trompait en faisant passer le Roi pour un avare capitalisant et plaçant des fonds à l'étranger; mais ces paroles sont restées impuissantes contre le parti pris de quelques-uns, contre la crédulité de la foule.

---

(1) M. de Montfort et M. Blache se ressemblent beaucoup.

Louis-Philippe répétait souvent ces paroles de Henri IV : « On ne me rendra justice qu'après ma mort. »

Le 24 février 1848, la retraite du Roi et de la famille royale dut être si prompte, le départ si précipité, que le Roi fut très heureux de pouvoir emprunter 3,000 fr. lors de son passage à Versailles : tous les papiers du Roi et des princes, qui encombraient le palais des Tuileries, le Palais-Royal, le Louvre et l'hôtel de la place Vendôme tombèrent aux mains des hommes qui fondèrent le gouvernement de l'Hôtel-de-Ville. Où a-t-on trouvé le moindre fait, la moindre preuve pour appuyer ces calomnies qui accusaient chaque jour le roi Louis-Philippe de spolier l'État, d'amasser des richesses à l'étranger? Il est temps, après soixante ans d'incessantes révolutions qui bouleversent la France et font chanceler toutes les bases de la société, il est temps que le pays se tienne en garde contre toutes ces calomnies qui sèment dans les cœurs la défiance et la haine contre le pouvoir, et qui n'en respectent aucun.

En 1840, à l'époque de la négociation du mariage de M. le duc de Nemours avec la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, lorsque déjà les premières paroles avaient été échangées, le duc Ferdinand, père de la princesse, demanda avec instances que la dot constituée par le Roi à M. le duc de Nemours fût placée à l'étranger.

« Vous êtes dans un pays de révolutions, disait-on au Roi, vous régnez sur la nation la plus mobile du monde; son

génie disposé à toutes les témérités, son cœur ouvert à toutes les passions, peuvent l'entraîner un jour hors des voies modérées dans lesquelles votre sagesse a su la maintenir jusqu'ici. La prudence exige que vous preniez des sûretés, pour vos enfants, sinon pour vous, contre le retour des mesures révolutionnaires qui, en d'autres temps, ont déjà bouleversé tant d'existences.

« — Si la France doit souffrir, répondit le Roi, nous souffrirons avec elle; je ne séparerai jamais ma destinée ni celle de ma famille des destinées de mon pays. »

Les instances redoublèrent : elles devinrent très vives. Le Roi déclara qu'en constituant une dot, il y mettait pour condition absolue qu'elle serait placée sur le grand-livre de la dette publique en France, et que si cette condition n'était pas acceptée, le mariage serait rompu.

On reprochait surtout à Louis-Philippe *d'aimer trop la truelle.*

« J'en prends mon parti, dit-il un jour à M. le comte de
« Montalivet (1) : saint Louis, François Ier, Henri IV,
« Louis XIV et Napoléon ont aussi beaucoup aimé la truelle.
« Qui le sait mieux que moi ? Ma truelle, à moi, qu'on fait
« si infatigable et si prodigue, est insuffisante à restaurer

(1) LOUIS-PHILIPPE, *la Liste civile*, par M. le comte de Montalivet.

« tous les monuments élevés par eux. D'ailleurs, ajoutait-il, « c'est un beau défaut pour un prince que d'aimer à bâtir ; « s'il est par là condamné aux quolibets des hommes de « loisir, il en est bien consolé par les bénédictions de tous « ceux qui travaillent. »

Je ferai toutefois remarquer qu'aucune pensée politique ne dominait l'ensemble des travaux ordonnés par Louis-Philippe. Napoléon III, dans ses plans immenses de construction pour Paris et pour nos provinces, embellit et assainit nos villes, ouvre de nouvelles et vastes routes à l'industrie, se préoccupe dans de larges proportions des soins hygiéniques que réclament les classes pauvres et laborieuses. Les *idées napoléoniennes* agrandissent le champ sur lequel les regards et les préoccupations du souverain doivent incessamment veiller.

Loin de moi la pensée de faire ici un inconvenant parallèle entre un roi dans la tombe, mort dans l'exil, et un prince élu empereur par toute la France, entouré de grandeur et de puissance; qu'il me soit seulement permis de dire qu'en France, le pouvoir ne fait pas assez en assurant la prospérité et la paix publiques; il faut aussi parler à l'esprit et au cœur des Français, dont l'admiration et les applaudissements ne font jamais défaut aux nouvelles idées lorsqu'elles sont justes et heureuses; aux choses nouvelles, lorsqu'elles ont de l'utilité et de la grandeur. Le Français est fier des grands monuments qu'on lui élève, des grands

travaux qu'on commence ou qu'on achève. Napoléon III n'a pas seulement refait la société, il refait encore un Paris; et dans son étude silencieuse du caractère français, il n'oublie même pas ses goûts de promeneur, pour des sites variés, accidentés et pittoresques : les bourgeois trouveront désormais des vues, des rochers, des lacs, la Suisse au bois de Boulogne, aux portes de Paris.

Louis-Philippe a fait beaucoup de bonnes et grandes choses en dix-huit ans de règne; mais, comme le disait un homme de beaucoup d'esprit, qui fut un de ses ministres : « Quel malheur qu'il n'aimât pas la gloire.! »

S'il n'aimait pas la gloire, il aimait du moins l'humanité et son horreur pour la guerre, pour la peine de mort, montre assez comment il entendait les progrès de la civilisation.

Un soir, ou plutôt une nuit, à cette heure avancée que Louis-Philippe consacrait aux affaires les plus graves, M. le comte de Montalivet (1) entra sans être annoncé, sans être entendu dans le cabinet du Roi. Le Roi était penché sur un cahier dont plusieurs pages étaient écrites de sa main. La première pensée de M. le comte de Montalivet fut que Louis-Philippe continuait le récit de sa vie si variée et si dramatique.

« — Mon Dieu, non, dit le Roi; vous me trouvez occupé

---

(1) LOUIS-PHILIPPE, *la Liste civile*, par M. de Montalivet.

d'un travail bien plus triste. Sur ce cahier que vous voyez j'enregistre les noms des criminels condamnés à la peine de mort, de ceux que mon droit de grâce n'a pu protéger contre le cri de ma conscience ou les décisions de mon cabinet. J'y inscris le fait, les circonstances principales, les avis divers des magistrats, l'opinion de mon conseil, quand il a délibéré. J'y expose les motifs impérieux qui ne m'ont pas permis de faire grâce. Chaque fois que ma prérogative laisse à la justice son libre cours, j'ai besoin de me justifier à mes propres yeux et de me convaincre moi-même que je n'ai pu faire autrement. De là cette dernière et douloureuse épreuve à laquelle je soumets mon âme ; je veux que mes fils sachent quel cas j'ai fait, quel cas ils doivent faire de la vie des hommes. Parce qu'on dit vulgairement le droit de grâce, je n'ai jamais cru que la clémence fût seulement un droit ; c'est encore, c'est surtout un devoir qui ne peut être limité que par des devoirs d'un ordre supérieur. Je veux prouver à mes fils que je ne l'ai jamais compris autrement : là est ma consolation, quand la justice a frappé (1). »

Au milieu d'un exil chaque jour plus douloureux, Louis-Philippe ne trouvait dans son cœur que des vœux pour la

---

(1) La Providence n'a pas permis que ce précieux carnet pérît au milieu du pillage et de l'incendie. Une main fidèle a pu le remettre au Roi, pur et intact des atteintes du 24 février.

France. Au mois de mai 1849, il écrivait dans l'un de ses codicilles :

« Fasse le ciel que la lumière de la vérité vienne enfin « éclairer mon pays sur ses véritables intérêts, dissiper les « illusions qui ont tant de fois trompé son attente, en le « conduisant à un résultat opposé à celui qu'il voulait « atteindre. Puisse-t-elle le ramener dans ces voies d'équité, « de sagesse, de morale publique et de respect de tous les « droits, qui peuvent seules donner à son gouvernement la « force nécessaire pour comprimer les passions hostiles, et « rétablir la confiance par la garantie de sa stabilité ! Tel a « toujours été le plus cher de mes vœux , et les malheurs « que j'éprouve avec toute ma famille ne font que le rendre « plus fervent dans nos cœurs. »

En entreprenant d'écrire ces Mémoires, j'ai surtout eu pour but de montrer combien l'opinion publique se trompe souvent, combien aussi elle se laisse souvent tromper. Il y a en France plus d'esprits faussés que de cœurs corrompus. Je n'ai donc pas craint de faire bien connaître les sentiments généreux, humains, dont l'âme de Louis-Philippe était remplie, et qui auraient dû le faire respecter jusqu'à la fin de son règne et de sa vie.

La vie et le règne de Louis-Philippe furent cependant remplis d'angoisses : il eut à subir trois exils, six assassinats dirigés contre sa personne, et n'obtint un tombeau que sur la terre étrangère.

Le 13 juillet 1842 son cœur paternel fut brisé par la plus horrible catastrophe. Le duc d'Orléans, au moment de partir pour le camp de Saint-Omer, se rend à Neuilly pour faire ses adieux au Roi, à la Reine et à la famille royale. A la hauteur de la Porte-Maillot, les chevaux s'effraient, la voiture est emportée dans la direction du chemin de la Révolte. Le prince s'élance hors de la voiture, mais si malheureusement que sa tête porte directement et de haut sur le pavé. La chute fut horrible et, cinq heures après, le duc d'Orléans expirait sous un toit étranger, dans les bras du Roi, sous les yeux de la Reine et d'une partie de la famille royale. Le jour même de cette mort si imprévue, la Reine écrivait le billet suivant à l'un de ses fils absent de Paris :

« Neuilly, ce 13 juillet 1842.

« Mon pauvre ami, nous avons perdu notre Chartres chéri ; Reille te donnera les détails de ce malheur affreux. Victoire et Clémentine partent pour aller chercher la trop infortunée Hélène. Arrive, toi, pour consoler ton malheureux père, qui a besoin d'appui. Tu as perdu un vrai ami... j'ai perdu un trésor ! J'ai donné le dernier baiser sur ses lèvres froides... Prions Dieu pour lui. »

Le jeune duc d'Orléans, le lendemain de la révolution de Juillet, faisait partie d'une batterie dans l'artillerie de la garde nationale. Il en portait l'uniforme, il en partageait les opinions avancées; mais l'expérience, la pratique des hom-

mes et des affaires, modifièrent les idées du prince, et lorsqu'il mourut, il appartenait d'esprit et de cœur au parti de la résistance. Il se montrait l'allié fidèle des monarques de l'Europe, et des doctrines politiques de M. Guizot. On a vu dans sa lettre au duc de Nemours combien il était résolu à marcher droit, vite et à fond sur toute insurrection. Aux journées de Février, il ne se fût pas effrayé même des cris de *Vive la réforme !*

Bon fils et bon frère, le duc d'Orléans disait lui-même : « Je ne prends jamais une décision importante sans consulter Nemours. »

La France se croyait pour longtemps en repos et en prospérité avec un roi homme d'esprit, entouré d'une famille nombreuse ; avec des princes surtout qui, dès leur première jeunesse, avaient pris rang dans notre armée de terre et de mer.

Le 25 mai 1840, le maréchal Valée, gouverneur de l'Algérie, adressait au Roi la lettre suivante sur la conduite de monseigneur le duc d'Aumale :

Sire,

Je prie Votre Majesté de me permettre de lui faire connaître la belle conduite de monseigneur le duc d'Aumale, pendant la longue expédition à laquelle il vient de prendre part. Ce jeune prince, qui paraissait à l'armée pour la première fois, s'est constamment fait remarquer par son ardeur et son courage. Il a couru, dans plusieurs occasions, les plus grands périls, en marchant aux premiers rangs de nos soldats, et sa bienveillance pour tous

lui a concilié l'affection et le dévoûment des troupes. Son Altesse Royale est portée sur le tableau d'avancement pour le grade de lieutenant-colonel ; mais l'armée serait heureuse de lui voir obtenir, en outre, la décoration de chevalier de la Légion-d'Honneur, qu'il a méritée par ses services personnels. Cette faveur, Sire, lui ferait prendre rang à côté de ses frères d'armes, dans l'ordre dont sa naissance l'appelle à porter le grand cordon, mais dont Votre Majesté a voulu que les princes ses fils méritassent le premier grade, en servant dans les rangs de ses armées.

J'ose espérer, Sire, que Votre Majesté daignera accueillir avec bienveillance la demande que je lui adresse, et qu'elle me pardonnera de n'avoir pas suivi les formes ordinaires dans cette circonstance tout exceptionnelle.

Je suis avec respect,

Sire

De Votre Majesté

Le très humble et très obéissant serviteur
et le fidèle sujet

Le maréchal gouverneur général de l'Algérie,

C. VALÉE.

Alger, le 25 mai 1840.

Disons-le cependant, royauté, jeunes princes, garde nationale, majorité de la Chambre, tout le monde s'est abandonné le 24 février ; tout le monde s'est livré aux vainqueurs, étonnés eux-mêmes de leur victoire. Dans le cinquième volume de ces Mémoires, je raconterai tous les faits qui

se sont succédés si rapidement dans ces trois jours. On ne saurait trop souvent dire comment et avec quelle facilité se font et s'acceptent les révolutions en France.

Je puis rapporter ici avec les plus exacts détails quelques conversations de Louis-Philippe en exil, dans les derniers temps de sa vie, avec deux hommes de beaucoup d'esprit et d'un grand talent, avec MM. Scribe et Halévy, que je suis heureux de compter parmi mes amis.

Ayant appris qu'Halévy partait pour l'Angleterre, Jules Janin, par un sentiment de délicatesse respectueuse, le pria de remettre un de ses anciens ouvrages richement relié et portant le chiffre royal à Louis-Philippe; c'était *le Chemin de traverse.*

A son arrivée à Londres, mon ami Halévy se rendit à Esher chez madame la duchesse d'Orléans qu'il avait eu l'honneur de connaître à Paris; il lui témoigna le désir d'obtenir une audience du Roi. M. Boismilon vint sans retard informer Halévy que le Roi le recevrait le lendemain à Claremont. Au jour et à l'heure indiqués, Halévy entrait dans la chambre à coucher du Roi. Louis-Philippe, quoique vêtu, reposait sur son lit couvert d'un couvre-pieds en soie verte. Ne portant pas de perruque, la figure amaigrie, le teint jaune, Louis-Philippe n'était pas reconnaissable. Il chargea d'abord Halévy de remercîments et de bons souvenirs pour M. Jules Janin; puis il se laissa aller

à parler politique pendant près d'une heure. Le général Dumas assistait à cet entretien. Le Roi se justifia surtout d'avoir quitté Paris.

« Avec cette doctrine : *le Roi règne et ne gouverne pas*, « on m'avait, dit-il, rendu impossible ; je n'étais plus aux « yeux de la France qu'un vieil avare plaçant des millions « à l'étranger et faisant des coupes sombres dans les forêts « de l'État.

« Le matin du 24 février, je visitai le poste de la garde « nationale de la cour des Tuileries ; je trouvai un bataillon « de la première légion, qui me reçut aux cris de : Vive la « Réforme. Mon règne était fini. Accepter la Réforme, c'était « accepter et vouloir une Chambre des députés dont les « chefs eussent tous été des Ledru-Rollin ; j'abdiquai donc « en faveur de mon petit-fils ; je pensais agir dans l'intérêt « de la France. »

Le Roi prononça ces paroles avec beaucoup d'émotion. « Mais, monsieur Halévy, ajouta-t-il, parlons maintenant de vos affaires : on va exécuter une partition de vous à l'Opéra de Londres, peut-être le sujet n'est-il pas bien choisi. *La Tempesta* est un poème trop fantastique ; à votre place, j'aurais fait un *Henri VIII.* » Et alors Louis-Philippe improvisa devant le célèbre compositeur tout un scénario d'Henri VIII, citant très souvent des vers de Shakspeare. « Puisque M. Scribe doit venir à Londres, racontez-lui mon scénario. — M. Scribe

aimera mieux l'entendre de la bouche du Roi, « répondit Halévy. Cet entretien fut interrompu par une visite. On annonça M. Croker, écrivain distingué de l'Angleterre, et qui venait de publier dans une revue anglaise un article très remarquable sur la révolution de Février. Le Roi présenta M. Halévy au nouveau venu. « Monsieur Croker, dites donc à ce Français que je connais bien votre Shakspeare, et que je le sais presque par cœur. — Le Roi connaît notre grand poète comme peu d'Anglais le connaissent. » Halévy prit bientôt congé de son auguste interlocuteur qui le pressa de revenir le voir.

Peu de jours après cette audience, M. Scribe arrive à Londres: poète et compositeur sont tous deux invités à dîner à Claremont; le Roi souffrant ne parut pas au dîner; il se rendit le soir dans le salon au milieu de toute sa famille, et entraîna bientôt MM. Scribe et Halévy dans un petit coin; il y appela la Reine. Là il raconta avec les plus grands détails de mise en scène les cinq actes de son opéra d'*Henri VIII*. La Reine semblait encourager cet entretien; elle était heureuse toutes les fois que Louis-Philippe ne parlait pas politique. Le Roi fit prendre à M. Scribe l'engagement de lui rapporter ce scénario écrit et arrangé. La veille de leur départ, les deux futurs collaborateurs du Roi se rendirent à Saint-Léonard, sur le bord de la mer; le Roi avait quitté Claremont. M. Scribe lut son travail achevé; plus d'une scène devint le sujet de quelques objections de la part du Roi; on discuta; Scribe

défendit ses idées : « Sire, dit-il plus d'une fois au Roi, Votre Majesté n'a pas encore l'expérience de la scène; quand elle aura travaillé pour le théâtre, elle saura que, dans un opéra surtout, les longs développements de caractère sont dangereux. Il faut des situations, et des situations faciles à comprendre, qui inspirent la verve et le génie du musicien. » Le Roi cédait avec peine; il se montra cependant très satisfait du travail de M. Scribe. « Monsieur Halévy, dit le Roi, avec tristesse, écrivez la musique de cet opéra pour l'Angleterre; car il ne me serait plus permis de l'entendre en France. » Halévy s'engagea même à rechercher quelques anciens airs anglais. « Je vais vous en chanter un charmant, dit le Roi, c'est un *glee* (les glee sont de petites mélodies musicales). » Il chanta l'air. Halévy, après avoir tracé les cinq lignes de musique sur un papier, écrivit les notes du *glee*, pendant que le Roi le chantait. « Il faut maintenant, ajouta le Roi, mettre les paroles anglaises sur la musique. » Et il les récita; mais il s'aperçut bientôt qu'il avait oublié un vers. « Tenez, dit-il, je vais vous les écrire moi-même. » Il les écrivit en effet sur le papier noté. « Vous pourrez dire à Paris que j'ai encore une excellente écriture et que ma main ne tremble pas. Je chantais cet air-là il y a quarante ans, à Londres, devant de belles dames; je peux même vous donner l'adresse du marchand de musique chez lequel il se vendait à cette époque. » M. Scribe et M. Halévy se retirèrent, prenant l'engagement

de se mettre bientôt au travail. Le Roi, à la démarche chancelante, les accompagna jusqu'à l'extrémité de son cabinet; il leur fit promettre de revenir bientôt.

Louis-Philippe mourut à Saint-Léonard un mois à peine après cet entretien.

Si, en prenant pour point de départ tous les faits intimes que je viens de raconter, je cherche à résumer la situation politique de Louis-Philippe pendant tout son règne, je dirai que la royauté de la révolution de Juillet eut, pendant dix-huit ans, deux grandes luttes à soutenir.

La première, selon moi, commence le jour où le duc d'Orléans monte sur le trône, et ne finit que vers 1839. Ce fut le temps des violences, des émeutes, des complots.

La seconde lutte, qui commence avec la coalition, qui renverse le trône de Louis-Philippe, qui ne s'arrête pas là et proclame la république, ne finit, à proprement parler, que le 2 décembre 1851, au coup d'État si courageusement accompli par le prince Louis-Napoléon. Ce fut le temps des excès du droit de discussion et de libre examen, des théories amoindrissant la royauté, de la doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas*, des pétitions et des banquets pour la réforme, enfin, de toutes les usurpations parlementaires.

Ces deux grandes luttes sont intéressantes et utiles à étudier.

Les hommes politiques qui avaient préparé et fait triompher la révolution de Juillet se divisèrent bientôt en deux camps. Les uns disaient : « Nous avons un roi de notre « choix; la branche cadette nous a délivrés de la branche « aînée : il faut maintenant mettre une digue à tout nouveau « bouleversement, combattre l'anarchie, arrêter le torrent; « il faut que la révolution n'aille pas plus loin! » Parmi ces hommes sages et décidés qui n'ont reculé ni devant les menaces ni devant les dangers, il faut citer M. le comte de Montalivet, M. Guizot, M. Barthe, M. le comte d'Argout, M. le général comte de Lobau, M. le général comte Sébastiani, le baron Louis, le général Gérard, le maréchal Mortier, et surtout M. Casimir Périer, aussi énergique en paroles qu'en action. M. Guizot, tout d'abord ministre de l'intérieur, prit surtout à tâche d'arracher à l'opposition et d'appeler aux fonctions publiques le plus possible de députés et d'écrivains pour les initier à l'esprit de gouvernement et pour grossir le camp dont il était un des chefs. Le journal *le Globe* tout entier, à l'exception de M. Pierre Leroux et de M. Sainte-Beuve, se rua, soit dans la Chambre, soit dans l'administration. MM. de Rémusat, Jouffroy, Dubois (de la Loire-Inférieure), Duvergier de Hauranne, le comte Jaubert, entrèrent au Palais-Bourbon. MM. Tanneguy-Duchâtel, Dumon, furent faits conseillers d'État; MM. Vitet et

d'Haubersaert, maîtres des requêtes; MM. Benjamin Dejean et Guizard devinrent préfets. MM. Bourqueney et Saint-Marc Girardin, du *Journal des Débats*, furent nommés : l'un premier secrétaire d'ambassade à Londres, l'autre maître des requêtes. Le journal *le Temps*, qui avait montré tant de courage et de résolution dans les journées de Juillet, vit passer dans la haute administration plusieurs de ses rédacteurs; M. Billard devint secrétaire général du ministère de l'intérieur; M. Baude fut fait préfet de police, puis, plus tard, conseiller d'État. M. Coste, comme Carrel, comme Armand Bertin, du *Journal des Débats*, n'accepta aucune fonction publique. M. Thiers, rédacteur en chef du *National*, se hâta de se faire élire député, accapara la sous-secrétairerie d'État au ministère des finances sous M. Laffitte. Montant sur le dos de son ministre, il ne l'abandonna que lorsqu'il espéra pouvoir marcher tout seul sur la route du pouvoir, de la fortune et des honneurs. Nous ne citons point à dessein parmi ces hommes d'ordre (c'était le mot modeste du temps) M. le maréchal Soult. Il est très vrai que ce grand homme de guerre sut, le lendemain de la révolution de Juillet, réorganiser l'armée, y rétablir la discipline. Mais ceux qui ont vu de près les hommes et les choses d'alors savent qu'il se noua beaucoup d'intrigues autour du maréchal Soult, comme nous avons vu, après la révolution de 1848, beaucoup d'intrigues se nouer autour du général Changarnier. Le dévoûment du maréchal Soult à la personne

du Roi avait des réticences et des limites. Il remplissait avec énergie et habileté ses devoirs de ministre de la guerre; mais cette armée disciplinée, puissante et nombreuse, peut-être l'organisait-il pour le compte de qui il appartiendrait. Dans ces temps de troubles et d'anxiété, les regards se portaient vers le maréchal comme vers un sauveur, et dans les jours d'épreuve qui se renouvelaient si souvent, le titre de dictateur vint peut-être plus d'une fois caresser l'oreille et l'orgueil du vieux soldat. Lorsque la force devient le seul moyen de gouvernement, les sociétés découragées et tremblantes s'empressent toujours de déposer, sans conditions, le suprême pouvoir, pour le leur disputer plus tard, aux pieds des illustrations militaires qui leur inspirent confiance et qui répondent de leur salut. N'a-t-on pas fait dictateur, aux troubles de juin 1848, le général Cavaignac?

Le dévoûment à la royauté, le courage des hommes que nous venons de citer, se montraient donc dans une mesure et à des degrés différents; mais jamais, du moins, ils ne vinrent encourager de l'autorité de leur nom et de leurs paroles les tentatives audacieuses des mécontents que des intérêts non satisfaits, que des engagements pris ou que des convictions ardentes plaçaient soit à la tête des émeutes à l'intérieur, soit à la tête de la propagande révolutionnaire à l'étranger.

Dans l'autre camp figuraient des hommes énergiques compromis par leur passé, et des hommes faibles qu'intimidaient, après les journées de Juillet, les menaces de leurs

alliés de la veille. Dans ce camp, plus d'un nom célèbre servait de mot de ralliement et de drapeau à ceux qui voulaient que la révolution ne s'arrêtât pas, qu'elle fît, au contraire, le tour de l'Europe, en renversant tous les trônes, en affranchissant tous les peuples. La Fayette, bien qu'il se montrât dévoué, sinon à la royauté, du moins à la personne du Roi, bien qu'il eût prononcé ce mot de conciliation et de circonstance : « Louis-Philippe est la meilleure des républiques, » laissait compromettre et engager son nom dans toutes les émeutes des rues de Paris, dans toutes les expéditions à l'étranger. Dupont (de l'Eure), espèce d'idole révolutionnaire, dans son optimisme et dans son immobilité, prodiguait les éloges et les encouragements à tous ceux qui restaient les défenseurs ardents et fidèles des idées républicaines. Dupont (de l'Eure) était, pour ainsi dire, un républicain *qui pratiquait.* Garde-des-sceaux, il se rendait dans les bureaux un peu avant l'heure de la sortie, pour y recruter, parmi les employés d'un rang secondaire, de modestes convives qui vinssent partager à son dîner de ministre le brouet lacédémonien.

Le général Lamarque rêva un instant, sous la monarchie de Juillet, le rôle d'orateur patriote qui avait illustré le général Foy sous la Restauration. M. Laffitte, dont les salons avaient été le quartier général de l'insurrection de Juillet, ivre de popularité, embarrassé dans ses affaires privées, prétendait être le chef d'un ministère de progrès, et ne voulait

pas surtout qu'on fît un pas en arrière. Il fut, aux premiers jours de la royauté de Louis-Philippe, soutenu, aidé dans ses projets, dans ses prétentions, par l'ambition remuante et surexcitée de M. Thiers, qui n'aspirait qu'à devenir ministre à tout prix.

Le camp des hommes d'ordre comptait surtout sur la garde nationale, comme sur une avant-garde prétorienne; on ne plaçait dans les émeutes les régiments de l'armée que derrière ou à côté d'elle, et pour ainsi dire en surveillance.

Le camp révolutionnaire recrutait surtout ses soldats parmi les combattants de Juillet, parmi les ouvriers sans travail, parmi la population oisive des cabarets, et les réfugiés politiques de tous les pays.

Dans la première lutte, la royauté, énergique, armée, finit par avoir raison des violences des partis, des émeutes et des complots. Les bourgeois de Paris payèrent souvent même de leur personne dans ces troubles des rues qui faisaient fermer les boutiques, baisser la rente, et suspendaient toutes transactions. Menacés dans leurs intérêts, ils faisaient alors cause commune avec la royauté menacée sur son trône. La victoire, bien que chaudement disputée, resta au pouvoir.

Pendant la seconde lutte, pendant les agitations de la lutte parlementaire, les rues de Paris étaient tranquilles; la garde nationale et l'armée, ayant marché vaillamment côte à côte dans plus d'une émeute, intimidaient les fauteurs de désordres. Le bourgeois de Paris rassuré ne craignait

plus qu'on dépavât les rues, qu'on élevât des barricades; loin de s'inquiéter des orages de la Chambre, il prenait, au contraire, intérêt et plaisir à ces tournois oratoires, à ces duels de tribune dont les journaux vantaient la grandeur, l'élévation et l'importance.

On aime toujours, en France, à voir rogner les ongles de ce lion clément qu'on appelle le Pouvoir; on applaudissait donc de tout cœur à cette nouvelle doctrine : *Le roi règne et ne gouverne pas.* On applaudit encore de plus belle à la réforme. On n'attaquait ainsi que les prérogatives de la royauté; et on trouvait que tout était pour le mieux, oubliant toujours que, lorsque tout s'écroule en haut de l'édifice de la société, tout est bientôt brisé en bas.

Comme ce personnage de théâtre qui, après avoir laissé tomber une assiette, ne comprenait pas qu'il y eût tant de morceaux dans une assiette cassée, le bourgeois de Paris, lui aussi, le lendemain de la révolution de Février, s'étonna qu'il y eût tant de dégâts pour un trône brisé. La surprise, la terreur, le désespoir, remplacent alors les mauvais propos, le langage goguenard et les éclats de rire. Les grands orateurs applaudis la veille sont poursuivis, presque insultés, le lendemain. Eux aussi se repentent du trop grand succès de leur éloquence, et ne cherchent alors *qu'à se faire oublier* (1).

---

(1) Mot de M. Thiers après les journées de Février.

Ils pleurent trop tard sur la triste destinée de ce roi qu'ils avaient voulu empêcher de gouverner et qui ne régnait plus.

La France était heureuse, lorsque éclata la lutte parlementaire, et on estimait qu'on pouvait, sans danger, jouer des tours d'écolier à la royauté, se gaudir à ces spectacles de tribune et mettre tout le pays en goguette politique. Funeste illusion! fatal entraînement! Tous ces divertissements eurent pour résultat une révolution, une dynastie en exil et les plus menaçants dangers pour la société tout entière. On ne sait point assez prévoir les folies qui, en France surtout, peuvent sortir des loisirs de la paix, de la prospérité, de l'ennui des cœurs, du désespoir des partis. Il se produit des situations où il devient plus difficile de retenir dans une sage conduite ceux qui possèdent, ceux pour qui la vie est douce et heureuse, que de maintenir dans les limites du devoir les classes pauvres, et de leur faire accepter sans plaintes leur vie laborieuse et leurs privations. Lorsque éclata la révolution de Février, dans le monde politique, dans la bourgeoisie, on était las de vivre heureux.

CHAPITRE III.

MONSIEUR LE COMTE DE MONTALIVET.

L'École polytechnique. — Comment M. de Montalivet fut nommé pair de France. — Première visite de M. de Montalivet au Roi. — M. de Montalivet ministre de l'intérieur. — Le procès des ministres. — Détails inédits sur leur arrivée au Luxembourg, sur leur départ pour Vincennes. — La loi électorale du règne de Louis-Philippe présentée par M. de Montalivet. — Le ministère du 13 mars 1831. — Emeute à la Chambre pour le mot *sujets*. — Lettres inédites de M. Laffitte et de M. Larabit. — Démission du général La Fayette. — Visite de M. de Montalivet, pendant la nuit, chez ce dernier et chez le comte de Lobau. — Le petit ministère de 1832. — Le ministère du 15 avril 1836. — M. de Montalivet à Breteuil. — Visites du roi. — Les deux portraits en pied. — M. de Montalivet et M. Pagès, ministre des finances sous la république.

M. le comte de Montalivet mérite une place honorable parmi les hommes nouveaux qui furent appelés à jouer un rôle politique après la révolution de 1830.

Né en 1801, élève du lycée Napoléon, il était le contem-

porain et le camarade d'Armand Bertin, de mes amis Romieu, Alfred de Wailly, de Lesourd, etc.

Il fut aussi un des élèves distingués de l'École polytechnique. Il s'y fit recevoir, sous la Restauration, la même année que le duc de Dalmatie, que le duc de Montebello, que MM. de Saint-Aignan, de la Redorte, Chabaud-Latour, Romieu et Lainé, aujourd'hui directeur de la comptabilité au ministère de l'intérieur. On faisait beaucoup de politique à cette époque ; le carbonarisme avait pénétré dans l'École polytechnique ; les émeutes n'y étaient pas rares. Manuel et Benjamin Constant exerçaient une assez grande influence sur l'esprit des élèves. Mais le professeur Arago, par l'autorité de son nom, de son savoir et de sa parole, apaisait assez facilement les levées de boucliers contre le gouvernement. Il peignait alors aux élèves la démagogie sous les plus tristes couleurs ; le savant professeur était très en faveur auprès du duc d'Angoulême. Après la révolution de 1848, il se montra toujours modéré, ennemi des excès et des violences. Nous ferons toutefois remarquer que l'École polytechnique ne se mit jamais au service ni à la suite des sociétés secrètes ; elle n'obéissait à personne ; elle restait seulement fidèle à un certain esprit de franc-maçonnerie qui y règne encore.

J'eus l'honneur d'être présenté à M. le comte de Montalivet, d'abord comme directeur de la *Revue de Paris*, et plus tard comme candidat pour la direction de l'Opéra. La

bienveillante confiance qu'il m'accorda devint pour moi un commencement de fortune, puisque, comme Lulli (1), ce seul rapprochement m'honore, je fus assez heureux pour mener à bien les affaires de l'Opéra et les miennes.

Sous la Restauration, M. de Montalivet obtint, encore très jeune, les honneurs de la pairie; toutefois, les portes de la Chambre des pairs ne s'ouvrirent pour lui ni sans opposition ni sans difficulté.

M. de Montalivet avait un frère aîné, officier du génie, qui fut tué à Gironne, en Espagne.

Plusieurs pairs, et entre autres M. de Peyronnet, que M. de Montalivet devait sauver plus tard lors du procès des ministres, prétendirent qu'on ne pouvait succéder dans la Chambre des pairs à son frère aîné. Les amis de M. de Montalivet soutenaient, au contraire, que l'hérédité de la pairie devait être assimilée à l'hérédité du trône; qu'on ne succédait pas à un frère, mais à un ascendant. M. de Villèle, M. de Chateaubriand, sur les vives instances de M. Bertin de Vaux, du *Journal des Débats*, étaient de ceux-là. On publia des mémoires *pour* et *contre*. Le conseil des ministres fut partagé. Louis XVIII, en donnant sa voix dans le conseil pour l'admission du jeune pair, lui fit une majorité.

M. de Montalivet avait à peine connu le duc d'Orléans

---

(1) Rapport sur l'Opéra, *Moniteur* du 2 juillet 1854.

avant la révolution de Juillet. Le 2 novembre 1830, le général Sébastiani vint de la part du Roi proposer à M. le comte de Montalivet le portefeuille de l'intérieur. Le jeune pair de France répondit d'abord par un refus. Mandé au Palais-Royal, il fut reçu par le Roi dans un petit salon qui séparait son cabinet du salon d'attente. Madame Adélaïde était près de son frère. M. le comte de Montalivet, pour expliquer sa résistance, invoqua surtout son âge qui ne lui permettait même pas de voter à la Chambre des pairs. Toutes les instances de Louis-Philippe et de madame Adélaïde avaient échoué, lorsque le Roi s'écria :

« Vous ne voulez donc pas m'aider à sauver les ministres (1) ? »

A ces paroles, M. le comte de Montalivet oublie les difficultés de la situation, les craintes de la tribune ; il ne voit plus que l'honneur de la lutte contre des passions désordonnées, et son cœur de jeune homme cède bien vite à l'appât d'un danger personnel. « Il s'agissait bien moins, dit M. le comte de Montalivet dans son ouvrage sur *Louis-Philippe*, ouvrage cité par tous les journaux, de me vouer à un système politique qu'à une pensée de clémence et d'humanité, ou plutôt cette pensée même constituait tout un système politique vers lequel je me sentais invinciblement entraîné.

---

(1) *Louis-Philippe*, par M. le comte de Montalivet.

J'acceptai le portefeuille dans les conditions où il m'était offert, et dès ce moment je pris place à côté du Roi, que je ne devais plus quitter pendant dix-huit années. »

A l'époque du procès des ministres qui commença le 15 décembre 1830 et finit le 21, la gauche se montrait triomphante. Le ministère était composé ainsi qu'il suit : M. Laffitte, président du conseil, ministre des finances ; M. Mérilhou, ministre de la justice ; le maréchal Soult, ministre de la guerre ; M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères ; M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur ; M. d'Argout, ministre de la marine ; M. Barthe, ministre de l'instruction publique et des cultes.

Dans la Chambre et autour de la royauté, les partis se dessinaient et prenaient position. Le Roi et beaucoup d'hommes politiques regardaient comme un devoir d'honneur de sauver les ministres ; mais certains partis faisaient de cette question l'objet de transactions avec la couronne.

Dès le 9 décembre 1830 au soir, une conférence eut lieu pour délibérer sur le parti à prendre dans ces graves circonstances : MM. Pasquier, de Sémonville, le maréchal Soult, le comte de Montalivet et le général La Fayette y assistaient. Devait-on amener les ministres le jour ou la nuit de Vincennes au Luxembourg ? La Fayette, général en chef des gardes nationales, voulait qu'on les amenât en plein jour, en grand cortége : « Le peuple est généreux, disait-il ; ne nous défions pas de lui et comptons sur sa clémence. »

L'avis du général ne prévalut pas. Les ministres furent cependant conduits de Vincennes au Luxembourg pendant le jour, en chaise de poste. M. de Chantelauze seul, retenu par une douleur de rhumatisme, ne fit pas partie de ce premier voyage. Mais dans la même journée, à deux heures de l'après-midi, un tilbury, dont deux personnages occupaient les deux places, arrivait de Vincennes devant une des portes du palais du Luxembourg, entouré alors de postes nombreux de garde nationale. De ces deux personnages, l'un était le général Daumesnil, l'autre M. de Chantelauze. La garde nationale refusa de laisser entrer le tilbury dans la cour du Luxembourg; le général Daumesnil se nomma : « Monsieur est un des ministres qu'on va juger, dit-il aux officiers de la garde nationale, il faut bien que je le mène en prison. » On lui accorda cette faveur.

On se rappelle toutes les péripéties de ce mémorable procès, le courage impassible de la Cour des pairs et de son illustre président M. Pasquier.

La première magistrature du pays répondit par un arrêt d'une justice sévère et humaine tout à la fois aux injonctions d'une multitude égarée. Suivant le vœu du Roi, les ministres de Charles X échappèrent à la mort.

Mais il s'agissait de reconduire les condamnés à la prison de Vincennes avant même que l'arrêt fût rendu. M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, arrêta dès le 20 décembre au soir son plan de campagne. Une

voiture et des chevaux de poste avaient été commandés; plusieurs bataillons de la ligne devaient être placés au centre du Luxembourg; la garde nationale ne devait occuper que les postes avancés. Mais le 21, aucun des ordres de M. le comte de Montalivet ne se trouva exécuté : on ne voyait la troupe de ligne nulle part, la garde nationale était partout; point de voitures, point de chevaux de poste.

Désespéré d'un pareil état de choses, M. le ministre de l'intérieur écrit à M. Laffitte, président du conseil, qu'aucune des mesures prescrites n'a été exécutée, et lui demande un blanc-seing. « Je ne peux vous donner un blanc-seing, répond M. Laffitte; le conseil n'est pas en nombre pour délibérer, mais vous nous inspirez toute confiance. » M. le comte de Montalivet, n'écoutant que son courage, fait venir sa propre voiture à la porte de la geôle, avec ses domestiques en livrée, ainsi que plusieurs chevaux de selle. Il prévient M. le général Fabvier, qui avait sous ses ordres un escadron de chasseurs stationnant dans le voisinage, de se tenir prêt; il donne le même ordre à un escadron de la garde nationale à cheval.

Plus d'une fois pendant la dernière audience, le président de la Chambre des pairs, inquiet, fit demander à M. le comte de Montalivet: « Les ministres sont-ils partis? » Mais tout le monde avait oublié que l'écrou des prisonniers ne pouvait être levé que sur la signature du président de la Cour. M. Daudel, préposé à la garde des ministres, exigea donc

un ordre signé du président. Le temps pressait; au moment où le verdict de la Cour serait connu dans Paris, on pouvait redouter un grand mouvement populaire auquel se serait peut-être mêlée une partie de la garde nationale. M. de Montalivet triompha, par son énergique volonté, des résistances de M. Daudel. Ce dernier n'obéit cependant qu'après avoir exigé une déclaration signée de M. le ministre de l'intérieur, constatant que le directeur de la prison n'avait cédé qu'à la violence.

L'écrou est levé; les ministres sortent de la prison. Ils montent tous dans la calèche qui les attend; deux valets de pied se placent sur le siége de derrière. M. de Montalivet à cheval, une cravache à la main, et le général Fabvier, en uniforme, galopent de chaque côté de la voiture, précédée d'un escadron de garde nationale à cheval et suivie d'un escadron de chasseurs. L'arrêt ne fut rendu que vers quatre heures et demie du soir. Les ministres étaient partis à cette heure du Luxembourg; la voiture et l'escorte, passant au travers des rangs de la garde nationale étonnée et sans informations, prennent la rue de Vaugirard, la rue Notre-Dame-des-Champs, la barrière d'Enfer, les boulevarts extérieurs, le pont de Saint-Maur, le bois de Vincennes; on entre dans le château par la porte en face du polygone. Pendant ce trajet, des pierres sont lancées contre la voiture et en brisent les glaces. On n'arrive au pont de Saint-Maur qu'à la nuit tombante. On y trouve un batail-

lon de troupe de ligne qui avait été demandé la veille par M. le comte de Montalivet. Tous les ministres, auxquels il devait plus tard, comme ministre de l'intérieur, ouvrir par une amnistie les portes de Ham, étaient sauvés!

M. de Montalivet revint dans Paris par le faubourg Saint-Antoine. Il observa avec inquiétude et curiosité la physionomie de ce quartier populeux. Les boutiques étaient ouvertes, et la lumière des ateliers éclairés lui permit de voir la silhouette des ouvriers penchés sur leurs métiers. Ils n'avaient point quitté leurs travaux. Cependant à la Grève un inconnu pressa M. le comte de Montalivet de descendre de voiture, et lui apprit que des troubles menaçants commençaient vers le Pont-Neuf. Ce dernier se rendit alors à pied au milieu de l'émeute. On y cassait les réverbères. Il fut même frappé au cou par la corde d'un réverbère cassé, espèce d'avertissement de circonstance. Il rentra bientôt en cabriolet au ministère de l'intérieur pour y prendre des mesures et donner des ordres. La journée avait été bonne : la justice de la Cour des pairs avait été respectée.

Pendant la durée du premier cabinet dont il ait fait partie, M. le comte de Montalivet, ministre de l'intérieur, présenta à la Chambre des députés, le 30 décembre 1830, un projet de loi électorale. « De tout l'ensemble des dispositions générales relatives aux capacités que nous avons admises et réunies, dit l'exposé des motifs, il surgit une

masse électorale dont les amis des améliorations politiques n'apprendront pas le chiffre sans reconnaître nos efforts; car il dépasse deux cent mille individus. Ce projet de loi réduit le cens d'éligibilité à 500 francs, et les limites d'âge à trente ans. Il fixe l'élection par arrondissement; un arrondissement peut être dédoublé; chaque collége ne nomme qu'un député. »

Cette loi fut adoptée et votée le mardi 12 avril 1831 (301 contre 51).

C'est avec cette loi électorale, qui était alors un progrès, que Louis-Philippe a pu régner et gouverner pendant dix-huit ans. Ce fut donc contre cette loi que le tiers-parti, le centre gauche, la gauche dynastique et la gauche pure, en 1848, unirent leurs efforts, parce qu'elle avait eu le tort à leurs yeux de permettre à Louis-Philippe non-seulement de régner, mais de gouverner. On devait surtout, ce me semble, entourer de respect une loi électorale qui, fonctionnant depuis dix-huit ans, avait pu préserver la royauté et le pays des dangers d'une révolution : en France, cette consécration d'une loi par l'expérience et par le temps devint, au contraire, un argument pour la modifier ou pour l'abolir.

Entre la présentation et le vote de cette loi électorale, un changement important de ministère eut lieu. Vint le ministère du 13 mars 1831, ainsi composé : M. Casimir Périer, ministre de l'intérieur, président du conseil, remplaçant, comme

président du conseil, M. Laffitte; le baron Louis, ministre des finances; M. Barthe, appelé récemment dans le dernier cabinet, comme ministre de l'instruction publique, remplaçant, comme garde-des-sceaux, M. Mérilhou qui avait récemment aussi succédé à M. Dupont (de l'Eure); M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique; M. le comte d'Argout, ministre du commerce et des travaux publics; le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine.

La crise à la suite de laquelle se forma ce cabinet fut ardente et passionnée. M. le comte de Montalivet pressait M. Casimir Périer, assez résistant à ses instances, de prendre la direction des affaires; il agissait aussi de toute son influence sur l'esprit du Roi. Mais ses efforts étaient contrebalancés par les menées sourdes et actives de M. Thiers, alors sous-secrétaire d'Etat des finances. M. de Montalivet ne montait chez le Roi que par le grand escalier; M. Thiers se glissait dans le cabinet de Louis-Philippe par les escaliers dérobés. M. Thiers luttait pour que la présidence du conseil fût maintenue à M. Laffitte.

M. de Montalivet triompha tout à la fois du penchant du Roi pour M. Laffitte et pour M. Thiers, et du peu de goût de M. Casimir Périer pour la direction des affaires publiques. Toutes les difficultés furent aplanies. De concert avec M. Rosman, M. de Montalivet réduisit les attributions du ministère de l'intérieur, pour en alléger le poids aux yeux de M. Casimir Périer. Il se contenta pour lui-même du mi-

nistère de l'instruction publique. Ce nouveau cabinet, présidé par M. Casimir Périer et qui représentait si opportunément les idées d'ordre et de résistance, fut donc l'œuvre personnelle de M. le comte de Montalivet. C'est un des nombreux services qu'il rendit à la royauté et au pays.

Sous ce ministère, dans une discussion de la loi sur la liste civile en 1832, M. de Montalivet fit éclater dans la Chambre des députés l'orage parlementaire le plus menaçant.

Un député, M. Marchal, prétendait, à propos de la liste civile, qu'il s'agissait uniquement de fixer les besoins d'une famille et les dépenses d'une maison. M. le comte de Montalivet déclara, au contraire, qu'il s'agissait non d'une maison, non d'une famille, mais d'un principe, de la royauté.

Après avoir développé cette idée, M. de Montalivet entrait dans des détails historiques sur la manière dont la liste civile avait été votée par nos différentes assemblées législatives, en 1791, en 1814, en 1825. Il fit observer que ces trois assemblées, à des époques si éloignées, dans des circonstances si différentes, sous l'influence de passions si diverses, avaient pris des résolutions semblables, doté la royauté avec munificence, et laissé au monarque les antiques demeures de Henri IV et de Louis XIV. Il en inférait que l'histoire, d'accord avec la raison, nous montrait dans cette uniformité de résultats un principe commun de justice et de politique.

« C'est qu'à ces trois époques, ajouta-t-il, malgré la « différence des temps, des circonstances et des hommes, « une même pensée présidait aux délibérations. Tous « voulaient la monarchie constitutionnelle, et ils savaient « que, dans cette forme de gouvernement, il faut à la « royauté une haute influence, qu'elle n'emprunte pas seu- « lement au concours et à l'action des pouvoirs politiques, « mais qu'elle doit puiser aussi dans l'indépendance et la « dignité de sa situation personnelle. »

Le ministre passait ensuite en revue les opinions qui avaient été émises, hors de la Chambre, par les divers partis, sur la question à l'ordre du jour, et annonçait qu'il voulait s'adresser seulement aux représentants de l'opinion qui avait fondé en même temps la charte et la royauté de 1830, aux constitutionnels de la monarchie de Juillet, c'est-à-dire à tous les membres de la Chambre. Il poursuivait en ces termes :

« Votre commission vous l'a dit, messieurs, par l'organe « de son rapporteur, la dot nationale dont la France veut « honorer son roi doit être digne d'elle et de lui : c'est à « vous de juger si la somme qu'elle vous propose remplit ce « vœu. Pour moi, je ne puis le croire. Il faut que le repré- « sentant de trente-deux millions d'hommes soit le premier, « autant par l'influence de ses richesses que par sa dignité; « il faut que toutes les industries ne puissent demander à un

« autre des encouragements et une puissante impulsion ; il
« faut que les arts ne puissent aller chercher loin du trône une
« protection plus efficace ; il faut que le luxe, qui fait la
« prospérité des peuples civilisés, ne soit pas banni de l'ha-
« bitation du roi de France, car il le serait bientôt de celle
« de ses sujets...... »

A ces mots de *roi de France* et de *sujets* éclatent de tous côtés dans la Chambre les plus bruyantes exclamations ; des deux extrémités de la salle les apostrophes les plus véhémentes sont adressées au ministre. Des députés s'avancent vers la tribune et menacent presque du poing l'orateur. M. Casimir Périer, alors président du conseil, du banc des ministres, crie à son collègue : « Tenez bon, et à ceux qui vous menacent, f.....-leur votre verre d'eau sucrée au visage. » M. le comte de Montalivet se montre impassible et résolu. Au milieu du bruit, les uns protestaient énergiquement contre cette qualification de *sujets*, qui, selon eux, était une insulte à la Chambre et à la nation ; d'autres voulaient que le ministre fût rappelé à l'ordre ; quelques-uns réclamaient le silence pour que l'orateur pût s'expliquer. Il répéta sa phrase, qui fut encore interrompue par une nouvelle et plus violente explosion de clameurs. « *A l'ordre ! à l'ordre !* le ministre ! Qu'il se rétracte ! il n'y a plus de *sujets* en France depuis la révolution de Juillet, il n'y a plus que des citoyens. » Le président suspendit la séance et invita la Chambre à se retirer dans ses bureaux, aux termes du règlement.

Cependant la séance est rouverte, et M. le comte de Montalivet remonte à la tribune.

« Messieurs, dit-il, je ne m'explique pas les motifs de l'interruption prolongée dont a été l'objet le discours que j'ai eu l'honneur de prononcer dans cette enceinte. Permettez-moi de revenir sur le mot qui a paru blesser une partie de l'assemblée : je veux parler du mot *sujets.* Pour mon compte, messieurs, je ne comprends pas les si vifs murmures que ce mot a causés dans l'assemblée..... Tout dépend de la manière d'entendre ce mot. Tous les Français sont égaux entre eux; ils sont égaux devant la loi. Le Roi plane au-dessus de toute la nation comme un grand principe, et ce principe se trouve dans la Charte ; par rapport à lui tous les Français sont inférieurs (*rumeurs nouvelles*), et sous ce rapport on peut dire qu'ils sont sujets. » (*Non ! non ! non !*)

Cette explication, loin d'apaiser le tumulte, ne fit que lui donner un nouvel aliment. Les cris : *A l'ordre ! Rétractez-vous!* recommencèrent. Le mot de *sujets* n'est pas dans la Charte. Les sujets sont restés sous les barricades de juillet. — C'est une séance de Convention. — C'est une contre-révolution. — C'est une émeute. Telles sont les différentes exclamations que se renvoient mutuellement les députés de la gauche, de la droite et du centre. Dans ce désordre, M. le comte de Montalivet, resté à la tribune, refuse de se rétracter. Les membres les plus animés prennent le parti de se retirer

en protestant, et le ministre achève enfin sa phrase qu'il avait reprise pour la troisième fois.

Une protestation contre le mot *sujets* fut signée par cent soixante-quatre députés, et peu s'en fallut qu'un ministre sous Louis-Philippe ne fût mis en accusation pour avoir prononcé, dans un discours improvisé, ce mot *sujets*, dont se servaient les hommes politiques, les députés de l'opposition la plus avancée, lorsqu'ils demandaient des faveurs au Roi. C'est qu'à la Chambre, les députés posaient devant le pouvoir, devant leurs électeurs, devant le public, et surtout aussi devant les journalistes de l'opposition, dont ils convoitaient les sympathiques éloges. On trouvait bon et utile de pousser l'esprit d'indépendance presque jusqu'au manque de respect.

Cette profonde et vive émotion de la Chambre se termina bientôt, de la façon la plus inattendue, par des éclats de rire. La commission municipale avait adressé un rapport au Roi sur ses travaux. « Savez-vous, dit alors M. Barthe, garde-des-sceaux, qui ne manqua jamais ni d'esprit ni de courage, comment il se termine ? (*Écoutez ! écoutez !*) Nous sommes, Sire, avec le plus profond respect, de Votre Majesté, les très humbles et très obéissants serviteurs et fidèles sujets. (*Lisez les signatures.*) Les signatures sont celles de MM. Lobau, Audry de Puiraveau, de Schonen, Mauguin. »

Le hasard a fait tomber entre mes mains deux pétitions adressées au Roi, le lendemain de la révolution de Juillet,

signées de deux hommes politiques de l'opposition la plus ferme, la plus résistante, et qui portent aussi la qualification de *sujets.*

Comme ces deux pétitions ne contiennent rien que d'honorable pour leurs signataires, nous les transcrivons ici comme documents historiques.

LETTRE DE M. LAFFITTE AU ROI.

Au Roi.

Sire,

Permettez-moi d'appeler la bienveillance de Votre Majesté sur un de vos plus fidèles sujets, M. de Rogier, capitaine de l'artillerie en disponibilité, qui sollicite avec les plus vives instances la faveur d'être choisi pour faire partie des six officiers d'ordonnance que doit prendre Votre Majesté, dans les rangs de l'armée.

M. de Rogier est le gendre d'un de mes meilleurs et plus anciens amis, et je serais heureux de pouvoir contribuer à lui faire obtenir la seule grâce qu'il ait jamais réclamée. Si Votre Majesté daignait accueillir ma demande, je lui en conserverais une profonde reconnaissance.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très humble et très fidèle *sujet*,

Le ministre secrétaire d'État des finances,

J. Laffitte.

Paris, le 26 novembre 1830.

Paris, le 12 août 1830.

LETTRE DE M. LARABIT A SA MAJESTÉ LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS.

Sire,

Je prie humblement Votre Majesté de m'admettre comme officier d'ordonnance près de votre auguste personne.

Elève de l'Ecole polytechnique, j'avais fait à vingt-un ans la malheureuse campagne de 1813 et 1814, comme lieutenant de génie à la grande armée.

Indigné de voir l'ennemi dans la capitale et fidèle au malheur, je demandai à suivre Napoléon à l'île d'Elbe, et je fus admis à sa suite comme lieutenant du génie.

Revenu avec Napoléon le 20 mars, j'étais à Waterloo. Après la seconde abdication, j'ai été plusieurs années éloigné du service. J'y ai été rappelé en 1818, sous le ministère de Gouvion Saint-Cyr, et j'ai continué à servir sans interruption ; j'ai fait à regret, mais en bon militaire, la campagne d'Espagne de 1823.

Me sera-t-il permis de me prévaloir près de Votre Majesté du glorieux service et du patriotisme longtemps éprouvé du lieutenant-général Michaud, mon beau-père. Pendant que vous combattiez à Jemmapes, il défendait aussi la patrie dans le Palatinat, et fut bientôt nommé général en chef de l'armée du Rhin. Après l'avoir souvent conduite à la victoire pendant un an et demi, il en quitta le commandement par suite d'une fracture de jambe. Plus tard, il commanda en chef ou comme lieutenant-général dans l'Ouest, en Italie, en Hollande, devant Dantzick ; et, enfin, il fut gouverneur des villes anséatiques et de Magdebourg. Après avoir ainsi rempli avec honneur pendant vingt-quatre ans de hautes fonctions militaires, il fut mis à la re-

traite en 1815. Jamais il n'a voulu paraître à une cour dont les principes blessaient son vieux patriotisme. Mais aujourd'hui votre avénement au trône avec les couleurs nationales remplit de joie ses vieux jours. Il serait heureux de se voir récompensé dans la personne de son gendre, et son gendre, qui partage son patriotisme, voudrait devoir votre auguste bienveillance aux glorieux services de son beau-père.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect et un patriotique dévoûment,

Sire,

De votre Majesté,

Le très humble et très obéissant sujet,

D. Larabit,

Capitaine du Génie.

(M. le baron Athalin. Vu par le Roi, qui désire qu'on lui en reparle.)

Selon moi, M. le comte de Montalivet montra pendant toute la durée de la monarchie de Juillet une grande supériorité d'esprit et de caractère : il ne rechercha jamais une vaine et facile popularité ; il se dévoua toujours courageusement à la royauté, à l'ordre, à la société dont les plus grands intérêts étaient tous les jours mis en péril.

Le 26 décembre, à la suite de la discussion de la loi sur

la garde nationale, le général La Fayette donna sa démission de commandant des gardes nationales du royaume; mais on voulut que cette démission comprît aussi celle de commandant de la garde nationale de Paris. Ce fut encore M. le comte de Montalivet qui accepta la rude mission de négocier avec le général La Fayette.

La Fayette était alors presque gardé à vue par une immense clientèle politique. Autour de lui se pressaient les hommes d'opposition et tous les républicains; les députés les plus dévoués s'effrayaient de sa retraite. M. de Schonen disait à M. de Montalivet : « Tout est perdu si on éloigne M. de La Fayette. » Le jeune ministre tint bon. Dans la nuit de 26 décembre 1830, il se rendit auprès du général et obtint son consentement à une démission complète. Il en informa le Roi, qui le chargea de nouvelles paroles pour La Fayette. Mais, à sa seconde visite, M. le comte de Montalivet ne put être reçu : tout l'entourage avait pris ses mesures pour que les portes lui fussent fermées.

Pendant la même nuit, M. le comte de Montalivet se rendit auprès du général Lobau, qui demeurait alors dans le quartier de Notre-Dame-de-Lorette. Il était deux heures du matin. Ce dernier était couché :

« Général, lui dit M. de Montalivet, La Fayette vient de donner sa démission, voulez-vous accepter le commandement de la garde nationale de Paris?

— Non, ma foi !

— Mais il y a une émeute demain.

— Alors j'accepte ; mais laissez-moi dormir ! »

Le Moniteur du 27 décembre 1830, tout en reconnaissant les services rendus par le général La Fayette, nomme M. le lieutenant-général comte de Lobau commandant-général de la garde nationale de Paris.

Le journal *le Temps*, qui défendait alors avec talent et courage la politique de M. Casimir Périer, publia un article très remarquable à cette occasion. « Puisque nous avons, dit-il, un roi-citoyen, nous n'avons pas besoin d'un citoyen-roi. »

Ce fut M. de Montalivet qui mit en avant auprès de Louis-Philippe le nom du général Lobau pour le commandement de la garde nationale de Paris. « Je me souviens, dit-il alors au Roi, que, dans ma première jeunesse, mon père me menait assez souvent en visite chez le général Mouton, comte de Lobau, qu'il estimait beaucoup, et qu'il me représentait comme un brave général, comme un Spartiate, comme un héros de l'antiquité. — Des mœurs simples et du courage, répondit le Roi, c'est là ce qu'il nous faut. »

Après le ministère du 13 mars 1831, se forma en 1832, comme on le disait dans le langage du temps, *un petit ministère,* dont M. de Montalivet fit encore partie comme ministre de l'intérieur. *Petit ministère* qui eut cependant à lutter contre les plus grands dangers ! la Bretagne et la Ven-

dée soulevées, le choléra décimant la population parisienne, l'émeute prenant en juin les proportions d'une guerre civile. Ce fut M. Casimir Périer, à son lit de mort, qui, au milieu de ces graves circonstances, désigna M. de Montalivet pour lui succéder. Pendant ces tristes jours, trois des collègues de M. de Montalivet, chargés de grands portefeuilles, étaient incapables de s'occuper d'affaires : le général Sébastiani venait d'être frappé d'une première attaque d'apoplexie ; M. le vice-amiral de Rigny, ministre de la marine, et M. le comte d'Argout, ministre du commerce, étaient pris d'une attaque de choléra. Dans un état désespéré, M. le comte d'Argout, par sa volonté, départagea ses médecins consultants, d'un avis opposé sur les derniers moyens de traitement à tenter. Le système qu'il préféra, qu'il adopta, le fit échapper à la mort. M. le comte de Montalivet, seul debout avec le maréchal Soult, au milieu de la peste et de la guerre civile, fit tête à tous les périls.

Le portefeuille de l'intérieur fut encore confié à M. de Montalivet dans des temps moins tristes, dans des circonstances moins graves, lors de la formation du cabinet du 22 février 1836, qui donna à M. Thiers la présidence du conseil et le département des affaires étrangères. Enfin, dans le ministère du 15 avril 1837, qui eut à lutter contre la coalition, M. de Montalivet accepta, pour la dernière fois, le ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. le comte Molé.

D'un esprit droit et ferme, le jeune ministre fit preuve de talent, de clarté, d'atticisme dans ses improvisations, soit à la chambre des députés, soit à la chambre des pairs. Les parlementaires lui reprochaient d'être un *dissolvant* dans les cabinets dont il faisait partie. Son bon sens, sa loyauté, l'entraînaient, comme je l'ai déjà dit, à se dévouer plutôt à la défense de la royauté, si souvent et si perfidement attaquée, qu'à d'incessantes intrigues de coteries.

Le roi Louis-Philippe trouva M. de Montalivet près de lui le 24 février 1848, aussi bien que le lendemain de la révolution de 1830. Il était toujours là où il voyait un danger.

Lorsque M. Thiers revint, pour la première fois, dans les journées de Février, chez le Roi, M. de Montalivet, lui prenant la main : « La seule question, lui dit-il, c'est l'émeute, n'est-ce pas? — La veille au soir, le 23 février, avant de donner leur démission, M. Guizot et M. Duchâtel avaient résolu que le commandement de Paris serait confié au maréchal Bugeaud ; mais M. Thiers, pour former le cabinet dont il devait être le chef, alla prendre conseil de ses amis MM. Duvergier de Hauranne, de Rémusat, Odilon Barrot ; et lorsqu'il revint chez le Roi, la première condition qu'il imposa, ce fut l'éloignement du maréchal.

L'attachement de M. de Montalivet à Louis-Philippe et à la famille royale a survécu à la chute du trône et à l'exil. Dans son livre intitulé : *Louis-Philippe ; — de la liste*

civile (1), M. de Montalivet a noblement vengé la mémoire du roi qu'il avait servi.

On se rappelle que le 16 octobre 1830, M. de Montalivet fut nommé administrateur des domaines et propriétés de l'ancienne dotation de la couronne. MM. de Schonen et Duvergier de Hauranne père lui furent adjoints pour la liquidation de l'ancienne liste civile.

Le 11 octobre 1832, le roi Louis-Philippe nomma M. le comte de Montalivet intendant général, administrateur de sa liste civile. Il fut élu, à plusieurs reprises, colonel de la garde nationale à cheval.

Il fut aussi élu membre de l'Académie des beaux-arts.

Ministre de l'intérieur dans divers cabinets, M. de Montalivet présenta et fit adopter par les Chambres la loi sur la garde nationale, la loi électorale, la loi communale, la loi vicinale, la loi des aliénés.

Ces trois dernières lois ont survécu à la monarchie de Juillet, et sont encore aujourd'hui en vigueur.

M. le comte de Montalivet fut du très petit nombre de ceux à qui Louis-Philippe témoigna une constante amitié, et donna tout ce qu'il pouvait accorder de confiance.

Tourmenté par de graves et fréquents accès de goutte, cet homme politique fut, plus d'une fois, forcé de s'éloigner des affaires pour cause de maladie.

Le Roi, pendant son séjour à Saint-Cloud, mettait tous les

(1) 1851, chez Michel Levy frères.

étés, à la disposition de M. de Montalivet, ministre ou intendant général de la liste civile, le pavillon de Breteuil. Du palais de Saint-Cloud, Louis-Philippe s'y rendait souvent à pied, par le parc réservé, et passait de longues heures à causer de toutes choses avec M. le comte de Montalivet.

« Je vais, peut-être, avoir besoin de vous, lui dit-il un jour, pour former un cabinet. — Sire, je suis toujours à vos ordres; mais je désire vivement rester dans la retraite. — Je vous comprends, vous aimez mieux être intendant de la liste civile que ministre; vous aimez mieux être duc d'Orléans que roi; vous n'êtes pas dégoûté. »

Le pavillon de Breteuil avait été, sous Napoléon Ier, l'habitation du prince Eugène, du duc de Montebello, et de la duchesse de Montebello après la mort du maréchal. Sous Napoléon III, le pavillon de Breteuil est occupé par la princesse Mathilde.

Le père de M. le comte de Montalivet fut, comme on le sait, appelé à de hautes fonctions sous l'Empire: conseiller d'Etat, préfet, directeur général des ponts-et-chaussées, enfin ministre de l'intérieur et sénateur.

Son fils possède à sa terre patrimoniale de La Grange (département de la Nièvre) deux portraits historiques en pied: l'un représente Napoléon Ier; il fut donné à son père par l'Empereur; l'autre représente le roi des Français; il lui fut donné, à lui, par Louis-Philippe.

Honoré par tous les hommes qui l'ont approché, comptant

un grand nombre d'amis, M. le comte de Montalivet publia en 1827 un écrit intitulé : *Un jeune pair aux Français de son âge*, in-8. Dès cette époque, le jeune publiciste suivait la ligne constitutionnelle. Cet écrit politique, soumis à M. de Chateaubriand, obtint ses suffrages.

Pendant toute sa carrière politique, M. de Montalivet fut toujours un de ceux qui disaient le plus nettement au Roi leur façon de penser et qui lui parlaient le plus librement.

Dans la dernière année du ministère du 29 octobre, bien que ce ministère eût une très forte majorité dans la Chambre, M. de Montalivet ne craignit pas de conseiller au Roi de céder au vœu de l'opposition, de se montrer plus sage qu'elle, de prévenir ses folies, ses éclats inconstitutionnels. « Mais céder, répondait le Roi, c'est s'avouer vaincu ; M. Thiers lui-même est dépassé. Nous courrons bien vite à de graves conflits et à de grands malheurs avec le nouveau ministère que je serai forcé d'accepter de la Chambre, car je ne violerai jamais la Charte que j'ai jurée. » — Détendez la situation, répondait M. de Montalivet, et vous vous en tirerez après. Vous vous êtes tiré de dangers bien plus grands encore ; vous êtes venu à bout des émeutes, de la coalition. Vos dix-sept ans de règne n'ont été qu'une longue suite de difficultés, de luttes et de victoires. Ne perdez pas courage, Sire, vous avez la France et votre famille à sauver. »

Louis-Philippe, il faut le dire, supportait impatiemment

ces contradictions et ces conseils, même de la part de celui qui ne lui montra jamais qu'un infatigable dévoûment. Le Roi, dans les derniers jours de la lutte, lorsque se produisirent des fantaisies hostiles de réforme, lorsqu'on menaça d'agiter le pays par des banquets, regardait même M. de Montalivet *comme une de ses difficultés.* Aussi lorsque l'ancien intendant de la liste civile de Louis-Philippe se présenta, sous la République, chez le ministre des finances, M. Pagès, pour défendre et sauver les épaves de la fortune de la famille royale, ce dernier, républicain honnête et modéré, faisant le meilleur accueil à cet ami de l'ancien roi, ne craignit pas de rendre hommage à sa loyauté en lui disant : « Je sais que si je suis là, ce n'est pas votre faute. »

M. le comte de Montalivet vit aujourd'hui dans la plus honorable retraite, entouré d'une nombreuse et belle famille, tantôt à Paris, tantôt à sa terre de La Grange. Étranger non aux intérêts de son pays, mais à toute opposition, il consacre son activité d'esprit à enrichir de livres curieux, d'éditions rares, de précieuses reliques sa bibliothèque de La Grange, qui est une des plus belles choses de ce château. Les loisirs que lui fait la politique l'ont rendu bibliomane et studieux.

J'ai tenu à jeter le plus de lumière possible sur le rôle politique rempli par M. le comte de Montalivet sous la monarchie de Juillet, afin de donner plus de relief au contraste qui existe entre ce ministre de Louis-Philippe et beaucoup

d'autres ministres du même règne qui par leurs manœuvres, par leur talent et par *leurs* journaux, ont su faire plus de bruit autour de leur nom, que lui autour du sien, mais qui n'ont rendu au pays et à la royauté que de moins nombreux, que de moins importants services.



CHAPITRE IV

LES BEAUX-ARTS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

Une visite chez Decamps. — Le Musée de Versailles. — Visites de Louis-Philippe au Musée du Louvre. — Une aquarelle du duc de Nemours. — Decamps. — Théodore Rousseau. — Jules Dupré. — Corot — Ary Scheffer. — Meissonnier. — Théodore Chassériau. — Couture. — Louis Muller. — Camille Roqueplan. — Eugène Isabey. — Alfred de Dreux. — Diaz. — Gavarni. — Grandville. — Daumier. — Cham. — Monuments élevés ou achevés sous la monarchie de Juillet. — Duprez à l'Opéra. — Madame Stoltz. — Louis-Phillppe et Grétry. — *Richard Cœur-de-Lion.* — Ad. Adam. — Ses œuvres.

— Est-ce ici que demeure M. Decamps ?

— Oui, monsieur.

— Est-il chez lui ?

— Oui, monsieur.

— A quel étage ?

— Au cinquième, la porte en face.

— Je vous remercie.

— Est-ce que monsieur va monter chez M. Decamps?

— Sans doute.

— Alors, monsieur devrait bien me faire le plaisir de lui monter ce pantalon.

Le portier en regardant ce visiteur à la tournure élégante, d'une physionomie distinguée, rougit bientôt de son indiscrétion et se confondit en excuses.

— Mais je suis bien aise de rendre ce petit service à vous et à M. Decamps.

Arrivé au cinquième, le visiteur sonne, le peintre vient ouvrir; quel fut son étonnement de voir le duc d'Orléans, un pantalon à la main.

Le duc d'Orléans aimait les arts, comprenait la grande peinture, et visitait souvent les peintres dans les ateliers. Sur le trône, il eût certainement par son goût élevé, par ses généreux encouragements, sollicité de belles œuvres, fait se produire des talents nouveaux.

Il est généralement admis que le roi Louis-Philippe n'avait que des goûts bourgeois en peinture; le musée de Versailles peut souvent offrir, il est vrai, de vives impressions, d'heureuses surprises aux amateurs de mauvais tableaux.

Le Roi voulut surtout organiser, fonder un musée à Versailles. Il n'apparaît pas en peinture un maître, un chef-d'œuvre tous les dix ans. Si Louis-Philippe n'eût voulu ouvrir les portes du palais de Versailles qu'à des

chefs-d'œuvre, le musée n'eût point été fondé sous son règne.

On rencontre cependant au musée de Versailles quelques tableaux remarquables, entre autres *l'Assaut de Constantine*, d'Horace Vernet. Le genre admis, il y a là une pensée bien traduite ; c'est bien là le caractère français. Ce tableau est un tout, un bel ensemble, qui tient forcément dans son cadre ; tandis que *la Smala,* à gauche et à droite, pourrait recevoir d'immenses additions de peinture, sans nuire à l'ensemble du tableau.

Le Musée de Versailles fut donc plutôt une pensée politique qu'une pensée d'art, plutôt un sanctuaire réservé à toutes les gloires de la France qu'un nouveau temple ouvert à la peinture. Pendant plusieurs années Louis-Philippe a consacré au musée de Versailles tous les loisirs que lui laissaient les affaires et presque toutes les ressources de sa liste civile ; il discuta, il traça lui-même le plan de toutes ces galeries qui contiennent plus de quatre mille tableaux ou portraits, et près de mille œuvres de sculpture.

Dès l'année 1833, il décida que plusieurs salles seraient destinées à recueillir avec les portraits de Louis XVIII et de Charles X les souvenirs glorieux de la Restauration. On lui rappelait avec quelle fureur la passion populaire avait proscrit même des emblèmes historiques : « Je ne reculerai pas,

dit le Roi, devant la passion populaire et je la ferai taire en la bravant. »

Les commandes, acquisitions et restaurations de peinture et de sculpture s'élevèrent à la somme de 6,625,000 francs, l'acquisition et la restauration du mobilier à celle de 1,840,000 francs.

Le Roi voulait que des galeries nouvelles fussent consacrées à la gloire politique et aux vertus civiles; déjà, il avait désigné l'emplacement de ce musée nouveau, dans la partie du palais qui s'étend parallèlement à la grande aile du midi, sur l'un des côtés de la rue de la Surintendance, lorsque éclata la révolution de Février.

Duc de Chartres, Louis-Philippe avait eu pour maîtres de dessin Carmontelle et Bardin, qui lui donnaient des leçons sous la surveillance de David, toujours présent; proscrit, il avait enseigné le dessin à Reichenau. Pendant les cinq mois de séjour que le Roi faisait tous les hivers aux Tuileries, il passait une partie de ses journées au musée du Louvre. Cet emploi des heures de l'après-midi n'était guère modifié que par des courses à Versailles et à Saint-Cloud, quelquefois à Neuilly, ou bien par quelques audiences. Il n'est pas une de ses visites qui n'ait assuré à un peintre ou à un sculpteur des travaux toujours très ambitionnés. Sur plus de trois mille objets d'art commandés sous son règne, il en est peu dont il n'ait vu l'esquisse et les premières études. Le Roi n'aimait donc pas seulement la truelle, mais aussi les

arts. Il les aimait seulement avec ses idées, avec ses goûts, avec sa nature particulière. Se préoccupant toujours très peu du style et de la forme, il voulait donner à la peinture et à la statuaire une direction exclusivement historique et nationale.

M. Horace Vernet figure pour 843,000 francs dans les acquisitions et les commandes ordonnées par Louis-Philippe.

Dès la seconde année de son avénement au trône, le Roi voulut que les expositions d'art devinssent annuelles. Cette innovation doublait au moins les dépenses qu'entraînait chacune d'elles pour la liste civile. M. le comte de Montalivet évalue ce surcroît de dépense à un million pour la durée du règne. A chaque exposition, le Roi inscrivait sur un carnet le numéro des œuvres qu'il distinguait ; ces notes étaient remises plus tard au directeur du musée, pour qu'il y ajoutât ses observations. C'est d'après ce travail qu'on arrêtait les propositions définitives, qui devaient être remises au Roi par l'intendant de la liste civile.

Dans une de ses revues annuelles, le Roi remarqua une aquarelle signée d'un nom inconnu; elle représentait un engagement de quelques soldats français avec des Arabes. Quelles furent sa surprise et sa joie de père, en apprenant que cette aquarelle était de l'un de ses fils, du duc de Nemours, qui avait ainsi reproduit une des scènes de la glorieuse campagne de Constantine, qu'il avait pu voir de près. L'aquarelle fut placée dans le cabinet où le Roi passait

les premières heures de la journée; elle a été détruite, au pillage du palais des Tuileries, dans les journées de Février.

M. de Montalivet, dans son livre sur *la liste civile*, affirme que le Roi accorda plus de mille médailles d'or, et dépensa plus de onze millions comme encouragements directs.

La monarchie de Juillet a vu se produire un très grand nombre de bons tableaux et quelques peintres qui sont déjà ou qui deviendront des maîtres.

Un grand artiste s'est révélé depuis 1830 dans toute la force de son génie : c'est Decamps. Decamps est pour ainsi dire l'envers d'Eugène Delacroix.

Le Corrége et André del Sarte, les deux plus belles expressions du sentiment italien, voyaient tout, traduisaient tout dans la scène qui inspirait leur génie. Eugène Delacroix n'a souvent qu'un côté développé, mais qui arrive au sublime; il faut seulement que le spectateur comprenne et admette le développement de ce côté et quelquefois néglige le reste. Victor Hugo a dit : « Decamps est plus complet, Eugène Delacroix plus étendu. » Eugène Delacroix exprime surtout le sentiment intérieur, il donne à rêver. Decamps, au contraire, c'est la réalité dans toute sa splendeur.

Ce grand artiste ne commença guère à peindre qu'en 1825; il est né pour peindre, il a besoin de peindre, il peint pour lui. Grand amateur de la chasse, il court la forêt avec un fusil et un carnet; tout en visant juste, tout en tuant, il

s'arrête, s'assied, met un genou en terre ou s'accroupit pour dessiner une feuille, le nez, la queue ou l'attitude d'un chien; toujours empressé d'étudier même un rien qui a de la réalité, il rapporte ainsi de ses chasses autant de croquis que de gibier. Son génie, c'est l'originalité qui arrive au vrai; il a cherché beaucoup de qualités et possède toutes les qualités qu'il a cherchées; il ne prend pour sujet de ses tableaux que ce qui peut devenir de la peinture, et il trouve des motifs de peinture dans tout.

Les premiers tableaux de Decamps semblèrent être inspirés du sentiment de Bonnington; mais il devint bientôt *lui-même*, puissant et surtout fécond. Suivant sa volonté, Decamps se montre terrible dans la *Bataille des Cimbres;* d'une tranquillité splendide dans le *Joseph vendu par ses frères;* coloriste furieux dans *le Corps-de-garde;* austère et puissant comme Michel-Ange dans le *Job;* paisible et lumineux comme Pierre de Hoog dans ses intérieurs; plein d'entrain et d'allures vraies dans ses chasses. Par l'esprit et le comique, il a laissé bien loin de lui les Téniers et les Watteau, dans ses fantaisies de singes. On retrouve encore en lui la finesse d'Adrien van Ostade, dans ses compositions familières. Jamais peintre ne se montra aussi souvent différent de lui-même.

D'un dédain peut-être un peu affecté pour toutes les choses du monde, Decamps rappelle l'artiste passionné du moyen-âge; son orgueil n'a pas même cherché les plaisirs

de la lutte, et un trait singulier de ce rare caractère, c'est que vous ne l'amènerez jamais à parler de ses tableaux, à les discuter ; il peint et voilà tout.

Decamps peut choisir les sujets qui ont été le plus souvent traités par des maîtres, il les sentira, il les peindra tout autrement, et son œuvre sera tout à la fois de la vérité la plus vraie et la plus saisissante.

Il a fait un très grand nombre de tableaux et ses tableaux sont presque introuvables; de simples études signées de lui se disputent aux enchères à des prix très élevés. Il aura de son vivant connu la gloire. Toutefois, les amateurs ou les marchands qui ont eu ses œuvres de première main ne les ont payées qu'un prix très modique. Telle toile vendue 5,000 francs au duc d'Orléans a été payée, quelques années après, dans une vente publique, près de 40,000 francs.

Ce sauvage artiste, après avoir passé sa vie dans les environs de Paris, dans la forêt de Fontainebleau, vient d'acheter une terre dans les environs d'Agen. Il peint et il peindra jusqu'à son dernier jour.

Nous avons en France beaucoup de peintres sachant leur métier, moins bien pourtant qu'on ne le savait sous Léon X et sous Louis XIV ; mais nous n'avons pas une école française ; la littérature a envahi l'atelier et fait trop souvent oublier le modèle. Les peintres sous Louis-Philippe, en

plein XIXe siècle, ont presque tous des idées préconçues ; ce sont des philosophes, des raisonneurs, et qui prennent trop souvent un côté à côté de la peinture.

Théodore Rousseau le paysagiste, avec Decamps, échappe à cette tendance des esprits ; il a le sentiment profond de la nature en dehors de tout parti pris ; il a été discuté longtemps, parce que ses premières études manquaient d'unité ; ses qualités ne faisaient point encore faisceau.

Jules Dupré est le grand peintre classique du paysage. Vivant d'ordinaire dans les données régulières de l'art, son pinceau cherche aujourd'hui dans ses tableaux une intimité à laquelle ne se prêtent peut-être pas absolument ses facultés d'exécution.

Le paysagiste Corot est surtout au contraire un exemple de la mauvaise direction des arts dans notre temps. On trouve en lui des qualités de maître, qualité de dessin, qualité de composition, un grand sentiment de la nature; par la valeur exacte des tons, il donne de l'harmonie à ses tableaux, mais cet artiste produit beaucoup et se satisfait à trop bon marché.

Un des artistes éminents de notre temps, qui fut honoré de l'amitié du duc d'Orléans, Ary Scheffer, l'auteur de *Françoise de Rimini*, a pour parti pris le sentiment

allemand. Ses compositions empreintes de rêverie sont généralement très étudiées. On pourrait seulement demander à cet homme de talent, à ce poète, une exécution plus robuste et plus virile.

Les petits tableaux de Meissonnier tiendront une grande place dans l'histoire de la peinture sous Louis-Philippe. Il renonça, de bonne heure, aux tableaux d'histoire pour ces savantes et familières compositions qui rappellent et dépassent plus d'un maître hollandais. Meissonnier, qui composa beaucoup de vignettes, se montre dessinateur puissant, ferme; il a du style, un grand modelé, des touches de maître, des intentions toujours justes, des tons toujours vrais. Il ne cherche point *la couleur*. On naît avec un sentiment de coloriste, mais *la couleur* apprise ne donne que des effets criards, exagérés et discordants. Meissonnier sait échapper aux idées préconçues; c'est, en peinture, un ouvrier savant; c'est la force de Géricault en petit. Ce spirituel artiste n'improvise pas ses tableaux et ne manque cependant pas de fécondité. Ses œuvres de petite dimension, et qui trouvent toujours facilement leur place dans les appartements, sont très recherchées, se paient à un très haut prix, et ne paraissent presque jamais dans les ventes publiques.

D'assez importants travaux, *l'Escalier du conseil d'Etat* la peinture de *Saint-Philippe-du-Roule*, *le baptistère de*

Saint-Roch, ont été confiés au talent de Théodore Chassériau. On rencontre dans son œuvre un sentiment viril, de la grandeur, mais aussi une certaine incohérence. Peut-être cet artiste nous promet-il, lorsque sa première fougue de jeunesse sera éteinte, un maître pour nos vieux jours.

L'Orgie Romaine de Couture fit un grand bruit dans une des expositions sous la monarchie de Juillet. Ce savant artiste possède au plus haut degré toutes les qualités qui s'apprennent. Le génie des peintres, comme celui des poètes, comme celui de Molière, de Corneille et de Racine, va grandissant et se fortifiant avec le temps. Couture nous a donné le droit d'attendre beaucoup de lui.

L'appel des dernières victimes de la Terreur, de Louis Muller, a placé ce jeune peintre parmi ceux qui ont le plus de qualités et le plus d'avenir. Nous lui voudrions peut-être moins de diffusion dans ces grandes toiles, plus de force d'unité dans l'action, plus de liens entre tous ses personnages. Peut-être Muller met-il trop d'esprit, se montre-t-il trop ingénieux dans les grandes compositions qu'il sait concevoir et exécuter.

Nous avons eu déjà l'occasion d'apprécier le talent individuel de Camille Roqueplan. Cet artiste compte aujourd'hui une nombreuse clientèle d'amateurs qui recherchent ses toiles, et tient toujours une haute place dans les ventes publiques.

En produisant moins, Eugène Isabey eût été le successeur et l'héritier des Van den Velde; mais l'abondance d'idées, une certaine inquiétude d'imagination, nuisent à cet artiste de talent. Sur la plus extrême limite de toutes les qualités, il ne franchit pourtant aucun *Rubicon*. Que d'esprit, que de science, que d'habileté, que de variété, que de contrastes, dans ses trop nombreuses productions!

Le goût des princes pour les courses, et l'intérêt qu'ils portaient à l'élève du cheval, ont fait naître un peintre assez habile, s'efforçant d'allier une certaine élégance à une certaine vérité de dessin. M. Alfred de Dreux a fait, dans ce genre, de la peinture facile et cotée à un certain prix dans le commerce des tableaux.

La peinture a son enfant terrible: c'est Diaz. Celui-ci ose tout; il devine, il comprend tout. Empruntant une grande puissance à la couleur, quand il prend un mouvement, le mouvement est juste. Il obéit à des idées innées, à des instincts féconds. Ses tableaux ont inspiré et inspireront plus d'un peintre du temps; avec leur science, ils exécutent ce que Diaz a senti et risqué; ils refont du Diaz revu, augmenté et corrigé. La faveur publique est acquise aux petites toiles de Diaz, où se révèlent des qualités, un sentiment, un éclat à fournir les premiers éléments d'une école nouvelle de peinture.

Sous la monarchie de Juillet, la lithographie surtout a fait un pas immense, et s'est plu à illustrer les chefs-d'œuvre classiques de notre littérature aussi bien que les œuvres modernes de nos écrivains. Gavarni, Grandville, Daumier, Aimé de Lemude, ont traduit par la lithographie leurs pensées si différentes, leur sentiment individuel.

Gavarni, dont le crayon séduisant a créé tant de types vrais et comiques, dont l'esprit sait improviser, en quelques mots, toute une scène, et tant de personnages de comédie, n'a cependant ni la force de dessin, ni les traits accentués de Daumier. Louis-Philippe avait demandé à Gavarni les portraits des Souverains; il dut commencer par le portrait du prince Albert, qu'il n'a jamais fait.

Comme les personnages de Daumier sont vivants et causent bien entre eux! avec quelle puissance, avec quelle fécondité il sait mettre en scène les ridicules et les passions de l'humanité! Il s'égare quelquefois jusqu'au grotesque; mais le plus souvent il traduit par un trait de maître les secrètes pensées du cœur humain.

Grandville, mort trop tôt, s'est surtout inspiré de l'esprit et du sentiment du grand philosophe, du grand moraliste, de La Fontaine.

Aimé de Lemude, dans *Maître Wolframb*, dans *Hélène*

Adelfreets, s'est montré poète, plein de grandeur, de noblesse et de suavité.

Cham divertit et fait rire par ses improvisations spirituelles et bouffonnes.

Un grand nombre de monuments se sont élevés ou ont été achevés et complétés sous la monarchie de Juillet, soit aux frais de l'État, soit aux frais de la ville.

Palais du conseil d'État (terminé).
Agrandissement de l'hôtel des Archives impériales.
Construction du bâtiment des Archives de la Cour des comptes.
Bibliothèque Sainte-Geneviève.
Agrandissement du Collége de France.
Constructions nombreuses au Jardin-des-Plantes, serres, amphithéâtres, galeries, etc.
Institution des Jeunes-Aveugles.
Reconstruction de la maison de Charenton.
Agrandissement des Écoles des ponts-et-chaussées et des mines.
Construction de l'École des beaux-arts.
Construction de l'École normale.
Agrandissement et restauration du Conservatoire des arts-et-métiers.
Construction de la nouvelle salle des séances au Luxembourg.
Achèvement de l'arc-de-triomphe de l'Étoile.
Achèvement de l'église de la Madeleine.
Colonne de Juillet.
Obélisque de Louqsor.
Nouveau ministère des affaires étrangères (commencé).
Constructions au palais de la Chambre des députés.
Restauration de la Sainte Chapelle.
Agrandissement de l'École polytechnique.
Bâtiment du timbre.
Embarcadères des chemins de fer d'Orléans, de Versailles, de Rouen, de Strasbourg, du Nord, de Lyon.

Hôpital de Lariboisière.
Églises Sainte-Clotilde, Notre-Dame-de-Lorette, Saint-Vincent-de-Paul.
Prisons Mazas, de la Roquette.
Travaux au Palais-de-Justice.
Pont Louis-Philippe.
L'Hôtel-de-Ville restauré.
Mairies des XIe, XIIe arrondissements.
Travaux à Notre-Dame.
Casernes de Reuilly, des Célestins.
Quais Saint-Bernard, Montebello, de la Grève, de la Mégisserie, Henri IV.
Suppression du petit bras de la Seine et annexion de l'île Louviers.

Par des œuvres monumentales, par des œuvres isolées, la statuaire compta aussi plus d'un succès sous la monarchie de Juillet.

Dans le troisième volume de ces Mémoires, j'ai raconté l'histoire de l'Opéra sous ma direction. Sous M. Duponchel, qui me succéda, les débuts du ténor Duprez firent événement. La belle méthode, le style, la voix puissante et accentuée de ce chanteur, donnèrent un nouvel éclat aux œuvres de nos grands maîtres. Dans *Guillaume Tell*, dans *la Juive*, dans *les Huguenots*, dans *la Favorite*, dans *Guido et Ginevra*, Duprez excitait l'enthousiasme de toute la salle. Il chanta autrement et mieux qu'on ne chantait à l'Opéra français avant lui. Ses nombreux succès ont laissé dans l'esprit du public parisien des souvenirs embarrassants pour tous les ténors futurs.

A une certaine distance de Duprez, madame Stoltz, sous la direction de M. Léon Pillet, s'est révélée chanteuse

dramatique et passionnée, et a puissamment contribué à la popularité de plus d'une partition. Madame Stoltz n'a jamais été complétement remplacée dans *la Favorite*, dans *la Reine de Chypre*, dans *Charles VI*. Charmante, alerte, dans les rôles travestis, elle a su donner une importance toute nouvelle au rôle chanté du page, dans *le Comte Ory*.

Le théâtre de l'Opéra-Comique vit renaître ses plus beaux jours sous la monarchie de Juillet, pendant la direction de M. Crosnier, et Louis-Philippe ne resta peut-être pas étranger à la réaction musicale qui s'y produisit.

Mon ami Ad. Adam, revenu à l'admiration de Grétry, se plut secrètement à appliquer aux mélodies passionnées et charmantes de *Richard Cœur-de-Lion* quelques-unes des nouvelles formes musicales; il ajouta surtout *un tremolo* sur une des phrases importantes de ce beau duo : *une Fièvre brûlante*. M. Girard aujourd'hui, chef d'orchestre de l'Académie impériale de musique, fut le seul qu'Adam mit dans sa confidence.

Pendant ce temps, M. Crosnier, de son côté, eut la pensée de remonter à l'Opéra-Comique *Richard Cœur-de-Lion*. L'ouvrage est appris, on le répète; mais la nudité de l'orchestration fait craindre de compromettre devant le public un des chefs-d'œuvre de Grétry. M. Girard, qui était alors chef d'orchestre de l'Opéra-Comique, conseille de recourir au travail tout fait de M. Adam; les premières répétitions réussissent et font du bruit. Le Roi, informé, témoigne le désir qu'une

représentation ait lieu au palais de Fontainebleau, même avant la première représentation annoncée au théâtre de l'Opéra-Comique. Toute la famille royale assiste à l'exécution de cet ancien ouvrage de Grétry. Admirateurs de Rossini, de Meyerbeer, d'Halévy, d'Auber et de toutes les brillantes partitions modernes, les jeunes princes, placés dans une loge assez voisine de celle du Roi, commencent presque par rire de ces mélodies du bon vieux temps, et Louis-Philippe, à qui ces dédains n'échappaient pas, engage avec ses fils une pantomime très accentuée. Ses premiers gestes, par leur vive expression, disaient aux jeunes princes : « Attendez, messieurs les jeunes gens, attendez, ne riez pas si vite, n'accueillez pas la musique de notre Grétry par des gorges-chaudes; » à plus d'un morceau du premier acte, il se retournait de leur côté, et, en hochant la tête, leur disait : « Eh bien, n'est-ce pas charmant? » Mais lorsqu'au second acte, vint le duo arrangé par Adam, l'effet de ce duo fut électrique, toute la salle éclata en applaudissements, dont le Roi et madame Adélaïde, très bonne musicienne, donnèrent le plus bruyant signal; les princes eux-mêmes partagèrent l'enthousiasme général, et le Roi, d'un air triomphant, par les gestes les plus passionnés, semblait se moquer publiquement de leurs injustes préventions.

Après la représentation, Adam fut présenté au Roi. « Il y a encore d'autres ouvrages de mon temps que j'aime

beaucoup, lui dit alors Louis-Philippe, ceux de Monsigny, par exemple. »

Le Déserteur, sur le désir du Roi, arrangé par Adam, fut représenté deux ans après au théâtre de l'Opéra-Comique, et plusieurs fois exécuté aux palais de Saint-Cloud et des Tuileries.

Félix ou l'Enfant trouvé, avec quelques changements, allait aussi être repris, et Louis-Philippe avait témoigné le désir d'entendre cette partition, lorsque éclata la révolution de Février.

Adam fut plus d'une fois convié aux concerts intimes et de famille exécutés au palais de Neuilly par la musique particulière du Roi. Louis-Philippe était assis devant une table, souvent il écrivait; madame Adélaïde et les princesses se livraient à quelques travaux d'aiguille, tandis que les princes, tout en causant avec les officiers de service, jetaient de temps en temps, à la dérobée, de curieux regards sur le personnel féminin des exécutants, composé des jeunes élèves du Conservatoire. Le Roi se levait lorsqu'il se trouvait surpris, ému par quelques vieux airs qu'il affectionnait. Il fut surtout charmé par la vieille romance de Martini, ayant pour titre : *Plaisir d'amour*. Ce Martini, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre Père Martini, était un compositeur allemand qui portait un nom italien, à l'envers de Paër, qui était un compositeur italien, bien qu'il portât un nom allemand. Cette romance, qui avait été un des triomphes de Garat, fut

d'abord chantée par mademoiselle Masson, puis exécutée par Adam sur un excellent orgue d'Alexandre qu'on avait placé juste en face de la table du Roi. Adam tenait les yeux fixés sur son clavier; quelle fut sa surprise, lorsqu'il eut fini, de trouver Louis-Philippe accoudé sur le buffet de l'orgue; la Reine et madame Adélaïde vinrent se joindre au Roi pour complimenter l'habile exécutant.

Louis-Philippe adorait tous les vieux airs français; il loua beaucoup toutes les qualités de l'instrument qu'Adam venait de toucher; et lorsque ce dernier lui en eut fait connaître le prix modique, qui permettait de le placer dans les communes trop pauvres pour acquérir de grandes orgues : « Ah! tant mieux! s'écria le Roi en riant, ça nous délivrera du serpent. J'ai toujours détesté le serpent; c'est ce qui m'empêche d'être dévot, » ajouta-t-il en se tournant vers la reine, qui accueillit cette plaisanterie par un doux et bon sourire.

Adam causa au Roi de nouveaux ravissements qui semblaient le rajeunir, en lui jouant sur l'orgue quelques motifs de l'*Armide* de Gluck.

Sous la monarchie de Juillet, M. Crosnier ne fit pas seulement la fortune de l'Opéra-Comique par une bonne exécution des derniers chefs-d'œuvre du dix-huitième siècle, mais encore par de brillantes partitions d'Auber, d'Halévy et de mon ami Adam.

Du haut de la science musicale qui trône aujourd'hui parmi nous, quelques critiques n'ont eu souvent que d'in-

justes dédains pour les nombreuses partitions de l'auteur du *Châlet* et du *Postillon de Longjumeau.* Adam a plus d'une fois, il est vrai, écrit de la musique populaire, et il a eu le grand mérite d'y réussir. Ce compositeur, plein d'esprit, de gaîté, de verve, d'entrain, de fécondité, sait trouver de ces mélodies qui font sauter le spectateur sur sa banquette et qu'on fredonne en les écorchant à la sortie du théâtre.

Si le talent et la réputation de mon ami Adam lui ouvrirent facilement les portes des demeures royales, sa première jeunesse n'avait rencontré que difficultés et obstacles, avant de pouvoir faire exécuter sur un théâtre même des airs de vaudevilles.

Son père, fondateur de l'école de piano en France, résista longtemps à faire d'Adolphe Adam un musicien. Pour arriver au théâtre, l'auteur du *Châlet* prit d'abord le chemin de l'Église : il toucha de l'orgue à Saint-Étienne-du-Mont, à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Saint-Louis-d'Antin, à Saint-Sulpice et aux Invalides. Il eut le bonheur de se lier avec un garçon d'orchestre de l'Opéra-Comique, qui lui assurait assez souvent une place au milieu des musiciens.

Le Gymnase venait d'ouvrir avec un privilége qui lui permettait de jouer des opéras comiques; Adolphe Adam fit la connaissance d'un certain Duchaume, bibliothécaire, copiste, timbalier et chef des chœurs de ce théâtre. Ce dernier lui offrit de le faire entrer comme triangle à l'orchestre

du Gymnase, avec deux francs de feu par représentation; mais il fut bien convenu qu'à la fin du mois les feux ne seraient touchés que par Duchaume. Ce pauvre diable mourut, et A. Adam lui succéda comme timbalier et chef de chœurs, aux appointements de six cents francs par an; c'était une fortune. Dès qu'il eut pied dans les coulisses, mon spirituel ami ne tarda pas à se lier avec des vaudevillistes, avec des gens de lettres; il put bientôt ainsi ajuster sur des paroles de vaudevilles de petites partitions d'opéra comique, qui furent souvent remarquées et applaudies. Il improvisait des romances, écrivait la musique de pantomimes anglaises pour le théâtre des Nouveautés; et, de romances en vaudevilles, de vaudevilles en pantomimes, il finit par arriver au théâtre de l'Opéra-Comique.

En 1824, il obtenait une mention honorable dans le concours de l'Institut; en 1825, il obtenait le deuxième second grand-prix de composition musicale; pendant 1827 et 1828, il parvint à glisser une foule de morceaux détachés dans plusieurs pièces jouées sur les petits théâtres. Enfin, en 1829, il obtient un poëme et écrit la partition d'un opéra comique en un acte : *Pierre et Catherine.*

Voici la liste complète des œuvres d'Adam qui suivirent ce premier ouvrage :

1830. *Danilowa*, opéra comique en trois actes.
Trois Jours et une Heure, opéra comique en un acte.
Joséphine, opéra comique en un acte.

1831. *Le Morceau d'ensemble*, opéra comique en un acte.
Le grand Prix, opéra comique en trois actes.
Casimir, opéra comique en deux actes.
1832. *His forst Campaign*, opéra en deux actes (Londres).
The Dark Diamond, opéra en trois actes (Londres).
1833. *Faust*, ballet en trois actes.
Le Proscrit, opéra comique en trois actes (Paris).
1834. *Une bonne Fortune*, opéra en un acte.
Le Châlet, opéra comique en un acte.
1835. *La Marquise*, opéra en un acte.
Michelini, opéra en un acte.
1836. *La Fille du Danube*, ballet en deux actes.
Le Postillon de Longjumeau, opéra comique en trois actes.
Messe solennelle en fa.
1837. *Les Mohicans*, ballet en deux actes.
1838. *Le fidèle Berger*, opéra en trois actes.
Le Brasseur de Preston, opéra en trois actes.
1839. *Régine*, opéra en deux actes.
La Reine d'un Jour, opéra en trois actes.
1840. *L'Écumeur de Mer*, ballet en deux actes (Saint-Pétersbourg).
Den Hamadryaden, opéra en deux actes (Berlin).
La Rose de Péronne, opéra comique en trois actes (Paris).
1841. *Giselle*, ballet en deux actes.
La Main de Fer, opéra en trois actes.
1842. *La jolie Fille de Gand*, ballet en trois actes.
Le Roi d'Yvetot, opéra en trois actes.
1843. Orchestration de *Richard Cœur-de-Lion*.
— du *Déserteur*.
Lambert Simnel, opéra en trois actes de Monpou, terminé.
1844. *Cagliostro*, opéra en trois actes.
Richard en Palestine, grand opéra en trois actes.
Orchestration de *Gulistan*.
— de *Cendrillon*.

1845. *Le Diable à quatre*, ballet en deux actes.
The Marble Maiden, ballet en trois actes (Londres).
1846. Orchestration de *Zémir et Azor.*
La Bouquetière, grand opéra en un acte.
Orchestration d'*Aline* et de *Félix.*
1848. *Les cinq Sens,* ballet en trois actes.
1849. *Le Toreador,* opéra en deux actes.
La Filleule des Fées, ballet en trois actes.
Le Fanal, grand opéra en trois actes.
1850. *Giralda,* opéra en trois actes.
Messe de sainte Cécile.
1851. *La Nation,* intermède en un acte à l'Opéra.
1852. *La Poupée de Nuremberg*, opéra en un acte.
Le Farfadet, opéra en un acte.
Si j'étais Roi, opéra en trois actes.
La Fête des Arts, intermède en un acte à l'Opéra-Comique.
La Faridondaine, cinq actes au théâtre de la Porte-Saint-Martin.
Orfa, ballet en deux actes.
1853. *Le Sourd*, opéra en trois actes.
Le Roi des Halles, opéra en trois actes.
Le Bijou perdu, opéra en trois actes.
Orchestration du *Diable à quatre.*

M. Ad. Adam fut élu membre de l'Académie des beaux-arts, en 1844; il a remplacé M. Berton.

Un des grands événements de théâtre, sous la monarchie de Juillet, ce fut l'apparition de mademoiselle Rachel, dont nous n'avons pas craint d'étudier, dans le chapitre suivant, le talent et la nature singulière.

CHAPITRE V

MADEMOISELLE RACHEL.

Ses débuts. — Mon enthousiasme. — Mademoiselle Rachel et M. Provost. — Mademoiselle Rachel dans le monde. — Son premier bal. — Mademoiselle Rachel entourée des plus grands noms. — Mademoiselle Rachel chez madame Récamier. — M. le comte et madame la comtesse Duchâtel. — La mélopée des anciens. — La Champmeslé. — Adrienne Lecouvreur. — Lettre de Lafontaine. — Les commencements de mademoiselle Rachel. — Ses maîtres et conseillers. — Choron. — M. Poirson. — M. Saint-Aulaire. — M. Samson. — Lettre de Voltaire à mademoiselle Clairon. — Les dons naturels de mademoiselle Rachel. — Ses qualités comme tragédienne. — Lettre de Voltaire à mademoiselle Raucourt. — Talma et mademoiselle Rachel. — Noms et dates des débuts de toutes les tragédiennes, depuis 1658 jusqu'en 1838. — Recettes des représentations dans lesquelles joua mademoiselle Rachel, depuis le jour de ses débuts jusqu'au 28 décembre 1852. — Les voyages de mademoiselle Rachel. — Mademoiselle Rachel et M. Molé. — Ses démissions. — Mademoiselle Rachel et M. Thiers. — Mademoiselle Rachel et une marchande d'oranges. — Conclusion.

Dans ma course rapide à travers la première moitié du XIXe siècle, je me plais à raconter avec d'amples détails tout ce qui a pu faire événement dans les arts et dans les lettres.

Le théâtre et la littérature donnent encore aujourd'hui une célébrité retentissante et durable : notre curiosité s'éveille même aux noms des poètes des temps les plus reculés. Euripide et Sophocle tiennent autant de place dans la mémoire des hommes que Miltiade et Thémistocle. La Fontaine écrivait à mademoiselle de Champmeslé :

> La nuit des temps, nous la saurons dompter,
> Moi par écrire, et vous par réciter!
> Nos noms unis perceront l'ombre noire.
> Vous régnerez longtemps dans la mémoire,
> Après avoir régné jusques ici
> Dans les esprits, dans les cœurs même aussi.

Par une belle soirée d'été, le 12 juin 1838, cherchant l'ombre et la solitude (en cherchant bien, on trouve tout à Paris, même la solitude et l'ombre), j'entrai vers huit ou neuf heures au Théâtre-Français. On comptait quatre spectateurs à l'orchestre, je faisais le cinquième. Mes regards furent attirés sur la scène par une physionomie étrange, pleine d'expression, au front proéminent, à l'œil noir, caché sous l'orbite, plein de feu : tout cela planté sur un corps grêle, mais d'une certaine élégance de poses, de mouvements et d'attitudes. Une voix timbrée, sympathique, du plus heureux diapason, et, par-dessus tout, très intelligente, rendit attentif mon esprit distrait et plus disposé à la paresse qu'à l'admiration. Cette physionomie étrange, cet œil plein de feu, ce corps grêle, cette voix si intelli-

gente, c'était mademoiselle Rachel : elle disait pour son premier début le rôle de *Camille* dans *Horace.* L'impression vive et profonde que me causa du premier coup cette jeune tragédienne réveilla en moi de confus souvenirs. A force d'interroger ma mémoire, je me rappelai une physionomie singulière, jouant le rôle de *la Vendéenne* au théâtre du Gymnase; je me rappelai aussi une jeune fille pauvrement vêtue, chaussée grossièrement, qui, interrogée devant moi dans les corridors d'une salle de spectacle sur ce qu'elle faisait, répondit à mon grand ébahissement d'une voix de basse-taille et du ton le plus sérieux : « *Je poursuis mes études.* » Je retrouvais dans mademoiselle Rachel cette physionomie singulière du Gymnase et cette jeune fille pauvrement vêtue *qui poursuivait ses études.*

Bien à plaindre ceux qui, dans les arts, ne savent ni abhorrer ni admirer : tableaux, statues, monuments, chanteurs ou cantatrices, comédiens ou comédiennes, tragédiens ou tragédiennes, j'abhorre ou j'admire. La jeune Rachel m'avait étonné ; son talent me passionna. Il me fallut au plus vite mettre la main sur mon ami Merle, dont je partageais les goûts et les entraînements littéraires, pour le contraindre à suivre les débuts de celle que j'appelais déjà mon petit prodige : « Cette enfant-là, lui disais-je, lorsque les douze ou quinze cents bons esprits qui font l'opinion publique à Paris l'auront entendue et jugée, sera la gloire et la fortune de la Comédie-Française. »

J'avais, en 1838, quitté l'Opéra ; le talent et les succès de ma tragédienne devinrent pour moi une idée fixe et une affaire. Avant de dire bonjour aux gens, je leur demandais : « L'avez-vous vue dans *Horace*, dans *Andromaque ?* » Le plus grand nombre ne savait de qui je voulais parler : je m'emportais contre eux et ne ménageais à leur ignorance ni les reproches, ni même de familières injures. Les plaisirs et les joies de mon été de 1838 étaient assurés ; mes émotions d'habitué du Théâtre-Français allaient remplacer pour moi les plaisirs des champs, les incidents et les surprises des voyages.

Pendant tout le mois de juin, pendant tout le mois de juillet, peu de gens semblaient se convertir à mon nouveau culte : que mademoiselle Rachel jouât *Camille*, *Émilie*, *Hermione*, les apôtres de cette nouvelle religion, de cette nouvelle divinité, prêchaient dans le désert. Dès le mois d'août, malgré les chaleurs caniculaires, les débuts de mademoiselle Rachel dans les mêmes rôles furent déjà plus suivis. Lorsque la salle me paraissait à peu près remplie, je m'essuyais le front, et, comme la mouche du coche, je me disais avec une satisfaction poussée jusqu'à l'orgueil : « Mademoiselle Rachel et moi, nous aurons raison du public. Voilà donc des gens qui ont le sens commun ! »

Enfin, pendant tout le mois d'octobre, la jeune tragédienne joua neuf fois, et la recette la plus faible (Monime dans *Mithridate*) s'éleva à trois mille six cent soixante-neuf francs

quatre-vingt-dix centimes. Les recettes dépassèrent six mille francs lorsqu'elle joua Hermione ; c'était une victoire complète et un étourdissant triomphe. Racine et Corneille revivaient parmi nous comme au grand siècle de Louis XIV; une fiévreuse popularité entourait la jeune tragédienne et la vieille tragédie.

Encore enfant, mademoiselle Rachel déjà admise au Conservatoire sollicita les leçons particulières d'un artiste justement estimé et d'un sérieux talent, de M. Provost, sociétaire de la Comédie-Française. A la vue de cette pauvre fille débile et souffreteuse : « Allez vendre des bouquets, mon enfant, » lui répondit-il. La jeune Hermione se vengea un soir avec le plus charmant esprit des dédains de son camarade, si mauvais prophète. La salle était comble, toutes les loges étaient remplies du plus beau monde : mademoiselle Rachel venait de jouer Hermione. Applaudie avec enthousiasme, rappelée avec frénésie, elle put, le rideau baissé, remplir sa tunique grecque des fleurs jetées sur la scène ; elle courut alors près de celui qui pour toute leçon lui avait conseillé de vendre des bouquets, puis se mettant à genoux avec la plus gracieuse coquetterie : « J'ai suivi votre conseil, monsieur Provost, je vends des bouquets. Voulez-vous m'en acheter ? » Le savant professeur releva en souriant la jeune artiste, et lui témoigna sa joie de s'être si complétement trompé.

La célébrité de mademoiselle Rachel descendit très vite

des juges compétents, de la fine fleur de l'aristocratie, dans le gros du public. En 1771, Voltaire flattait ainsi une célèbre actrice du temps :

Quand dans les arts de l'esprit et du goût,
On est sublime, on est égal à tout ;
Que dis-je? on règne, et d'un peuple fidèle
On est chéri, surtout si l'on est belle.

Mademoiselle Rachel n'eut pas seulement d'abord un succès de sublime, mais encore un succès de jeunesse et d'attirante beauté.

Dans le courant d'octobre 1838, j'occupais, rue Taitbout, un vaste rez-de-chaussée avec jardin. On me persuada de donner un bal à mes anciens pensionnaires de l'Opéra. Mesdames *Taglioni, Falcon, Elssler, Dumilâtre*, se trouvèrent réunies à mesdemoiselles Mars, Rose Dupuis, Dupont, dans cette fête d'artistes. Un de mes spirituels amis, assidu des coulisses du Théâtre-Français, s'était chargé d'inviter en mon nom mademoiselle Rachel, M. Samson, son professeur, et madame Félix, sa mère. La jeune tragédienne, qui, s'il faut l'en croire, mettait pour la première fois le pied dans un salon, causa à son entrée la plus sympathique surprise. Elle était vêtue de blanc : pas une fleur, pas un bijou. Dans le monde et dans l'intimité, le masque tragique de mademoiselle Rachel est remplacé par la physionomie la plus gracieuse et la plus souriante. Hermione fit mer-

veille de tact, d'esprit et de bon air ; Hermione ne dansa point.

Dans les petits et dans les grands journaux, il ne fut bientôt plus question que de cet astre lumineux et charmant, jetant des flots de lumière sur le ciel gris et froid de la tragédie et du Théâtre-Français. Merle et J. Janin, par leurs vifs éloges, donnèrent des lettres de noblesse à ce jeune talent. Ce fut à qui entourerait la nouvelle artiste du plus romanesque intérêt, en racontant les misères, les douleurs et la vie errante de son enfance, de sa première jeunesse. Les arts illustrèrent à l'envi cette favorite de la muse tragique ; on ne vit plus que des *Rachel* en lithographies, en peinture, en statuettes.

Les grands noms et les grosses fortunes se plaisent assez au rôle de Mécènes des célébrités naissantes. Ce fut une mode et d'un grand luxe d'avoir dans son salon la sauvage *Hermione.* Elle compta bientôt pour amis, l'accablant de tendresses et de présents, les plus grands personnages de l'Espagne, habitant alors Paris : la duchesse de Berwick et d'Albe, la belle marquise d'Alcanicès, madame la princesse d'Anglona, madame la comtesse de Toreno et sa sœur mademoiselle Incarnacion, M. de Roca de Togarès, aujourd'hui marquis de Molins, ex-ministre de la marine en Espagne, le marquis de Los Llanos, comte de la Vega del Pozo, etc., etc. La famille de Noailles la recevait le matin. Le duc de Noailles, aujourd'hui de l'Académie Française,

devint son conseiller assidu; il passait souvent seul, près d'elle, des soirées entières en causeries littéraires et en intimités paternelles.

Madame la comtesse Duchâtel raffolait de la séduisante enfant de Melpomène, comme son grand-père avait autrefois raffolé de mademoiselle Duchesnois; elle la faisait s'asseoir le plus souvent possible à sa table, ou près d'elle dans son salon. M. le comte Duchâtel, ministre, donnait à la jeune pensionnaire du Théâtre-Français une bibliothèque riche, coquette, dont les rayons ne contenaient que nos chefs-d'œuvre classiques et des livres de morale.

Il n'y avait pas de réunion, de fête littéraire à l'Abbaye-aux-Bois, chez madame Récamier, sans mademoiselle Rachel; elle réussissait à plaire, à charmer, à côté de cette femme distinguée, qui, sans fortune, n'ayant plus les grâces de la jeunesse, sut garder d'illustres amitiés, et rassemblait dans une chambre de couvent la société polie du temps pour parler des ouvrages d'esprit ou pour entendre un chapitre des *Mémoires d'Outre-Tombe* écrit de la veille. La femme de théâtre étonnait, charmait la petite église littéraire de l'Abbaye-aux-Bois par ses airs de chasteté, de pureté mystique.

Dans une de ces matinées littéraires qui se renouvelaient souvent à l'Abbaye-aux-Bois, mademoiselle Rachel avait été priée par madame Récamier de dire devant M. de Chateaubriand quelques scènes du rôle de Pauline dans *Polyeucte.*

. . . .
Mon époux, en mourant, m'a laissé ses lumières;
Son sang, dont tes bourreaux viennent de me couvrir,
M'a dessillé les yeux, et me les vient d'ouvrir:
Je VOIS, je SAIS, je CROIS! . . . .

Cette scène fut interrompue par une visite qu'on n'attendait pas; on annonça l'archevêque de ***.

« Monseigneur, dit alors madame Récamier un peu embarrassée, je vous présente mademoiselle Rachel, qui voulait bien nous dire une scène de Pauline dans *Polyeucte*.
— Je serais désolé, répondit le nouveau venu, d'interrompre les beaux vers de Corneille. » Par des scrupules pleins de délicatesse, mademoiselle Rachel tint à ne pas continuer devant le prélat le rôle de Pauline. Elle ne voulut pas s'écrier comme une chrétienne convertie : *Je vois, je sais, je crois;* et mentir ainsi devant un ministre de l'Église catholique.

« Si Monseigneur veut bien le permettre, dit-elle alors avec la bonne grâce la plus respectueuse, je réciterai des vers d'*Esther*. » Elle restait ainsi, grâce à l'œuvre écrite par Racine pour les demoiselles de Saint-Cyr, fidèle à la religion juive.

Lorsque mademoiselle Rachel eut dit, l'archevêque lui adressa les plus vifs éloges : « Nous autres prêtres du Seigneur, ajouta-t-il, nous n'avons pas souvent le plaisir d'approcher de grands artistes. J'aurai cependant eu deux

fois dans ma vie cette bonne fortune : à Florence, j'ai entendu dans un salon madame Malibran, et je devrai à madame Récamier d'avoir pu entendre mademoiselle Rachel. Pour déclamer si bien de si beaux vers, il faut éprouver tous les sentiments qu'ils expriment. »

Mademoiselle Rachel fit la plus charmante révérence, et répondit alors les yeux baissés, mais avec assurance : « Monseigneur, je crois ! »

La jeune tragédienne montra dans cette situation imprévue de l'esprit, de la décence à ravir un archevêque.

Dans les lieux publics, sa présence faisait événement. Lorsqu'elle assistait à la séance de la Chambre des députés, et elle s'y rendait souvent, en grande dame prenant goût à la politique, elle attirait tous les regards de cette assemblée de sages, et causait même des distractions aux illustres orateurs qu'elle venait entendre, qu'elle venait étudier.

Qu'il lui fallut d'esprit et de goût pour supporter décemment cette brusque transition de la plus obscure misère à toutes les ivresses du succès, à ce rôle heureux d'enfant gâté de la fortune, du grand monde et du public. Cette société qui, plus tard, exagérera ses faiblesses et l'accusera sans ménagement d'impardonnables désordres, ne voulait trouver en elle, à l'aurore de sa célébrité, que des vertus, qu'un cœur pur, qu'un cœur vierge de tous les mauvais sentiments, de toutes les passions violentes qu'elle savait,

disait-on, si bien peindre sans les éprouver. Les succès qu'obtint mademoiselle Rachel dans les salons, la faveur pleine de tendresse qu'elle sut conquérir auprès de femmes distinguées, auprès de gens d'esprit et de savoir, ne peuvent s'expliquer que par de rares qualités, je ne dis pas de comédienne, mais de jeune fille spirituelle, aimable, toujours maîtresse d'elle-même. Dans cette étude de mademoiselle Rachel, j'aurai donc à rechercher, à apprécier tous les secrets de coquetterie de la femme séduisante, aussi bien que tous les secrets du talent de l'artiste. Etudions d'abord la tragédienne.

Il paraît certain que chez les anciens, les signes qui servaient à écrire la musique, tous tirés de l'alphabet, étaient tracés au-dessus du texte, sur les vers manuscrits (1). On doit regretter, pour les poètes comme pour les musiciens, que pas un seul de ces manuscrits des grands tragiques grecs n'ait pu venir jusqu'à nous avec son cortége de signes de musique : nous saurions comment Eschyle, comment Sophocle faisaient réciter les vers, faisaient chanter les chœurs.

Les premières œuvres dramatiques de la littérature française furent surtout une imitation des anciens, sans beau-

(1) *Halévy*, Préface du Dictionnaire de musique de MM. Escudier.

coup d'égards pour la différence des mœurs. La déclamation dramatique fut aussi réglée d'abord par d'obscures traditions de l'antiquité, sans qu'on se préoccupât de la différence des langues. Lorsqu'au théâtre de l'hôtel de Bourgogne, l'art dramatique dépouillait à peine sa première grossièreté, quelques fausses lueurs de la mélopée des Grecs et du système scénique des Romains asservissaient le débit des acteurs à une sorte de chant cadencé. La structure de nos vers alexandrins, marchant symétriquement sur deux hémistiches égaux et sur deux rimes jumelles, rendait facile et presque naturelle cette psalmodie monotone, dont mademoiselle de Champmeslé consacra la poétique par trente années de succès.

Louis XIV entendit jusqu'à la fin de son règne la tragédie scandée par des matamores. La Régence trouva mademoiselle Duclos maîtresse de la scène, héritière des traditions larmoyantes de mademoiselle de Champmeslé, et outrant de plus en plus la mélopée française.

Louis Racine nous apprend que parmi les papiers du père de mademoiselle de Champmeslé, il trouva les rôles de cette tragédienne régulièrement notés et mis en musique. Voltaire, qui dans son enfance aurait pu la voir encore sur la scène, qualifiait ainsi sa déclamation :

..... ses sons affétés,
Echo des fades vers que Lambert a notés.

Et cependant, en 1676, La Fontaine écrivait une foule de tendresses et de flatteries à mademoiselle de Champmeslé :

Que vous aviez raison, mademoiselle, de dire qu'ennui galoperait avec moi devant que j'aie perdu de vue les clochers du grand village! C'est chose si vraie, que je suis présentement d'une mélancolie qui ne pourra, je le sens, se dissiper qu'à mon retour à Paris.

A guérir un atrabilaire,
Oui, Champmeslé saura mieux faire
Que de Fagon tout le talent.
Pour moi, j'ose affirmer d'avance
Qu'un seul instant de sa présence
Peut me guérir incontinent.

Bois, champs, ruisseaux et nymphes des prés ne me touchent plus guère, depuis qu'avez enchaîné le bonheur près de vous; aussi compté-je partir bientôt. Toutefois, je m'occupe si peu de mes affaires, que je ne sais quand elles finiront. C'est chose de dégoût que comptes, vente, arrérages; parler votre langage est mieux mon fait. Mais n'allez pas imaginer que je prétende parler si bien que vous : c'est chose impossible, et que je ne tenterai de ma vie.

LA FONTAINE.

La muse de La Fontaine aimait le simple, le vrai, le naturel, et certes ne manquait pas de sensibilité : comment donc expliquer son admiration passionnée pour mademoiselle de Champmeslé? Les coquetteries et les séductions de la femme auraient-elles, comme cela se voit souvent, aveuglé les jugements du poète sur l'artiste? Les éloges de La Fontaine pour celle qui reçut les conseils de Racine et qui lui inspira de l'amour n'en sont pas moins pour la tragédienne du règne de Louis XIV un honneur et une posthume recommandation.

La mélopée traditionnelle appliquée à la tragédie française reçut vers le commencement du XVIIIe siècle, en 1717, de rudes atteintes du talent novateur et inspiré de mademoiselle Adrienne Lecouvreur. Cette tragédienne, qui ne débuta au Théâtre-Français qu'à l'âge de vingt-sept ans, y joua la tragédie autrement que celles qui l'avaient précédée, autrement que la Champmeslé et la Duclos. Ce fut une révolution inattendue. Mademoiselle Rachel, qui débuta à la Comédie-Française à dix-sept ans, eut en 1838 la même bonne fortune et le même mérite qu'Adrienne Lecouvreur. Elle aussi joua la tragédie autrement que celles qui l'avaient récemment précédée, autrement que Duchesnois et que mademoiselle Georges. Ce n'est pas le seul trait de ressemblance entre ces deux célébrités de la scène française.

Fille d'un pauvre chapelier dont la boutique était située près du Théâtre-Français d'alors, Adrienne Lecouvreur, soit par les excitations du voisinage, soit par une secrète inspiration, imagina presque encore enfant de jouer la comédie en société avec quelques personnes de son âge, d'abord dans la maison d'un épicier de la rue Férou, puis dans la cour de l'hôtel de la présidente Lejay, rue Garancière. Enfin le grand-prieur donna un asile à cette petite troupe de comédiens dans l'enceinte du Temple, et la mit ainsi à l'abri des persécutions de la police. Les dispositions d'Adrienne Lecouvreur frappèrent un mauvais comédien

nommé Legrand; ce fut lui qui l'initia d'abord à toutes les routines de la scène. Les directeurs de province exploitèrent pendant plusieurs années le talent naissant de la jeune artiste sur les tréteaux à demi germaniques de l'Alsace et de la Lorraine (1).

Mademoiselle Rachel, elle aussi, arriva pour ainsi dire vieux comédien, quoique encore très jeune, à la Comédie-Française. Elle entra d'abord pour apprendre la musique à l'école de Choron. Son intelligence la fit remarquer du maître. « Comment vous appelez-vous, ma chère petite? lui dit Choron, dont l'école de musique religieuse était subventionnée par l'État sous la Restauration. — Elisabeth Rachel. — Ce nom de *Rachel* n'irait guère au milieu de nos exercices de piété chrétienne. Vous vous appellerez *Elisa.* » La future tragédienne avait déjà une voix de contralto. « Vous ne pourrez guère trouver que dans les partitions italiennes des rôles pour votre voix, ma chère enfant, ajouta Choron. » Elle quitta bientôt l'étude du chant. Un acteur retiré du Théâtre-Français, qui n'y avait jamais jeté un grand éclat, M. Saint-Aulaire, tenait une école de déclamation : il prit pour élève mademoiselle Rachel dès le plus jeune âge. Il l'appelait *ma petite diablesse.*

---

(1) Pendant cette époque de sa vie, elle donna le jour à deux filles, dont une (et peut-être toutes deux) eut pour père un M. de Klinglin, préteur de la ville de Strasbourg.

A la veille de leurs débuts, les élèves du Conservatoire ou des écoles particulières tiennent à jouer devant un certain public, avec costumes et mise en scène, les rôles choisis par eux : ils appellent cela *monter une partie.* Les autres rôles de ces ouvrages sont confiés à des camarades de classe, mais qui, s'ils l'exigent, reçoivent pour ce service une modique gratification de deux francs. Dans sa pauvreté, mademoiselle Rachel était toujours prête pour *ces parties*, qui se renouvelaient fréquemment; et moyennant deux francs par représentation, elle jouait avec confiance et entrain les rôles travestis d'homme ou de femme, de jeunes premiers, de soubrettes ou de grands-prêtres. Comme Adrienne Lecouvreur, elle prit ainsi dès son plus jeune âge *l'habitude des planches.* Si je suis bien renseigné, elle fut engagée et fit même fureur au théâtre Molière, toujours sous le nom de la *petite Élisa.* M. Poirson, qui donna pour ses débuts sur le théâtre du Gymnase *la Vendéenne*, lui dit à son tour : « Ce nom d'*Élisa* ne ferait guère bien sur une affiche; n'avez-vous pas un autre nom? — Je m'appelle Elisabeth Rachel. — A la bonne heure: Rachel! voilà un nom dont on se souvient, et que tout le monde ne porte pas. Appelez-vous désormais Rachel. Le choix d'un nom importe plus qu'on ne le pense pour des succès de théâtre. » Il lui conseilla bientôt de se livrer à de sérieuses études et lui prédit de grands succès dans la tragédie. La jeune artiste se plaça alors sous la direction exclusive de M. Samson, professeur au Conserva-

toire, sociétaire de la Comédie-Française. Tragédiennes et comédiennes ont toujours réclamé ou accepté des leçons et des conseils de quelques illustrations dramatiques ou littéraires. Après la première représentation d'*Oreste*, Voltaire écrivait à mademoiselle Clairon :

Pressez, sans déclamer, quelques endroits comme :

Sans trouble, sans remords, Egisthe renouvelle
De son hymen affreux la pompe criminelle.....
Vous vous trompiez, ma sœur, hélas ! tout nous trahit, etc.

Vous ne sauriez croire combien cette adresse met de variété dans le jeu, et accroît l'intérêt.

Dans votre imprécation contre le tyran :

L'innocent doit périr, le crime est trop heureux,

vous n'appuyez pas assez. Vous dites *l'innocent doit périr* trop lentement, trop langoureusement. L'impétueuse Electre ne doit avoir, en cet endroit, qu'un désespoir furieux, précipité, et éclatant. Au dernier hémistiche, pesez sur *cri, le crime est trop heureux;* c'est sur *cri* que doit être l'éclat. Mademoiselle Gaussin m'a remercié de lui avoir mis le doigt sur *fou, la foudre va partir*. Ah ! que ce *fou* est favorable ! m'a-t-elle dit.

La nature en tout temps est funeste en ces lieux.....
Acte V, *scène* II.

Vous avez mis l'accent sur *fu*, comme mademoiselle Gaussin sur *fou :* aussi a-t-on applaudi ; mais vous n'avez pas encore assez fait résonner cette corde.

Vous ne sauriez trop déployer les deux morceaux du quatrième et du cinquième acte. Les Euménides demandent une voix plus qu'humaine, des éclats terribles.

Encore une fois, débridez, avalez des détails, afin de n'être pas uniforme dans les récits douloureux. Il ne faut se négliger sur rien, et ce que je vous dis là n'est pas un rien.

Voilà bien des critiques. Il faut être bien dur pour s'apercevoir de ces nuances dans l'excès de mon admiration et de ma reconnaissance.

Bonsoir, Melpomène ; portez-vous bien.

VOLTAIRE.

Voltaire s'attacha à mademoiselle Lecouvreur par ces liens de gloire et d'amour qui, dans le siècle précédent, unirent Racine et Champmeslé ; mais Adrienne fut surtout guidée par les conseils d'un esprit simple et froid, net et judicieux, d'un caractère libre et ferme, que ne firent jamais fléchir l'ancienneté de l'usage, l'éclatant succès de l'erreur et la puissance du préjugé. Elle sut accepter et suivre les sévères leçons du sage Dumarsais.

Il est certain pour moi que le savoir, l'expérience de M. Samson, devinrent d'heureuses ressources pour le talent de mademoiselle Rachel ; elle ne jouait pas un seul rôle sans le répéter devant lui (1). Mais tout en reconnaissant combien M. Samson put être utile à la jeune tragédienne, il faut cependant constater qu'il n'est sorti qu'une *Rachel* des classes si recherchées de cet éminent professeur.

Les grandes qualités de l'Hermione de 1838, que je me propose d'analyser ici, sont-elles le fruit de l'art et de l'étude, ou l'heureux privilége de dons naturels, de l'inspiration et d'une intelligence supérieure ?

---

(1) Dans une lettre du 2 janvier 1842, mademoiselle Rachel m'écrit : « J'ai répétition du *Cid* à une heure et demie ; de là chez M. Samson, « pour me faire répéter en entier le rôle de Chimène. »

Je donne comme certain que mademoiselle Rachel étudie sérieusement ses rôles. Elle les copie tout d'abord de sa main ; elle cherche, elle note les effets de situation, les *couplets* où se trahissent les caractères; puis elle compose, prépare et nuance chaque rôle dans son ensemble. M. Samson vient souvent ensuite lui conseiller des effets qu'elle n'avait point préparés, des nuances qu'elle négligeait, des jeux de scène auxquels elle faisait défaut; il lui commente ses rôles, lui en donne la gamme, lui en indique la portée et la couleur. Les bons conseils du maître ne sont jamais perdus pour la prompte intelligence de l'élève.

La nature a doté mademoiselle Rachel de tous les dons que réclame une bonne exécution. Sa voix a du volume, de la puissance : elle est susceptible d'inflexions très diverses; elle sait exprimer la fureur, sans prendre un ton criard, glapissant. Aucun vice de prononciation : les lèvres, la bouche, sont le plus heureusement conformées pour une belle et parfaite articulation. Il existe entre le bout de l'oreille bien pliée, petite, charmante, et la saillie de l'épaule, une harmonieuse distance; tous les mouvements de la tête y gagnent de l'élégance et de la dignité. La taille est souple, élancée, un peu au-dessus de la médiocre. On a remarqué que depuis ses débuts, depuis son existence heureuse, mademoiselle Rachel a beaucoup grandi, même encore après plus de vingt ans accomplis. Les pieds et les mains sont finement attachés ; la démarche est noble et fière. La poitrine seule

est étroite et pauvre. Voyez à la ville mademoiselle Rachel, au milieu de jeunes femmes même distinguées; elle s'en détache par la noblesse et la dignité naturelles de ses allures : *Incessu patuit dea.* Il lui serait impossible de faire un mouvement, de prendre une pose, une attitude, qui fût gauche et maladroite. Elle se drape avec un art merveilleux; au théâtre, elle fait preuve d'études intelligentes de la statuaire antique.

Sa physionomie tragique sait exprimer le désespoir, la haine, la fierté, l'ironie et le dédain : le dédain, cette arme d'un effet aussi puissant dans l'art théâtral que dans l'art oratoire.

Nous ne faisons point ici œuvre de flatteur et de courtisan, nous discutons avec équité un talent sérieux. Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, à force d'art, de charme et d'adresse, mademoiselle Rachel supplée à une grande qualité qui lui manque peut-être. On pourrait lui demander dans quelques-uns de ses rôles plus de sensibilité : elle donne de la vie à la parole, au regard, au geste, dans l'expression des passions violentes; mais le cœur sait moins bien exprimer et peindre la tendresse et l'amour. Tout le talent de l'artiste échoue souvent à traduire les douleurs de l'âme. Dans son jeu tragique, les douleurs de l'âme deviennent des douleurs physiques, et alors elle saccade son débit, prend des temps, pousse des cris, s'agite et se débat convulsivement. Elle représente ainsi la douleur antique, la

douleur païenne. Tout ce qui vient du cœur se dit plus profondément, plus simplement; la voix seule est l'interprète passionné et sympathique des joies ou des tortures de l'âme. Ce n'est pas sans raison qu'on a dit de plus d'une grande tragédienne : « Elle a des larmes dans la voix. » La Champmeslé, Adrienne Lecouvreur, la Duchesnois, avaient de la sensibilité; et c'est surtout par cette action électrique sur le public qu'elles le passionnaient en l'attendrissant. Mademoiselle Rachel étonne, charme, émeut par une diction qui ne manque ni d'intentions justes ni de grandeur; elle fait naître dans ses récits étudiés l'espérance d'une sensibilité communicative, d'un attendrissement profond et intime; mais elle reste quelquefois en chemin. Après avoir entraîné et comme suspendu l'auditoire, elle le laisse sans illusions, sinon froid, du moins l'âme tranquille et sereine. Son talent s'empare alors de l'intelligence sans étreindre le cœur; il ne pénètre pas jusque-là !

C'est surtout aux contemporains qu'il appartient d'apprécier et de fixer les réputations fugitives de la scène. J'ai suivi seul, non distrait, dans une avant-scène de rez-de-chaussée du Théâtre-Français, loge alors profonde, obscure, d'où l'on ne pouvait voir la salle, d'où l'on ne pouvait être vu, de nombreuses représentations de mademoiselle Rachel. Son jugement, son expérience du théâtre, son esprit fin et pénétrant, la rendent très susceptible de progrès; elle a tou-

jours joué tous ses rôles mieux la seconde fois que la première ; elle a souvent créé des effets nouveaux. Je citerai surtout la scène du fauteuil dans le quatrième acte d'*Horace*. Sa pantomime, alors qu'elle apprend la mort de son amant, est d'un grand effet scénique ; mais elle excite plutôt encore dans cette situation la terreur que les larmes. Je tiens d'ailleurs de mademoiselle Rachel elle-même que ce fut à un état de malaise physique qu'elle emprunta l'idée et les moyens d'exécution de cette pantomime : elle venait d'être saignée ; elle ne fit que reproduire sur le théâtre l'abattement profond et les menaces douloureuses de syncope qu'elle en éprouva. Notre plus grande tragédienne, depuis mademoiselle Raucourt, excelle dans les jeux de scène ; elle écoute sérieusement, avec curiosité, avec une rare intelligence ; elle écoute du regard, du geste, de toute sa personne.

Voltaire aurait-il écrit à mademoiselle Rachel la lettre qu'en 1773 il écrivait, de Ferney, à mademoiselle Raucourt ?

Avec toi nous versons des pleurs,
Nous gémissons de tes malheurs
Et du sort cruel qui t'opprime.
L'art d'attendrir et de charmer
A paré ta brillante aurore ;
Mais ton cœur est fait pour aimer,
Et le cœur n'a rien dit encore.
Défends ce cœur des vains désirs
De richesse et de renommée ;
L'amour seul donne les plaisirs ,
Et le plaisir est d'être aimée.

Déjà l'amour brille en tes yeux;
Il naîtra bientôt dans ton âme :
Bientôt un mortel amoureux
Te fera partager sa flamme.
Heureux, trop heureux cet amant
Pour qui ton cœur deviendra tendre,
Si tu goûtes le sentiment
Comme tu sais si bien le rendre !

Voilà, mademoiselle, le tribut que vous offre ma muse : un bon vieillard, dont l'âge s'écrit par quatre et par vingt, n'a que de mauvais vers à vous présenter. Il y avait longtemps que je n'avais ressenti au spectacle *les douces émotions que vous inspirez si bien ; je me ressouvenais à peine d'avoir versé des larmes de sentiment :* en un mot, j'étais le vieil Eson, et vous êtes l'enchanteresse Médée. Je ne vous répéterai pas tous les éloges que vous méritez; ils sont gravés dans mon esprit et dans mon cœur. Quand on réunit, comme vous, tous les suffrages, ceux d'un particulier deviennent moins flatteurs; mais à mon âge, on entre dans la classe des hommes rares. Si j'étais à vingt ans, si j'avais un corps, une fortune, et surtout un cœur digne de vous, vous en auriez l'hommage; mais j'ai tout perdu. Il me reste à peine des yeux pour vous voir, une âme pour vous admirer, et une main pour vous l'écrire.

VOLTAIRE.

Supposez Talma vivant du temps de mademoiselle Rachel : que ses leçons et ses exemples eussent été utiles et profitables à la jeune artiste ! Talma ne connaissait pas les tourments de l'envie ; il se fût réjoui des progrès et des triomphes de sa rivale. Mademoiselle Rachel possède toutes les grandes et belles qualités de Talma ; elle n'a cependant pas ce qui rendait Talma si cher au public, l'*inattendu et l'explosion.* Le grand tragédien étudiait aussi jusqu'aux plus minutieux détails de ses rôles ; mais il surprenait l'auditoire par des inflexions de voix *inat-*

tendues, attendrissantes et parties du cœur, qui faisaient *explosion* dans la salle. C'était comme le courant électrique frappant du même coup, sans s'interrompre et s'arrêter, les spectateurs pressés les uns contre les autres à l'orchestre, au parterre et dans les loges. Talma se distinguait encore par un grand côté de mademoiselle Rachel. Lettré, il donnait d'heureux conseils à tout le monde, aux auteurs surtout; sa longue expérience du théâtre lui inspirait aux répétitions plus d'une idée, plus d'un effet, dont les auteurs faisaient leur profit. Talma rendit ainsi de grands services à M. Lebrun pour sa tragédie de *Marie Stuart*. D'une charmante et spirituelle ignorance qu'elle avoue elle-même, mademoiselle Rachel reçoit, accepte des conseils et des idées de tout le monde; mais elle sait ensuite les apprécier avec un rare discernement.

Tragédiens et tragédiennes ont, de tout temps, essayé de varier leur répertoire, en jouant la comédie. Comme Adrienne Lecouvreur, mademoiselle Rachel eut plus d'une fois la velléité d'aborder au Théâtre-Français le grand rôle de *Célimène*, ce brillant et passager triomphe des manéges de l'esprit et des mensonges du cœur. Adrienne Lecouvreur y échoua. Mademoiselle Rachel y eût certainement échoué aussi; les qualités qu'exige l'art tragique se prêtent mal aux combinaisons fines ou plaisantes de la comédie. Les héroïnes de Corneille ou de Racine sont l'image vivante des grandes passions; dans les personnages de Molière se ré-

vèlent et se trahissent surtout les faiblesses éternelles de l'humanité, ou les ridicules fugitifs du temps. Les essais de mademoiselle Rachel dans le drame ou la comédie ne m'ont jamais paru heureux : elle y montre toujours de l'esprit et de la distinction ; mais de pareilles entreprises sont plutôt profitables comme études donnant une certaine souplesse aux gestes et à la voix, que comme succès ajoutant une couronne de plus à la gloire de l'artiste.

Je donne ici la liste de tous les rôles joués au Théâtre-Français par mademoiselle Rachel depuis le 12 juin 1838 jusqu'au 6 mai 1852. J'ai pu aussi puiser dans les archives de la Comédie-Française le chiffre exact de toutes les recettes que fit mademoiselle Rachel dans ses différents rôles depuis le jour de ses débuts jusqu'au 28 décembre 1852 ; je ne publierai les chiffres curieux de ces recettes que pour la première année de ses débuts.

Je ferai précéder cette histoire en chiffres du talent et des succès de mademoiselle Rachel des noms de toutes les tragédiennes qui se sont succédé au Théâtre-Français depuis 1658.

Mademoiselle *Desœillets*, 1658.
Madame *Champmeslé*, 1670.
Mademoiselle *Duclos*, 3 mai 1696.
Mademoiselle *Desmares*, 30 janvier 1699.
Mademoiselle *Lecouvreur*, 14 mai 1717.
Mademoiselle *Deseine*, 7 novembre 1724.

Mademoiselle *Balicourt*, 29 novembre 1727.
Mademoiselle *Gaussin*, 13 août 1732.
Mademoiselle *Dumesnil*, 6 août 1737.
Mademoiselle *Clairon*, 19 septembre 1743.
Mademoiselle *Dubois*, 30 mai 1759.
Mademoiselle *Sainval*, *l'aînée*, 5 mai 1760.
Madame *Vestris*, 17 décembre 1768.
Mademoiselle *Sainval, cadette*, 27 mai 1772.
Mademoiselle *Raucourt*, 23 septembre 1772.
Mademoiselle *Thénard*, 1er octobre 1777.
Madame *Talma*, 8 octobre 1785.
Mademoiselle *Fleury*, 23 octobre 1786.
Mademoiselle *Desgarcins*, 24 mai 1788.
Mademoiselle *Volnais*, 7 octobre 1800, à Versailles.
Mademoiselle *Bourgoin*, 7 frimaire an x (29 novembre 1801).
Mademoiselle *Georges*, 5 ventôse an xi (24 février 1802).
Mademoiselle *Duchesnois*, 12 juillet 1801, à Versailles 19 février 1802, à Paris).
Mademoiselle *Maillard*, 11 juin 1808 (Hermione d'*Andromaque*.)
Madame *Paradol*, 23 juillet 1819,
Madame *Valmonzey*, 17 septembre 1821.
Mademoiselle *Rachel* a débuté le 12 juin 1838.

Mademoiselle Maillard ne joua guère que pendant trois ou quatre années la tragédie. Ses débuts firent grande sensation. On remarquait en elle beaucoup d'intelligence et de distinction, une grande passion, beaucoup de force et d'éclat ; elle avait le feu sacré. Elle mourut avant trente ans.

COMÉDIE-FRANÇAISE.

Ouvrages représentés avec le concours de mademoiselle Rachel, dont le premier début a eu lieu le 12 *juin* 1838.

DATES.	TITRES DES PIÈCES.	ROLES.	AUTEURS.
1838. 12 juin.	*Horace.*	Camille.	CORNEILLE.
16 id.	*Cinna.*	Emilie.	CORNEILLE.
9 juillet.	*Andromaque.*	Hermione.	RACINE.
9 août.	*Tancrède.*	Aménaïde.	VOLTAIRE.
16 id.	*Iphigénie en Aulide.*	Eriphile.	RACINE.
5 octobre.	*Mithridate.*	Monime.	RACINE.
23 novembre.	*Bajazet.*	Roxane.	RACINE.
1839. 28 février.	*Esther.*	Esther.	RACINE.
1840. 9 avril.	*Nicomède.*	Laodie.	CORNEILLE.
15 mai.	*Polyeucte.*	Pauline.	CORNEILLE.
22 décembre.	*Marie Stuart.*	Marie Stuart.	LEBRUN.
1842. 19 janvier.	*Le Cid.*	Chimène.	CORNEILLE.
7 mai.	*Ariane.*	Ariane.	Th. CORNEILLE.
5 novembre.	*Frédégonde.*	Frédégonde.	Népomuc. LEMERCIER.
1843. 24 avril.	*Judith.*	Judith.	Mme GIRARDIN.
1844. 6 janvier.	*Bérénice.*	Bérénice.	RACINE.
17 février.	*Don Sanche d'Aragon.*	Léonor.	CORNEILLE
25 mai.	*Catherine II.*	Catherine.	Hipp. ROMAND.
1845. 5 avril.	*Virginie.*	Virginie.	LATOUR DE ST-YBARS.
6 décembre.	*Oreste.*	Electre.	VOLTAIRE.
1846. 4 mars.	*Jeanne d'Arc.*	Jeanne d'Arc.	Al. SOUMET.
1847. 6 février.	*Le Vieux de la Montagne.*		LATOUR DE ST-YBARS.
5 avril.	*Athalie.*	Athalie.	RACINE.
13 novembre.	*Cléopâtre.*	Cléopâtre.	Mme GIRARDIN.
1848. 24 mars.	*Lucrèce* (1re à ce théâtre).	Lucrèce.	PONSARD.
12 octobre.	*Britannicus.*	Agrippine.	RACINE.
1849. 22 mars.	*Le Moineau de Lesbie.*	Lesbie.	Armand BARTHET.
14 avril.	*Adrienne Lecouvreur.*	Adrienne.	SCRIBE et LEGOUVÉ.
1850. 25 janvier.	*Mlle de Belle-Isle.*	Mlle de Belle-Isle.	Al. DUMAS.
18 mai.	*Angelo.*	La Thysbé.	V. HUGO.
19 juin.	*Horace et Lydie.*	Lydie.	PONSARD.
1851. 4 janvier.	*César et Cythéris.*	Cythéris.	J. LACROIX.
28 février.	*Valéria.*	Valéria.	J. LACROIX et MAQUET.
1852. 19 février.	*Diane.*	Diane.	E. AUGIER.
6 mai.	*Louise de Lignerolle.*	Louise.	LEGOUVÉ et E. DINAUX.

REPRÉSENTATIONS DE MADEMOISELLE RACHEL.

(ANNÉES 1838 ET 1839.)

DÉBUTS.

DATES et NOMBRE des REPRÉSENTATIONS.		TITRES des PIÈCES.	RECETTE du JOUR.	TOTAUX des RECETTES par mois.	TOTAUX CUMULÉS.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
1838. 12 juin.	1	*Horace.*	753 05		
16	2	*Cinna.*	558 80	1,614 95	
23	3	*Horace.*	303 10		
9 juillet.	4	*Andromaque.*	373 20		
11	5	*Cinna.*	342 45	1,452 60	
15	6	*Andromaque.*	736 85		
9 août.	7	*Tancrède.*	623 20		
12	8	*Tancrède.*	422 »		
16	9	*Iphigénie en Aulide.*	715 »		
18	10	*Horace.*	594 30	5,030 90	
22	11	*Tancrède.*	800 10		
26	12	*Andromaque.*	1,225 40		
30	13	*Tancrède.*	650 90		
4 septembre.	14	*Andromaque.*	929 70		
9	15	*Tancrède.*	2,048 10		
11	16	*Horace.*	1,304 80		
15	17	*Andromaque.*	1,218 20	14,347 85	
17	18	*Tancrède.*	1,118 25		
23	19	*Andromaque.*	2,129 90		
27	20	*Cinna.*	3,150 »		
29	21	*Cinna.*	2,448 90		
3 octobre.	22	*Andromaque.*	4,281 »		
5	23	*Mithridate.*	3,669 90		
9	24	*Mithridate.*	4,643 80		
12	25	*Andromaque.*	5,529 40		
17	26	*Horace.*	4,640 70	45,749 30	
19	27	*Andromaque.*	6,131 20		
23	28	*Tancrède.*	5,187 70		
26	29	*Cinna.*	5,369 40		
30	30	*Andromaque.*	6,296 20		
			A reporter.	69,195 60	

DATES et NOMBRE des REPRÉSENTATIONS.		TITRES des PIÈCES.	RECETTE du JOUR.	TOTAUX des RECETTES par mois.	TOTAUX CUMULÉS.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
		Report.		69,195 60	
1838. 1er novembre.	31	*Cinna.*	6,300 55		
6	32	*Mithridate.*	6,176 35		
10	33	*Horace.*	6,124 25		
13	34	*Andromaque.*	6,434 70		
16	35	*Tancrède.*	5,051 30	51,639 10	
19	36	*Cinna.*	5,346 25		
23	37	*Bajazet.*	6,085 »		
26	38	*Bajazet.*	4,772 25		
30	39	*Bajazet.*	5,348 45		
3 décembre.	40	*Bajazet.*	5,434 55		
5	41	*Cinna.*	5,781 15		
7	42	*Andromaque.*	6,211 55		
12	43	*Bajazet.*	5,710 10		
14	44	*Mithridate.*	4,748 90	50,987 85	
18	45	*Andromaque.*	6,152 85		
22	46	*Horace.*	4,685 40		
25	47	*Bajazet.*	5,954 60		
29	48	*Andromaque.*	6,308 75		
		Total de 1838.		170,822 55	170,822 55
1839. 2 janvier.	49	*Andromaque.*	6,440 55		
4	50	*Bajazet.*	5,752 25		
9	51	*Bajazet.*	5,881 05		
11	52	*Mithridate.*	5,194 70		
16	53	*Horace.*	5,364 10	51,669 20	
19	54	*Andromaque.*	6,274 80		
22	55	*Cinna.*	5,439 10		
25	56	*Bajazet.*	6,128 10		
29	57	*Bajazet.*	5,194 55		
2 février.	58	*Horace.*	5,338 55		
5	59	*Andromaque.*	6,502 35		
8	60	*Mithridate.*	5,657 15		
11	61	*Cinna.*	6,332 95		
16	62	*Andromaque.*	6,626 45	52,529 30	
19	63	*Cinna.*	4,923 80		
23	64	*Cinna.*	5,500 45		
26	65	*Bajazet.*	6,115 30		
28	66	*Esther.*	5,532 30		
			A reporter.	104,198 50	170,822 55

DATES et NOMBRE des REPRÉSENTATIONS.		TITRES des PIÈCES.	RECETTE du JOUR.	TOTAUX des RECETTES par mois.	TOTAUX CUMULÉS.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
		Report.		104,198 50	170,822 55
1839. 4 mars.	67	*Esther.*	5,180 50		
7	68	*Bajazet.*	6,115 45		
9	69	*Esther.*	6,114 50		
12	70	*Andromaque.*	6,513 45	45,175 60	
16	71	*Horace.*	4,886 30		
19	72	*Bajazet.*	6,244 85		
23	73	*Andromaque.*	6,405 50		
26	74	*Bajazet.*	5,715 05		
1er avril.	75	*Horace.*	5,751 35		
9	76	*Nicomède* (bénéfice de M. Lafon).	14,090 »		
12	77	*Nicomède.*	4,395 65		
15	78	*Cinna.*	4,583 55		
19	79	*Bajazet.*	6,097 10	46,221 20	
21	80	*Horace.*	3,729 50		
24	81	*Nicomède.*	3,729 10		
26	82	*Cinna.*	3,844 95		
3 mai.	83	*Bajazet.*	6,512 85		
8	84	*Andromaque.*	6,507 45		
10	85	*Iphigénie en Aulide.*	5,711 55		
15	86	*Iphigénie en Aulide.*	5,350 75		
17	87	*Horace.*	5,155 40	56,032 70	
20	88	*Cinna.*	4,813 80		
24	89	*Tancrède.*	6,005 90		
28	90	*Iphigénie en Aulide.*	5,013 »		
30	91	*Bajazet* (bénéfice de M. Menjaud).	10,962 »		
3 juin.	92	*Andromaque.*	6,412 45		
7	93	*Tancrède.*	4,610 55		
10	94	*Bajazet.*	5,737 05	30,144 70	
14	95	*Andromaque.*	5,674 15		
17	96	*Tancrède.*	1,761 80		
28	97	*Bajazet.*	5.948 70		
		Total jusqu'à juillet 1839.		281,772 70	281,772 70
		Totaux réunis.			452.595 25

Depuis le premier jour de ses débuts, 12 juin 1838, jusqu'au 28 décembre 1852, les recettes collectives des représentations de mademoiselle Rachel s'élèvent à la somme de 3,804,048 fr. 15 c.

Pour compléter ces appréciations, je ferai remarquer combien il fallut à mademoiselle Rachel d'études, de puissance, de séduction, je dirais presque de profonde politique, pour soutenir dans tout son éclat sa réputation populaire pendant le long espace de seize années, et avec les seules ressources d'un répertoire tragique restreint et peu varié. Nos poètes modernes n'ont guère fourni à mademoiselle Rachel que deux tragédies, que deux rôles importants et restés au répertoire : le rôle de Virginie, dans l'ouvrage de ce nom, de M. Latour Saint-Ybars ; le rôle de Cléopâtre, dans l'ouvrage de madame Émile de Girardin. Casimir Delavigne, Victor Hugo, n'ont rien écrit pour mademoiselle Rachel. Je m'en étonnais un jour : « Ils ne savent pas, me répondit-elle, faire des rôles de femme. »

Je suis surtout surpris que la santé de cette frêle jeune fille ait pu lutter contre tant de fatigues, contre tant d'émotions, contre tant de longs et rudes voyages. En compagnie d'une troupe nomade entretenue à ses frais, notre grande tragédienne a su faire applaudir le génie de Racine et de Corneille en Angleterre, en Allemagne, à Saint-Pétersbourg; en France, sur tous les grands théâtres de nos provinces, et souvent jusque dans les plus petites villes, étonnées de tant de poésie et de tant d'honneur.

Le 26 mai 1849, partant pour un de ces longs voyages, mademoiselle Rachel m'écrivit la lettre suivante :

Je suis toute triste de ne pouvoir vous aller faire mes adieux, ce matin, une répétition d'*Iphigénie* m'appelle à onze heures au théâtre.

Voici mon itinéraire :

Orléans, 29, 31 mai.
Tours, 1er, 2 juin.
Poitiers, 3, 4.
Niort, 5.
La Rochelle, 6, 8.
Rochefort, 7, 9.
Saintes, 10, 12.
Cognac, 11, 13.
Angoulême, 14, 15, 17, 18.
Périgueux, 19, 20.
Libourne, 22, 23.
Mont-de-Marsan, 25.
Bayonne, 26, 27, 29, 30.
Pau, 1er, 2 juillet.
Tarbes, 3, 4.
Bagnères, 5.
Auch, 7, 8.
Toulouse, 10, 11, 13, 14.
Narbonne, 16.
Perpignan, 17, 18, 20, 21.
Carcassonne, 23, 24.
Cahors, 26, 27.
Aurillac, 29, 30.
Clermont, 1er, 2 août.
Moulins, 3, 4.
Nevers, 5.
Bourges, 6.
Blois, 8, 9.
Le Mans, 10, 11.
Laval, 12.
Rennes, 13, 14.
Saint-Malo, 15.
Jersey, 17, 19, 21.
Guernesey, 18, 20.
Caen, 25, 26, 28, 29, 31.

Quelle route!

Quelle fatigue!!

Mais quelle dot!!!!!

Adieu, cher ami, ne m'oubliez pas dans ces trois mois; je vous aime de tout mon cœur, et me dis *le* plus dévoué de vos *amis*.

RACHEL.

Le 26 mai 1849.

P.-S. — Je crois que je m'arrêterai quelques jours à Bordeaux, mais rien n'est encore signé.

Les termes d'amitié que contient cette lettre s'expliquent naturellement par les bonnes relations qui s'établissent vite entre les artistes d'un grand talent et les journaux en crédit. J'étais en 1849 un des propriétaires du *Constitutionnel.*

Dans ces longues excursions, mademoiselle Rachel dort en voyageant, sur un lit dressé dans sa voiture. Je m'étonnais que sa santé pût résister à tant de fatigues : « Ces voyages, me répondit-elle, me font au contraire grand bien; le mouvement, l'agitation chassent les malaises, les mauvaises pensées, et font taire les mauvais penchants. »

Dans un feuilleton du 12 juin 1854, mon ami J. Janin donne une esquisse vraie et chatoyante de mademoiselle Rachel, de cette ravissante créature qui, tour-à-tour, semble nous être venue de l'enfer ou du ciel.

« Elle est l'enfant de la presse et du public de Paris, cette « Rachel; elle a été toutes mes révolutions, toutes mes espé- « rances; et les plus inquiètes espérances, elle les a justi- « fiées, et elle seule encore à cette heure elle représente, et

« d'une façon souveraine, un art anéanti, perdu, oublié, une « poussière..... Elle a ranimé d'un souffle tout puissant cette « poussière, et depuis bientôt vingt années, elle a marché « dans ce grand art de la tragédie à travers mille ruines et « mille obstacles. Enfant bien inspirée! jeune fille aux émo- « tions soudaines! artiste remplie des caprices du malaise « et de toutes les passions de l'artiste! et tantôt belle, tan- « tôt médiocre, aujourd'hui elle marche sur la nue, à la « façon des filles d'Homère, et le lendemain la voilà dans « l'abîme! Cette femme est un problème, une énigme, un « excès en toute chose; il n'y a pas de blâme et pas de « louange aussi qu'elle n'ait mérités et qu'elle ne mérite; « excessive en tout, en mal comme en bien, en inspiration, « *en terre-à-terre*, esclave et reine, ambitieuse et résignée, « éloquente, éclatante, inspirée, ou bien languissante, ina- « nimée, accablée! — Une statue!... un spectre!... une « force!... une ombre!.... »

Je ferai remarquer que, dans ce jugement, le spirituel et savant critique reconnaît à l'artiste une grande force, une grande puissance, mais semble aussi lui dénier tacitement les entraînements d'une sensibilité profonde, remuant les cœurs jusqu'aux larmes.

Il nous reste à étudier ici, avec la réserve la plus craintive, avec toutes les délicatesses du langage le plus contenu et le plus timide, la femme séduisante et singulière, que

dans de longues et amicales relations j'ai pu observer de près en même temps que je suivais avec passion les destinées du talent de l'artiste.

J'ai souvent eu l'honneur de faire asseoir à ma table mademoiselle Rachel, au milieu d'hommes distingués de ce temps-ci ; j'ai vu autour d'elle M. le comte Molé, M. le général Changarnier, M. Achille Fould, M. le duc de Soto-Mayor, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Sainte-Beuve, M. Eugène Delacroix, M. Meyerbeer, M. Auber, M. Halévy, etc., etc. La jeune artiste, de l'air le plus naturel, se montrait grande dame, et faisait preuve de toutes ces qualités d'esprit habiles à subjuguer même des hommes supérieurs, qualités rares que possédaient surtout certaines femmes du dernier siècle, dont les salons furent illustrés par l'assiduité des noms les plus célèbres.

Comme Célimène, mademoiselle Rachel a pour politique de plaire à tous. Ses gracieuses attentions, ses aimables coquetteries, ne reconnaissent aucune nuance de position, de fortune ni d'importance. Si dans le coin d'un salon se cache par modestie ou par timidité un inconnu dédaigné, la Célimène tragique, pour celui-là, sera tout soin, tout empressement, tout attraits. On dirait que, comme le prince de Conti dont parle Saint-Simon, « *elle tâche de plaire au cordonnier, au laquais, au porteur de chaise, comme au ministre d'État, au grand seigneur, au général d'armée, et si naturellement que le succès est certain.* » Disons vite que

ce désir de plaire et de séduire est pour mademoiselle Rachel presqu'une nécessité de position : elle convoite les applaudissements des galeries et des amphithéâtres, aussi bien que les applaudissements des avant-scènes et des premières loges.

Son esprit vif et brillant, ses reparties promptes, plaisantes, jamais blessantes, se gardent bien cependant de se trop montrer et de prendre trop de place ; jamais je ne vis tant d'art caché sous une simplicité si naïve, sous une réserve de si bon goût.

M. le comte Molé, rencontrant mademoiselle Rachel chez moi, lui dit, avec cette bonne grâce de grand seigneur qu'on lui connaît : « Vous avez, madame, sauvé la langue française. » Mademoiselle Rachel répondit par le plus respectueux salut, et se tournant vers moi : « C'est bien heureux, me dit-elle, ne l'ayant jamais apprise. » Elle repoussait ainsi modestement une louange un peu exagérée par un aveu qui manquait d'exactitude.

Forte de cette philosophie que donnent surtout les fortunes les plus diverses et les plus contraires, mademoiselle Rachel ne s'enorgueillit, ne s'étonne de rien. Dans ses premières années de début, elle ne se montrait jamais plus gaie, plus charmante fille, à souper au milieu de sa famille et de quelques amis, que lorsqu'elle venait d'être comblée par le public d'applaudissements, de fleurs et de couronnes mérités. Artiste consciencieuse, elle était alors sévère pour

elle-même. Elle se reposait avec bien-être dans une familière intimité de toutes les fatigues de la scène, de tout le bruit du triomphe. Revenant un soir de Windsor, où elle avait dit des vers devant la reine d'Angleterre, encore étourdie de tous les éloges, de toutes les tendresses de cour, elle s'écria en rentrant au logis, et en se jetant sur un fauteuil, au milieu d'une compagnie composée de sa mère, de sa sœur et de quelques assidus de la maison : « Ah ! mes chers amis, que j'ai besoin de m'encanailler ! » Les esprits élevés sont bientôt à bout d'honneurs mondains ; tous estiment que la liberté et le sans-gêne sont les meilleures choses d'ici-bas, et que rien n'est bon, pour parler le langage de nos pères, comme de vivre *à ventre déboutonné.*

Que j'ai passé de charmantes heures avec la jeune tragédienne dans son bon temps, alors insouciante et rieuse, se prenant d'une fièvre de joie qui durait cinq minutes, pour la moindre nouveauté, pour le moindre hochet, distinguant à peine, dans l'ignorance de son esprit et de son cœur, le bien et le mal ; faisant bon marché de son talent, de ses succès ; fatiguée plutôt qu'enivrée de la louange et de l'admiration, aimant à se souvenir des bonnes gaîtés, des poétiques espérances de la jeunesse et de la pauvreté ; généreuse et tendre envers toutes les infortunes qui lui rappelaient des temps âpres et rigoureux ; fuyant volontiers l'éclat et le luxe, leur préférant par sentiment, par habitude, le joyeux sans-façon de la médiocrité. Comme les

grands seigneurs de la fin du dernier siècle, *Hermione* eût même aimé à se gaudir quelquefois en mauvaise compagnie, à goûter des pots et à tâter des ragoûts du cabaret.

Quelle intéressante figure que celle de cette jeune bohémienne, devenue grande dame à l'improviste et à son insu ! Rien de plus mobile, de plus changeant que ce caractère et cet esprit tournant à tous vents : c'est tour-à-tour la folie, la sagesse, la tristesse ou la joie de vivre, le fou rire ou les larmes.

Je n'oublierai jamais une petite scène dont le hasard me rendit témoin. Mademoiselle Rachel sortait du Théâtre-Italien, pendant une représentation. Un valet de pied fait avancer sa voiture ; elle allait poser le bout de son élégante chaussure sur le marche-pied, lorsqu'une petite marchande d'oranges, la reconnaissant, s'écrie avec cette inflexion de voix railleuse des halles et des marchés : « Ah ! Rachel ! Rachel ! » La tragédienne s'arrête, se retourne, et gaîment, lui répond sur le même ton : « Tiens, c't' autre ! » Reprenant sa voix naturelle : « Eh bien ! ma chère enfant, ajoute mademoiselle Rachel, vends-tu bien ta marchandise ? » Avant d'obtenir une réponse, elle jeta une pièce d'or au milieu des oranges. La petite marchande en haillons, intimidée, étonnée, combla de tendres et respectueux remercîments la grande dame au bon cœur, montant en équipage.

Le 15 août 1841, mademoiselle Rachel m'écrivait de Bordeaux : « Le public, la rampe, le père Corneille et jus-

« qu'à mon costume me donnent une force factice pendant « le cours de mon rôle ; bientôt après je retombe en « faiblesse, et je reste triste jusqu'à la représentation sui- « vante. »

Malgré tous les bruits presque périodiques de démission, je n'ai jamais cru à une retraite prématurée de mademoiselle Rachel. Elle n'existe que par le théâtre, que pour le théâtre ; il lui faut pour vivre le feu de la rampe, un souffleur, de beaux vers à réciter, de violentes passions à exprimer, un ministre à séduire , un directeur de théâtre à dominer, à inquiéter ; il lui faut surtout le bruit et l'ivresse des applaudissements.

Lorsqu'à Paris la jeune tragédienne joue l'un de ses grands rôles qui réclament toutes ses forces, le sommeil lui devient le plus souvent impossible, et il lui arrive alors de passer la nuit entière à déplacer tout son mobilier, ou à courir la ville en voiture, clandestinement.

Les esprits sérieux s'étonneront peut-être d'un rapprochement auquel m'entraînent mes souvenirs : j'ai retrouvé dans mademoiselle Rachel plus d'une des qualités de cet esprit pénétrant et pratique qui m'avaient séduit chez M. Thiers. C'est la même netteté de vues, la même ardeur pour le but convoité, les mêmes ruses ingénieuses, les mêmes séductions calculées, la même fécondité d'expédients, la même tolérance philosophique qui ne comprend ni la vengeance, ni les haines, qui se contente de négocier avec

les inimitiés, d'apaiser les rancunes et de conquérir toutes les influences, toutes les amitiés qui peuvent devenir utiles. J'estime qu'à l'élévation et à l'instruction près, mademoiselle Rachel montre dans de familières causeries autant d'esprit, autant de jugement, de bon sens et d'aperçus inattendus et piquants que le grand orateur et l'homme d'Etat de la monarchie de Juillet. L'art oratoire (je ne dis pas l'éloquence) et l'art de la scène exigent presque les mêmes études, les mêmes pratiques, au *rouge* près. Dans ses moments de dépit et de colère intimes, mademoiselle Rachel montre parfois la même intempérance de langage que M. Thiers. Elle s'était prise un jour de querelle avec moi. Je lui tenais tête : j'entendis s'échapper de ses lèvres à petit bruit le mot *canaille!* On se réconcilia : « Tout cela est bel et bien, lui dis-je; mais vous m'avez apostrophé d'une de ces injures que personne ne s'était jamais permis de m'adresser : vous m'avez appelé *canaille!* — Plaignez-vous, me répondit-elle en riant, ce n'est que depuis cet instant-là que vous êtes de la famille. »

Si j'avais écrit ces Mémoires en 1838, j'aurais eu peine à contenir, même devant le public, la plus folle admiration pour la jeune Rachel d'alors; mais je suis devenu vieux, elle est devenue riche, et rien ne modère plus l'esprit et le cœur que les richesses et les années.

La vie de mademoiselle Rachel est-elle restée à l'abri de ces fautes, de ces faiblesses sans lesquelles, s'il faut en

croire l'histoire du théâtre, l'art se montrerait impuissant, et l'actrice incomplète? Adrienne Lecouvreur fut deux fois mère: c'est un nouveau point de ressemblance entre Adrienne Lecouvreur et mademoiselle Rachel, entre l'existence romanesque et agitée de ces deux illustrations dramatiques.

Comme fille, comme sœur et comme mère, mademoiselle Rachel nourrit dans son cœur un ardent amour de la famille. Dans ce monde de comédiens et de comédiennes on se querelle, on se brouille, on se sépare, mais pour se rapprocher, pour s'embrasser et pour s'aimer davantage. L'opulente tragédienne scelle ces fréquentes réconciliations des plus riches dons, des plus magnifiques présents.

Ne traitez pas mademoiselle Rachel de femme dangereuse, au cœur méchant: elle met presque toujours autant de bonne grâce à réparer ses torts qu'elle éprouve quelquefois de malin plaisir à s'en rendre coupable. Cependant soyez défiant, ne laissez pas votre cœur s'enflammer à l'explosion soudaine des coquetteries et des tendresses dont la tragédienne se plaît par caprice à étourdir le premier venu: elle ne se souviendra pas le lendemain de ses paroles engageantes, de ses avances de la veille; elle se rit parfois des passions qu'elle inspire.

On a plus d'une fois accusé mademoiselle Rachel de cupidité; chez elle, excès de prodigalités, excès de petits calculs et d'habiles économies se succèdent et se remplacent; dans son laisser-aller, elle veut parfois vous donner tout ce qu'elle

possède, elle vous apporte à domicile d'inattendus présents; mais, dans ses distractions amicales, elle serait peut-être, peu de jours après, tentée de vous reprendre plus qu'elle ne vous aurait donné. Tous les contrastes se produisent chez cette mobile et changeante nature : bienfaisance prodigue et esprit d'affaires, dévoûment d'ange et malices de démon ; nature fiévreuse qui veut tout épuiser, qui veut abuser de tout, qui ne croit pour l'avenir ni aux rides, ni à l'adversité, ces éternelles et implacables ennemies de la beauté, du génie et des plus hautes fortunes.

Je ne sais si, dans cette étude de mademoiselle Rachel, je l'aurai fait aimer ou redouter, je ne sais si j'aurai appelé sur elle le blâme ou l'estime. Il faut tenir compte de son éducation prématurée de tréteaux et de coulisses, de ses privations, de son dénûment à son entrée dans la vie; il faut se rappeler d'où elle est partie, où elle est arrivée, pour lui tenir compte du long chemin semé de ronces et d'épines, plein de périls et d'abîmes, que dans son enfance et sa première jeunesse elle eut à parcourir presque sans guide, sans le nécessaire et sans appui. A côté de quelques mauvais sentiments qu'elle réprime, restes impurs d'une vie errante à travers d'épaisses broussailles et de pernicieux marais, on trouve en elle de nobles instincts, le sentiment des grandes et belles choses, une passion ardente pour les plaisirs de l'esprit, une intelligence supérieure, une aimable philosophie, et toutes les séductions d'une élégance et d'une dis-

tinction naturelles. On devient presque son ennemi, dès qu'on ne la voit plus; on la retrouve charmante et avec joie, lorsque, comme l'enfant prodigue, elle revient au logis. Absente, on ne se souvient plus que de ses fautes, qu'on appelle des crimes; présente, on est vaincu par ses rares qualités, par ses ravissantes et trompeuses coquetteries.

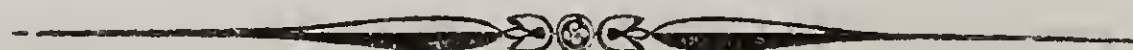
Ma destinée m'a fait vivre au milieu d'un grand nombre de femmes de théâtre : je n'en ai jamais rencontré qui eussent autant de singulier, autant d'extraordinaire que mademoiselle Rachel, autant de passions contraires et personnelles ; je n'en ai jamais vu parties de si bas et montées si haut. J'ai peine à croire que Champmeslé, Duclos, Adrienne Lecouvreur, Dumesnil, Gaussin, Clairon et tant d'autres chantées par les poètes immortels du XVIIe et du XVIIIe siècle aient été plus dignes de tant d'honneurs et de pareils hommages que la grande tragédienne de notre temps.

Les poètes dont les œuvres traversent la nuit des temps sont dans la postérité une escorte protectrice pour les talents qui n'ont pu briller qu'un jour. Comme l'écrivait Corneille vieux à une jeune marquise :

« Je pourrai sauver la gloire
« Des yeux qui me semblent doux,
« Et dans mille ans faire croire
« Ce qu'il me plaira de vous. »

Je regrette que Racine et Corneille ne puissent illustrer

du fond de leur tombeau la jeune muse tragique par des vers en son honneur. N'a-t-elle pas su faire revivre leur génie au milieu de triomphes nouveaux? Je regrette que les poètes de nos jours, que Casimir Delavigne, Victor Hugo et Lamartine, surtout celui-là, dont la gloire est immortelle, n'aient point eu quelque encens et quelques entraînements poétiques pour notre tragédienne, que leurs vers eussent défendue avec justice contre le temps et l'oubli.



CHAPITRE VI

LE CONSTITUTIONNEL.

Un voyage en Bretagne. — Des élections à Brest. — Deux actions du *Constitutionnel* à vendre. — Visite chez M. Thiers. — Négociations pour l'achat du pouvoir directorial de *la Presse.* — Mes collègues au *Constitutionnel.* — Historique du *Constitutionnel.* — La dotation du duc de Nemours. — M. Thiers et les journaux. — *Le Messager.* — M. le comte Walewski. — *Le Nouvelliste.* — Une lettre de M. Thiers. — Le ministère du 1er mars 1840. — L'odyssée de mes désappointements. — Études sur M. Thiers. — Une lettre de M. Thiers datée de 1816. — Un article d'Hippolyte Royer-Collard sur l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* — *Le Constitutionnel* aux enchères. — Rupture entre *le Constitutionnel* et le chef du centre gauche. — *Le Constitutionnel* et ses patrons. — *Le Constitutionnel* littéraire. — Trois lettres de madame Sand. — Un billet d'Alex. Dumas. — Charles Rabou. — Acte de société du *Constitutionnel.*

Vers la fin de 1835, directeur de l'Opéra en retraite, possédant déjà une espèce de petite fortune, n'ayant encore que trente-sept ans, je me demandai si je devais me jeter dans de nouvelles affaires, dans de nouvelles ambitions.

A cette vie active, préoccupée, très entourée, de directeur

de théâtre, succédèrent pour moi l'isolement, la tranquillité d'esprit et la libre disposition des longues heures de la journée. Ce brusque changement ne tarda pas à me convaincre que je n'avais ni assez de ressources d'esprit ni assez de force d'âme pour me suffire à moi-même, que je n'étais pas né pour la vie contemplative. Des lectures, des études, remplissaient agréablement toutes mes matinées; mais le reste du jour pesait à mon oisiveté. Je regrettais les anxiétés, les contrariétés quotidiennes de répertoire, mes débats administratifs avec le ministre, avec la commission de surveillance, mes brouilles et mes raccommodements avec ce nombreux personnel du chant et de la danse ; je regrettais ces visites incessantes de solliciteurs et de solliciteuses plus ou moins habiles à demander et à obtenir. Quelques amis venaient bien de temps en temps agiter ma sonnette ; mais j'avais abdiqué le pouvoir : le pouvoir cet astre lumineux devant lequel tourbillonnent tout à la fois des nuées d'insectes importuns et des nuées de brillants papillons aux ailes diaprées et chatoyantes.

La vie est trop courte pour n'en rien faire. J'avisai donc à sortir de ce triste isolement, de ce fatigant repos. « Il faut, me dis-je, chercher un arrondissement électoral, m'y faire élire député, et, en me mariant, finir ma vie comme tout le monde. » J'achetai un vieux reste de château inhabitable en Bretagne, tout près de Landerneau, à quelques lieues de Brest.

Dans ce premier voyage, j'eus la bonne fortune de compter parmi mes compagnons de voyage mon ami Alphonse Karr, écrivain plein de rares qualités, passionné pour la raison, pour le bon sens, pour les fleurs, et marin audacieux dont le courage a sauvé la vie à plus d'un imprudent près de périr dans les flots.

Des élections eurent lieu à Brest extra-muros : je m'y présentai comme candidat de l'opposition. J'obtins une honorable minorité de 65 voix; mon concurrent, M. E. de Lascases, candidat du gouvernement, fut élu à 104 voix. Je revins à Paris presque triomphant de ma défaite. A mon arrivée, M. Gentil, que j'avais connu à l'Opéra, me prévint que M. Étienne voulait me parler, qu'il avait des projets sur moi; M. Charles Reybaud, de son côté, m'annonça que M. Thiers serait désireux de me voir.

M. de Saint-Albin, propriétaire de deux actions du *Constitutionnel,* était décidé à les vendre. En me conseillant de m'en rendre acquéreur, M. Étienne m'assura que je serais admis à l'unanimité au nombre des administrateurs, qu'on serait même très empressé à m'offrir les honneurs de la gérance : « M. Thiers, ajouta-t-il, désire beaucoup votre entrée au journal. Allez le trouver; il vous attend. *Le Constitutionnel* sera pour vous un puissant appui. »

Je me rendis donc un matin chez l'ex-ministre, que je n'avais pas revu depuis tous mes conflits administratifs de l'Opéra. Son accueil fut poli et empressé.

« Vous avez donc oublié, lui dis-je, tous vos griefs contre moi ?

— Les affaires, répondit-il, c'est comme les rues de Paris, où les voitures s'accrochent sans qu'il en résulte aucun accident et aucune représaille. Vous voulez devenir député ? Dans les journaux, il y a les écrivains et les hommes d'affaires ; vous êtes un homme d'affaires intelligent : eh bien ! vous pouvez m'être utile, et je vous serai utile à mon tour.

— M. Étienne, qui m'envoie près de vous, m'a dit que vous désiriez que je me rendisse acquéreur des deux actions du *Constitutionnel* qui sont à vendre.

— Ah ! *le Constitutionnel*... il est bien vieux ! D'ailleurs ce journal n'a d'autre importance que celle que je lui donne, il me restera toujours dévoué et fidèle. Ne vaudrait-il pas mieux nous rendre maîtres du journal *la Presse ?* On dit que M. de Girardin veut vendre sa position et ses droits de rédacteur en chef. Pensez au journal *la Presse !* ce serait une meilleure affaire ; nous écraserions les *Débats*. Voyez M. de Girardin, mais ne dites pas un mot de ces démarches à M. Étienne. »

Ces paroles me causèrent un grand étonnement. M. Étienne m'avait envoyé chez M. Thiers pour traiter une affaire toute dans les intérêts du *Constitutionnel*, et ce dernier ne me parlait que du journal *la Presse*.

Je vis donc M. de Girardin. « Donnez-moi 400,000 francs, me répondit-il, et vous prendrez ma place, vous jouirez de mes droits. » Ce prix dépassait la somme demandée pour les

deux actions du *Constitutionnel.* Je retournai chez M. Thiers, qui me montra toujours la plus ardente, convoitise pour le journal *la Presse.*

« Ma bourse n'est pas assez grosse, lui dis-je, pour satisfaire M. de Girardin.

— Eh bien ! voyons : quelle somme donnez-vous ? Je sais des gens qui ont du goût pour moi et que je déciderais à nous aider. Vous êtes bien assez riche pour donner 200,000 francs?

— Vous oubliez, monsieur Thiers, que vous avez réduit ma subvention à l'Opéra, et que, par votre décision, l'État s'est acquitté d'une dette de 40,000 francs en ne m'en donnant que 15,000. Je n'ai à votre disposition que 150,000 francs ; trouvez le reste. »

Au bout de peu de jours, M. Thiers m'annonça qu'il avait trouvé 100,000 francs. Mais M. de Girardin maintint son chiffre, et cette affaire ne se fit pas.

M. Thiers revint à ses anciennes amours, au *Constitutionnel.*

« En y réfléchissant bien, me dit-il, *le Constitutionnel* est un journal plus sérieux, il a plus d'importance politique ; M. Étienne est un homme d'esprit ; les vieux journaux sont encore les plus lus ; ils ont de l'autorité. Achetez les deux actions du *Constitutionnel.* Vous le rajeunirez ; vous viendrez me voir le matin, vers midi, à l'heure de ma toilette : je donnerai des sujets d'articles en faisant ma barbe.

— Je vois bien, monsieur Thiers, que le succès du *Constitutionnel* vous importe ; je sais le parti que vous pourrez en tirer ; mais où cela me mènera-t-il ?

— Quand j'arriverai au pouvoir, vous arriverez. Vous aurez dans la main un instrument puissant : c'est vous qui me ferez marcher.

— Eh bien, je vais me mettre dans votre jeu ; je crois à vos chances et à vos promesses. »

L'affaire se conclut. Je comptai à M. de Saint-Albin 270,000 francs (1), pour avoir l'honneur d'être actionnaire, administrateur, gérant signataire du *Constitutionnel*, et pour me donner le plaisir d'entendre M. Thiers causer politique à l'heure de sa toilette et pendant qu'il faisait sa barbe. C'était un peu cher.

Toutefois, je n'achetai de mes deniers personnels qu'une seule action ; la seconde action, mise sous mon nom, fut divisée par moitié entre M. Aguado et un autre de mes amis.

Le Constitutionnel ne comptait plus que six mille abonnés ; les dividendes étaient en baisse depuis plusieurs années.

Je trouvai pour collègues, comme administrateurs du journal, MM. Étienne père, Jay, tous deux de l'Académie Française ; l'imprimeur Panckoucke, M. Gagliani, l'un des

(1) Chaque action se vendait 135,000 francs.

propriétaires du *Gagliani's Messenger ;* enfin M. Roussel, ancien marchand de papiers.

Le Constitutionnel a joué un rôle assez important dans nos troubles politiques, pour qu'on lise peut-être avec quelque intérêt des détails précis sur sa fondation.

En 1815, pendant les Cent-Jours, se publièrent trois nouveaux journaux : *l'Indépendant*, *le Patriote de* 89 et *l'Aristarque.* Ces deux derniers ne tardèrent pas à disparaître. *L'Indépendant* eut, au contraire, une existence longue et brillante ; il s'appelle aujourd'hui *le Constitutionnel.*

La création de *l'Indépendant* fut l'œuvre d'un certain Gémond, ancien membre du jury révolutionnaire qui avait condamné la reine Marie-Antoinette. Il s'associa pour cette publication M. Fain, imprimeur, demeurant rue Racine; M. Jay, ex-censeur du *Journal de Paris,* ex-précepteur des enfants de Fouché ; M. Chevassut, ex-chef de division à la direction générale des contributions indirectes, ex-inspecteur général de la régie des tabacs; M. le comte Lanjuinais ; M. Alexandre Rousselin, dit comte de Saint-Albin.

Les actions furent créées au chiffre de 3,000 francs, dont 500 francs à verser immédiatement, et le reste au fur et à mesure des besoins du journal.

Un mois après sa fondation, *l'Indépendant* comptait trois mille abonnés et faisait ses frais. Les actions se trouvèrent donc libérées par ce premier versement de 500 francs.

Après la bataille de Waterloo, vers la fin de juin 1815,

sous la seconde Restauration, *l'Indépendant* devint *l'Echo du soir.* Plus tard, lorsque Louis XVIII eut de nouveau octroyé une charte, *l'Echo du soir* redevint journal du matin ; il s'appela *le Constitutionnel.*

Pour s'assurer la collaboration de M. Tissot, une nouvelle action fut créée au profit de ce dernier, à la condition de ne pouvoir en disposer avant cinq ans révolus.

Le Constitutionnel ne tarda pas à être supprimé à la suite d'un procès politique. La situation était grave : la législation d'alors ne permettait pas d'établir de nouveaux journaux sans l'autorisation du pouvoir ; pour vivre, il fallait avoir *un titre*, et *le Constitutionnel* n'en avait plus. On avisa.

Une feuille fort obscure, ayant pour titre : *Journal du commerce*, s'imprimant rue Sainte-Anne, était exploitée par les frères Bailleul, Antoine et Charles. Antoine était imprimeur ; Charles, ancien membre de la Convention, était devenu sous l'Empire, directeur des contributions directes à Amiens. On alla les trouver ; des négociations s'entamèrent ; un traité fut signé. Les frères Bailleul vendirent aux propriétaires du *Constitutionnel* le titre de leur *Journal du commerce* aux conditions suivantes : 50,000 francs comptant ; une action dans l'ancienne propriété du *Constitutionnel* pour chacun d'eux, et le droit de publier à leur compte et à leur profit, comme annexe du journal politique, une feuille de commerce (prix des marchandises, départ et arrivée des navires, etc., etc., etc.). Pour

la rédaction de cette feuille, ils amenèrent avec eux un M. Boinet, bonnetier de la rue du Roule, attaché à leur maison depuis longues années. (Il est mort en 1853 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.) MM. Bailleul étaient fort obligeants; ce furent eux qui fournirent au célèbre Touquet, éditeur des tabatières qui portent son nom et des œuvres de Voltaire, les moyens de s'établir libraire, rue Vivienne, et de continuer toutes ses entreprises.

Une législation nouvelle permit bientôt au *Constitutionnel* de reprendre son ancien titre.

Voici les noms des propriétaires qui se sont succédé dans l'administration de ce journal ou qui l'ont simultanément dirigé :

MM. Gémond (mort), Jay (mort), Saint-Albin (mort), Fain (mort), Antoine et Charles Bailleul (morts), Tissot (mort), Evariste Dumoulin (mort), Chevassut (mort), Roussel (mort); Roussel, l'homonyme du précédent (mort); Etienne (mort), Alexandre Baudoin (mort), Baudoin (Hippolyte), Cauchois-Lemaire, Thiers, Pourrat (mort), Gagliani, Gatigny, Panckoucke (mort), Lahirigoyen, Véron.

Les propriétaires du *Constitutionnel* firent pour M. Etienne ce qu'ils avaient déjà fait pour M. Tissot : une action nouvelle lui fut accordée à titre gratuit.

J'ai hâte, après ce court historique, de dire dans quelle situation je me trouvai au milieu des anciens administrateurs du journal, dont j'étais devenu le collègue, et de faire assis-

ter le lecteur aux curieuses séances de notre comité d'administration.

« Nous avons confiance en vous, me disait-on ; nous vous laissons le maître de toutes les innovations que vous jugerez utiles. » Et lorsque j'exposais mes plans, tous mes collègues, sans les désapprouver, refusaient unanimement les dépenses nécessaires. Le seul système administratif en faveur était : peu dépenser pour beaucoup gagner. Ce système, que je combattis sans relâche, amena, comme je l'avais prévu, en très peu d'années, la ruine du journal. En vain proposai-je, pour la conservation de la propriété, de constituer un fonds de réserve : aucun de mes avis ne fut écouté ni suivi, et au mois de mars 1844, l'ancien *Constitutionnel* fondé en 1815, après avoir enrichi ses fondateurs et ses premiers propriétaires, après avoir causé de grosses pertes aux derniers acquéreurs d'actions, fut vendu aux enchères quatre cent trente et quelques mille francs.

L'unité de pouvoir manquait surtout à la direction de ce journal. Les séances du conseil d'administration se passaient en querelles : aux discussions succédaient les gros mots ; aux gros mots, les menaces, et plus d'une fois aux menaces, les voies de fait. Roussel, l'ancien marchand de papier, lorsqu'une mesure proposée lui déplaisait, mettait fin à toute discussion en adressant les plus grossières invectives et les plus injurieuses personnalités à tous ses contradicteurs. Il reprochait à M. Etienne d'avoir été le plagiaire d'un jésuite ;

à M. Jay, d'avoir été le précepteur des enfants de Fouché ; à M. Panckoucke, de n'avoir jamais traduit Tacite. Il ne respectait même pas, dans sa fureur agressive, l'honneur des familles. Pour expliquer ce scandale des discussions, il suffit de dire que M. Roussel ne se rendait jamais au conseil d'administration qu'après avoir copieusement déjeuné.

Des difficultés d'intérêt s'étaient surtout élevées entre lui et M. Panckoucke, qui lui avait acheté une de ses deux actions ; et dans plus d'une séance les menaces et les violences en vinrent à ce point que chacun de son côté demanda au préfet de police et obtint de lui la permission d'être constamment armé. Pendant quelques séances, MM. Panckoucke et Roussel ne causèrent administration qu'ayant chacun une arme à côté de soi, le premier un pistolet chargé, le second un poignard. Des menaces, des injures, des chaises qu'on se jetait à la tête, on en était venu aux armes prohibées.

Comme, après tout, l'administrateur Roussel ne défendait qu'une chose, les dividendes, il finissait toujours par se trouver d'accord avec MM. Jay, Etienne, et avec M. Panckoucke lui-même, pour toutes les décisions à prendre.

Pour montrer jusqu'à quel point M. Roussel se vouait à l'économie, il me suffira de citer une réponse qu'il me fit un jour. « Voyez-vous votre frère? lui dis-je. — Jamais ; nous sommes mal ensemble, et cela s'explique : j'ai plus

de 100,000 livres de rentes, et il n'a pas de quoi manger! » — M. Roussel avait en effet amassé une grande fortune dans le commerce du papier en gros et comme actionnaire du *Constitutionnel*, dont il s'était pendant longtemps fait adjuger les fournitures.

De 1838 à 1844, dans ce conseil d'administration, chacun avait sa préoccupation personnelle. M. Jay se donnait le plaisir de faire une guerre à outrance aux romantiques, et surtout à M. Victor Hugo. Les élections de l'Académie Française le passionnaient.

M. Etienne sacrifiait tout à cette légitime ambition de devenir pair de France, et de faire élire son fils à sa place comme député.

M. Panckoucke, qui nous parlait souvent de sa traduction de Tacite, courtisait MM. Jay et Etienne, dont il espérait dans l'avenir la voix ou la protection pour entrer à l'Institut.

La seule ambition de M. Roussel, il faut le dire, était de venir crier, tempêter, à son jour et à son heure, contre ses collègues.

Moi aussi, j'en conviens, j'obéissais alors à une idée fixe : je désirais devenir député de Brest, extra-muros, aux plus prochaines élections; mais je ne devais jamais être élu député de Brest.

Un seul de nos collègues, M. Gagliani, homme bien élevé, esprit modeste, ne demandait qu'une chose : c'est que nos

séances devinssent plus calmes, plus dignes, et fussent plus utilement remplies. J'étais fort de son avis ; mais on ne change point les caractères, les habitudes prises, et convaincu qu'il n'y avait rien à tenter pour le salut du journal, je cessai de me rendre aux séances du conseil d'administration.

Depuis 1838, en ma qualité d'actionnaire du *Constitutionnel;* depuis 1844, en ma qualité de directeur et de gérant de ce journal, jusqu'à l'époque où, comme je le dirai plus tard, je rompis avec le centre gauche, ou plutôt avec son chef, toujours exigeant quoique vaincu, j'ai donc eu de fréquentes relations politiques avec M. Thiers. *Le Constitutionnel* fit avec lui et sous ses ordres la campagne de la coalition. Quelques jours avant mon entrée au *Constitutionnel*, on avait attribué à M. Thiers des articles de M. Boilay, qui alors n'avait jamais vu cet homme d'État. Je pressai M. Boilay de prendre une part plus importante à la rédaction politique du journal, et je lui offris de le mettre en rapport avec M. Thiers. Dès cette époque, sous la direction de ce chef de parti, M. Boilay soutint une savante polémique contre le *Journal des Débats*, sur ce thème de l'opposition : *le roi règne et ne gouverne pas.*

M. Thiers, il faut le reconnaître, est peut-être de tous les hommes politiques de la monarchie de Juillet celui qui a le plus d'idées. Rusé journaliste autant qu'habile orateur, il se montre surtout fécond en thèmes d'opposition, il donne de la

vie à un journal. « Vous êtes un homme d'État embarrassant, lui dis-je un jour. — Et je ne suis jamais embarrassé, » me répondit-il. La révolution de Février a donné un triste démenti à cette présomptueuse confiance de M. Thiers en soi-même.

J'assistai, à côté de cet homme politique, à toute cette crise ministérielle qui suivit la coalition, qui dura deux mois, donna même lieu à la formation d'un ministère provisoire, à une émeute, et qui eut enfin pour dénoûment le ministère du 13 mai, décidé dans la nuit. Pendant cette crise, M. Étienne et tout le centre gauche ne quittaient point l'hôtel de la place Saint-Georges. La gauche disait à M. Thiers : « Ne cédez pas au Roi. » Sa résistance orgueilleuse et intéressée n'avait guère besoin d'encouragements. Le jour où le Roi offrit à ce chef de l'opposition l'ambassade de Rome, tout le centre gauche se crut insulté! Ce fut comme une procession de députés accourant soit à pied, soit en fiacre, soit en équipage, présenter leurs compliments de condoléance et leurs protestations de dévoûment au grand orateur dont l'orgueil devait tant souffrir! On regretta même que la jeunesse n'eût pas quitté les écoles, les ouvriers leurs ateliers, pour rendre encore plus solennelle et plus populaire cette consolante ovation faite au chef du centre gauche.

Le jour où *le Moniteur* publia les noms de ceux qui composaient le ministère du 13 mai 1839, je reçus, avant

huit heures du matin, un petit billet de M. Thiers qui m'appelait près de lui. Je le trouvai pâle, ému.

« Eh bien ! qu'allez-vous faire? me dit-il d'un ton assez brusque.

— Vous me le demandez? Je reste fidèle au drapeau, et vous pouvez compter sur moi. »

Cette petite scène se passait en présence de M. le comte Roger (du Nord), député. M. Étienne, au contraire, qui comptait dans le cabinet du 13 mai plusieurs de ses amis intimes, et entre autres M. Dufaure et M. Passy, ne remit plus les pieds chez M. Thiers. Aussi ce fut ce nouveau ministère du 13 mai qui nomma M. Étienne pair de France, et protégea l'élection de M. Étienne fils dans le département de la Meuse. Malgré tout, *le Constitutionnel* fit de l'opposition au nouveau cabinet, et le poursuivit même d'assez injustes reproches de trahison. M. Etienne me faisait mauvaise mine; mais je me trouvais soutenu par les autres propriétaires du journal. Ils estimaient qu'il y avait plus à gagner à rester journal de l'opposition qu'à se faire journal ministériel. On comprend que, pendant toute la durée de ce cabinet du 13 mai, ma faveur fut grande à l'hôtel de la place Saint-Georges; j'y dînais quelquefois, j'étais de la maison.

MM. Cousin, Boilay, Berger, Rémusat, Duvergier de Hauranne, se montrèrent aussi fidèlement que moi assidus courtisans du malheur. M. Léon Faucher, écrivain politique

du *Courrier français*, qui ne comptait alors que bien peu d'abonnés, *assistait* aussi, comme il l'a dit plus tard, *à la pensée* de M. Thiers.

On sait que la dotation du duc de Nemours fut présentée par le cabinet du 13 mai. Tous les journaux, ceux de l'opposition compris, *le Constitutionnel* lui-même, se montrèrent dans leurs premiers articles favorables au projet de loi sur la dotation. Mais j'ai à ce sujet une confession à faire. Entraîné par l'ivresse du combat, sous un chef d'un talent et d'un nom éclatants (la politique grise comme la bataille), devenu d'ailleurs stratégiste à l'école d'un si grand maître, je m'accuse ici d'avoir joué un rôle assez actif et assez perfide dans le rejet du projet de loi sur la dotation. Je voyais tous les jours, à cette époque, M. Lherbette, député; il était membre de la commission chargée de l'examen des comptes de la liste civile. « Multipliez, faites durer les séances de votre commission, lui dis-je, par des exigences de pièces, par des discussions de chiffres : je me charge de faire prendre au *Constitutionnel* une nouvelle attitude dans la question de la dotation. Notre polémique sera vive et persévérante; les journaux d'une opposition plus avancée que la nôtre craindront qu'on ne soupçonne, qu'on n'accuse leur indépendance : ils nous suivront, et le feu nourri des journaux ne tardera pas à entraîner la province, toujours récalcitrante quand il s'agit de demandes d'argent. Les députés seront bientôt sommés par leurs électeurs de voter contre tout crédit de do-

tation. Une majorité décisive et hostile se formera dans la Chambre. »

Ce plan de bataille réussit. La correspondance des départements apportait chaque jour aux députés un plus grand nombre de lettres pressantes et impératives. L'ardeur du *Constitutionnel* excita la verve de tous les écrivains de l'opposition : le *Journal des Débats* resta seul sur la brèche à défendre le projet de loi du ministère du 13 mai. La dotation fut rejetée par une quarantaine de voix de majorité ; le cabinet se retira pour faire place au ministère du 1er mars 1840.

Pour rester dans la vérité, je dois dire que M. Thiers montrait une certaine réserve à propos de la dotation. Sans doute, il désirait que les ministres qui l'avaient supplanté subissent une défaite ; mais en intervenant trop personnellement dans cette question, qui touchait de si près aux intérêts de la royauté et de la famille royale, il craignait de se trop compromettre auprès du Roi.

On *joue* d'un journal comme on *joue* d'un instrument ; le ton et la gamme que prennent les journaux dans les luttes politiques donnent des résultats aussi précis, aussi certains, que les combinaisons d'orchestre dans une partition. Seulement la musique charme, émeut les cœurs sans aucun danger ; la politique, au contraire, peut égarer les esprits jusqu'à pousser les sociétés à de déplorables désordres, à de cruelles violences.

M. Thiers n'aimait pas à *jouer* d'un seul journal, il lui fallait tout un orchestre. Il s'assurait le concours et les éloges du *Courrier français* en flattant, comme il le disait, l'orgueil et la vanité de M. Léon Faucher. « Je suis sûr de son dévoûment, ajoutait-il : madame Thiers et ma belle-mère reçoivent madame Léon Faucher. » Il pouvait compter sur *le Constitutionnel.* Il disait sans doute : « Si M. Etienne me fait faux bond, M. Véron, que je veux bien recevoir le matin pendant que je fais ma barbe, me restera dévoué. » Par Marrast, il avait un pied dans le *National.* C'est ainsi que commença et que s'organisa la coalition.

Si M. Thiers rencontrait des ennemis politiques dans le *Journal des Débats*, pour des éloges personnels, il y trouvait par les académies, par M. Bertin de Vaux, plus d'un écrivain obligeant et dévoué.

Ce n'était point assez : à peine eus-je acquis les deux actions du *Constitutionnel*, que M. Thiers voulut encore se donner le luxe d'un journal du soir. « Un journal du soir, disait-il, est nécessaire pour donner le ton aux journaux du lendemain matin. » Voici comment la chose se passa.

Le Messager des Chambres, qui avait appartenu à M. Aguado, acheté de lui par l'imprimeur M. Boulé, fut vendu aux enchères. Ce bon et estimable M. Ganneron, député de la Seine, et sur qui M. Thiers exerçait le plus grand empire, en lui faisant voir en perspective, comme dans le lointain d'une lanterne magique, la préfecture de la Seine,

devait fournir les fonds pour l'achat du *Messager ;* mais le feu des enchères devint si vif, que la combinaison Ganneron échoua. *Le Messager des Chambres* eut pour acquéreur M. le comte de Walewski, aujourd'hui ambassadeur de France à Londres.

M. de Walewski venait de donner sa démission de capitaine au 4e régiment de hussards; il quittait la carrière des armes pour se jeter dans la politique. J'ai beaucoup connu cet homme aimable, poli et si bien élevé. Né d'une mère polonaise, il montra dès sa première jeunesse un esprit entreprenant, presque aventureux. A peine âgé de dix-neuf ans, il négociait à Londres, pour les intérêts de la Pologne, avec les hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre, qui sont restés ses amis. Bien que très lié avec le duc d'Orléans, il ne voulut point attendre en temps de paix, dans des garnisons, les conditions exigées pour un avancement dans les hauts grades : il se fit publiciste et entra de plain-pied dans la vie politique par les journaux.

Son incessante curiosité d'esprit ne recule devant aucune entreprise : dans un procès civil, il plaide lui-même sa cause devant un tribunal; il écrit une comédie en cinq actes et en prose, et la fait représenter au Théâtre-Français ; les spéculations de maisons, de terrains, lui inspirent des combinaisons nouvelles et heureuses. Courtisé par M. Thiers dès qu'il fut propriétaire du *Messager*, il voyage avec lui et le

présente à ses nombreux amis dans la haute société de Londres ; ils visitent ensemble la Hollande, l'Espagne.

Malgré l'appui assuré du *Constitutionnel*, malgré l'appui plutôt protecteur que dévoué du *Messager*, M. Thiers n'en persista pas moins dans son projet de faire créer pour lui un journal du soir. MM. Léon Pillet et de Grimaldi en fournirent les fonds ; ce journal s'appela *le Nouvelliste*. Selon le langage de M. Thiers, ce petit journal devait donner le ton à la polémique, c'est-à-dire rembarrer les journaux amis dont le dévoûment n'était pas trouvé assez vif. M. Thiers, qui tenait tous les fils de cette comédie à plusieurs personnages, devant *le Constitutionnel*, devant *le Courrier français*, devant *le Messager des Chambres*, blâmait hautement les excès de zèle du *Nouvelliste*. « Que voulez-vous que j'y fasse ? répondait-il ; les écrivains politiques me font des journaux pour moi sans que je le leur demande. S'ils tiennent tous à se mettre dans mon jeu, c'est qu'ils trouvent mes cartes bonnes. » M. Thiers, en effet, à l'entendre, avait toujours en politique les mains pleines d'atout. Ce que j'avance n'est-il pas confirmé par cette lettre de M. Thiers que je reçus de lui au mois de juillet 1838 ?

Cauterets, 11 juillet 1838.

Je quitte, mon cher monsieur, les Pyrénées. Je ne veux pas partir sans vous dire que je trouve aujourd'hui *le Constitutionnel* excellent de tout point. Mes premières observations tombent

complétement (1). Je suis, pour ma part, très décidé à le seconder, et son dévoûment, que je crois sérieux, en trouvera un aussi sérieux de ma part. A ce sujet, je veux m'expliquer avec vous sur le petit journal qui vient de paraître. Vous savez qu'il en avait été question depuis longtemps : je n'ai voulu y prendre aucune part; je leur ai dit que je ne voulais pas me brouiller avec les journaux établis, et qui étaient mes amis, pour un journal à établir, quelque ami qu'il fût. On voulait me nommer arbitre dans certains cas prévus par l'acte de société : je n'ai pas voulu donner mon nom, et, si on l'a fait figurer, on a eu tort. J'ai dit et répété qu'en m'intéressant à ceux qui feraient le journal je restais lié par mes relations politiques avec *le Constitutionnel*. Après cela je serai toujours en rapport de bienveillance avec les hommes qui se sont engagés dans cette affaire ; mais les paroles que je disais ne seront dites qu'à vos jeunes gens (2). Vous pouvez y compter, tout me prouvant que vos opinions continueront d'être les miennes.

Vous êtes un homme d'esprit, et vous savez qu'il faut une ligne longtemps suivie pour qu'on fasse une trace dans l'opinion publique. Je juge la situation comme vous : on s'imagine qu'on a tout fait parce qu'on a gagné la bataille de l'*effectif*, que nous n'avons pas voulu livrer ; mais l'année prochaine sera horriblement difficile. Les questions étrangères seront graves, la question d'Espagne à part, qui commence à n'en être plus une. Le gouvernement, eût-il raison, sera traité comme ayant tort; ses *rentes* (3) présenteront une question horriblement difficile. Si on est *pour*, on aura affaire à la Chambre des pairs qu'on a enga-

---

(1) *Le Constitutionnel* avait cessé de donner des éloges à M. le comte Molé. (Voir une lettre de M. Thiers, au premier chapitre du premier volume de ces Mémoires, page 30.)

(2) Il s'agit des sujets d'articles.

(3) La question de la conversion était alors à l'ordre du jour.

gée *contre ;* si on est *contre*, on aura affaire à la Chambre des députés. Et puis la question parlementaire amènera des éclats ; nous verrons quelle conduite il faudra tenir. Je serai délivré de mon travail ; je l'aurai du moins très avancé, et je pourrai vous être plus utile. Quant à Milan, toutes les lettres sont ouvertes, et j'aurai de la peine à vous écrire. Quant au couronnement, je crois peu convenable pour moi d'y accourir. Ce n'est pas la même chose que le couronnement de la reine d'Angleterre : nous autres Français n'y pouvons pas mettre le même empressement ; je ne sais ce que je ferais, moi révolutionnaire, au milieu d'une solennité tout absolutiste. Je vous engage fort à m'envoyer pour huit jours votre jeune homme si plein de talent (1). je lui ferai voir beaucoup de choses, et je vous le renverrai après huit jours, muni de provisions importantes. Je vais de ce pas à Florence ; écrivez-moi à ce sujet, pas après le 20 juillet, car une lettre ne peut arriver qu'en dix jours, et je ne serai plus à Florence le 30 juillet.

Recevez mes compliments empressés.

A. Thiers.

Le projet de loi sur la dotation ayant été rejeté, arrive enfin le ministère du 1er mars 1840. J'allais quitter les coulisses de l'opposition, pour hanter les coulisses ministérielles. Le Roi, en 1840, chargea franchement M. Thiers de former un cabinet. Pendant la guerre, dans l'opposition, M. Thiers était gai, rieur, plein de verve et d'entrain. Le pouvoir le rendait soucieux : son esprit sagace et prompt

---

(1) M. Boilay.

voyait vite les points vulnérables, les difficultés de sa situation.

Il me fit venir la veille du 1er mars, comme pour me demander conseil sur la formation d'un cabinet dont tous les choix étaient arrêtés et dont tous les noms devaient paraître le lendemain dans *le Moniteur*.

Je n'ai jamais causé avec un ministre sans qu'il me dît : « Je voudrais avoir votre avis ; que pensez-vous de telle mesure ? » Je m'aperçus bientôt que ce n'était là qu'un langage de cour, qu'une tradition ministérielle, pour flatter la vanité des gens et pour leur faire croire qu'on tient en grande estime leur jugement et leur esprit.

« Je tente une chose bien hardie, me dit M. Thiers, je fais un cabinet de jeunes gens, je prends des noms nouveaux : MM. de Rémusat, Cousin, le comte Jaubert, le général Cubière. Qu'en pensez-vous ?

— Les grands capitaines font les bonnes armées.

— Ah ! ça n'ira pas tout seul à la Chambre. Je vais retrouver contre moi cet esprit d'opposition qui ne désarme jamais.

— Ne dites pas trop de mal aujourd'hui de l'opposition, puisqu'elle vous a amené au pouvoir. Vous vous en tirerez : vous savez vous y prendre avec les hommes politiques, caresser leur vanité, allumer leur ambition ; et quand on vient à bout des hommes, on vient aussi à bout des choses. Montez

souvent à la tribune : vous savez que la Chambre aime à vous entendre ; les journaux aiment à vous louer, à vous admirer. »

L'éloquence, il est vrai, ne convertit pas les mécontents, et le nouveau ministre avait à solder un long arriéré de dévoûments politiques. Il ne se montra point ingrat envers tous. M. le comte Mathieu de La Redorte, député, fut nommé ambassadeur en Espagne. Le ministère acheta *le Messager des Chambres* à M. le comte de Walewski, et lui confia une mission en Égypte. Bientôt après, M. Guizot, ayant remplacé M. Thiers comme ministre des affaires étrangères, nomma M. le comte Walewski ministre plénipotentiaire à Buénos-Ayres. M. Boilay était trop utile à M. Thiers au *Constitutionnel*, pour qu'il consentît à l'en éloigner. Quant à moi, il me rappela avec trop de bonnes grâces les services que je lui avais rendus pour que je n'attendisse pas de sa part des propositions et des offres. Rien de plus plaisant toutefois que l'odyssée de mes désappointements et de mes infortunes d'ambition.

Il fut d'abord question de m'appeler à la direction des beaux-arts au ministère de l'intérieur, sous M. de Rémusat ; une préfecture devait être donnée à Cavé ; mais le nouveau ministre de l'intérieur opposa la plus vive résistance à cette combinaison, et cette tentative n'eut pour moi d'autre résultat qu'un duel. *Le Nouvelliste* annonça qu'on m'avait refusé la place de M. Cavé *que j'avais demandée.* Je ne pouvais

laisser dire que j'eusse demandé la place de qui que ce fût : je fis donc une réponse désobligeante pour ce journal dans *le Constitutionnel*, réponse dont M. Léon Pillet me fit demander raison. M. Coste et M. le comte de Walewski furent mes témoins; M. Savalette et un médecin, ceux de M. Léon Pillet. Après de longues négociations, l'affaire s'arrangea à la satisfaction et à l'honneur de chacun ; je ne fus ni directeur des beaux-arts ni tué.

Quelques amis pensèrent pour moi à la sous-préfecture de Sceaux comme premier échelon dans l'administration civile. M. Thiers intervint avec empressement ; il me fit dire d'aller trouver M. de Rémusat. Railleur et dédaigneux, le ministre de l'intérieur tenait à ne pas m'avoir sous ses ordres ; il mit peu de bonne grâce dans toute cette affaire : « Vous voulez donc, me dit-il, diriger les bals de Sceaux ? — Parlons sérieusement, monsieur le ministre : je n'accepte une sous-préfecture qu'avec la promesse de devenir préfet. — Mais ce n'est pas sans peine que nous avons obtenu pour vous cette sous-préfecture de Sceaux, et pour mon compte je ne vous nommerai jamais préfet. — Je vous sais gré de votre franchise... J'allais faire une faute : j'allais échanger ma situation de journaliste sollicité contre celle de sous-préfet solliciteur. Je vous remercie de votre désobligeance, je vous suis reconnaissant de votre ingratitude. »

Mes premiers pas d'ambitieux à la recherche d'une position politique n'étaient point heureux. On tenait cependant

à ne pas trop me mécontenter. La porte des beaux-arts, la porte des préfectures, m'avaient été fermées : M. Thiers me proposa d'entrer dans les finances. Il eut l'air de vouloir faire de moi un receveur général; mais il n'existait aucune vacance. « La recette générale d'Alençon, me dit-il, a pour titulaire le frère d'un ancien ministre de la marine sous l'Empire, M. le comte Decrès. Il est âgé de plus de quatre-vingts ans. Allez le trouver, rapportez-nous sa démission, et je vous fais nommer à sa place, quoique M. Pelet, de la Lozère, ne soit pas très commode. » J'étais piqué de la tarentule : me voilà courant en poste, avec mon ami Lautour-Mézeray, sur la route du département de l'Orne. Notre première visite fut pour un des notaires les plus importants d'Alençon. Nous lui confions nos projets : « Je crains bien, nous répondit-il, qu'on ne vous ait fait faire un pas de clerc. M. Decrès a déjà vendu une fois sa démission à un député qui n'a pu encore être nommé à sa place, et il se trouve lié par ce contrat. » Nous vîmes cependant M. Decrès, qui ne fit qu'un mauvais accueil à ma proposition.

Berné pour la troisième fois, je tins M. Thiers quitte, et je renonçai pour toujours aux beaux-arts, aux préfectures et aux recettes générales. « Allons, dis-je à M. Thiers, je vais me contenter d'être heureux ! » On me parla bien encore du conseil d'État; mais M. Thiers lui-même me prévint cette fois que les puritains du conseil d'État ne consentiraient guère à compter dans leurs rangs pour collègue un ancien directeur

de l'Opéra. Toutes mes déceptions furent des malheurs heureux. N'était-il pas insensé de renoncer à ma vie parisienne, indépendante, et sans privations? Je n'étais ambitieux ni par une puérile vanité, ni par des intérêts d'argent; je cherchais seulement une vie occupée. Je ne conservai de rancune contre personne; je restai au *Constitutionnel*, et je m'y montrai aussi dévoué au ministère du 1er mars que s'il m'eût nommé conseiller d'État ou pair de France.

L'Opéra et ses coulisses avaient fort intéressé mon esprit, fort égayé ma jeunesse : le monde politique m'offrit plus tard bien des scènes piquantes, bien des surprises, et ne laissa point chômer de personnages et de découvertes mes habitudes d'observation. L'humanité est comme un gros livre où abondent tout à la fois les drames, les catastrophes, les romans, les comédies. Je ne me plais à feuilleter ce gros livre que pour rire d'autrui et de moi-même.

Quel charmant sujet d'études je trouvai dans M. Thiers! Que de curiosités attrayantes dans cet esprit fin, vivace, coureur d'entreprises; dans ce caractère mobile, avide d'émotions, plein de vanité et d'orgueil, colère et bon enfant! On a bien voulu me communiquer une lettre écrite le 6 décembre 1816, par M. Thiers, à un de ses cousins qui habitait l'Ile-de-France; comme cette lettre n'est qu'une révélation du charmant esprit et des qualités de caractère que montrait cet homme d'État dès sa première jeunesse, je n'hésite pas à la publier.

Aix, ce 6 décembre 1816 (1).

Mon très cher cousin,

Notre silence mutuel a duré déjà trop longtemps. Les liens du sang et de l'amitié nous unissent, mais notre amitié est beaucoup trop silencieuse. Il ne tient qu'à nous de nous connaître davantage, et on s'aime beaucoup plus quand on se connaît mieux. En tout, c'est le premier pas qui coûte : je veux être le plus hardi des deux, quoique ce rôle me convienne moins qu'à vous. La timidité est un fort mauvais conseiller : je la mets pour jamais de côté, et nous serons bientôt, je l'espère, de vieilles connaissances. Notre unique regret sera peut-être d'avoir commencé trop tard; mais nous avons du temps encore, et il nous reste la vie pour nous aimer. Notre amitié, quoique peu ancienne, aura l'avantage des nouveau-nés, qui, dans les familles, sont toujours les plus chéris. Franchise, bonhomie et gaîté, voilà tout ce qu'il faut à deux amis de notre âge. Avec cela on a toujours beaucoup à dire, et on ne laisse jamais du vide dans une lettre. Quant à moi, je veux vous donner le bon exemple, et si ce n'est avec des idées, ce sera du moins avec des mots que je remplirai mes pages. Je vous parlerai tour-à-tour de *procès*, de politique, de morale, de galanterie; je serai sincère sur les fautes d'autrui : je ne vous tiendrai quitte, en un mot, d'aucune des folies qui signalent la sagesse de notre hémisphère. Et vous, ne me direz-vous rien de ce qui se passe sur le vôtre? n'y a-t-il rien à conter sur votre beau pays? On assure qu'il arrive là des aventures tout comme ailleurs. Ne craignez jamais d'être trop long; dans la correspondance de deux amis, le plus bavard n'est pas toujours celui qui aime le moins.

(1) M. Thiers, né en 1797, avait alors dix-neuf ans.

Enfin le premier pas est fait : nous étions comme deux personnes qui, prêtes à passer une porte, veulent se céder le pas mutuellement. Pourquoi perdre du temps inutilement? J'ai passé le premier : hâtez-vous de me suivre.

Je vous embrasse, mon cher ***, et suis votre ami pour la vie.

A. Thiers.

D'une grande force de volonté, studieux, M. Thiers se met chaque jour au travail dès six heures du matin en hiver, dès cinq heures en été. Sa bibliothèque, qui lui tient lieu de cabinet, est assez vaste; le milieu est occupé par une immense table en chêne, sur laquelle peuvent se déployer des cartes géographiques de grandes dimensions. M. Thiers se plaît surtout à consulter de bonnes cartes de géographie. Ses études de chaque jour se modifient, suivant le sujet qui l'occupe et qu'il doit traiter, soit dans des livres, soit dans des commissions, soit à la tribune, lorsqu'il y avait une tribune. Pour les questions d'affaires, il consulte les hommes pratiques, les hommes spéciaux ; il lit patiemment les ouvrages qui traitent de la matière, et ainsi armé de pied en cap, il ne souffre guère qu'on vienne contredire son érudition, ses théories et ses convictions de la veille. Quant à ses discours, il les préparait, il les méditait ; mais il ne les écrivait jamais. Il lui est même arrivé plus d'une fois d'improviser devant un ou deux amis le discours qu'il devait prononcer le lendemain, en le modifiant plus ou moins suivant les impres-

sions de l'assemblée, suivant les émotions de la tribune.

Tout sujet nouveau passionne cet homme d'esprit : armée de terre, marine, administration, combat naval, bataille rangée, etc., etc., deviennent ses uniques objets de conversation intime, lorsqu'ils ont été le matin l'objet de ses recherches et de son travail.

M. Thiers jouit d'une forte et heureuse organisation : bien que matineux, il va dans le monde, au théâtre, il veille ; mais il ne joue jamais. Avant et après son dîner, il prend presque régulièrement quelques heures de repos et de sommeil.

Cette vie studieuse et très remplie est égayée par une succession de caprices et de fantaisies, fantaisies et caprices singuliers et assez inattendus. La première fois qu'il s'établit au ministère de l'intérieur, il lui fallut deux gazelles ; pendant ses longues années d'opposition contre le ministère du 29 octobre, il lui fallut dans son hôtel de la rue Saint-Georges des serres, des plantes tropicales et des oiseaux-mouches. Les beaux-arts sont aussi pour lui des occasions d'entraînements passagers et de préoccupation exclusive. Comment n'aimerait-il pas les beaux-arts, qui sont si souvent pour lui des thèmes de causeries pleines d'idées fines et d'aperçus plus ou moins justes ? Tantôt il se fait architecte : il choisit dans les environs de Rome un immense terrain, et s'y bâtit sur le papier un palais élégant, asile réservé à de doux loisirs après une existence si active et si agitée ; tantôt il se fait l'amant passionné de la statuaire ; tantôt il raffole

de peinture ; depuis la révolution de 1848, la gravure trouve en lui un amateur presque exclusif et presque prodigue. On m'assure que ses fantaisies en ce genre ont plus d'une fois animé le feu des enchères dans les ventes publiques. Mais qu'on se rassure, M. Thiers ne se livre jamais à des folies ruineuses : il sait mettre de la régularité, de l'ordre, dans l'emploi de sa fortune qu'un instant les événements de Février avaient atteinte. Pour ses musées, il se contente de copies, de dessins ou d'aquarelles ; il se contente de statuettes. Sobre, il ne recherche comme luxe de table que les vins les moins estimés : des vins de Lunel, de Frontignan. Ce n'est ni un gourmet ni un amateur sérieux en fait de beaux-arts : il affiche des opinions arrêtées, des admirations ardentes pour tel ou tel maître ; il causera même avec passion au besoin de danse et de danseuses; mais toutes ces grandes passions-là se dépensent et se satisfont en paroles.

Il se passionne pour tant de choses que les lettres ne trouvent guère dans cet esprit ingrat que de l'indifférence. M. Thiers ne met jamais le pied à l'Académie Française, à moins qu'il n'y soit question d'une élection plus ou moins politique ; il ne lit rien de ce qui se publie, il se contente d'apprendre au jour le jour ce qu'il a besoin de savoir. Ce qui s'imprime contre lui, on le lui cache ; on ne laisse respirer à ses nerfs irritables et délicats que le parfum de l'éloge et de la flatterie. C'est un enfant gâté dont on tolère, dont on cherche à calmer toutes les mauvaises humeurs, mais

qui, dans ses accès de colère, ne casse jamais de porcelaines et ne bat jamais les gens.

J'ai toujours fait semblant de ne pas m'apercevoir des malices, des procédés dédaigneux, et quelquefois désobligeants, que M. Thiers se permettait envers moi, comme envers tout le monde. Qui n'a point eu à se plaindre de M. Thiers? Je n'en ai pas moins éprouvé pour lui de ces entraînements de dévoûment désintéressé qu'il sait malgré tout inspirer.

Après la publication des deux ou trois premiers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, mon ami Hippolyte Royer-Collard releva, dans un article sévère, quelques erreurs de dates et de noms propres échappées à M. Thiers. L'article fut remis à Armand Bertin. Il allait être publié, lorsque M. Thiers, averti, en arrêta l'insertion par l'intervention de hautes influences sur le *Journal des Débats*. Royer-Collard m'apporta cet article et me pria de le publier dans *le Constitutionnel*. « Je ne puis, lui dis-je, désobliger M. Thiers; un mauvais procédé de ma part passerait pour du ressentiment et pour une vengeance. Je ne veux me venger de ce spirituel ingrat que par des procédés de galant homme : je ne publierai point l'article dans *le Constitutionnel* sans le lui avoir fait lire et sans son adhésion. — Eh bien, montrez-le-lui. »

M. Thiers lut l'article, il en fit même prendre copie; mais sa réponse fut nette et précise: « Ne laissez point paraître cet article, je vous en prie. » Je décidai mon ami Royer-

Collard à renoncer à cette critique contre M. Thiers, qui m'en remercia avec effusion.

J'ai tenu à raconter ce fait, pour bien établir que non-seulement je ne fis pas dévier *le Constitutionnel* de sa ligne politique pour une rancune, pour des désappointements personnels, mais qu'encore, après le ministère de 1840, M. Thiers trouva en moi non moins d'entraînements d'une admirative obligeance. Je dirai bientôt pour quels sérieux motifs je rompis avec cet homme d'État.

Lorsqu'en 1840 le ministère du 1er mars, dissous, allait être remplacé par le ministère du 29 octobre, je me trouvais un soir dans le salon de M. Thiers, à Auteuil, à la Tuilerie, que j'ai habitée depuis. Un de mes amis, secrétaire d'ambassade, m'aborda en me disant : « Eh bien ! voilà le ministère qui tombe sans avoir rien fait pour vous ! Demandez-lui pour moi la croix d'officier de la Légion-d'Honneur : il vous l'accordera, et vous lui sauverez ainsi tout reproche d'ingratitude. » Je sollicitai cette faveur de M. Thiers ; ce fut la seule que j'obtins.

Malgré la fidélité politique du *Constitutionnel*, malgré le concours presque quotidien de M. Thiers *le Constitutionnel* n'en vit pas moins décroître chaque année sa clientèle d'abonnés et d'annonces. Dans les premiers jours de l'année 1844, ce journal ne comptait plus que 3,600 abonnés ; les recettes s'équilibraient à peine avec les dépenses, cependant très réduites.

La liquidation et la vente aux enchères du *Constitutionnel* furent décidées après une sentence arbitrale.

Un pareil état de choses, de telles extrémités, furent la conséquence forcée, non point de la direction politique du journal, je m'empresse de le dire, mais de l'esprit de lésinerie qui présidait à son administration. Le prix d'abonnement avait été maintenu à 80 fr., et la rédaction, les articles littéraires surtout, se payait au rabais ! Tout cela, en face du *Siècle* et de *la Presse* à 40 fr., en face du *Journal des Débats*, d'un prix élevé, mais rédigé du moins avec esprit et avec talent.

Je pris mes mesures pour me rendre acquéreur du *Constitutionnel*. J'eus pour concurrent une société formée par MM. Jay, Etienne, Panckoucke, et ayant pour associé et pour bailleur de fonds M. Théodore Bénazet, le fils du fermier des jeux. *Le Constitutionnel* me fut adjugé.

M. Eugène Süe venait d'étonner, d'émouvoir Paris et la province par les récits entraînants des *Mystères de Paris.* Je lui offris 100,000 fr., 10,000 fr. par volume, d'un nouveau roman dont il avait déjà trouvé le titre : LE JUIF ERRANT. Mais il n'y avait que le titre de trouvé : point de *scenario*, point de plan arrêté. M. Süe, dans les calculs de son imagination si féconde et si puissante, cherche d'abord des caractères, des personnages, avant de chercher une action et des situations.

Le grand désir de redonner de la popularité au *Constitutionnel* par l'éclat d'un grand nom ne me rendit exigeant ni sur le sujet, ni sur le but moral de l'ouvrage. J'apportai certainement dans cette affaire autant d'imprévoyance que de légèreté. Que ceux qui n'ont jamais commis de fautes dans la vie me jettent la pierre.

Plusieurs actionnaires de l'ancienne société, au lieu de demander en argent la part proportionnelle qui leur revenait par suite de la vente aux enchères, prirent des actions dans la société nouvelle dont je fus nommé gérant. Je publie aux pièces justificatives l'acte qui régit les intérêts sociaux de l'entreprise dont la gérance me fut confiée depuis 1844 jusqu'au 13 novembre 1852. L'unité du pouvoir et beaucoup d'argent en caisse, voilà les premières conditions de succès pour un journal à fonder ou à remettre en crédit.

Dans les associations industrielles, un capital social est d'ordinaire créé tout à la fois pour l'achat de l'établissement et comme fonds de roulement pour l'exploitation. D'après mes conditions, les actionnaires n'apportent aucun fonds de roulement, et c'est moi, gérant, qui le fournis, m'engageant même à supporter les pertes jusqu'à concurrence d'une somme de 200,000 francs et plus. Pour rémunérer la capacité, les connaissances spéciales, l'expérience du gérant, tantôt on lui concède, à titre gratuit, une part de la propriété sous forme d'actions industrielles; tantôt on lui ac-

corde un traitement considérable et des jetons de présence assez élevés ; quelquefois on lui concède les trois choses à la fois, part de propriété, jetons et traitement. L'acte de société du *Constitutionnel* ne m'accorde ni actions industrielles, ni traitement ; il me rend passible des pertes, et pour m'en rembourser il me donne, sur les bénéfices futurs, moitié, tant que je ne serai pas couvert de mes avances, un tiers seulement après remboursement. Voici en peu de mots le langage que je tins aux actionnaires qui désirèrent prendre une part dans le nouveau *Constitutionnel* de 1844 : « Je veux être le maître absolu ; donnez-moi le pouvoir, je supporterai les pertes ; n'est-il pas juste que celui qui paie soit le maître ? »

Je dépensai d'abord beaucoup pour arriver promptement à un grand succès. Je réduisis de 80 fr. à 40 fr. le prix de l'abonnement du *Constitutionnel.* Dans l'espace de quinze mois *le Constitutionnel*, de 3,600 abonnés, s'éleva à plus de 20,000, et put affermer ses annonces moyennant une somme annuelle de 300,000 francs.

Après m'être assuré *le Juif Errant*, j'avais même offert une somme de 100,000 francs aux éditeurs de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* pour acquérir le droit de publier, non en feuilletons, mais dans le corps du journal, avant la publication en volumes, cinq ou six chapitres du livre de M. Thiers choisis par moi. Ma proposition ne fut point acceptée. On voit que je ne lésinais pas sur la dépense, et que je n'étais point avare de mon argent.

Pendant cette lutte acharnée que soutint M. Thiers contre le ministère du 29 octobre, j'avais presque entièrement confié la direction politique du journal aux soins et au talent de M. Merruau, qui, en quittant la position de chef de cabinet de M. Cousin, avait trouvé un refuge au *Constitutionnel.* Je blâmais les violences de l'opposition ; mais une fois engagé dans un parti, un journal ne peut déserter. Il peut encore moins passer à l'ennemi, quand même cet ennemi se montrerait le plus habile à comprendre et à défendre les vrais intérêts du pays. Plus d'une fois, je soumis des observations à M. Thiers sur les imprudences auxquelles on l'entraînait : « Dans l'opposition, lui disais-je, votre esprit ne s'arrête jamais ; le pouvoir, du moins, vous sert de garde-fou. »

Vinrent les journées de Février, dont le complet récit trouvera sa place dans le cinquième volume de ces mémoires. Mais je ne puis terminer l'historique du *Constitutionnel* sans dire ici, avec le plus religieux respect de la vérité, pourquoi, comment, et à quelle occasion éclata la rupture publique entre ce journal et le chef du *centre gauche.*

Ce ne fut que le 10 novembre 1849 qu'éclata un premier conflit assez sérieux entre M. Thiers et *le Constitutionnel*, à propos du Message du Président de la République et d'un changement de ministère. Jusqu'à cette époque, M. Thiers avait trouvé en moi, non-seulement la plus respectueuse

déférence pour ses avis, mais encore la plus aveugle soumission à ses volontés.

Lors de l'élection du Président de la République, pas un article ne fut imprimé dans *le Constitutionnel*, à propos de cette élection, sans avoir été approuvé par M. Thiers. Ce fut lui qui décida que *le Constitutionnel* appuierait la candidature du prince Louis-Napoléon. Pas un éloge n'a été donné au Prince qui ne fût inspiré par M. Thiers. Entre la politique du *Constitutionnel* et celle de cet homme d'Etat, il existait alors un tel accord que l'ouvrage sur *la Propriété*, écrit par M. Thiers, parut même d'abord dans les colonnes du *Constitutionnel*. J'avais acheté des éditeurs ce droit de publication, moyennant la somme de 12,000 fr.

M. Thiers se montra profondément ému des journées de Juin, et quelques mois après il voulut même vendre à la Bourse, à tout prix, les valeurs qu'il possédait. Plus confiant, son agent de change blâmait un pareil ordre, en lui disant : « Napoléon nous sauvera. — En aura-t-il le pouvoir ? » répondit M. Thiers. Peu de jours après, M. Thiers reprenait confiance et courage, non dans le Président de la République, mais dans le pouvoir parlementaire, et prétendait faire sortir de la Chambre des représentants une solution selon ses vœux.

M. Thiers avait bien le droit de changer d'avis et de politique; mais par ses conseils *le Constitutionnel* s'était engagé dans la politique qui avait donné six millions de suf-

frages au prince Louis-Napoléon ; ce journal ne pouvait aller d'un camp à l'autre sans cesser de mériter la confiance publique. Comme me l'écrivait M. Thiers, dans une lettre que j'ai reproduite, « il faut une ligne longtemps suivie, pour qu'on fasse une trace dans l'opinion publique. »

Toutefois, avant qu'une rupture définitive ait eu lieu entre M. Thiers et moi, ou plutôt entre le journal et l'homme d'État, ne voulant pas prendre de parti à la légère, j'acceptai un dîner politique où se trouvèrent réunis M. Thiers, M. Merruau et M. Berger, qui rendit tant de services, comme préfet de la Seine, à l'ordre public et à la ville de Paris.

« Un journal est contraint de suivre une ligne politique, « et de n'en point dévier. Le centre gauche n'est plus « qu'une fiction. Dans la situation nouvelle du pays, des « partis et du pouvoir, je ne demande qu'une chose : c'est « qu'on veuille bien m'indiquer la ligne politique à suivre. » Tel fut mon exposé dès le potage. M. Thiers se déroba incessamment à mes pressantes questions, et tournant le dos au temps présent, ce spirituel causeur se plaisait à faire des excursions dans l'antiquité. Je lui parlais du Président de la République : il me vantait le savoir de l'historien Polybe, il me vantait les mœurs de famille des Scipions. Nous arrivâmes ainsi au dessert, sans que ma question posée fût discutée et résolue.

Le silence de M. Thiers m'en avait dit assez. Mon parti

fut bientôt pris, et je publiai dans *le Constitutionnel*, le 29 novembre 1850, l'article suivant qui explique les vrais motifs et les circonstances de la rupture, et dont les conclusions n'ont été contredites par personne.

LE CONSTITUTIONNEL ET SES PATRONS.

I.

La politique impose des devoirs : de l'abnégation, du désintéressement, du courage, une inébranlable impassibilité devant les ingratitudes des partis ou du pouvoir. Lorsqu'on prétend donner son avis sur tout le monde et sur toutes choses, il faut avoir soi-même une complète indépendance et une grande netteté de situation.

Depuis le jour où nous avons cru devoir nous inscrire contre la candidature de M. Duvergier de Hauranne, quelques journaux nous ont accusé : 1° d'avoir abandonné, dans la personne de M. Duvergier de Hauranne, un des anciens *protecteurs et patrons* du *Constitutionnel ;* 2° d'avoir abandonné la politique des banquets, qu'en 1848 nous avions soutenue; enfin quelques journaux ont parlé d'une somme de 100,000 francs reçue par *le Constitutionnel.* Expliquons-nous sur toutes ces questions, preuves à l'appui et sans réticences; nos lecteurs nous pardonneront ces souvenirs hérissés de chiffres et le récit détaillé des faits, qu'une fois pour toutes nous devons reproduire ici pour bien expliquer notre situation personnelle.

II.

Le 12 mars 1838, j'achetai, sur les instances de MM. Thiers et Etienne, deux actions du *Constitutionnel;* il comptait en-

core 6,200 abonnés. La propriété de ce journal était divisée en quinze parts. Les deux actions dont je me rendis acquéreur étaient vendues par M. de Saint-Albin ; le prix en fut fixé à 270,000 francs que je payai comptant (1). Admis à la gérance, je m'aperçus bientôt que tous mes efforts seraient impuissants à faire adopter les mesures de salut que commandait la situation toujours décroissante de ce journal. *Le Constitutionnel*, malgré des services rendus, malgré ses succès passés, malgré le patronage public et avoué de M. Thiers, fut tristement porté aux feux des enchères, le 15 mars 1844. La propriété de ce journal, qui ne comptait plus que 3,600 abonnés, et qui était à la veille de voir ses recettes ne plus s'équilibrer avec ses dépenses, me fut adjugée au prix de 432,000 francs.

Maître absolu, par un acte de société, de la direction politique du *Constitutionnel*, j'avais deux partis à prendre. Je pouvais ne croire qu'en moi, et réserver la plus grande partie du journal à ma personnalité. Je trouvai plus prudent, veut-on que je le dise, d'un succès plus certain, de remettre mes pouvoirs à M. Thiers, qui d'ailleurs, depuis 1838, m'avait toujours trouvé soldat discipliné dans ses luttes parlementaires les plus vives, et fidèle au drapeau le lendemain de ses défaites ou de ses disgrâces. Je me contentai, par une juste défiance de moi-même, du rôle d'administrateur. Je mis seulement *le Constitutionnel* dans les mêmes conditions d'abonnement que *le Siècle* et *la Presse*, et, par de grands sacrifices d'argent, j'appelai à la ré-

---

(1) Je reconnais avoir reçu de M. Louis-Désiré Véron la somme de 270,000 francs pour prix de deux actions dans le journal *le Constitutionnel*, que je lui ai vendues aux termes de notre traité du 2 mars 1838.

Paris, ce 12 mars 1838.

B.-C. DE SAINT-ALBIN.

Déposé chez Me Planchat, notaire à Paris.

daction tous les écrivains qui jouissaient alors de la faveur du public. M. Charles Merruau fut choisi par moi, et surtout pour M. Thiers, comme rédacteur en chef. Il suivait les débats de la Chambre, se tenait en relation avec les députés du parti, s'entretenait avec M. Thiers tous les matins, et admettait, sans aucun contrôle de ma part, les articles qui lui venaient de ses nombreux amis politiques. Il n'y avait au journal qu'un seul mot d'ordre, auquel tout le monde obéissait : « M. Thiers le veut ! » Je me faisais si petit, je me montrais si docile, je m'abstenais avec un si grand soin de la plus timide réflexion, de la moindre volonté, qu'on m'appelait dans le monde politique du *Constitutionnel : le père aux écus.*

A propos de la guerre que j'ai soutenue, il y a peu de jours, contre la candidature de M. Duvergier de Hauranne, plusieurs journaux se sont étonnés que je vinsse attaquer le passé politique de ceux qui, dans le langage de ces journaux, avaient été mes patrons. M. Thiers et ses amis n'ont point été mes patrons : ils étaient mes obligés. Si M. Thiers patronait *le Constitutionnel*, on conviendra que *le Constitutionnel* rendait bien quelques services à M. Thiers. Ce chef de parti en faisait l'organe et l'appui de ses théories et de ses amitiés parlementaires. Quant à M. Duvergier de Hauranne, il y envoyait soir et matin, sous le couvert de M. Merruau, ses articles violents et anonymes contre tel magistrat honorable, candidat à la députation, contre tel député hésitant et indocile. Il ne se sentait pas d'aise de tirer à 25,000 exemplaires ses ordres du jour, ses rancunes et ses haines. Quant à moi, sans ambition personnelle, je n'étais, à vrai dire, que le banquier des principes du centre gauche, que le bailleur de fonds de cet axiôme si célèbre : *Le roi règne et ne gouverne pas!*

Mais suspendons un moment ce récit, et additionnons ici les sommes déjà versées par moi dans *le Constitutionnel* pour y défendre la politique de M. Thiers et de ses amis.

Pour deux actions du *Constitutionnel* achetées en 1838. . . . . 270,000 fr.

Pour achat de la propriété du *Constitutionnel* aux enchères. 432,000

702,000 fr.

III.

Dans le contrat qui me lie avec la nouvelle société du *Constitutionnel*, j'eus une prévoyance qui fit le succès de ma gestion. Mes actionnaires ne m'avaient versé aucun fonds de roulement, et je stipulai, en termes très formels, que je serais seul à supporter les pertes du journal. En capitaliste difficile à décourager, je détachai encore du reste de ma fortune, pour ces pertes éventuelles, une somme de 400,000 francs, que je me décidais à jouer à nouveau sur la carte du *Constitutionnel* et sur la politique de M. Thiers. J'adressai à ces 400,000 francs les paroles suivantes, bonnes à répéter, selon moi, dans toutes les guerres où l'on s'engage : « Mes chères épargnes, vous allez courir de bien grands dangers ! Si j'allais demander à des mains étrangères, dans les jours de péril, secours et appui, secours et appui me manqueraient. Mais vous, mes chères épargnes, vous irez bravement au feu. Le jour où je vous croirai perdues sera peut-être la veille de notre victoire. » Toute entreprise demande en effet deux qualités qui semblent s'exclure : la prudence qui hésite, examine et réfléchit, et l'audace qui exécute.

Il y eut quelques durs moments aux premiers jours de ma nouvelle administration du *Constitutionnel ;* et en 1846, après trois ans de gérance, ce journal comptait, il est vrai, 25,000 abonnés, mais, dépenses et recettes balancées, j'étais en perte de 290,000 francs.

Additionnons encore.

D'autre part. . . . . 702,000 fr.

Pertes à ma charge personnelle 290,000

992,000 fr.

C'est donc par cette somme que se traduisait mon dévoûment pour ceux qu'on appelle aujourd'hui mes anciens patrons, mes anciens protecteurs ; que se traduisaient surtout ma soumission à la politique de M. Thiers et ma sincère admiration pour son talent.

992,000 francs, voilà le passif!

Quant à l'actif d'une confiance, je dirai presque d'une superstition politique de huit années, il ne se compose que de ce sobriquet si bien mérité : M. Véron, *le père aux écus.*

IV.

Il est bien entendu que tant qu'il y avait perte dans la société commerciale du *Constitutionnel*, il ne pouvait y avoir de dividendes ; aussi, quelques actionnaires mécontents me tinrent-ils ce langage : « Vous ne perdez que parce que vous dépensez « trop (heureusement, je n'étais prodigue que de mon bien). « L'article 18 de notre acte de société réduit à 110,000 francs « votre crédit de rédaction, et vous ne pouvez le dépasser qu'à « vos risques et dépens personnels. » Les prétentions de ces actionnaires furent sérieuses. On plaida devant arbitres, on plaida en cour d'appel, et je perdis mon procès. L'article 18 devint pour moi obligatoire. Après tous mes versements, je ne pouvais, de mes deniers, supporter cet excédant de dépenses de la rédaction au-delà de 110,000 francs ; et elles s'élevaient de 150 à 160,000 francs.

Ici la scène change : au lieu de donner, je vais enfin recevoir. J'annonçai à M. Merruau que, pour ne dépenser que 110,000 fr. en frais de rédaction, j'allais être contraint de faire subir à chaque rédacteur une réduction considérable, et M. Merruau me répondit : « Vous avez fait jusqu'à ce jour d'énormes sacrifices ; il est temps que le parti que je représente en fasse à son tour. Voici une somme de 100,000 fr. qui servira de supplément à votre modique cré-

dit de rédaction, et qui restera votre propriété tant que *le Constitutionnel* suivra la ligne politique à laquelle il est demeuré fidèle jusqu'à ce jour, la ligne du centre gauche. » Les 100,000 fr. furent mis par moi en dépôt, et aucun des collaborateurs de M. Merruau n'eut à subir de réduction.

Je ne vis, je ne connus que M. Merruau dans toute cette affaire ; seulement il m'imposa cette ingénieuse condition : que M. Thiers serait seul arbitre à juger si le journal déviait ou ne déviait pas de la ligne du centre gauche, et que, pour tout cas de déviation, j'aurais à rendre les 100,000 fr. Tout cela se passait et se signait entre M. Merruau e moi, le 28 novembre 1846.

J'avais engagé dans *le Constitutionnel* 992,000 fr. On m'apporta en aide une somme de 100,000 fr. Qui donc déposait les plus riches offrandes sur l'autel du centre gauche?

V.

Mon rôle de soumission, dans la direction et dans la rédaction du *Constitutionnel*, dura jusqu'au 9 novembre 1849. Ce jour-là, en effet, je me trouvai en désaccord avec M. Thiers à propos d'un article approbatif du Message du 31 octobre 1849, que venait d'adresser à l'Assemblée nationale le Président de la République. Cet article, écrit sous ma dictée, parut malgré tout et par ma seule volonté dans le journal du samedi 10 novembre.

Le jour même où l'article fut publié, M. Merruau me déclara, en présence de mon ami M. Boilay, que M. Thiers voulait rompre avec *le Constitutionnel,* précisément à cause de cet article, et que lui, M. Merruau, sur cette espèce d'arbitrage improvisé de M. Thiers, redemandait ses 100,000 fr. Bien à mon insu, il paraît que *le Constitutionnel* du 10 novembre avait dévié de la ligne du centre gauche. Je n'insisterai pas sur cette prétendue déviation ; je donnerai même, de cette rupture inatten-

due, une explication qui ne puisse mettre en suspicion les sentiments de personne. M. Thiers pouvait, en effet, ne pas blâmer l'article du 10 novembre; mais, aux yeux de ses amis, il voulait bien établir qu'il ne l'avait point inspiré. Il voulait prouver aussi que la politique du *Constitutionnel* suivie jusqu'à ce jour avait bien été la sienne, mais qu'à partir du 10 novembre il n'en serait plus responsable.

Cette demande en séparation, si subitement formulée par M. Thiers, me jeta dans une certaine perplexité. Mais enfin, dans les incertitudes de mon esprit, je fis un retour sur le passé, et sans suspecter la loyauté, le patriotisme et l'honneur de M. Thiers et de ses amis, je me demandai où leur politique, servie par moi avec l'abnégation d'un muet, avait conduit la France. Ne voulant qu'éclairer la royauté, ils l'avaient précipitée du trône ; ils avaient tant insisté pour que le roi ne *gouvernât* pas, que, depuis le 24 février 1848, ce roi-là avait cessé de *régner*.

Certes, je n'accuserai point ici M. Thiers de vouloir faire renaître sous les pas du Président de la République les mêmes périls et les mêmes luttes, au milieu desquelles Louis-Philippe perdit sa couronne; mais cet homme d'État, pressé par moi, après le Message du 31 octobre 1849, de formuler une ligne de conduite à suivre pour *le Constitutionnel*, ne m'indiqua d'autre politique que celle de la froideur, du silence et des bras croisés.

Nous pensâmes que dans des temps où la société compte encore tant d'ennemis et se trouve si audacieusement menacée, une politique aussi expectante, une aussi tranquille neutralité, feraient avec raison suspecter un journal de lâcheté et de trahison. Quand on a pour client la société, il faut bien prêter appui au pouvoir qui la sauve et la défend.

J'ai d'ailleurs, depuis dix ans, assisté bien souvent, dans les congrès secrets du *Constitutionnel*, aux manœuvres, aux entraînements, aux bravades et aux folies des oppositions ; et j'ai vu

de près combien les meilleurs esprits, les âmes les plus honnêtes, les défenseurs les plus respectueux de la légalité, se laissent promptement entraîner à d'imprudentes résistances, au langage le plus téméraire, le plus offensant contre le pouvoir, et presque à de séditieuses menaces.

A compter du 10 novembre 1849, je rompis donc avec la politique de M. Thiers; la politique du *Constitutionnel* ne fut plus que la mienne, et si les sympathies du public peuvent être une appréciation de la ligne de conduite d'un journal, je dirai comme argument que ces sympathies n'ont manqué ni à notre polémique incessante contre la démagogie et le socialisme, ni à l'appui indépendant et éclairé que nous avons cru devoir prêter au Président de la République (1).

VI.

Il y a, comme on voit, un peu plus d'un an que toute participation de M. Thiers à la rédaction du *Constitutionnel* a entièrement cessé; et ce n'est que depuis quelques jours que le contrat qui existait entre M. Merruau et moi a été complétement annulé, et que les 100,000 francs qu'il m'avait remis lui ont été rendus.

Il ne faut pas d'esclandre en politique, et dans les temps où nous vivons, l'esprit de conciliation et l'union des amis de l'ordre sont un besoin, une nécessité pour le salut de la France. Je cherchai donc à gagner du temps, dans l'espérance d'un rapprochement et du retour d'une entente cordiale. Je demandai à M. Thiers une sentence arbitrale rendue à huis-clos sur des

---

(1) J'ai même pu, grâce à ces sympathies, à la fin du mois de janvier 1849, donner à mes actionnaires des dividendes qui élevaient l'intérêt de leur argent, depuis la formation de la Société, à plus de 6 0/0, tout en me couvrant de mes pertes personnelles portées jusqu'au chiffre de 290,000 fr.

plaidoiries contradictoires. Ce fut alors que Me Chaix-d'Est-Ange, plaidant contre moi par devant M. Thiers assis sur son fauteuil de juge, se plut, m'appelant *le père aux écus*, à bien établir que depuis le 28 novembre 1846, moyennant les 100,000 francs versés, M. Merruau, représentant M. Thiers, était de fait le maître absolu de la rédaction du *Constitutionnel*. Il l'avait été, en effet, et c'est donc à tort que quelques journaux me rendent aujourd'hui responsable des dernières violences contre le ministère du 29 octobre, et m'accusent, moi personnellement, d'avoir soutenu la mesure révolutionnaire des banquets. Tout l'honneur en revient à M. Duvergier de Hauranne, qui, après l'expérience d'un premier banquet à La Charité, dont le succès le combla de joie, vint organiser en grand les banquets à Paris, et y convier, avec toute la violence de ses passions, les hommes les plus considérables de l'opposition qui s'appelait *dynastique*.

Résumons. — Jusqu'au 24 février 1848, *le Constitutionnel*, d'une opposition si violente, est l'œuvre de M. Thiers, et plus encore de M. Duvergier de Hauranne. A compter du 24 février 1848, M. Duvergier de Hauranne et ses amis, pendant nos luttes contre les circulaires de M. Ledru-Rollin, contre les ateliers nationaux, prirent peu de soin du *Constitutionnel* et nous abandonnèrent à nos propres forces. Depuis le 24 février 1848, il n'est point arrivé à M. Duvergier de Hauranne de nous adresser un simple regret, parti du cœur, à propos de tous les malheurs publics dont les banquets avaient été l'occasion et la cause.

Ces reproches ne sauraient atteindre M. Thiers, dont nous avons publié, dans nos colonnes, la brillante et solide réfutation du socialisme, et qui plus d'une fois à la tribune a fait preuve du plus grand talent et du plus grand courage.

Enfin, depuis le 10 novembre 1849, ou plutôt depuis le Message du 31 octobre, M. Thiers et ses amis sont, par leur propre volonté, restés complétement en dehors de la politique que

nous soutenons, et dont la loi nouvelle sur la signature n'est point parvenue à nous faire baisser le ton.

Ainsi, nous le répétons, M. Thiers et ses amis n'ont point été nos protecteurs, nos patrons; nous n'avons reçu d'eux, dans l'espace de huit années, et même pendant la courte durée du ministère du 1er mars 1840, aucune place, aucune faveur ; nous avons reçu d'eux 100,000 francs, que nous leur avons rendus. Voici la quittance motivée de M. Merruau :

« Je, soussigné, Charles-Denis-Joseph Merruau, reconnais avoir reçu de M. Louis-Désiré Véron la somme de soixante-quinze mille francs, moyennant laquelle il s'est totalement acquitté de l'obligation qu'il avait contractée de me rembourser les cent mille francs versés par moi entre ses mains le 28 novembre 1846; remboursement dont l'effet devait être et est en effet d'annuler, à partir du présent jour, les conventions verbales faites entre nous ledit jour 28 novembre 1846, au sujet de la direction du journal *le Constitutionnel.*

« Je déclare, en outre, que les vingt-cinq mille francs qui demeurent ainsi entre les mains de M. Véron lui sont laissés spontanément par moi, afin de couvrir les frais extraordinaires nécessités pour la gestion du *Constitutionnel*, et qui ont été à sa charge personnelle, notamment une somme de six mille francs, dont les actionnaires de ce journal l'ont débité, le 30 janvier 1846, et une somme de dix-huit cents francs pour enregistrement, le 8 mars 1850, d'une sentence arbitrale rendue au sujet de l'exécution des susdites conventions.

« Paris, le 15 novembre 1850.

« Approuvé l'écriture ci-dessus :

« C. MERRUAU (1). »

---

(1) Déposé chez Me Planchat, notaire à Paris.

La quittance de M. Merruau n'a point été une transaction que nous ayons demandée, et que nous aient accordée M. Thiers et ses amis. Rien ne dit que la sentence arbitrale de M. Thiers eût été confirmée par les juges d'appel; rien ne dit que je n'eusse point été autorisé à garder les 100,000 francs pour cette raison, assez plausible, que la ligne que suit aujourd'hui *le Constitutionnel* est bien aussi sage, aussi prudente, aussi dévouée aux intérêts de la France, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, que l'était la ligne politique du centre gauche. Nous n'avons point plaidé, de peur que notre avocat ne nous forçât d'en trop dire pour la défense de notre cause ; nous n'avons pas plaidé, pour que le nom respectable et honoré de M. Thiers ne fût pas donné en pâture à la dialectique et à l'esprit osé du barreau ; nous n'avons point plaidé, pour qu'on ne vînt point prêter à M. Merruau, notre ami et digne collaborateur, des opinions et des sentiments qui sont loin d'être les siens. La quittance de M. Merruau, encore une fois, a été si peu une transaction, qu'au moment où elle fut signée, nous n'avons pas craint de tenir ce langage. M. Merruau nous priait d'ajourner, au moins jusqu'à huit jours, toute polémique contre M. Duvergier de Hauranne : « Je ne veux pas vous tromper, lui dis-je : je ne vous rembourse aujourd'hui que pour combattre sa candidature demain. »

Vous devez vous souvenir, M. Thiers, de la matinée du 13 mai 1839. C'était le lendemain de l'émeute Barbès ; *le Moniteur* donnait dans sa partie officielle la composition du cabinet nouveau : votre politique arrivait au pouvoir ; mais on en éloignait votre personne. Vous me demandâtes quel parti j'allais prendre, et je répondis : « Je resterai près de vous. » Il n'y avait alors entre vous et moi, ni traité, ni contrat, ni question d'argent, et vous savez si mon dévoûment fut sans bornes. Nous ne sommes liés aujourd'hui, et je m'en réjouis, par aucun engagement. Continuez, M. Thiers, à publier ces grands tableaux d'histoire qui, en faisant revivre le passé, con-

seillent l'avenir ; montez à la tribune, et venez y braver, pour le salut de la société, ces menaçantes clameurs qui ne font qu'exciter la fécondité de votre esprit, et vous retrouverez dans *le Constitutionnel* ces preuves de haute justice, ces vifs éloges que nous ne marchandons jamais aux hommes de talent, quand ils comprennent et défendent les vrais intérêts du pays.

Dr L. Véron.

La direction du *Constitutionnel,* à compter de 1844, ne me causa point seulement des soucis politiques, mais aussi des préoccupations littéraires. Le succès d'un journal dépendait surtout, alors, du succès de ses romans en feuilletons. La publication du *Juif Errant* fut précédée d'un roman de Georges Sand ayant pour titre *Jeanne.* Ce petit chef-d'œuvre servit, pour ainsi dire, de ligne de démarcation bien tranchée entre le vieux *Constitutionnel*, qui venait de finir, et le nouveau *Constitutionnel*, que je m'efforçais de mettre en crédit auprès du public.

La remise de la *copie* aux époques convenues, le choix des titres, l'intérêt du sujet, tout cela était si important pour ramener au *Constitutionnel* une clientèle nombreuse, que je n'en dormais pas.

Je publie ici trois lettres de Georges Sand, qui mettent en relief toutes mes impatientes anxiétés, et sa consciencieuse obligeance à les calmer.

6 juillet.

Monsieur,

Ma lettre d'hier ou d'avant-hier, car je ne sais si celle-ci pourra partir aujourd'hui, vous a déjà dit, monsieur, que je ne *voulais* plus vous en *vouloir*. N'en parlons plus, je travaille. S'il n'y avait pas nécessité urgente à annoncer mon titre, je vous demanderais en grâce de me laisser encore quelques jours pour en trouver un qui me plaise davantage. Ne suffirait-il pas pour le présent d'annoncer un *nouveau roman* de moi? Quand je serai un peu plus avancée dans mon sujet, je serai plus sûre de ce malheureux titre. Considérez que vous m'avez éveillée dans mon rêve au moment où je croyais avoir encore au moins une quinzaine pour le mûrir en sommeillant.

J'écris à M. Pierre Leroux pour qu'il s'occupe de remplacer l'éditeur Lachapelle par un autre. M. Pierre Leroux, étant très versé dans l'imprimerie et les affaires de ce genre, a toujours été mon conseil et mon fondé de pouvoir quand il s'est agi de conclure avec des *éditeurs en volumes*. Il est possible qu'il ait à vous voir et à vous soumettre quelques demandes ou objections desdits éditeurs. Veuillez, je vous prie, s'il se présente chez vous, l'accueillir avec votre bonne grâce accoutumée, et ne pas le faire éconduire comme un importun, vu qu'il veut bien s'occuper de mes affaires par bonté et par amitié pour moi, et qu'il a lui-même de sérieuses occupations qui me font craindre d'abuser de son temps et de son obligeance. Je ne sais encore ce qu'il fera ; je viens de lui en écrire et de le prier d'agir en toute liberté, sans me consulter pour un nouveau traité. Si un nouvel éditeur vous demandait de prendre avec vous les arrangements que vous avez pris avec Lachapelle, n'y consentiriez-vous pas? Tous les hommes sont mortels; mais ils ne sont pas tous à la veille de mourir comme ce pauvre diable. Je crains fort qu'on ne me fasse subir une réduction considérable sur les conditions de ce traité, sous l'éternel prétexte que vous avez

envoyé à vos abonnés presque tout le roman en feuilletons. L'avez-vous fait en entier? Il me semble que c'était une de vos conditions avec Lachapelle ; mais je ne sais si ma mémoire ne me trompe pas. Veuillez me rectifier à cet égard. Dans ce cas-là, les nouveaux éditeurs demanderaient peut-être que vous entrassiez encore pour moitié dans leur traité. Dans tous les cas ; la restitution des 2,500 francs que vous m'avez avancés ne doit pas vous inquiéter. Je vous les remettrais sur l'argent qu'auraient à me verser les nouveaux contractants, à moins que vous n'aimassiez mieux les retenir sur le prix de mon nouveau roman. J'entendrais bien aussi restituer à la famille Lachapelle les 2,000 francs immédiatement sur le paiement du nouvel éditeur.

Agréez, monsieur, mes compliments distingués.

G. Sand.

J'ai barbouillé du papier toute la nuit. Je vous tromperais si je vous disais que je suis bien contente. Mais dans deux ou trois jours, j'espère être au courant et vous donner de meilleures nouvelles de mon cerveau.

Monsieur,

Je commence à être récompensée de mon effort de courage par un peu de plaisir, et mon roman m'amuse. Reste à savoir s'il amusera les lecteurs ; mais il ne sera pas plus mauvais que les autres, ce n'est pas beaucoup dire encore. Enfin je fais de mon mieux et je travaille avec *entrain*. J'espère vous envoyer le tout complet le 15 août, ainsi que vous le désirez.

S'il en est temps encore, voici mon titre : *Au jour d'aujour-*

d'hui. Mon histoire est toute simple et se passe tout-à-fait *aujourd'hui*. Ce titre est le refrain significatif d'un de mes personnages. Voyez s'il ne vous paraît pas trop trivial. Moi, il ne me semble pas mauvais, et il me semble original à force d'être commun. Cependant, si vous me donnez le temps, je ne suis pas entêtée, et je le changerai s'il ne vous plaît pas. Mais j'ai quatre personnages en première ligne; c'est une partie carrée d'amoureux très honnêtes, et je ne peux prendre cette fois un nom propre pour titre.

Mille compliments.

Georges Sand.

Le Juif Errant m'amuse toujours. Mais il y a un peu trop de bêtes ; j'espère que nous sortirons de cette ménagerie. Le personnage mystérieux est très bien annoncé.

Monsieur,

Vous pouvez dormir tranquille. Le roman avance. Il est à la moitié au moins. Je suis toujours très en train ; je travaille toutes les nuits sans interruption, et je me porte très bien, grâce aux promenades de la journée. Je serai sans doute fatiguée après, mais c'est égal. Ce que je vous ai promis, je le tiendrai. Le roman sera beaucoup plus long que nos conventions ne le portent ; mais c'est encore égal. J'espère que mon bon vouloir compensera à vos yeux l'imperfection du travail. J'y fais de mon mieux pourtant; mais ce n'est pas dire que mon mieux soit bien.

Je ne sais trop comment couper mes *séries*, ne sachant pas ce que vous ne savez peut-être pas encore vous-même, c'est-à-dire l'urgence de donner trois, quatre ou cinq feuilletons par

semaine. Vous pourriez peut-être m'indiquer, du moins à cet égard, un *minimum* ou un *maximum*. — J'aimerais mieux ne vous envoyer le roman que complet. Sans cela, je me répéterai, grâce à ma belle mémoire. Si *le Juif Errant* dure un peu plus que vous ne le prévoyez, j'en serai fort aise, et j'espère que vous me donnerez quelques jours de plus que le 15 août. J'aurai certainement fini ; mais je voudrais avoir quatre ou cinq jours pour revoir et corriger, supprimer des longueurs dont on ne s'aperçoit pas en écrivant si vite, enfin tout ce que vous savez être bien nécessaire.

Je ne sais que faire pour ce double, que vous désirez que je garde, du manuscrit. Je suis incapable de recopier une page. Je la changerais ; ce serait un nouveau roman peut-être moins mauvais, mais le temps manque. Je n'ai personne auprès de moi qui ait le temps de faire cette copie, et l'industrie de l'écrivain public est très ignorée dans la Vallée-Noire. Je ne pense pas qu'il y ait de danger à mettre le manuscrit à la poste ou à la diligence. J'ai envoyé ainsi, et même de bien plus loin, la plupart de mes romans ; jamais il ne s'en est égaré un chapitre.

Je ne retournerai à Paris que cet hiver et le plus tard possible, je vous le confesse. J'ai la passion de la campagne. Pour mes affaires, M. Leroux aura la bonté de s'en charger. Il vous verra et ne fera rien sans vous consulter.

Je me rappelle bien qu'en effet je vous dois 2,500 francs. Est-ce que je vous aurais écrit 2,000 ? C'est une distraction.

Bonsoir, monsieur, je vous prie de ne pas être inquiet. Je ne perds pas de vue un instant l'affaire qui nous occupe; et si vous aviez le malheur de faire des romans, vous sauriez bien qu'on ne peut guère s'en distraire quand on a disposé ces petits mondes dans sa pauvre cervelle.

Mille compliments empressés,

GEORGES SAND.

21 août 1844.

Je publiai aussi plusieurs romans d'Alexandre Dumas, ce vigoureux et fécond esprit, dont la verve inépuisable a si souvent ému et charmé Paris, nos provinces et l'étranger. M. Alexandre Dumas sera, ce me semble, dans la postérité, comme ces gigantesques héros d'Homère qui, après leur mort, occupaient une place immense sur le champ de bataille.

Pour répondre à mes persécutions, à mes exigences, voici ce qu'il m'écrivait pendant la publication d'un de ses romans dans *le Constitutionnel* :

CHER AMI,

Je ne vous quitte pas, je travaille pour vous au moment où je reçois votre lettre. Après-demain, je vous enverrai vingt-cinq autres pages.

Je me présenterai demain en personne au tribunal, n'ayant même eu le temps de prendre ni avoué, ni avocat.

A vous,

A. DUMAS.

Cette lettre, bien entendu, ne porte aucune date.

Au nombre des romans du *Constitutionnel* qui eurent le plus de succès, je citerai *l'Allée des Veuves* et *les Grands Danseurs du Roi,* par M. Charles Rabou. Ce conteur, d'une imagination puissante, publia en 1840 son premier roman : *Louison d'Arquien*; puis *le Pauvre*

de Montlhéry, *le Capitaine Lambert*, *la Dame de Chaumergis*, *les Tribulations et agonies de maître Fabricius*, *la Reine d'un jour*, et enfin *le Cabinet noir*, six volumes, roman non achevé, qui n'en a pas moins obtenu les honneurs de deux traductions allemandes, l'une à Leipsick, l'autre à Vienne. Le traducteur de Vienne s'est même plu à finir l'ouvrage, en attendant que l'auteur en écrivît le dénoûment. Tous ces romans parurent soit dans *le Constitutionnel*, soit dans *le Messager*, journal du soir, avant d'être imprimés en volumes.

Ces compositions montrent un talent individuel, sachant donner de la vie, de l'intérêt, du relief à des personnages tout à la fois vrais et singuliers ; sachant inventer une action dramatique, fortement nouée et accidentée de péripéties qui servent au développement des caractères.

Balzac faisait grand cas de la verve originale de l'auteur de *Louison d'Arquien*, esprit modeste et ne cherchant pas le bruit.

Le beau roman des *Parents pauvres* a été publié par *le Constitutionnel*. J'ai beaucoup vu à cette époque l'auteur d'*Eugénie Grandet*. Il gémissait sur la situation des gens de lettres au milieu de notre société.

« Mais ne comptez-vous pour rien la gloire ?

— La gloire ! je l'ai connue, la gloire ! Je voyageais en Russie ; nous reçûmes un jour l'hospitalité dans un château qu'habitaient un seigneur russe et sa famille. On nous offrit

une collation. La dame de compagnie, qui avait quitté le salon, revint avec un plateau chargé de verres et de flacons. Au moment où elle entre, une des personnes présentes qui causait avec moi prononce mon nom... « M. de Balzac! » s'écrie la dame de compagnie émue! Et le plateau, s'échappant de ses mains, tombe avec fracas.

— Eh bien! ajouta M. de Balzac, voilà pour les gens de lettres ce que c'est que la gloire : ni plus ni moins. La gloire, pour un général d'armée, pour le chef d'un empire, pour un grand artiste même, c'est bien autre chose. »

Madame Ancelot écrivit aussi, pour *le Constitutionnel*, un roman en deux volumes ayant pour titre *Rénée de Varville*, tableau de mœurs où abondent des secrets de cœur et de fines observations de la vie intime.

M. Mérimée, grand écrivain, dont les œuvres resteront; M. Alfred de Musset, l'un des poètes les plus charmants du XIX[e] siècle, enrichirent aussi de petits chefs-d'œuvre les feuilletons du *Constitutionnel*.

Je publiai, même en feuilletons, des récits de voyages de M. X. Marmier. Bien des gens courent le monde pour y faire fortune : ce spirituel et sérieux voyageur mange son patrimoine pour courir le monde. Lorsqu'il se prend de curiosité pour des rivages qui lui sont inconnus, il lutte d'abord contre cette passion nouvelle; mais la passion l'emporte, et le voilà parti.

Après la révolution de février 1848, je fus assez heureux

pour décider M. Sainte-Beuve à consacrer exclusivement sa plume au *Constitutionnel*, et de là les *Causeries du Lundi*, œuvre impérissable de savante, consciencieuse et spirituelle critique.

Tous les vendredis, en homme laborieux et exact, M. Sainte-Beuve avait la bonté de venir me lire ses articles et de causer longuement avec moi des sujets à choisir pour les articles suivants. Que j'ai passé de charmantes heures avec ce lettré fin et délicat, dont l'esprit plein de mouvement brille et s'anime à tout propos, trouve des veines d'idées neuves dans l'intimité de la conversation ! Tout le monde connaît et loue M. Sainte-Beuve écrivain : on ne connaît peut-être point assez M. Sainte-Beuve vif et charmant causeur.

J'ai pu conserver, avec tous ces éminents collaborateurs du *Constitutionnel*, de bonnes relations, avec la plupart même, des relations de camaraderie et d'amitié.

Ainsi, à des époques différentes de ma vie, j'ai pu diriger un théâtre, l'Opéra, deux journaux, la *Revue de Paris, le Constitutionnel*, et me créer dans les lettres et dans les arts d'honorables et de charmantes intimités.

Je retrouve même dans mes petites archives littéraires des vers pleins de grâce et de sentiment, que madame Sophie Gay voulut bien m'adresser. Je l'avais priée, dans les derniers temps de sa vie, d'écrire une notice sur madame Hamelin, son amie, qui venait de mourir. En lui adressant la rémunération de cet article, j'y joignis des bonbons et des fleurs.

Voici ce que m'écrivit à ce sujet cette femme de talent qui resta toujours jeune et spirituelle :

« A moi, vieux églantier, des bonbons et des fleurs ;
A la fleur qui n'a plus ni parfums ni couleurs !
Ah ! pour me rajeunir par un semblable hommage,
Pour parer mon réduit des tributs du jeune âge,
Sans doute, en vos loisirs, vous aurez deviné
Que, sous ce bois flétri, ce feuillage fâné,
Il existait un cœur aux doux soins accessible,
Peut-être à l'élégance, à l'esprit trop sensible,
Et qui, n'ayant plus d'avenir,
Serait heureux d'un souvenir. »

Lorsque les révolutions s'accomplissent dans la rue, c'est qu'elles sont déjà faites depuis un temps plus ou moins long dans les esprits. J'aurai donc, dans le cinquième volume de ces Mémoires, à étudier tous les hommes qui ont rempli le premier rôle dans les luttes parlementaires, à apprécier, dans leurs effets immédiats et dans leurs conséquences éloignées, les alliances plus ou moins sincères de toutes les oppositions qui se coalisèrent un jour contre le gouvernement du Roi. Je serai aussi conduit à raconter l'histoire de la rivalité à jamais regrettable qui, pendant plus de douze années, divisa les deux personnages les plus éminents de cette époque, M. Thiers et M. Guizot ; je dirai comment ces deux hommes, réunis dabord dans la même combinaison ministérielle, contribuèrent puissamment à l'affermissement de la monarchie de Juillet, et comment cette monarchie, affaiblie par leur séparation, est tombée enfin, le 24 février 1848, dans l'abîme que ce fatal antagonisme avait contribué à creuser sous ses pas.

ACTE DE SOCIÉTÉ DU CONSTITUTIONNEL.

Article premier. — Une société en commandite et par actions est formée entre les soussignés pour l'exploitation du journal *le Constitutionnel*, journal du commerce, politique et littéraire, dont l'adjudication a été prononcée à leur profit par le procès-verbal du quinze mars présent mois, ci-dessus énoncé.

Cette société sera en nom collectif à l'égard de MM. Véron et Merruau, et en commandite à l'égard des autres actionnaires.

La raison sociale sera : L. Véron et Cie.

Le siége et le domicile de la Société seront à Paris.

Sa durée sera de cinquante années, à partir du quinze mars présent mois.

Art. 2. — Les soussignés apportent à la Société :

1° La propriété dudit journal, et tout ce qui en dépend, sans nulle exception ni réserve, tel que le tout est détaillé au procès-verbal d'adjudication précité, et ce pour la somme de cinq cent vingt mille quatre cent trente-cinq francs trente-cinq centimes, ci. . . . . 520,435 fr. 35 c.

2° Et une somme de dix-neuf mille cinq cent soixante-quatre francs soixante-cinq centimes, qui demeure spécialement affectée à pourvoir aux frais des abonnements et annonces dont le prix payé d'avance a été réservé à la liquidation de l'ancienne société, ci 19,564 65

Total de l'apport. 540,000 00

Cet apport est fait par les soussignés chacun dans la proportion de sa part dans l'adjudication.

La Société en sera propriétaire et en jouira à partir du quinze mars présent mois.

Elle sera tenue d'exécuter toutes les charges, clauses et conditions de l'adjudication à partir du même jour, sauf le paiement du prix principal de l'adjudication qui reste à la charge

des soussignés, chacun pour sa part et sans solidarité entre eux.

Art. 3. — Le capital social est fixé à cinq cent quarante mille francs, somme égale au montant des apports faits par l'article précédent.

Il est divisé en cent quatre-vingts actions de trois mille francs chacune.

Ces actions sont attribuées aux soussignés en représentation de leurs apports, et chacune en proportion de la part pour laquelle il y contribue, savoir (1)....

Art. 4. Les actions sont nominatives ; elles seront extraites d'un registre à souche et à talon qui restera en dépôt au siége social.

Elles seront signées par le gérant, sous la raison sociale.

Art. 5. — La cession des actions ne pourra s'opérer que par une déclaration de transfert, inscrite sur un registre *ad hoc*, et signée du cédant ou de son mandataire, porteur d'un pouvoir authentique.

La cession d'une action comprendra, de plein droit, tous les droits du cédant, même les intérêts et dividendes échus et non payés, et le cessionnaire, par le seul fait du transfert, se trouvera substitué aux lieu et place du cédant à l'égard de la Société, et demeurera de plein droit soumis à toutes les dispositions des statuts, dont il sera réputé avoir une parfaite connaissance.

Art. 6. — Les actionnaires commanditaires ne seront, dans aucun cas, engagés au-delà du montant de leurs actions, ni soumis à aucun appel de fonds.

Ils ne seront jamais tenus de rapporter les intérêts, dividendes ou capitaux qu'ils auraient touchés.

Art. 7. — Chaque action donne droit à un cent-quatre-vingtième dans la propriété de toutes les valeurs sociales, et à pareille quotité dans les bénéfices, sauf les droits ci-après attribués à M. Véron sur lesdits bénéfices.

---

(1) Suivent les noms des actionnaires et le chiffre de leurs actions.

Les charges et les pertes autres que les condamnations dont il va être parlé dans le paragraphe suivant, et sauf l'effet des stipulations portées art. 10, seront réparties, par égale portion, entre toutes les actions, sans, bien entendu, que les simples commanditaires puissent en être passibles au-delà de leur intérêt social.

A l'égard des amendes, dommages-intérêts et autres condamnations qui seraient prononcées contre l'entreprise, soit au profit du fisc, soit au profit des tiers pour délits, le tout sera, en principal, intérêts et frais, à la charge personnelle de M. Véron, et dès lors ne devra pas figurer dans les dépenses de la Société.

Art. 8. — La Société ne reconnaîtra aucune fraction d'action.

Le décès d'un actionnaire et même des gérants n'entraînera pas la dissolution de la Société. La personne d'un actionnaire se continuera dans la personne de ses héritiers ou représentants. Tant que l'indivision existera entre eux, ils seront tenus de désigner l'un d'entre eux pour les représenter dans leurs rapports avec la Société ; s'il y a partage ou licitation, la répartition des actions entre eux sera constatée au registre des transferts, sur la remise des pièces justificatives.

En cas de décès ou de faillite d'un actionnaire et même d'un actionnaire gérant, leurs héritiers, créanciers ou ayant-cause, ne pourront requérir aucune apposition de scellés, exiger aucun inventaire judiciaire ni provoquer aucune licitation ; ils seront tenus de s'en rapporter aux comptes sociaux, tels qu'ils auront été établis et réglés d'après les présents statuts, comme leur auteur aurait été lui-même tenu de le faire.

Art. 9. — Le cautionnement exigé au journal par la loi sera fourni soit par M. Véron, soit par ceux qu'il établira gérants du journal, sans que la Société ait à y contribuer.

Les cautionnements de cette nature ne produisant que quatre pour cent d'intérêt, la Société complétera cet intérêt au profit de qui de droit, au taux de six pour cent par an.

Art. 10. — M. Véron sera seul chargé, jusqu'à concurrence d'une somme de deux cent mille francs, des pertes que la So-

ciété pourra éprouver dans son exploitation, pour telles causes que ce soit.

En conséquence, en cas d'insuffisance des recettes pour satisfaire aux dépenses, M. Véron y pourvoira de ses deniers personnels, à ses risques et périls, et au fur à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de deux cent mille francs.

M. Véron se charge, en outre, de fournir à la Société une presse mécanique, dont il fera apport gratuit à la Société pour l'impression du journal, s'il en juge l'emploi nécessaire.

Art. 11. — Si M. Véron juge utile d'introduire une seconde presse mécanique pour l'impression du journal, il le pourra, mais à la charge par lui de faire, de ses deniers, les avances nécessaires,

Les avances que pourra faire M. Véron pour l'achat et la pose de cette seconde presse constitueront, en sa faveur, une dette sociale dont il sera payé lors de la liquidation de la Société, sur l'actif de cette liquidation, s'il n'en a pas été désintéressé sur les bénéfices, suivant les dispositions de l'article suivant.

Art. 12. — En considération des chances de pertes qu'il prend pour son compte, aux termes de l'art. 10, de l'apport gratuit qu'il pourra faire à la Société d'une presse mécanique, comme aussi pour l'indemniser des soins de la gérance, il aura droit, sauf l'imputation ci-après exprimée, aux avantages suivants.

Il aura droit à la moitié des bénéfices nets de la Société, tant que par le produit de cette moitié des bénéfices il ne sera pas rentré dans les sommes qu'il aura déboursées, conformément aux art. 10 et 11.

Il aura droit au tiers seulement des bénéfices nets, lorsqu'il sera couvert desdites sommes, ou lorsqu'un tiers des bénéfices d'une année suffira pour balancer le solde de ses déboursés.

Le surplus des bénéfices sera distribué aux propriétaires d'actions, ainsi qu'il sera dit art. 29.

Art. 13. — Les bénéfices que M. Véron recevra en vertu de l'article précédent s'imputeront d'abord sur ce que la Société pourra lui devoir pour les causes exprimées art. 11; puis,

ensuite et après que la Société sera ainsi libérée envers lui à cet égard, l'imputation se fera sur les deux cent mille francs de pertes qu'il prend pour son compte par l'art. 10.

Art. 14. — Une fois couvert par des bénéfices légitimement acquis de tout ou partie, soit des avances qu'il aura faites, conformément à l'art. 11, soit des deux cent mille francs de perte dont il court la chance, les rentrées qu'il aura faites à cet égard lui demeureront définitivement acquises, sans qu'il soit tenu de les avancer ou exposer de nouveau.

Art. 15. — M. Véron sera gérant tant de la Société que du journal.

En cette qualité il administrera toutes les affaires sociales.

Il aura les pouvoirs les plus absolus relativement à la direction politique et littéraire du journal.

Le choix du personnel de l'administration et de la rédaction politique, commerciale et littéraire, lui appartiendra.

Il passera et résiliera tous baux, traités, marchés et autres conventions relatives à l'objet de l'entreprise, sauf, en ce qui concerne les baux à ferme des annonces, les restrictions ci-après stipulées.

Il pourra apporter au prix et au format du journal les modifications qu'il jugera utiles.

En un mot, il aura le droit de faire tous les actes d'administration, sauf les restrictions et limitations résultant des présents statuts.

Art. 16. — Nul emprunt ne pourra être contracté pour le compte social; en conséquence, le gérant ne pourra engager la Société par aucuns billets, lettres de change ou autres titres ; toute opération doit être faite au comptant.

Le gérant ne peut opérer aucune négociation de mandats, effets ou autres valeurs quelconques appartenant à la Société.

Art. 17. — La Société exploite par elle-même la partie du journal affectée aux annonces, et le gérant ne peut affermer cette exploitation sans une autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires procédant par voie de délibération dans la forme ou de la manière réglée art. 35; pareille autorisation lui sera nécessaire en cas de résiliation, prorogation ou renouvellement des baux de cette nature.

Art. 18. — Quel que puisse devenir le nombre des abonnés, les frais du personnel administratif ne pourront dépasser une somme annuelle de quinze mille francs ; les frais de rédaction ne pourront s'élever au-delà de quatre-vingt-dix mille francs par an.

Toutefois, et par exception à cette règle, en ce qui concerne les frais de rédaction, il est convenu que M. Véron pourra, au-delà des quatre-vingt-dix mille francs fixés pour ces frais, employer jusqu'à concurrence de quarante mille francs par an, soit pour achat d'ouvrages littéraires dont la publication dans le journal serait de nature à contribuer puissamment à la prospérité de l'entreprise, soit pour pourvoir aux dépenses de missions extraordinaire qu'il donnerait à l'étranger ou en France en cas de procès célèbres.

L'assemblée générale des actionnaires aura le droit de supprimer cette dépense extraordinaire de quarante mille francs, mais seulement après les deux premières années de l'existence de la Société. Si cette suppression a lieu, les frais de rédaction ordinaire seront portés de quatre-vingt-dix mille francs à cent mille francs par an.

Art. 19. — Chacun des soussignés aura droit de recevoir gratuitement le nombre d'exemplaires du journal ci-après, savoir (1)...

Art. 20. — Tant que M. Véron sera gérant de la Société, il aura droit d'introduire d'autres associés en nom collectif que M. Merruau, associés qu'il ne pourra prendre bien entendu que parmi les actionnaires, et de déléguer, soit à M. Merruau, soit aux autres associés en nom collectif qu'il se sera adjoints, tels pouvoirs qu'il jugera à propos, notamment celui de signer le journal comme gérants responsables, à la condition que ceux qui seraient appelés à signer le journal réuniront toutes les qualités requises par les lois sur la presse périodique.

---

(1) L'acte fait suivre la relation des noms des signataires et le nombre d'exemplaires qui leur est attribué.

M. Véron pourra étendre, restreindre et révoquer à son gré les pouvoirs qu'il aura ainsi délégués.

Les actes constatant l'adjonction par M. Véron de tous nouveaux associés en nom collectif et leur retraite seront publiés conformément à la loi.

L'introduction de tous nouveaux associés en nom collectif et les pouvoirs que M. Véron pourra transmettre, soit à ses nouveaux associés, soit à M. Merruau lui-même, ne pourront entraîner aucune charge nouvelle pour la Société.

ART. 21.— M. Véron ne sera gérant de la Société que pour quinze ans entiers et consécutifs, à partir du 15 mars présent mois ; cette période de temps révolue, il ne sera plus que commanditaire.

ART. 22. — Il aura le droit de se démettre de la gérance avant l'expiration de ces quinze ans, en prévenant l'assemblée générale trois mois d'avance, dans le cas où la pénalité en matière de presse périodique viendrait à être aggravée ; si dans les trois mois de la promulgation des lois rendues à cet égard il n'a pas usé de ce droit, il en sera déchu.

ART. 23. — En cas de perte de deux cent mille francs, M. Véron sera tenu d'en instruire immédiatement l'assemblée générale spécialement convoquée à cet effet. S'il continue sans faire cette convocation, toutes pertes ultérieures au-delà de ces deux cent mille francs, jusqu'à la première réunion de l'assemblée, seront supportées par lui seul, sans répétition contre la Société.

Arrivant la première assemblée générale après la perte constatée de ladite somme de deux cent mille francs, M. Véron sera tenu d'exposer à l'assemblée générale l'état des choses et de lui déclarer s'il entend ou non conserver la gérance; s'il la conserve, il prend par cela même l'obligation de se soumettre à une nouvelle perte et à une nouvelle avance de deux cent mille francs dans les termes de l'art. 10, sauf à lui à profiter des dispositions des art. 12 et 14. Il est bien entendu que sur ces deux cent mille francs, seront déduites les pertes qu'il aura supportées au-delà des premiers deux cent mille francs.

S'il ne la conserve pas, l'assemblée générale aura à se pourvoir d'un nouveau gérant, si mieux elle n'aime opérer la dissolution de la Société.

Art. 24. — Après l'expiration des deux premières années d'exploitation, mais seulement alors, M. Véron pourra se démettre de ses fonctions de gérant de la Société et les transmettre à M. Merruau ; il pourra également les transmettre à tout autre associé en nom collectif; mais pour ceux-ci avec l'assentiment de l'assemblée générale des actionnaires.

Le successeur de M. Véron ainsi institué, soit M. Merruau, soit tout autre, sera nécessairement tenu, sous le cautionnement solidaire de M. Véron, d'exécuter toutes les obligations imposées à celui-ci par les présents statuts, sauf à lui à profiter de tous les avantages stipulés en faveur de M. Véron.

M. Véron demeurera garant solidaire de son successeur pendant tout le temps qu'il serait tenu de conserver personnellement la gérance.

Une fois remplacé conformément au présent article, et sauf l'effet de son cautionnement envers la Société, M. Véron ne sera plus, pour l'avenir, que simple commanditaire.

Art. 24 *bis*. — Si M. Véron venait à décéder avant deux ans, date du quinze courant, dans ce cas, mais seulement dans ce cas, ses héritiers ou représentants auront, pour la transmission de la gérance, les droits qui lui sont accordés après deux ans d'exercice par l'art. 24 qui précède ; mais à la charge, bien entendu, de rester soumis et de satisfaire à l'exécution de toutes les obligations imposées à M. Véron par le même article, et de fournir une caution bonne et solvable, ou de consigner ou faire consigner, à titre de garantie, par le successeur de M. Véron, une somme égale à celle qui resterait à verser sur les deux cent mille francs mentionnés art. 10.

Art. 25. — En cas de décès de M. Véron pendant sa gérance, sauf l'effet de l'art. 24 *bis* ou de démission de sa part, dans les cas prévus art. 22 et 23, l'assemblée générale prononcera la dissolution de la Société ou choisira un nouveau gérant.

Si, conformément à l'art. 24, M. Véron s'est fait remplacer comme gérant, la Société continuera avec son successeur.

En cas de décès ou de retraite de ce successeur, avant l'époque où M. Véron aurait acquis le droit de quitter la gérance aux termes des art. 21, 22 et 23, M. Véron sera tenu de reprendre ses fonctions de gérant, sauf à lui à se faire remplacer par M. Merruau, ou à faire agréer un autre successeur par les actionnaires, conformément à l'art. 24.

Ce cas arrivant, M. Véron sera garant solidaire de son nouveau successeur comme du précédent.

Cette obligation par M. Véron de reprendre la gérance ou de se faire remplacer sous sa responsabilité solidaire, dans les termes de l'art. 24, subsistera dans les cas de décès ou de retraite de ses successeurs, tant qu'il n'aura pas acquis, d'après les art. 21, 22 et 23, le droit de quitter définitivement la gérance.

Enfin, à l'expiration des quinze ans pendant lesquels la gérance devra être exercée par lui ou par d'autres, sous sa responsabilité, comme en cas de retraite de sa part dans les cas prévus art. 22 et 23, l'assemblée générale prononcera la dissolution ou fera choix d'un nouveau gérant.

Dans tous les cas où il y aura lieu de remplacer, soit M. Véron, soit tout autre gérant, le nom du nouveau gérant sera substitué à celui de l'ancien dans la raison sociale; un inventaire général sera dressé pour distinguer leurs obligations respectives, et l'assemblée générale, délibérant dans les formes et de la manière indiquées sous l'art. 35, déterminera, s'il y a lieu, les droits et obligations du nouveau gérant, et les modifications qu'elle jugera convenable d'apporter aux présents statuts.

Les délibérations qui seront prises à cet égard seront publiées conformément à la loi.

Art. 26. — La cessation des fonctions de M. Véron comme gérant, dans les cas prévus sous les art. 21, 22 et 23, entraînera de droit la cessation de celles des mandataires qu'il se sera adjoints. Toutefois, en cas de décès de M. Véron, ceux-ci continueront à administrer la Société jusqu'à ce que l'assemblée générale, qui sera convoquée sans délai, soit par eux, soit par le conseil de surveillance, ait statué sur le remplacement de

M. Véron et sur les modifications qu'elle jugera utile d'apporter aux statuts.

Art. 27. — M. Véron, en sa qualité de gérant, s'engage à posséder et à conserver la propriété de douze actions pendant toute la durée de sa gestion. Ses cogérants devront posséder chacun six actions, et en conserver la propriété pendant toute la durée de leurs fonctions.

M. Véron ou ses cogérants continueront à jouir, pour ces actions ou pour toutes celles qu'ils posséderont, de tous les droits dont jouissent les associés commanditaires.

Ils renoncent également à prendre, tant qu'ils seront gérants, aucun intérêt, soit comme actionnaires, soit comme rédacteurs, dans telle publication périodique politique, commerciale ou littéraire, ou dans telle feuille d'annonces que ce soit.

Art. 28. — La comptabilité du journal comprendra tous les livres ordinaires du commerce; plus, les registres spéciaux pour les abonnements et les annonces. Ces livres seront tenus sous le contrôle d'un conseil de surveillance; ils seront cotés et paraphés conformément au Code de commerce.

Il sera fait une balance à la fin de chaque mois.

Toutes dépenses et tous paiements faits au nom de la Société seront justifiés par des reçus et quittances. Toutefois, à l'égard des menues dépenses, il en sera suffisamment justifié par leur inscription sur les livres de la Société avec indication des causes de paiement.

M. Véron arrêtera chaque année, dans les premiers jours de janvier, l'inventaire général et les comptes de la Société, pour être soumis à l'examen du conseil de surveillance.

Art. 29. — Le produit de l'entreprise, après l'acquittement des frais et dépenses autres que ceux à la charge personnelle de M. Véron, et après la mise en réserve des sommes payées à l'avance pour abonnements au journal et annonces, constitue les bénéfices nets. Ces bénéfices se constatent par l'inventaire annuel, sans que les résultats d'une année puissent réagir sur ceux d'une autre.

Sur ces bénéfices, le gérant prélève la part qui lui revient aux termes de l'art. 12; le surplus est partagé annuellement entre les actionnaires au prorata de leurs actions.

Le gérant, bien entendu, prend part à ce partage en raison des actions dont il est propriétaire.

Art. 39. — Les commanditaires sont représentés dans leurs rapports avec la gérance par une commission composée de sept membres.

Sont dès à présent nommés membres de ce conseil :

MM. Muriot, Simon-Pascal Frémont, Richond, Courmont, Appert, Boucher et Glaizot.

Les commissaires sont nommés pour trois ans; les sortants sont rééligibles.

Les fonctions de commissaire sont gratuites; toutefois, il leur est alloué à chacun, par séance mensuelle à laquelle ils assistent, un jeton de présence de la valeur de 5 fr. Le jeton sera également dû pour les réunions qui auront lieu sur la convocation du gérant.

Art. 31. — La commission de surveillance se réunira au siége de la Société toutes les fois qu'elle le jugera à propos, et nécessairement une fois chaque mois.

Elle choisira dans son sein un président : en cas d'absence du président, elle sera présidée par le doyen d'âge des autres membres.

Elle statuera à la majorité des voix; ses décisions ne seront valables qu'autant que trois membres au moins y auront concouru.

Le gérant assistera, quand bon lui semblera, aux séances de la commission, et nécessairement tous les trimestres. Dans les autres séances, il se fera remplacer par l'employé chargé de la comptabilité.

Art. 32. — Pour être apte à exercer les fonctions de commissaire, il faut être propriétaire de six actions au moins, ou réunir des pouvoirs d'autres actionnaires représentant, avec celles que le mandataire doit personnellement posséder, six actions au moins.

Tout commissaire qui cessera de remplir cette condition d'aptitude cessera immédiatement ses fonctions.

Art. 33. — La mission de la commission ou conseil de sur-

veillance est de veiller à l'exécution des statuts sociaux et de surveiller tous les actes administratifs du gérant.

De se faire représenter quand bon lui semblera et de vérifier tous les livres, comptes, pièces, justifications et autres documents sociaux.

De vérifier les inventaires et comptes annuels qui devront lui être remis vingt jours au moins avant l'époque fixée pour l'assemblée générale des actionnaires, avec toutes les pièces à l'appui.

De présenter un rapport sur les comptes, et sur la marche de l'entreprise à l'assemblée générale; d'arrêter les comptes ou d'en poursuivre le redressement, conformément aux instructions de l'assemblée générale.

Enfin, de convoquer l'assemblée générale des actionnaires toutes les fois qu'elle le juge utile dans l'intérêt de la Société.

Art. 34. — Tous les ans, le trente janvier à midi ou le lendemain si c'est un jour férié, et pour la première fois le trente janvier mil huit cent quarante-cinq, les actionnaires se réuniront en assemblée générale au siége social.

Un avis destiné à rappeler cette réunion sera inséré à la diligence du gérant, au moins dix jours d'avance, dans le journal *le Constitutionnel.*

Le gérant et la commission de surveillance auront l'un et l'autre le droit de convoquer les actionnaires en assemblée générale extraordinaire lorsqu'ils le jugeront utile.

Les convocations extraordinaires seront annoncées par un avis inséré dans le journal *le Constitutionnel*, et répété deux fois à dix jours au moins d'intervalle, et de manière à ce que la seconde insertion précède de cinq jours au moins celui de la réunion.

Pour avoir entrée et voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, il faut être propriétaire de six actions au moins, et les posséder depuis trois mois au moins avant le jour de la réunion.

Les autres actionnaires, propriétaires de leurs actions depuis plus de trois mois, peuvent se réunir et se faire représenter par un actionnaire porteur de leurs pouvoirs, pourvu que les pouvoirs représentent six actions.

Tout actionnaire ayant droit d'entrée aux assemblées peut s'y faire représenter par un mandataire pris parmi les membres de l'assemblée, mais non par une personne étrangère. Nul actionnaire ne pourra, soit en son nom, soit au nom de ses mandants, avoir plus de quatre voix.

Art. 35. — L'assemblée générale est présidée par l'actionnaire propriétaire personnellement du plus grand nombre d'actions parmi les membres présents ; en cas de refus, par le plus fort actionnaire qui vient après. Les fonctions de gérant sont incompatibles avec celles de président de l'assemblée générale.

En cas de concurrence, le plus âgé l'emporte.

Un secrétaire et deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée générale et complètent le bureau.

Les décisions de l'assemblée générale sont rendues à la majorité des voix ; en cas de partage, celle du président est prépondérante.

Tout propriétaire de six actions a une voix ; celui de douze actions, deux voix ; celui de dix-huit actions, trois voix ; celui de vingt-quatre actions et au-delà, quatre voix.

Les assemblées générales, soit ordinaires, soit extraordinaires, seront régulièrement constituées, et délibéreront valablement, lorsque les actionnaires présents réuniront, soit par eux-mêmes, soit par leurs commettants, la moitié plus une des actions.

Etat sera dressé des membres présents et des actions représentées ; cet état sera signé du bureau et annexé à la délibération du jour.

Dans le cas où les membres présents ne réuniraient que la moitié plus une des actions, la réunion sera ajournée à dix jours après, et cet ajournement sera annoncé par deux avis publiés dans le journal *le Constitutionnel*, à trois jours d'intervalle l'un de l'autre.

Cette seconde assemblée, ainsi convoquée, pourra délibérer quel que soit le nombre des actions représentées ; mais la délibération ne pourra porter que sur les points à l'ordre du jour de la première réunion, dont mention aura été faite au procès-verbal d'ajournement.

Le gérant ne participe pas aux délibérations ayant pour objet l'arrêté de ses comptes, l'admission de ses successeurs et la nomination des membres du conseil de surveillance; mais il vote sur les autres questions, comme tout autre actionnaire, dans la proportion du nombre de ses actions.

Les délibérations de l'assemblée générale sont rédigées sur un registre à ce destiné, et signées des membres du bureau.

Toutes délibérations prises par l'assemblée générale, régulièrement constituée, sont obligatoires pour les absents ou dissidents.

Art. 36. — A chaque assemblée générale du mois de janvier le gérant rend compte de sa gestion de l'année précédente par la représentation du bilan et de l'inventaire au trente-un décembre précédent, et par un rapport sur les opérations et la situation de la Société.

La commission de surveillance présente ses observations sur les comptes présentés par le gérant et sur sa gestion.

Enfin, l'assemblée générale statue sur les comptes, rapports et observations présentés, et sur la décharge à donner au gérant.

Art. 37. — Les assemblées générales ont, en outre, pour mission de pourvoir à la nomination des membres de la commission de surveillance, et de délibérer et statuer sur tous les points qu'elles sont appelées à régler et décider aux termes des présents statuts.

Aucun droit de contrôle ni de remontrance sur la direction politique et littéraire du journal confiée au gérant n'appartiendra à la commission de surveillance, ni aux actionnaires qu'elle représente.

Art. 38. — En cas de dissolution ou à l'expiration de la Société, la liquidation en sera faite conformément aux dispositions suivantes :

Si au moment de la dissolution M. Véron est gérant, la liquidation sera faite par ses soins, tous pouvoirs nécessaires lui étant donnés à cet effet; toutefois, il ne pourra disposer de ce qui constitue le fonds social qu'en vertu d'une autorisation spéciale de l'assemblée générale des actionnaires.

Il est bien entendu que dans les pouvoirs du liquidateur entrera celui de continuer les opérations de l'entreprise et le service du journal jusqu'à l'entrée en jouissance de l'acquéreur.

Si, au moment de la dissolution, M. Véron n'est plus gérant, l'assemblée générale des actionnaires nommera le liquidateur et déterminera le mode de liquidation.

Pour l'apurement du compte de liquidation et la décharge à donner au liquidateur, les intéressés seront convoqués par celui-ci en assemblée générale, dans la forme ci-dessus prescrite pour les assemblées générales. Si *le Constitutionnel* n'existe plus, les avis de convocation, qui doivent être insérés dans ce journal, le seront dans deux autres journaux quotidiens publiés à Paris.

Cette assemblée, régulièrement constituée, examinera les comptes, donnera, s'il y a lieu, la décharge du liquidateur, et fixera la répartition.

La décision de la majorité fera loi pour les absents ou dissidents.

Si, pendant le cours de la liquidation, il est besoin d'une réunion des intéressés, il y sera procédé ainsi qu'il vient d'être dit.

Art. 39. — Toutes contestations qui viendraient à s'élever à l'occasion de la présente Société ou de sa liquidation seront jugées par trois arbitres-juges nommés amiablement par les parties. A défaut par elles de s'entendre dans la huitaine sur le choix, les arbitres seront nommés d'office par M. le président du tribunal de commerce de la Seine, à la requête de la partie la plus diligente.

Ces arbitres se constitueront à Paris, jugeront à la majorité des voix, en dernier ressort, les parties renonçant à l'appel, et seront dispensés des formes et délais de la procédure.

Art. 40. — Chaque actionnaire devra élire domicile à Paris, sur le registre des transferts ; faute d'en avoir fait la déclaration à la Société, il sera censé avoir élu domicile au parquet de M. le procureur du roi près le tribunal civil de la Seine.

Cette élection de domicile aura tous les effets prévus par l'art. 111 du Code civil.

Le délai pour les sommations, ajournements et autres actes, sera celui fixé par la loi; néanmoins, à l'égard des actionnaires non domiciliés à Paris, ce délai ne pourra excéder celui de quinzaine, même pour ceux dont le domicile serait en pays étranger.

Les frais de timbre et d'enregistrement des présentes, les frais et honoraires du dépôt d'un original d'icelles chez un notaire seront, ainsi que les frais et honoraires de l'adjudication du journal au profit des soussignés, payés sur les deux cent mille francs mentionnés art. 10.

Fait à Paris, en autant d'originaux que les parties contractantes, le vingt-deux mars mil huit cent quarante-quatre.

Suivent les signatures :

« Enregistré à Paris, le vingt-trois mars mil huit cent quarante-quatre, folio 20, recto, case 1, reçu cinq francs cinquante centimes, dixième compris. Signé : LEVERDIER. »

FIN DU QUATRIÈME VOLUME.

TABLE.

CHAPITRE PREMIER.

LES PARTIS ET LE BOURGEOIS DE PARIS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET

CHAPITRE II.

LOUIS-PHILIPPE.

CHAPITRE III.

MONSIEUR LE COMTE DE MONTALIVET.

CHAPITRE IV.

LES BEAUX-ARTS SOUS LA MONARCHIE DE JUILLET.

CHAPITRE V.

MADEMOISELLE RACHEL.

CHAPITRE VI.

LE CONSTITUTIONNEL.

PARIS. — Impr. LACOUR ET Cᵉ, rue Soufflot, 16.